

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
communautaire en date du 2 mars 2020

Le Président,
Fabrice Michelet



Mellois _____ *en* POITOU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE MELLOIS EN POITOU

Livre 1.2 : Rapport de présentation

Préfecture des Deux-Sèvres

Diagnostic socio-économique et Enjeux

13 MARS 2020

Dossier approuvé par le conseil
communautaire le 2 mars 2020

SCoT du Mellois en Poitou

Date de prescription du SCoT : 26 janvier 2012

Date d'arrêt du SCoT : 8 juillet 2019

Date d'approbation du SCoT : 2 mars 2020

Ce document a été réalisé par la Communauté de communes Mellois en Poitou, assistée par :



et grâce au concours financier de :



SOMMAIRE

P A R T I E 1 POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE : DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT	5
1. POSITIONNEMENT DU MELLOIS EN POITOU	6
1.1 CONTEXTE TERRITORIAL.....	6
1.2 UN TERRITOIRE POUR PARTIE SOUS L'INFLUENCE DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE	10
1.3 UN TERRITOIRE AU FONCTIONNEMENT INTERNE MULTIPOLAIRE	14
1.4 L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET SES BESOINS	16
2. DES PAYSAGES VARIÉS CONDITIONNANT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	17
2.1 UN TERRITOIRE VARIE, COMPOSE DE 4 UNITES PAYSAGERES.....	17
2.2 L'EAU, ELEMENT FEDERATEUR DU TERRITOIRE	21
2.3 UNE DIVERSIFICATION ET UNE STRUCTURATION DES PAYSAGES PAR LA VEGETATION	23
2.4 LE PAYSAGE VECU, LE PAYSAGE PERÇU	28
2.5 DES PAYSAGES MARQUES PAR LES BOURGS ANCIENS ET LES EXTENSIONS MODERNES.....	30
3 LE PATRIMOINE BATI.....	36
3.1 UNE ARCHITECTURE DE QUALITE	36
3.2 L'INVENTAIRE DES MONUMENTS CLASSES ET INSCRITS.....	36
3.3 LES SITES CLASSES ET/OU INSCRITS.....	37
3.4 LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR).....	39
3.5 LE PETIT PATRIMOINE.....	40
3.6 L'ARCHEOLOGIE.....	43
4. CONSOMMATION D'ESPACE ET POTENTIELS DE DENSIFICATION AU SEIN DES ENVELOPPES URBAINES	44
4.1 UNE ANALYSE SUR LA PERIODE 2009-2018.....	45
4.2 LA DELIMITATION DE LA TACHE BATIE	45
4.3 LES DONNEES UTILISEES.....	46
4.4 LES RESULTATS	46
4.5 POTENTIELS DE DENSIFICATION AU SEIN DES ENVELOPPES URBAINES	50
4.6 ELEMENTS COMPLEMENTAIRES D'INFORMATION SUR LA CONSOMMATION D'ESPACES.....	51
5 LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL.....	56
5.1 UNE REPRISE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE IMPORTANTE ET RECENTE	56
5.2 UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION POUR LE MELLOIS EN POITOU	66
5.3 UNE TAILLE DES MENAGES EN CONSTANTE DIMINUTION	70
5.4 DES REVENUS GLOBALEMENT FAIBLES MAIS EN AUGMENTATION, DES DISPARITES IMPORTANTES SUR LE TERRITOIRE.....	72
6. HABITAT ET LOGEMENT	76
6.1 LE PARC DE LOGEMENTS	77
6.2 LA CONSTRUCTION NEUVE	97
P A R T I E 2 MODES DE VIE DU TERRITOIRE : DYNAMIQUES INTERNES.....	107
1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	108
1.1 L'EMPLOI	108
1.2 LES ETABLISSEMENTS	134

1.3	LE PROJET DE GESTION PREVISIONNELLE TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALE (GPECT) SUR LE SUD DEUX-SEVRES	139
1.4	LES SITES D'ACTIVITE ECONOMIQUE	141
1.5	LES ACTIONS REALISEES OU EN COURS DE REALISATION	167
1.6	ACTIONS SPECIFIQUES ORIENTEES SUR LES FILIERES REALISEES, A CONFORTER ET A DEVELOPPER	171
1.7	FONCTIONNEMENT ET PERENNITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE	175
1.8	LE COMMERCE	194
1.9	LE TOURISME	203
2.	DEPLACEMENT ET MOBILITES	217
2.1	LE RESEAU, SUPPORT DES DEPLACEMENTS	217
2.2	LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS A L'AUTOMOBILE	223
2.3	LA VOITURE, MODE DE TRANSPORT PHARE SUR CE TERRITOIRE RURAL	227
2.4	DES FLUX DOMICILE TRAVAIL PRINCIPALEMENT SORTANTS ET A DESTINATION DE NIORT.....	230
3.	EQUIPEMENTS, SERVICES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE.....	233
3.1	REPARTITION ET TAUX D'EQUIPEMENT.....	233
3.2	UNE OFFRE LARGEMENT ORIENTEE VERS LES SERVICES A LA POPULATION	236
3.3	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, DE LOISIRS ET CULTURELS.....	243
3.4	PROJETS D'EQUIPEMENT	248
3.5	AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	249
	TABLE DES ILLUSTRATIONS	254

PARTIE 1

POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE : DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT

1. POSITIONNEMENT DU MELLOIS EN POITOU

1.1 Contexte territorial

Localisation

La Communauté de communes Mellois en Poitou est un territoire rural, situé au cœur du Poitou historique, au nord de la Région Nouvelle-Aquitaine, à l'intersection de quatre départements : Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Maritime.

Au 1^{er} janvier 2019, ce territoire composé de 62 communes compte 48 352 habitants¹, pour une superficie de 1 289 km², soit une densité de 38,5 hab/km².

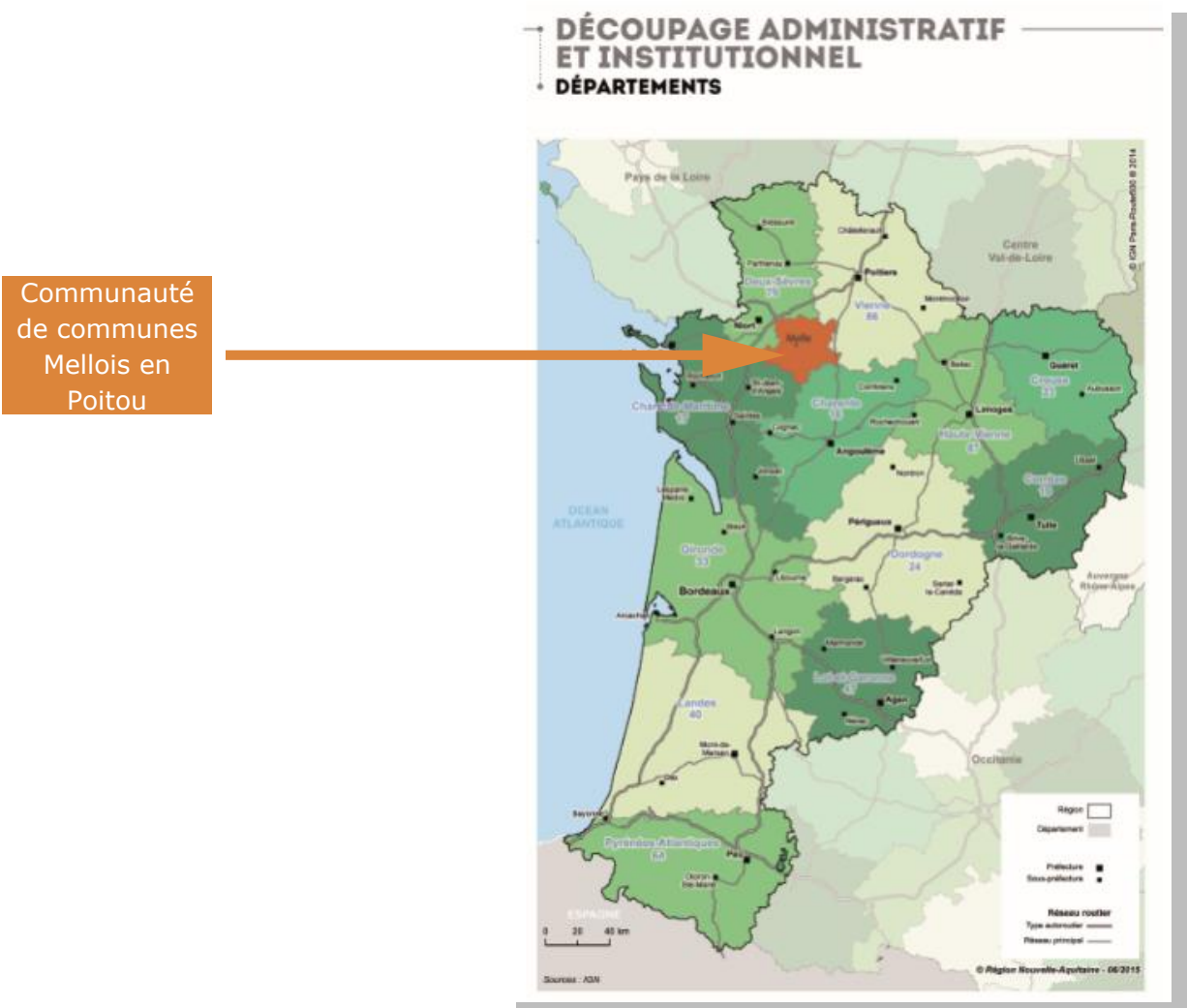


Figure 1 : Positionnement du Mellois en Poitou au sein de la Région Nouvelle Aquitaine

¹ Données INSEE au 1^{er} janvier 2018, population légale millésimée 2015. Population municipale : 48 352 habitants et population totale : 49 691 habitants.

L'origine du « Mellois »

Le territoire se situe sur le seuil du Poitou, à la jonction des bassins sédentaires aquitain et parisien. D'un point de vue géologique, ce territoire au relief peu accidenté porte le nom de plateau mellois.

A partir de 1790, Melle devient chef-lieu d'un district², puis à partir 1800, chef-lieu d'un arrondissement³ – donc sous-préfecture – dont les contours sont déjà approximativement ceux de la communauté de communes actuelle. Ainsi, le terme « Mellois », jusqu'alors employé pour Melle et ses communes alentours, devient un terme plus générique pour désigner tout l'arrondissement.

La gouvernance locale

Ce territoire est polarisé par sept communes, anciens chef-lieux⁴ de cantons, autour desquelles se sont constituées des communautés de communes :

- Communauté de communes du canton de Melle, autour de **Melle**
- Communauté de communes du Lezayen, autour de **Lezay**
- Communauté de communes de la Haute-Sèvre, autour de **La Mothe-Saint-Héray**
- Communauté de communes du Coeur du Poitou, autour de **Sauzé-Vaussais** et **Chef-Boutonne**
- Communauté de communes du Val de Boutonne, autour de **Brioux-sur-Boutonne**
- Communauté cantonale de Celles-sur-Belle, autour de **Celles-sur-Belle**

Au 1^{er} janvier 2014, les trois premières citées ont fusionné pour devenir la Communauté de communes du Mellois.

Au 1^{er} janvier 2017, toutes les communautés de communes ont fusionné pour devenir la **Communauté de communes Mellois en Poitou**. Cette communauté de communes comptait alors 78 communes.

Suite aux différentes fusions de communes, le territoire compte au 1^{er} janvier 62 communes.

² Melle chef-lieu de district de 1790 à 1795.

³ Melle chef-lieu d'arrondissement de 1800 à 1926.

⁴ Jusqu'à la promulgation de la loi du 17 mai 2013 sur le redécoupage des cantons, le territoire comptait sept cantons (Melle, Lezay, Celles-sur-Belle, La Mothe-Saint-Héray, Brioux-Sur-Boutonne, Sauzé-Vaussais et Chef-Boutonne). Depuis le redécoupage, il en compte trois (Melle, Celles-sur-Belle et Mignon-Boutonne).

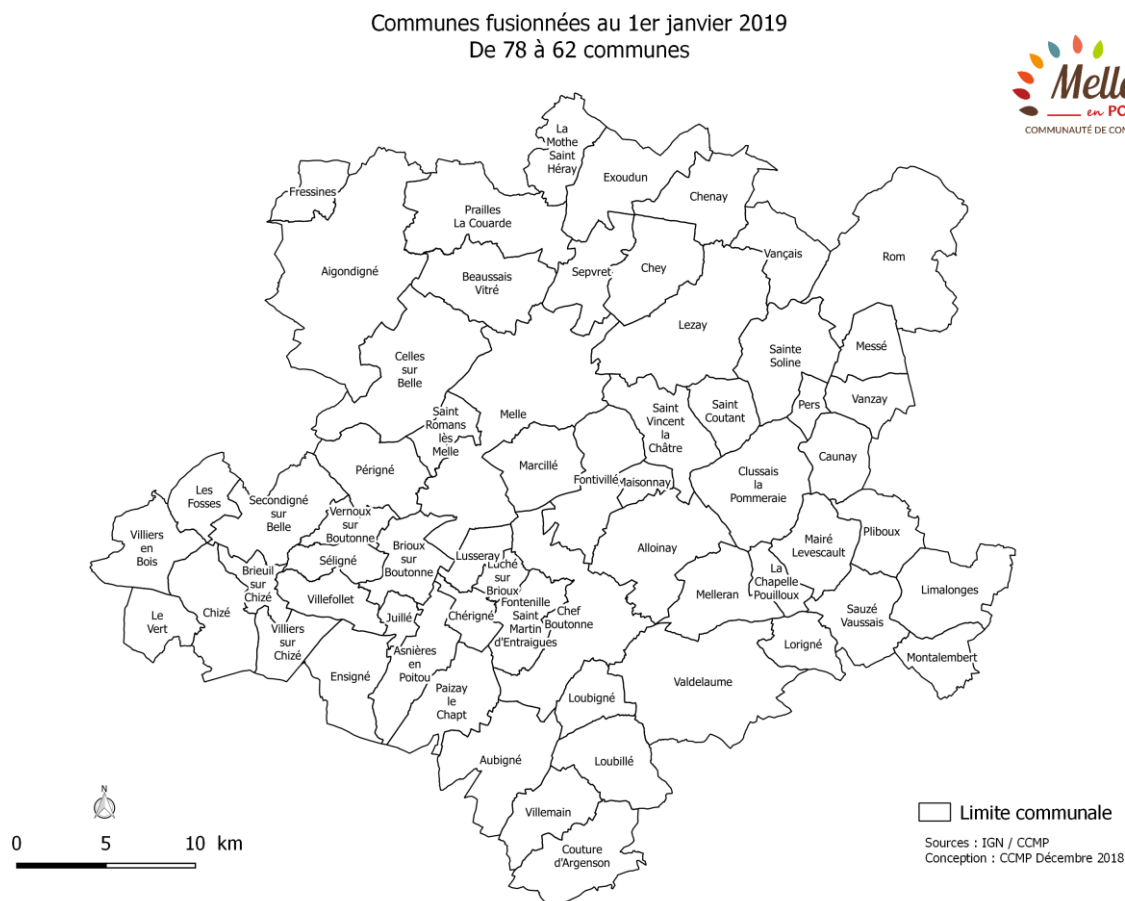


Figure 2 : Carte du des communes du Mellois en Poitou au 1^{er} janvier 2019

La fusion des anciennes communautés de communes a entraîné la dissolution de quatre autres structures, dont les missions et les agents ont été intégrés au nouvel EPCI :

- Le **Syndicat Mixte d'actions pour l'aménagement du Pays Mellois** : De 1976 à 2016, ce syndicat – correspondant au *Pays des Lois Pasqua et Voynet* – a eu pour objet de mutualiser certaines missions (animation économique, animation culturelle, développement durable), gestion de contrats de financements (LEADER, FISAC, Région, Département...) et certains projets (Pays d'Art et d'Histoire, Plans climat) à l'échelle des anciennes communautés de communes. Le Syndicat était également la structure porteuse du SCoT, dont l'élaboration a débuté en 2014.
- Le **Syndicat Mellois des Piscines** : Créé en 2007, ce syndicat avait pour missions la gestion, l'entretien, la réhabilitation des piscines de plein air du territoire à l'exception de celle de Brioux-sur-Boutonne (Communauté de communes Val de Boutonne), ainsi que la construction des piscines de Chef-Boutonne et de Melle.
- Le **SICTOM de Loubeau** (Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) : Créé en 1983, ce syndicat avait pour missions la mise en place d'actions de prévention pour la limitation de la production de déchets et la collecte sélective des ordures ménagères sur les points d'apport volontaire pour 54 communes, c'est-à-dire tout le territoire à l'exception de l'ex-Communauté de communes Cœur du Poitou.

- **Le Syndicat d'Assainissement du Mellois :** Créé en 1992, ce syndicat intercommunal à vocation unique avait pour mission de gérer l'assainissement collectif et non collectif sur 11 communes du territoire.

L'inter-territorialité

Suite à la fusion des régions au 1^{er} janvier 2016, le Mellois en Poitou se place au nord de la Nouvelle-Aquitaine, qui est la plus grande région de France avec ses 84 000 km², 12 départements et 5,8 millions d'habitants. Dans ce contexte, il est difficile pour la communauté de communes d'être visible et audible face à des agglomérations comme Bordeaux, Pau, La Rochelle ou Limoges. Le lancement de l'élaboration du SRADDET en octobre 2017 et le projet de contractualisation région-EPCI ont obligé les territoires à se rapprocher de leurs voisins partageant des enjeux similaires pour envisager des projets communs. Ainsi, les élus des SCoT du Mellois, du Pays Ruffécois et du Sud Vienne ont initié une **réflexion inter-SCoT** autour du développement économique des zones d'activités le long de la RN10.

La collectivité est également impliquée dans l'association Axe Niort-Confolens-Limousin aux côtés des Communautés de communes du Civraisien en Poitou et de la Charente Limousine pour promouvoir la modernisation du tronçon routier Limoges-Bellac-Confolens-Niort.

1.2 Un territoire pour partie sous l'influence de l'agglomération niortaise

Appréhender le territoire par le filtre des « zonages en aires urbaines », au sens de l'INSEE (cf. définitions dans l'encadré ci-dessous), permet de mettre en évidence les influences exercées sur le territoire par les communes extérieures mais aussi le poids des principales communes du territoire, comme Melle, sur les autres. Les influences en question sont appréciées au travers de l'emploi et des déplacements domicile-travail.

Le zonage en aires urbaines 2010 de l'INSEE distingue en différentes entités :

- > **L'aire urbaine ou "grande aire urbaine"** qui est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
 - o **Autour du Mellois en Poitou, on rencontre les grandes aires urbaines de Niort et de Poitiers.**
- > **Les "moyennes aires"**, ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
 - o **Autour du Mellois en Poitou, on rencontre les moyennes aires urbaines de Saint-Maixent-l'École et Saint-Jean-d'Angély.**
- > **Les "petites aires"**, ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
 - o **Melle constitue une petite aire urbaine. La Communauté de Communes est par ailleurs entourée par les petites aires urbaines de Civray et Ruffec.**

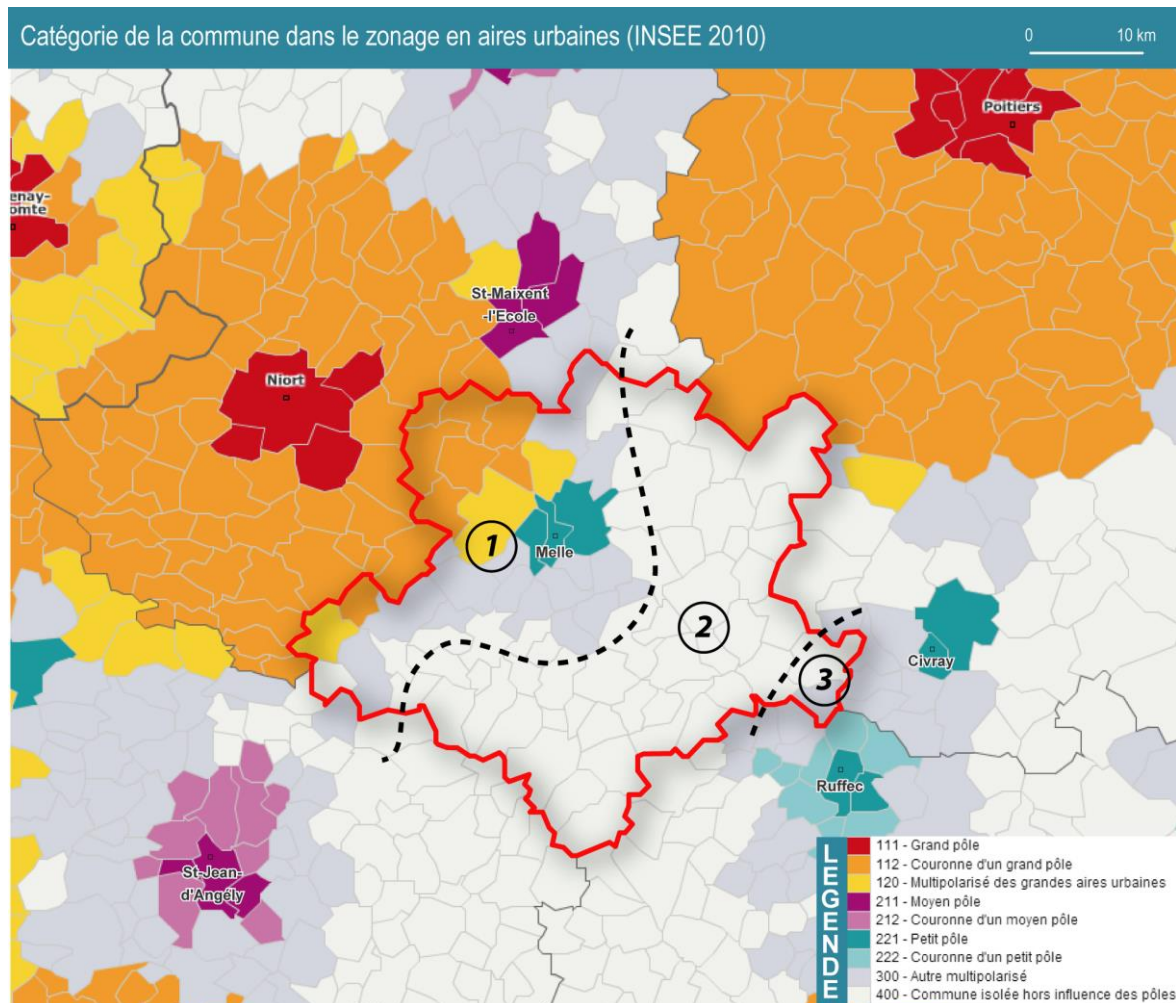


Figure 3 : Un territoire multipolarisé

Comme l'indique la carte ci-dessus :

- > **L'ouest du Mellois en Poitou (zone 1 sur la carte) est largement multipolarisé par :**
 - le grand pôle de Niort (certaines communes du Mellois en Poitou constituent d'ailleurs la grande aire urbaine de Niort) ;
 - les moyens pôles que sont Saint-Jean-d'Angély et Saint-Maixent-l'École ;
 - Melle qui constitue, avec les communes Saint-Léger-de-la-Martinière et Saint-Martin-lès-Melle, une petite aire urbaine. La Communauté de Communes connaît donc un développement endogène.
- > **À l'est du Mellois en Poitou (zone 3 sur la carte ci-dessus), seule la commune de Montalembert serait, selon la définition des aires urbaines de l'INSEE, influencée par les petits pôles que sont Ruffec et Civray.**
- > **Le reste des communes du Mellois en Poitou (zone 2 sur la carte ci-dessus) sont dites « isolées, hors influence des pôles », toujours selon cette même définition INSEE.**

Cette influence des pôles en matière d'emplois, qu'ils soient internes au Mellois en Poitou (Melle) ou externes au Mellois en Poitou (Niort, Saint-Maixent-l'Ecole, Ruffec, Civray notamment) entraîne une répartition hétérogène de la population sur la Communauté de Communes. Ainsi, l'ouest, tourné vers Niort, est davantage peuplé et continue à accueillir davantage d'habitants que le sud et l'est du Mellois en Poitou.

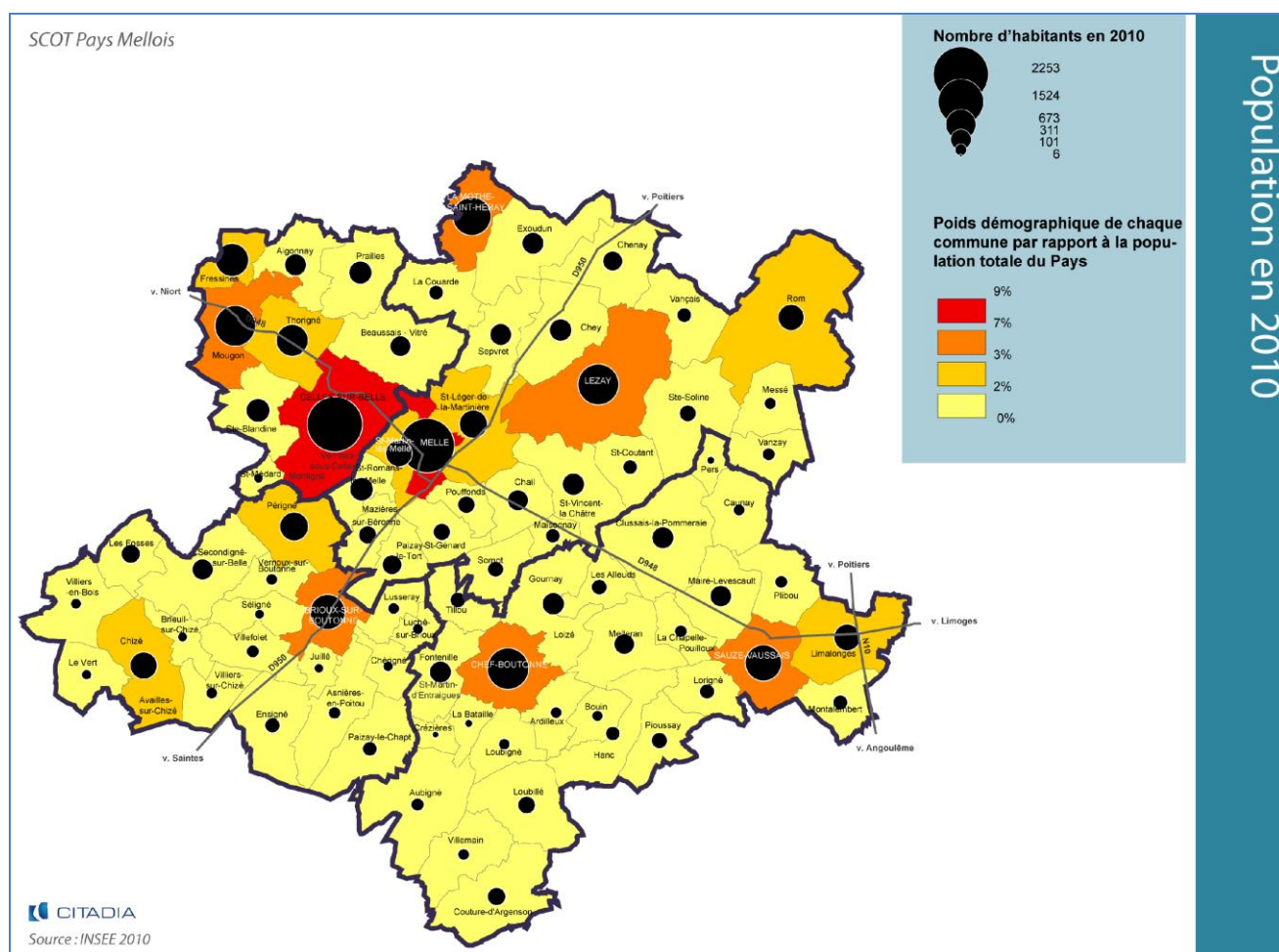


Figure 4 : Population par commune en 2010

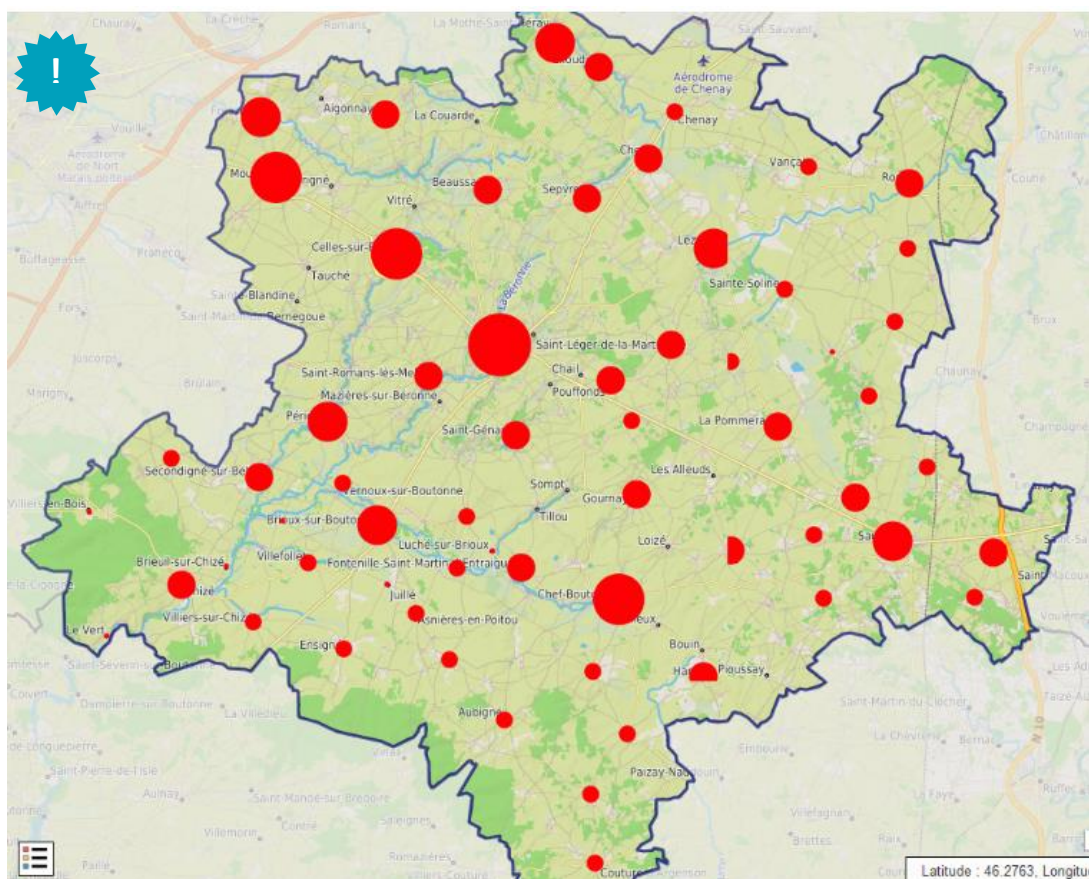


Figure 6' : Population par commune en 2016

1.3 Un territoire au fonctionnement interne multipolaire

Si l'on observe de fortes influences de pôles externes au Mellois en Poitou sur son fonctionnement en matière d'emplois et de déplacement (notamment l'influence du pôle niortais), il faut également noter que la Communauté de Communes se structure de façon polycentrique autour de 7 bourgs, chefs-lieux de cantons, dans divers domaines influençant l'implantation de la population (emplois, équipements, services, commerces...). Le développement est donc également endogène. On parlera alors d'organisation multipolaire structurée autour des chefs-lieux historiques des cantons :

- > Celles-sur-Belle (3 884 hab.en 2016),
- > Melle (3657 hab.),
- > Chef-Boutonne (2 583 hab.en 2016),
- > Lezay (2 028 hab.en 2016),
- > La Mothe-Saint-Héray (1 699 hab. en 2016),
- > Sauzé-Vaussais (1 636 hab. en 2016),

➤ Brioux-sur-Boutonne (1 505 hab.en 2016).

Melle, avec sa position plutôt centrale sur le territoire et son statut d'ancienne sous-Préfecture, regroupe, avec les communes de Saint-Léger-de-la-Martinière et de Saint-Martin-lès-Melle, une part importante des services et administrations et exerce une certaine influence sur les communes alentours.

Exemple de la répartition de l'emploi qui laisse entrevoir une logique de développement multipolaire (l'emploi est traité plus en détail dans une partie suivante du rapport de présentation :

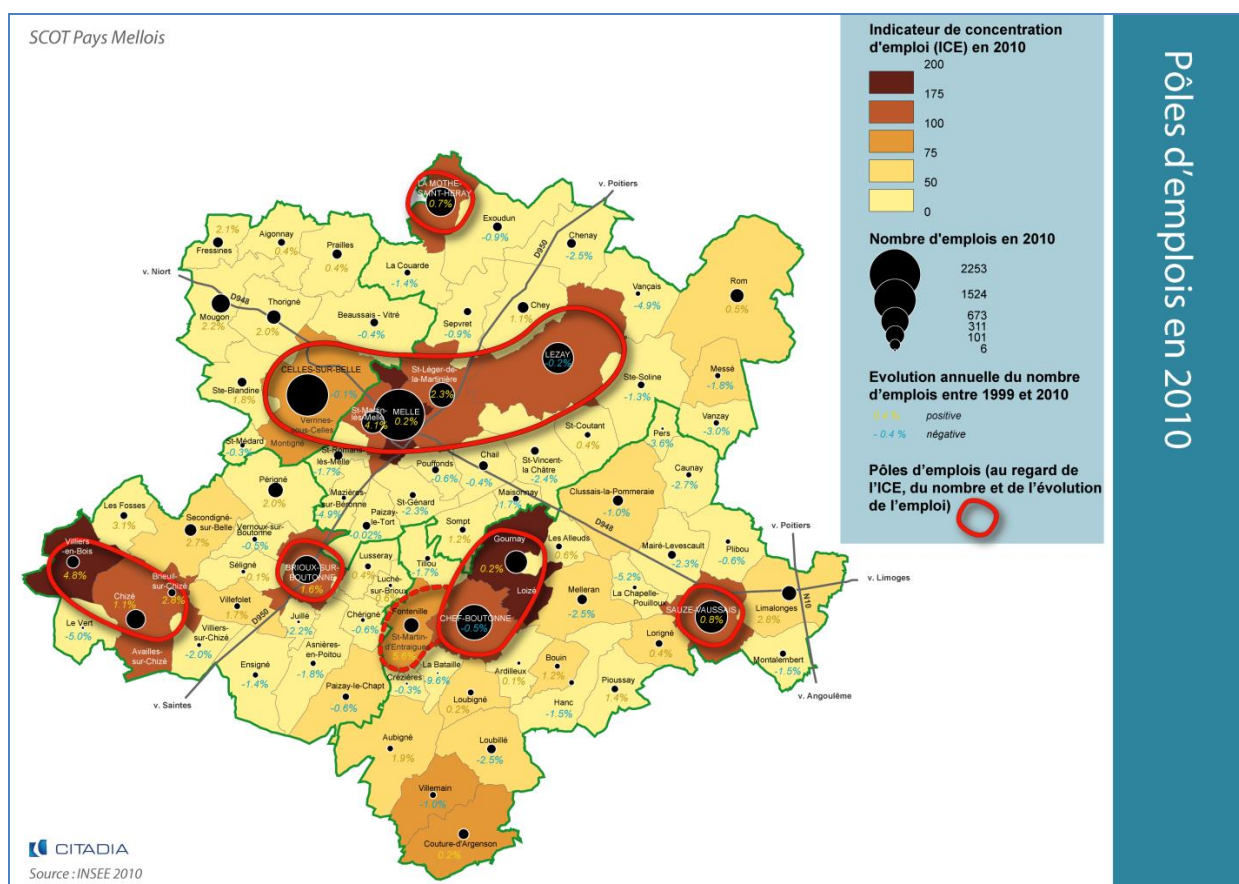


Figure 5 : Les pôles d'emploi du Mellois en Poitou en 2010

Pour information, l'indicateur de concentration d'emploi cartographié mesure le rapport entre le nombre d'actifs résidant sur un territoire donné, et le nombre d'emplois dans cette zone. Il renseigne sur l'attractivité du territoire.

1.4 L'aménagement de l'espace et ses besoins

Entouré d'un réseau de polarités externes, le territoire du SCoT mellois en poitou cherche toutefois à affirmer son fonctionnement interne multipolaire.

Les caractéristiques rurales du Mellois en poitou sont le socle de l'identité du territoire et participent à son attractivité. Ainsi, la préservation de ces caractéristiques et leur mise en valeur doivent être anticipées afin de garantir un développement équilibré tant sur le plan environnemental (protection du paysage, des ressources naturelles des richesses écologiques), économique (soutien des activités agricoles et de leur diversification, mise en valeur du patrimoine bâti et paysager en faveur du développement touristique) que résidentiel (le développement résidentiel autour des centralités, la qualité du traitement des espaces publics, la prise en compte des enjeux de traitement des franges urbaines...)

De plus, le dynamisme du territoire représente un enjeu majeur pour son développement puisqu'il participe à part entière à la qualité du cadre de vie de la population. Plus particulièrement, la consolidation du fonctionnement interne du territoire doit permettre le renforcement des dynamiques autour de ses pôles structurants. Ces pôles regroupent les activités économiques et les zones d'habitat. L'un des enjeux principaux est d'affirmer cette concentration afin de lutter contre l'expansion de l'urbanisme en dehors des pôles, notamment au détriment des activités agricoles, du paysage mais aussi du dynamisme des centralités qui perdent dès lors leur attractivité. La redynamisation des centres bourgs passe par une offre en services, commerces et équipements renforcée et diversifiée mais une action sur le parc logement peut aussi être un levier. Sur le territoire, le taux de vacance est élevé (9% en 2010 puis 10% en 2015), avec en 2015 environ 2600 logements non occupés, le taux acceptable devant être autour de 5%. Ce niveau élevé de vacance est en partie dû à une offre de logements inadaptée à la demande :

- Majoritairement des logements de grande taille alors que la composition des ménages est principalement d'une à deux personnes ;
- des difficultés d'accès aux étages et de stationnement pour les logements en centre-bourgs ;
- nécessité d'importants travaux en matière d'ergonomie, d'accessibilité, d'isolation thermique et de performance énergétique ;

De plus, l'offre étant peu diversifiée (94% des logements répondent à la typologie « maisons »), elle ne permet pas d'accompagner pleinement le parcours résidentiel des habitants, notamment dans le phénomène de desserrement des ménages, qui implique un besoin plus important de logements tant dans le nombre que dans la variété des typologies.

Ainsi, la revitalisation des centres bourgs peut également passer par une démarche de reinvestissement des logements existant et de diversification de l'offre.

De plus, les mobilités doivent être l'objet d'une attention particulière et leur place dans le développement du territoire est centrale (Cf : partie 2.2 déplacement et mobilités). Bien que déjà riche en infrastructure, leurs accès ont besoin d'être facilités et les services associés améliorés (transport en communs, aire de covoiturage...).

Enfin sur le plan économique, le territoire compte de nombreux atouts, en témoigne la croissance générale de l'emploi. Cependant, l'enjeu global en termes de dynamique

économique est la structuration de son offre. En effet, Au cours des dix dernières années, les différentes collectivités – EPCI et communes – ont ouvert à l’urbanisation de nombreuses surfaces sans stratégie coordonnée à l’échelle du territoire. La constitution d’une nouvelle communauté de communes au 1er janvier 2017 a amorcé une démarche de rationalisation de ces sites, avec pour objectifs :

- d’améliorer l’attractivité du territoire pour les entreprises en clarifiant l’offre des zones d’activité ;
- de développer les activités économiques ;
- de créer une identité économique à l’échelle du territoire en mutualisant des outils de développement notamment en matière de communication ;
- d’optimiser les zones d’activités en densifiant et en remplissant les pôles d’activité déjà existants ;
- de développer une politique de réserves foncières à vocation économique à l’échelle du territoire en hiérarchisant les zones d’activités en fonction de leur rayonnement et de leurs besoins fonciers ;
- de proposer aux nouvelles entreprises désireuses de s’implanter en Mellois en Poitou des sites qualitatifs et diversifiés ;
- de renforcer le maillage commercial de proximité afin de réaffirmer le rôle des bourgs structurants ;
- de modérer l’artificialisation des terres agricoles et naturelles.

2. DES PAYSAGES VARIÉS CONDITIONNANT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Un territoire varié, composé de 4 unités Paysagères

Les **unités paysagères** reflètent les harmonies et les ambiances singulières visibles et variables selon les parties du territoire. Elles résultent d’une approche sensible et cognitive, liant à la fois les données géographiques, l’occupation des sols et les éléments structurants naturels ou bâtis.

Le territoire du SCoT est ainsi divisé en **4 unités distinctes** :

> Les plaines et plateaux cultivés

- Plaine de Niort
- Plaine du Nord de la Saintonge

- Plateau de Pamproux et de Lezay

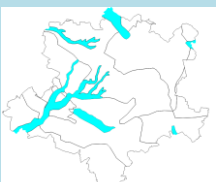
> **Les zones de bocages**

- Bande bocagère de la plaine de Niort
- Secteur bocager des terres Rouges
- Secteur de taillis des Terres Rouges

> **Le massif forestier de Chizé Aulnay, « la marche boisée »**

> **Les vallées fluviales**

- Grandes vallées (Boutonne, Belle, Lambn, Sèvre)
- Ruffécois, pays des petites vallées

UNITE PAYSAGERE	CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES	OCCUPATION DES SOLS
Plaines et plateaux cultivés de Niort et de Pamproux 	Relief plat calcaire et drainé Réseau hydrographique asséché	Occupation par une agriculture intensive. Bâti éclaté en bourgs et écarts près des vallées. Couvert végétal fragmenté, composé de feuillu, résultat d'une dynamique d'enfrichement / défrichement.
Secteurs bocagers 	Relief ondulé calcaire (Plaine de Niort) ou argileux ferrugineux (Terres Rouges)	Couvert végétal typique, plus ou moins maintenu avec présence d'érables, saules, frênes et marronniers. Bâti en bourg ou isolé.
Massif forestier 	Relief lacéré par les vallées de diverses ampleurs Réseau hydrographique dense : Boutonne	Couvert végétal dense et structurant, composé essentiellement de feuillus (vestige de la forêt d'Argenson) Bâti éclaté en bourgs et écarts près des vallées
Ruffécois, « pays des petites vallées » 	Relief ondulé, succession de vallées encaissées (Est/Ouest) : Réseau hydrographique dense : affluents de la Charente.	Sommets et replats agricoles et habités, fonds de vallons humides boisés ou pâturés. Couverture végétale fragmentée Forte présence du châtaignier, conduit en taillis.
Grandes vallées 	Relief plat résultant d'érosion du substrat calcaire Réseau hydrographique prépondérant : Vallée de la Boutonne, de la Sèvre, autres rivières et cours d'eau, zones humides	Bâti éclaté en bourgs et écarts, près des cours d'eau Couvert végétal très fragmenté Espace de mobilité des rivières et cours d'eau pâturés ou boisés

Les unités paysagères

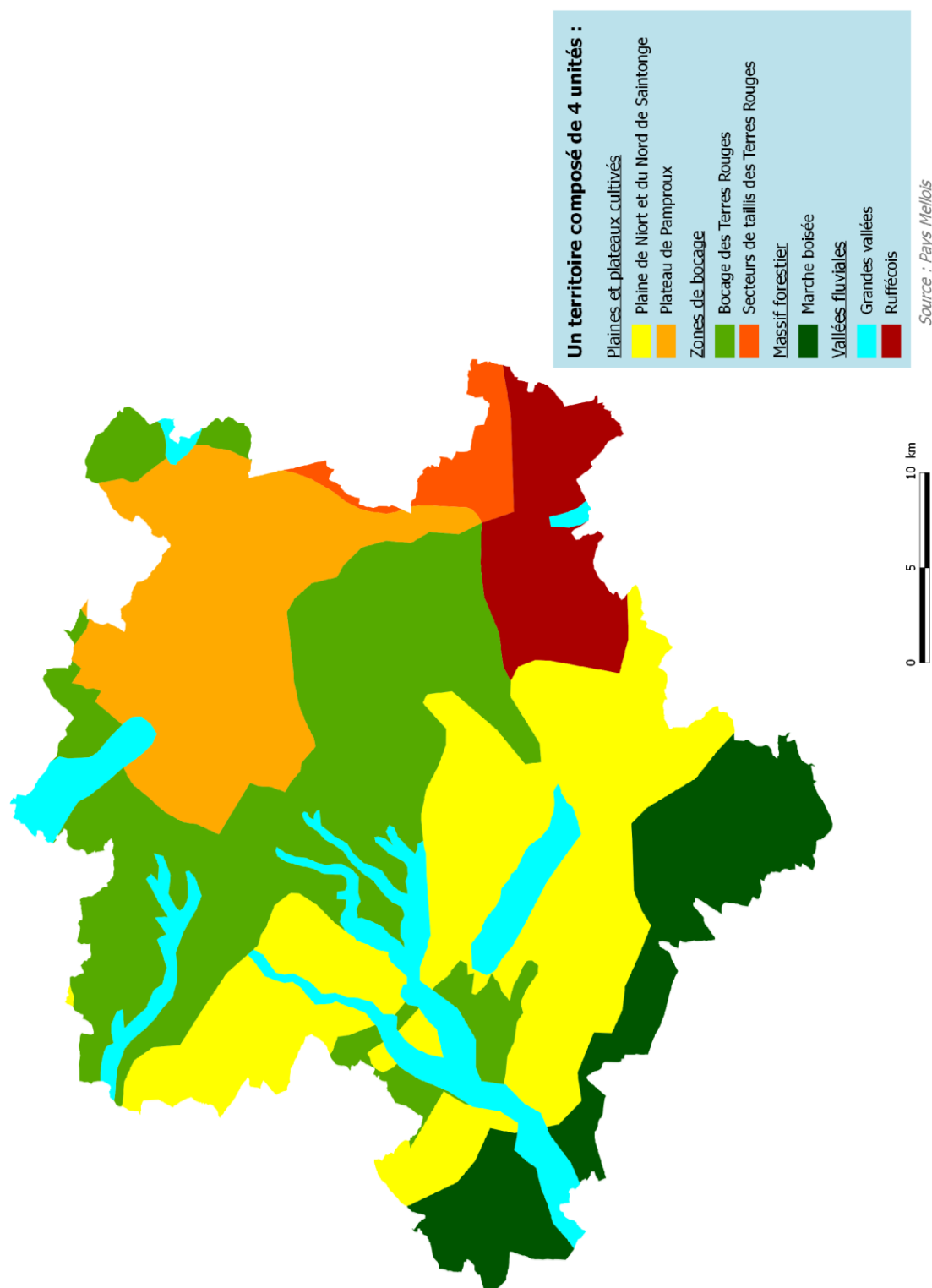


Figure 6 : Un territoire constitué de quatre unités paysagères

2.2 L'eau, élément fédérateur du territoire

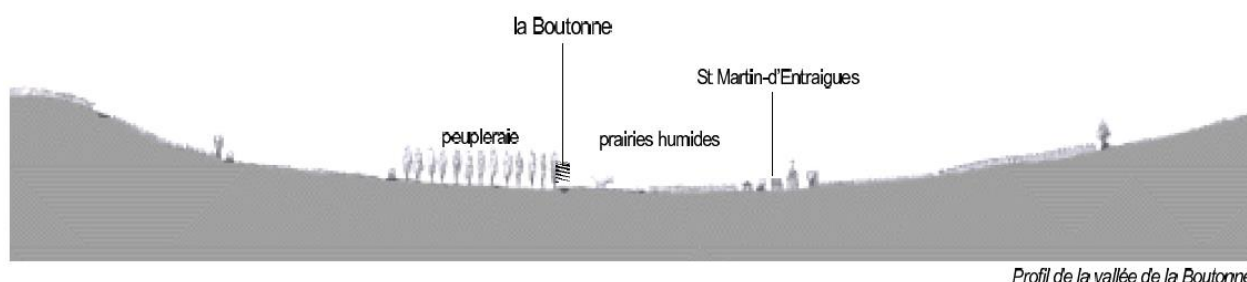
Les principales vallées (Boutonne, Sèvre) et leurs affluents représentent un fort vecteur de paysages : il s'agit d'une composante majeure du territoire du SCoT. Les ripisylves, cordons verts de végétation aux abords des cours d'eau, dessinent des ondulations visibles au loin et laissant deviner la présence de l'eau.

La présence des cours d'eau est aussi génératrice de paysages « de crues ». L'occupation humaine du territoire s'adapte tout particulièrement à la présence de cette eau à risques dont la variabilité et le caractère imprévisible viennent parfois inquiéter habitants, habitations, et activités.

Le lien à l'eau est une composante majeure de l'aménagement qu'il convient de faire perdurer voire de réhabiliter. Ce lien peut prendre une multitude d'apparence : vocabulaire architectural spécifique (de ponts, pontons, moulins, haltes nautiques, adaptation des niveaux des constructions « les pieds dans l'eau »,...), espaces publics assurant un trait d'union entre le village et la rivière, sentiers d'interprétation reliant le village aux paysages naturels de l'eau, maintien de vue dégagées sur des îles ou des méandres, ...

Des paysages diversifiés comprenant **deux types de vallées** :

- les vallées larges** où la rivière coule dans une plaine alluviale entre deux fronts éloignés parfois de plusieurs kilomètres comme dans la vallée de la Boutonne. Elles sont traversées de routes souvent en digue au-dessus de marais. Les zones humides forment le plus souvent de vastes surfaces entre les bras naturels ou artificiels de la rivière. Elles sont occupées par les peupleraies qui créent un paysage caractéristique.



Profil de la vallée de la Boutonne

Figure 7 : les vallées larges (Source : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2003)

- Les vallées étroites** et profondément creusées dans la roche calcaire par les cours d'eau du plateau sont en général occupées par les prairies, les moulins sont les seules constructions. Les abords des routes qui les longent, autrefois pâturés, sont maintenant en friche.

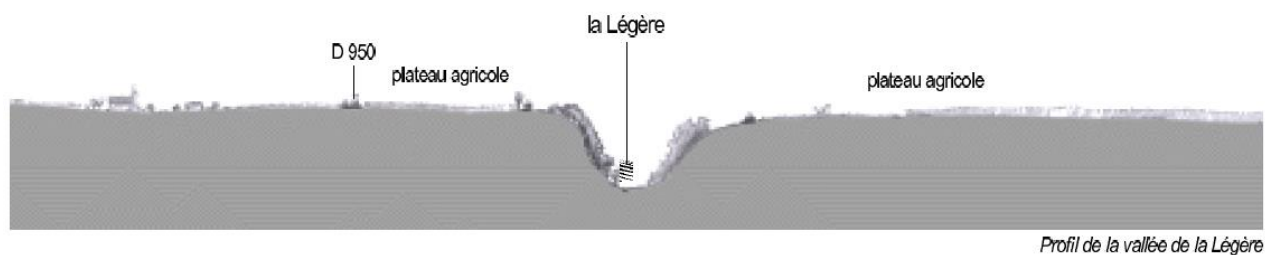


Figure 8 : Les vallées étroites (Source : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2003)

La présence de nombreuses rivières et le caractère pittoresque des vallées constituent une ressource potentielle qui pourrait être exploitée pour des activités de loisirs ou de tourisme. Cette utilisation permettrait une meilleure gestion de vallées actuellement en voie d'abandon.

(Source : Plan de paysage du Mellois en Poitou, 2003)

2.3 Une diversification et une structuration des paysages par la végétation

Paysage de champs ouverts, paysage de bocage, paysage de marais drainés, les différentes façons de marquer les limites de parcelles varient selon les régions du Mellois en Poitou et leur donnent leur aspect caractéristique.

ZOOM sur la haie, élément varié traditionnel porteur d'une identité paysagère agricole

La haie est un élément végétal d'importance dans les paysages. La situation des haies et leur fonction ont donné une diversité de forme tandis que les différents types de sol ont provoqué une diversité d'essences végétales plantées. En bordure de champs, les haies étaient maintenues basses pour ne pas porter ombre sur la culture ; tandis qu'en bordure de pâturage, elles étaient tenues hautes et couplaient des arbres taillés en « têtards » et des buissons épineux pour permettre à la fois la production de bois et le maintien d'une enceinte sûre pour le bétail.

Les descriptions suivantes sont issues de l'atlas des Paysages de la Région Poitou-Charentes (source : CREN Poitou-Charentes). La lecture du paysage par la végétation est ici analysée selon chaque entité paysagère recensée.

La plaine de Niort

La culture généralisée du sol, qui procure le grand dégagement visuel des plaines, forme avec le relief plat l'essentiel du caractère des paysages. Les cultures elles-mêmes, leurs matières, les couleurs qui se succèdent selon la saison, forment la principale substance paysagère du secteur. Ici, bien sûr, les diverses autres formes de paysages du bocage et des vallées plantées de peupliers, pondèrent la part des cultures et apportent leurs frondaisons.

Comme dans les autres départements de la région, le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué dans les Deux-Sèvres au cours des trente dernières années. 10 000 exploitations étaient recensées en 1995 contre près de 14 800 en 1988. Toutefois, les régions de grandes cultures sont celles qui se sont le plus rapidement restructurées.

Cette évolution a conforté d'une part l'existence de deux agricultures dans le département. L'agriculture de complément de petite taille (moins de 10 hectares) qui contribue encore de façon notable à la production départementale, s'est relativement bien maintenue. Quant à l'agriculture de métier qui rassemble la plupart des moyens de productivité, elle s'est trouvée engagée, pour survivre, dans un fort mouvement de concentration. Il résulte de cette évolution un déséquilibre accru entre les terroirs à vocation d'élevage et ceux orientés vers la production végétale.

L'utilisation du sol agricole a connu également des changements importants. Le paysage des Deux-Sèvres s'est d'abord modifié du fait de la régression de la surface cultivée. La nature des cultures s'est aussi modifiée. Concernant les productions végétales on note le léger accroissement des terres consacrées aux céréales : elles occupaient 137 000 hectares en 1989 et 139 000 en 1995. Les productions animales des Deux-Sèvres ont, comme les productions végétales, vécu de profondes mutations. Elles restent concentrées en Bocage et Gâtine.

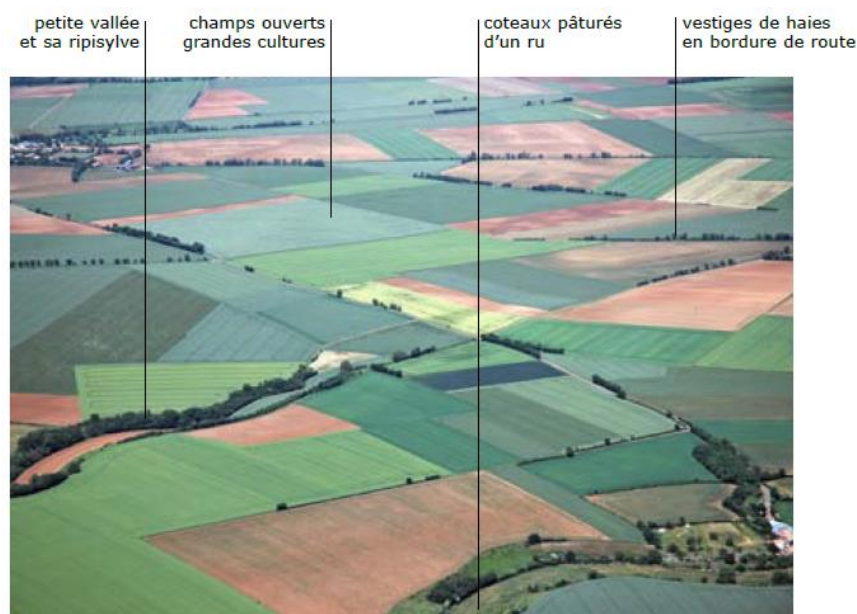


Figure 9 : Structuration paysagère (Source : CREN Poitou-Charentes)

Les Terres Rouges, secteurs bocagers

Motif primordial du bocage, la haie constitue tant l’emblème que le principal élément de structuration de l’espace, et aussi l’essentiel des motifs visibles.

La densité du réseau des haies va donc singulièrement déterminer l’ambiance des secteurs de bocage. Mais il faut également rappeler à quel point la position, la composition des haies et leur mode d’entretien sont importants pour déterminer la perception des paysages.

Le degré d’opacité, la position vis à vis des routes et chemins, conditionnent la visibilité des territoires. Il y a par exemple une grande différence entre les haies opaques sur toute leur hauteur, et les haies qui associent une haie basse taillée sous une futaie, qui restent présentes pour assurer l’identité du bocage, et autorisent des vues dont elles forment un premier plan de grande qualité.

La composition végétale et l’entretien vont aussi déterminer la matière végétale, les floraisons, la richesse floristique des motifs (on dit qu’une haie s’enrichit tout au long de son existence, et que les plus belles sont plusieurs fois centenaires). Enfin, le bocage présente depuis fort longtemps des types de composition floristique, formés avec les végétaux adaptés au climat, au sol, aux fonctionnalités des haies, et qui sont inscrites dans les yeux. Quand les gammes végétales s’en écartent, comme les haies de résineux aux abords des villages, il n’est plus possible de les associer au réseau général, dont le caractère de continuité rurale se trouve alors brisé.

Dans le cas spécifique des terres rouges bocagères, le réseau de haie est marqué par une grande diversité de formes et de types d’entretien, qui justifieraient un travail spécifique d’inventaire sûrement fort instructif. Cependant la présence des châtaigniers en sus des chênes vient apporter une note unificatrice, d’autant que l’on retrouve cette espèce sous forme de taillis et de sujets isolés dans les parcelles. Il semble toutefois que cette dernière forme soit appelée à disparaître : tous les sujets rencontrés ont semblé âgés, voire dépérissant, et sans jeunes plantations de relève.

Outre le réseau de haies, la végétation est marquée par l'alternance de prés et de cultures dans les parcelles, et par quelques massifs, dont les groupes marquent probablement des dépôts de terres plus pauvres, dans ce pays de marche géologique, et où le châtaignier reste marquant, du moins en lisière.

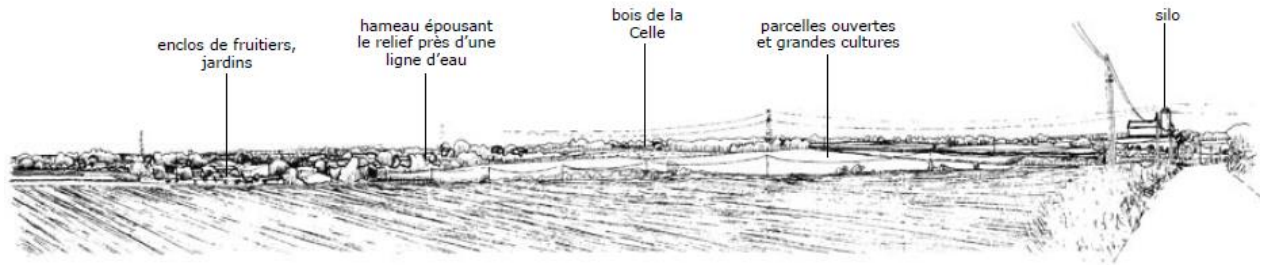


Figure 10 : Représentation schématique des Terres Rouges (Source : CREN Poitou-Charentes)

Les Terres Rouges, secteur des Taillis

« Terres rouges à châtaigniers » : la dénomination usuelle du territoire désigne l'espèce emblématique présente tant dans les motifs végétaux actuels que dans la mémoire des modes de vie ruraux anciens.

On retrouve aujourd'hui cette espèce dans les taillis qui caractérisent fortement les paysages : ils sont nombreux, pas forcément très étendus, mais leur répartition et leurs dispositions sur le territoire organisent un système de coulisses qui vient fermer l'horizon, et forme comme un espace de référence pour tout le territoire. Le châtaignier présente des événements saisonniers remarquables, notamment la floraison qui fait apparaître sur la matière des feuillages une écriture d'étoiles, ainsi que la période des fruits mûrs.

Outre les taillis, l'espèce est également présente sous forme de sujets isolés dans les parcelles ou au bord des chemins. Cependant, ceux que l'on voit aujourd'hui paraissent tous bien âgés, voire morts. D'autres encore surgissent des lambeaux de haies encore présents entre les parcelles, et surtout sur les bords des routes, mais dans le même état sanitaire. Associés aux ormes morts, ces cadavres trop nombreux et l'absence de sujets plus jeunes qui indiqueraient un futur, laissent une impression assez désolée.

Les haies apparaissent sporadiquement dans les cultures et au bord des routes, mais sans former le réseau bocager perceptible dans l'autre partie des terres rouges. Elles prennent en outre au bord des routes trop souvent l'aspect étriqué et maladif que leur donnent les sujets morts et un entretien expédié à l'épaveuse.

Très rarement, quelques sujets au pied dégagé (il peut s'agir de châtaigniers ou de noyers) accompagnent une portion de route, et tout change : l'espace dégagé des cultures prend alors valeur d'espace, et la distance ainsi révélée met en valeur la présence des taillis à l'horizon.

Les cultures et les prés complètent, sans originalité particulière, le dispositif végétal qui a bien de la peine à instituer une image de paysage identifiable.

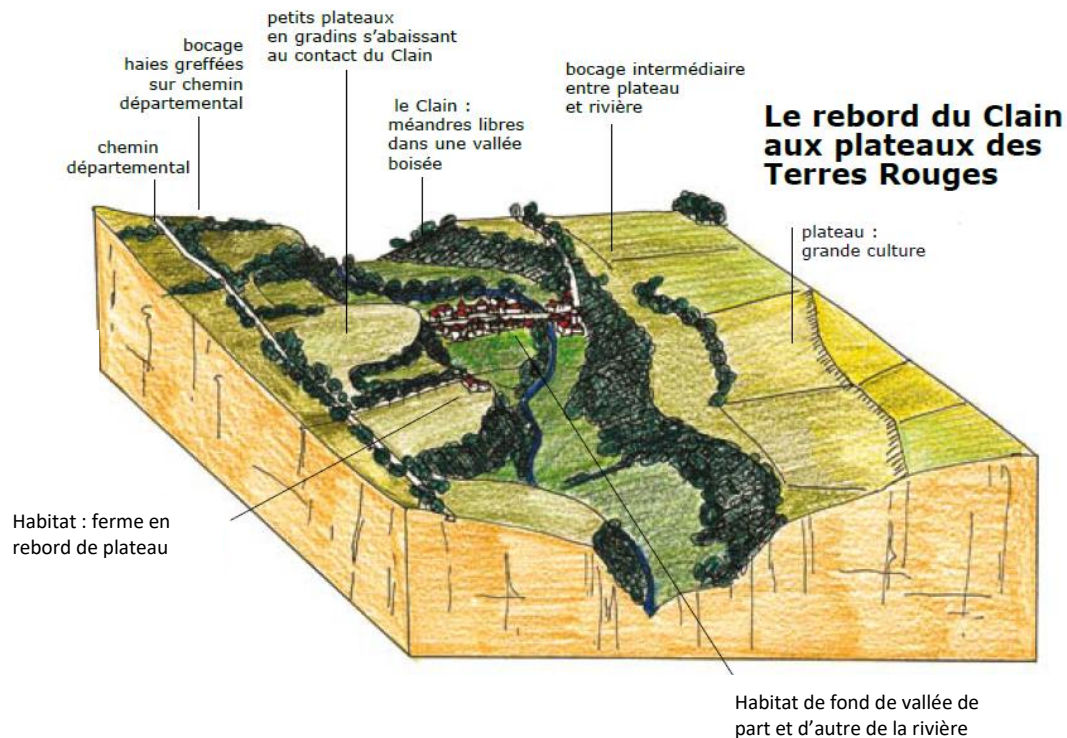


Figure 11 : Les rebords du Clain (Source : CREN Poitou-Charentes)

Le Ruffecoais

Les cultures et les prés se partagent le sol de la région sans lui conférer de personnalité très forte. Les principaux caractères spécifiques proviennent des motifs arborés, multiples et combinés : on trouve des taillis sur l'ensemble du secteur, qui interviennent à l'horizon et dans l'espace avec plus ou moins de force selon leur position dans le relief. Ils sont rarement les seuls éléments arborés en relation avec les surfaces de cultures ou de prairie : ils se combinent aux haies, aux bribes d'alignement, aux arbres isolés. Les bosquets, taillis, forêts, occupent une place qui peut devenir importante : certains secteurs atteignent une proportion supérieure à 15%, et la forêt vient à dominer le paysage sur la butte de Montalembert et dans les terres de la boucle de la Charente.

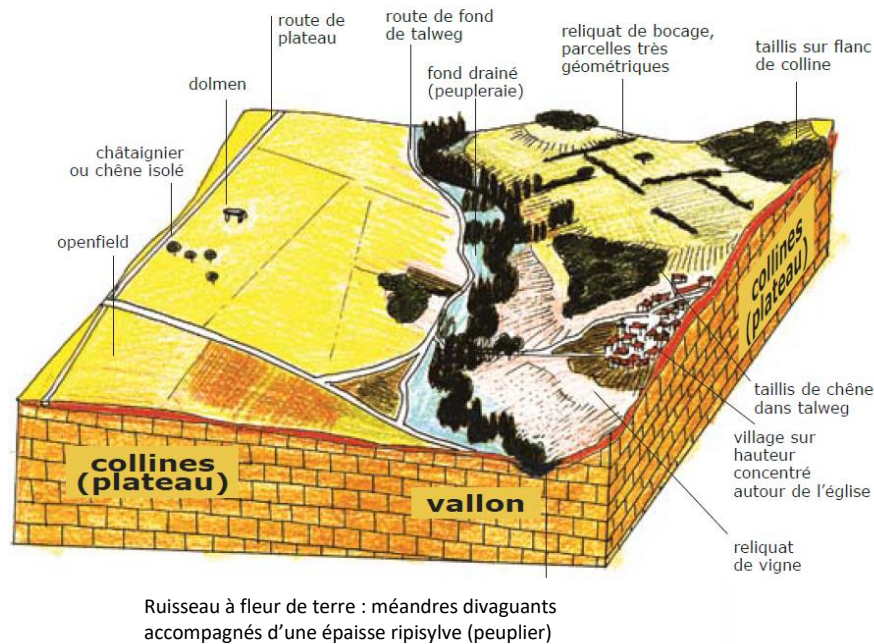


Figure 12 : Représentation schématique d'une vallée du Ruffécois (Source : CREN Poitou-Charentes)

La marche boisée

Ce sont bien entendu les motifs de la végétation qui dominent les paysages du secteur, sous la forme de massifs de toutes tailles aux nombreuses découpes. Quelques forêts domaniales (Chizé, Chef-Boutonne, Aulnay) forment de plus grandes compositions marquées par les tracés forestiers caractéristiques que l'on ne retrouve pas dans les massifs plus petits.

La composition floristique, tout comme l'histoire, marque une position de marche : les chênes et les hêtres dominent les gammes végétales, mais grâce au sol et à un micro-climat on trouve à Chizé des végétaux du Nord qui trouvent ici leur station la plus méridionale, et inversement des végétaux du Sud dans la limite septentrionale de leur aire. Cette rencontre botanique crée un lieu et des paysages forestiers tout à fait spécifiques.

On retrouve dans les clairières la végétation des plaines situées de part et d'autre du secteur. Le long des rivières, le motif des peupleraies donne ici un relief particulier à des vallées presque plates par ailleurs.

Les vallées

La végétation se manifeste sous des formes très diverses, ce qui contribue à la variété des paysages rencontrés. Les différents motifs de la végétation s'étagent depuis les rives des cours d'eau jusqu'au rebord des coteaux, organisent une concentration des motifs sur une même entité de lieu. Mais ils jouent également, trop souvent, le rôle d'écrans qui interdisent de jouir totalement de cette même qualité.

La végétation propre des rives, très riche quand elle n'est pas éliminée par le recalibrage, s'organise en bandes de ripisylves plus ou moins épaisses et denses selon les situations. Elle

peut isoler dans un couloir l'espace même des rivières, mais aussi organiser de belles fenêtres qui mettent en scène la présence de l'eau. Lors des franchissements, c'est souvent la vigueur de cette végétation qui s'impose au détriment d'une vision de l'eau.

Dans les fonds de vallée, les prairies, les peupleraies et les cultures se succèdent selon les profils, et conditionnent largement l'ambiance proposée : prairies recoupées de haies dans le bocage, terres de plus en plus cultivées sur les hauteurs et les plateaux.

Une végétation spécifique des coteaux succède à celle des fonds, et conditionne à nouveau les ambiances. Ainsi, dans les parties hautes du bocage, voit-on souvent le tissu des haies et des prairies, apparaître sur les flancs de la vallée.

Autour des villes, le contact entre le fond de vallée et le coteau est le lieu privilégié des jardins, qui trouvent là un dégagement visuel, et l'occasion d'étager les motifs de terrasses, de talus.

Ailleurs, les pentes accueillent tantôt des cultures ou des prairies (de plus en plus rares), tantôt des bois (qui souvent apportent une « conclusion » au paysage de vallée dont ils forment l'horizon), des vignes et des vergers, tantôt des friches à des stades divers, résultant des difficultés de gestion des terres en pente.



Figure 13 : Panorama sur les coteaux boisés (Source : CREN Poitou-Charentes)

2.4 Le paysage vécu, le paysage perçu

Les routes, les cheminements, les voies ferrées et les voies navigables sont les principaux accès aux paysages. Selon le tracé de ces itinéraires, selon leurs aménagements, selon la vitesse qu'ils induisent et selon la sélection des séquences qu'ils donnent à voir, les images mentales que l'observateur imprimera inconsciemment du Pays Mellois à partir de ces voies seront variées. Certaines laisseront «une bonne image», d'autres une impression plus confuse voire dévalorisante.

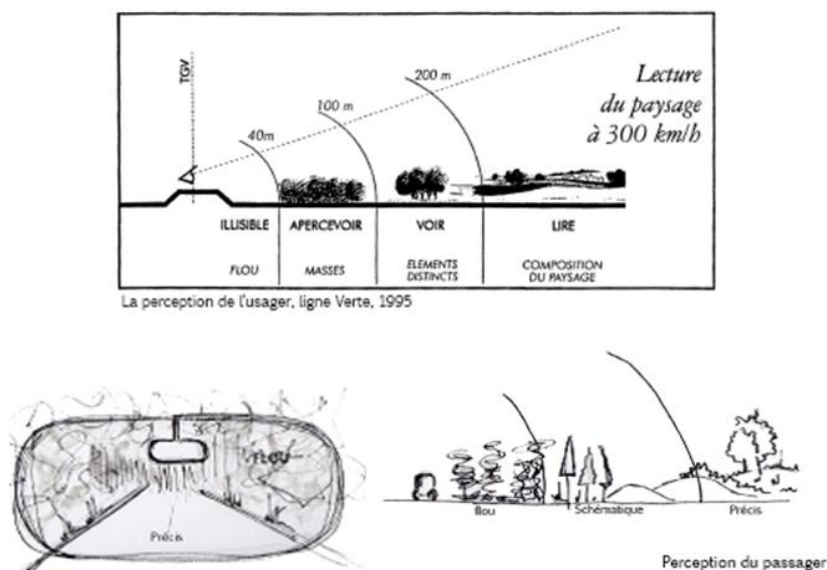


Figure 14 : Lecture du paysage depuis une voiture (Source : Plan Paysage, 2003)

La plus grande part des routes et chemins qui quadrillent le territoire d'un réseau aux mailles serrées sont des routes très anciennes de desserte locale. Ces dernières représentent l'élément de paysage le plus visible.

Cependant, le territoire du Pays est parcouru par plusieurs axes majeurs dont la RD948 et la RD950.

Depuis ces axes particulièrement fréquentés, l'image que l'on se forge du paysage est variable, elle diffère selon les unités paysagères traversées et la topographie. La plupart des points hauts offrent ainsi des vues lointaines sur le grand paysage.

Malgré ce potentiel occasionné par le relief, notamment dans les zones de vallées, les points de vue sont rares, et restent limités à de petites scènes. Quand ils existent, les points de vue élevés sont l'occasion d'une belle mise en scène des motifs de boisements et de bocage alternant avec l'ouverture des prairies et zones de plaines.

Ainsi, le Horst⁵ de Montalembert (le seul relief en éminence de la région) offre des positions dominantes sur le secteur, notamment depuis le village de Montalembert lui-même. La vue y est considérablement étendue. Le point de vue reste cependant en deçà de sa potentialité, notamment en raison des difficultés à « gérer » le dégagement visuel et de l'absence de traitement. Ce site géologique unique en Mellois a été profondément modifié en 2013 par son percement lors de la construction de la ligne ferroviaire à grande vitesse LGV Sud Europe Atlantique.

⁵ Horst : Terme en géologie qui signifie « nid d'aigle » en allemand. Il désigne un soulèvement. Le Horst de Montalembert est un des soulèvements du seuil du Poitou apparu au moment de la formation des Pyrénées entre - 80MA et -40MA.

2.5 Des paysages marqués par les bourgs anciens et les extensions modernes

Une géologie favorable et un réseau hydrographique important ont permis une activité agricole prospère en Mellois en Poitou. Paysages de grands plateaux et plaines, ou paysages de bocages et vallées, l'influence des activités humaines a façonné sur le long terme ce territoire. Partie intégrante de ces paysages diversifiés, l'habitat ancien majoritairement agricole se décline et s'adapte aux particularités des sites. Ce territoire façonné par une activité essentiellement agricole comprend des agglomérations dont les dimensions sont modestes et sensiblement équivalentes. Les bourgs comprennent certaines constantes héritées d'une histoire agricole ancienne et préservée.

(Source : Plan de paysage du Mellois en Poitou, 2003)

Le rapport à l'eau des bourgs anciens

Les villages anciens entretiennent historiquement un lien très fort à l'eau : l'implantation des constructions et l'aménagement des jardins d'agrément est particulièrement dictée par la présence du cours d'eau et des zones d'épandage des crues. Les espaces publics, généralement aux abords des équipements communaux (mairie, salle des fêtes, église, ...) tissent un trait d'union entre les bras de la rivière et le village qui s'ouvre ainsi sur les paysages de l'eau.

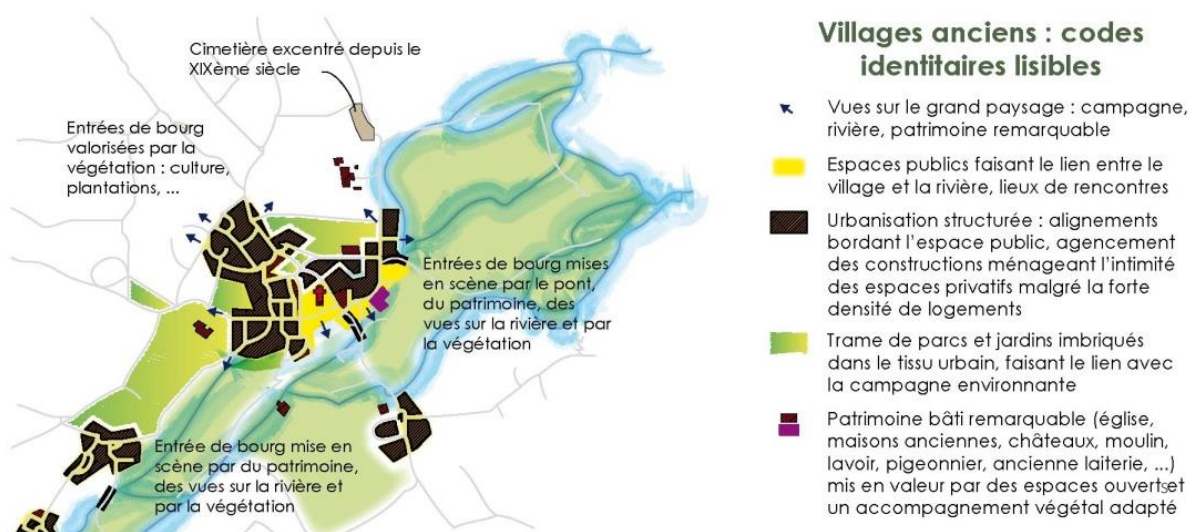


Figure 15 : La morphologie des bourgs anciens (Source : CITADIA)

Des types d'habitats anciens adaptés aux caractéristiques naturelles et à l'activité agricole

Dans l'ensemble du Mellois en Poitou, on retrouve un type à peu près constant d'habitat et des caractères communs dans l'organisation interne des bourgs, héritage d'une longue histoire de l'occupation humaine qui remonte aux premiers agriculteurs sédentaires de

l'époque néolithique. C'est un territoire façonné par une activité essentiellement agricole dans lequel les agglomérations restent de dimensions modestes et sensiblement équivalentes. La région du Mellois en Poitou, depuis l'époque romaine, n'a pas été traversée par les grandes voies de transit favorables au développement des villes.

En revanche, les structures des bourgs présentent des formes variables que la carte ci-après met en évidence et localise. Les agglomérations sont donc soit :

- > massées en ensembles assez **denses**, aux limites nettes entourées d'une vaste plaine ouverte (Plaines et plateaux cultivés, points hauts),
- > dispersées en petits ensembles lâches, formant une agglomération **nébuleuse** entrecoupée de pâturages, de champs et de boisements (Secteurs de bocage, zones basses),
- > **étirées parallèlement aux vallées** à la limite du plateau (Grandes vallées).

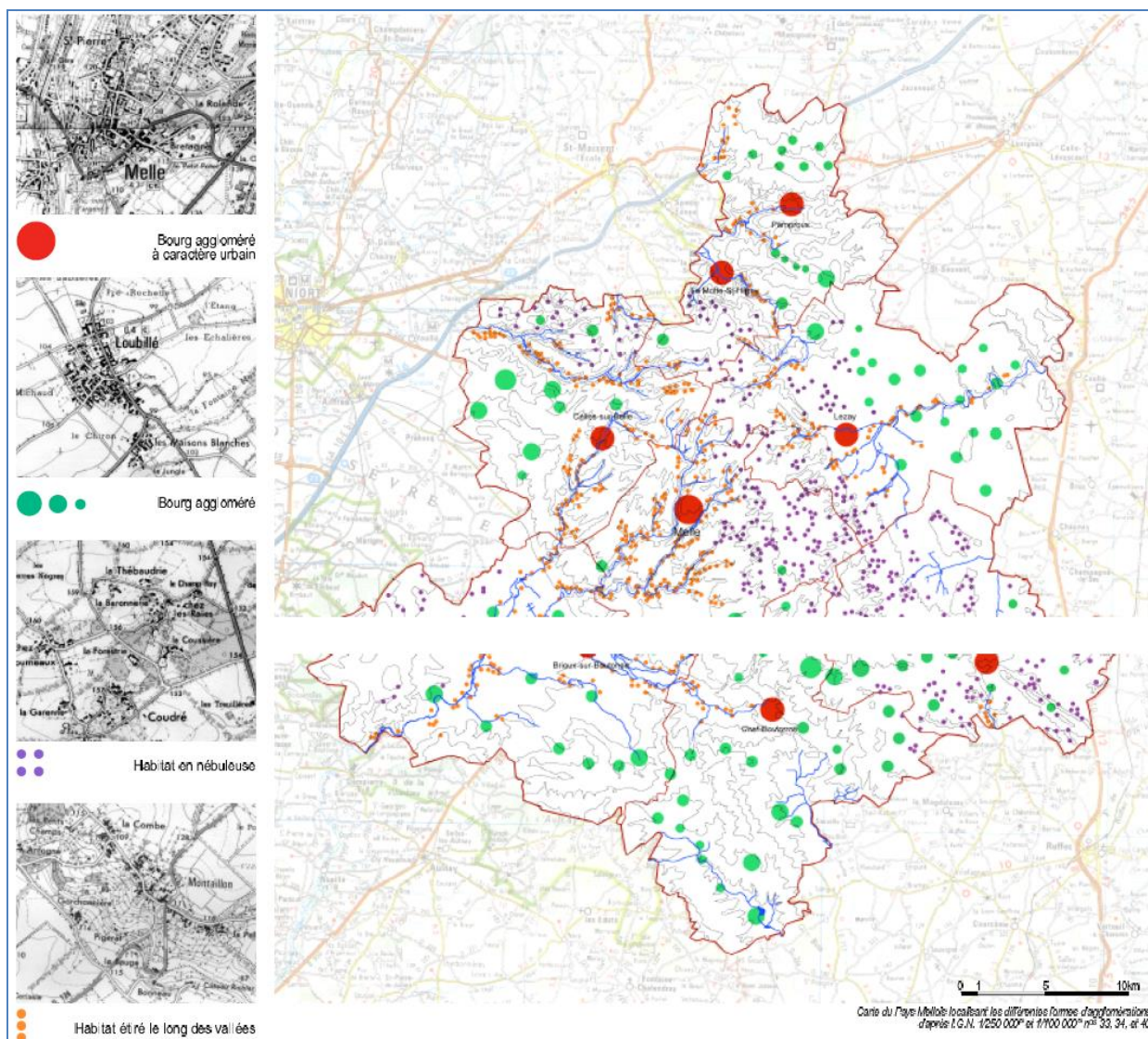
Ces différences correspondent à des raisons géographiques telles que le relief, l'accessibilité à l'eau et la qualité des sols. L'économie agricole ancienne du Mellois en Poitou a reposé principalement sur l'élevage et la polyculture vivrière ; les fermes et les villages ont donc occupé en priorité des positions qui donnaient à la fois accès à des terres favorables au pâturage et à des terres propices à la culture des céréales et de la vigne dès l'époque romaine, au centre de terroirs variés. La profondeur de l'eau dans le sol et la difficulté pour creuser des puits a incité au regroupement des hommes, tandis que les terroirs riches en sources ou points d'eau ont permis la dispersion des maisons.

Les formes d'organisation des bourgs ont aussi des raisons historiques. L'habitat groupé en bourg témoigne encore, de nos jours, d'occupations très anciennes autour de sites datant de la période néolithique (Limalonges, Vanzay, Exoudun, Bougon), et autour de villas gallo-romaines (Brioux, Rom, Melle, La Mothe-Saint-Héray, Chizé, Couture d'Argenson, Loubillé entre autres). À partir du IX^e siècle, c'est sur les domaines de monastères ou de seigneuries féodales que les défrichements se poursuivent, parfois sur des terres moins favorables (Celles-Sur-Belle, Secondigné, Ensigné, Sainte-Soline, Aigonnay, Saint-Vincent-la-Châtre entre autres), souvent le long des cours d'eau. Jusqu'au XIX^e siècle, dans la région centrale, dont le sol argileux permet un accès plus facile à l'eau favorisant une dispersion de l'habitat, s'installe un système de nébuleuse, associant des fermes isolées et des hameaux, et dans lequel aucun village ne s'impose nettement aux autres par son importance.

Les petits centres urbains se développent grâce à leur situation de lieu de passage (la Mothe, Sauzé), administrative (chefs-lieux de canton) ou en raison d'une activité économique comme le marché aux veaux de Lezay ou les mines d'argent puis l'industrie chimique de Melle.

Le chemin de fer va également permettre le développement de bourgs comme Chef-Boutonne, ainsi que l'exploitation des laiteries pour les communes de Lezay, Brioux, La Mothe, Celles-sur-Belles, Chef-Boutonne.

Les différentes formes d'organisation des bourgs marquent les paysages de leurs silhouettes caractéristiques, denses ou espacées, de leur façon singulière de prendre position sur le relief, de leur accompagnement de parcelles arborées, de cours et de jardins. Ces caractères ont une valeur culturelle et participent à l'identité locale.



(Source : Plan de paysage du Mellois en Poitou, 2003)

Des extensions modernes causant une perte d'identité et de lisibilité des bourgs

Si les parties anciennes des villages s'inscrivaient en accord avec le cadre paysager environnant, les extensions urbaines contemporaines sont en rupture avec ces pratiques traditionnelles, ce qui tend vers une banalisation des paysages urbains et ruraux.

Il est possible de classer ces extensions en deux types :

- Le mitage de territoire par un tissu pavillonnaire :

Une rupture s'opère entre l'habitat standardisé de lotissement et l'habitat ancien, tant en matière de densité que d'architecture ou de traitement paysager des abords. Les bâtiments situés principalement au centre des parcelles provoquent une rupture du bâti par rapport au

centre-bourg, et l'organisation générale du bourg, centrée sur l'eau et les centres de vie publique, est perdue du fait de l'étalement et d'un système viaire modifié.

➤ Les extensions linéaires le long des axes de communication :

En absence de documents d'urbanisme réglementant l'implantation et l'architecture du bâti, l'habitat peut s'étirer le long des axes d'accès aux bourgs. Ces extensions accueillent généralement du bâti pavillonnaire mais aussi des activités commerciales ou industrielles. Outre le mitage de terres agricoles ou d'intérêt écologique, ces extensions brouillent la lisibilité des entrées de bourg. Ces espaces sont souvent sans liaisons fonctionnelles avec le bourg ancien.



Nouvelle habitation isolée sur sa parcelle



Développement linéaire de l'habitat



Vue aérienne du développement d'Arvilleux le long de la R.D. 740 (cliché Philippe Feret)

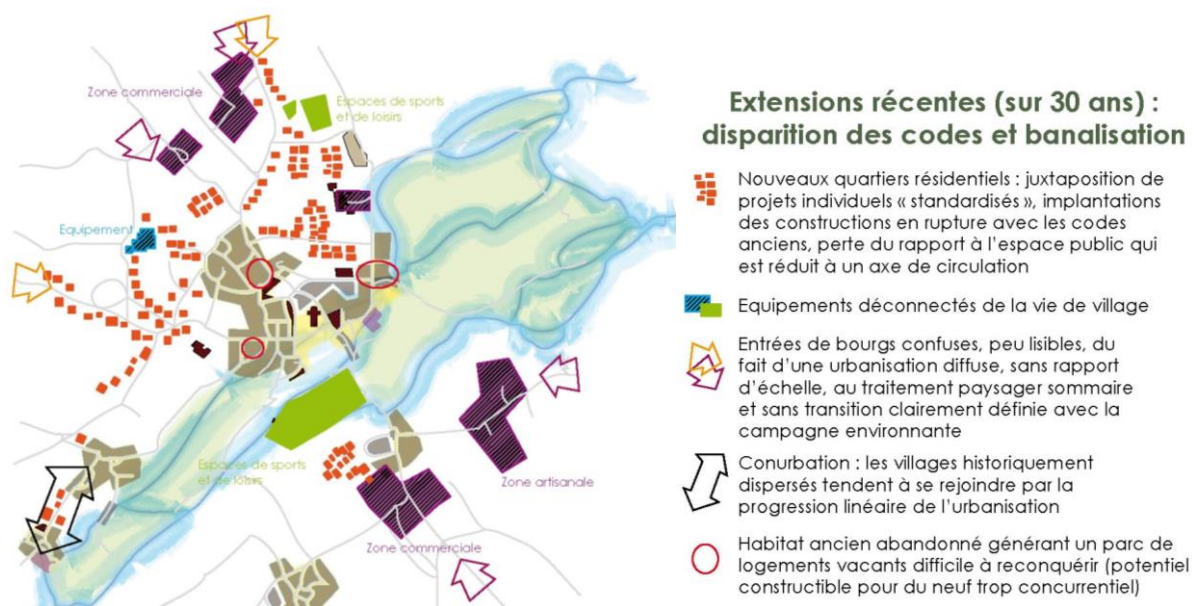


Figure 16 : Morphologie des extensions récentes (Source : CITADIA)

Des principes d'implantation judicieuse des constructions et des principes de végétalisation adéquate donnaient aux villages une structure harmonieuse et intégrée dans leur environnement. Ces « codes » d'aménagement méritent d'être revisités pour que les extensions de ces centralités urbaines continuent de véhiculer une qualité esthétique et une qualité de vie.

Denses mais qualitatifs, les formes anciennes d'urbanisation apportent des réponses intéressantes en matière de gestion économe de l'espace et de performance énergétique (les implantations étaient généralement « bioclimatiques »).

Des entrées de bourgs perdant en lisibilité

L'entrée de bourg est particulièrement sensible à ces extensions en rupture avec l'existant. Le traitement paysager de cet espace a, de plus, une importance capitale dans la compréhension du paysage urbain car il est censé marquer la limite entre zone urbaine et zone rurale.

Les bourgs à caractère urbain du Pays Mellois ont connu depuis plusieurs années, l'implantation d'activités commerciale et industrielle sur les grands axes routiers. Ces entrées de bourgs sont souvent décriées car elles participent directement à l'image même de ce bourg pour l'automobiliste.

Ces entrées sont souvent dégradées par un développement linéaire mal maîtrisé. Dans certains bourgs, comme à la Mothe-Saint-Héray, on observe l'installation d'une zone d'activité commerciale séparée du centre ancien par une zone moins urbanisée, créant une discontinuité et une difficulté à appréhender l'entrée d'agglomération. Enfin, le mitage des espaces agricoles par l'habitat pavillonnaire vient aussi troubler l'arrivée dans les bourgs.

Ces nouvelles entrées de bourgs posent des problèmes manifestes de sécurité des portions de routes limitées à 70 km/h de plus en plus longues, où les piétons et cyclistes ont du mal

à trouver leur place, et un manque de cohésion urbaine, les développements linéaires ne créant pas de nouveaux quartiers et plaçant les commerces de plus en plus loin des centres anciens.

Dans les petits bourgs, on passe rapidement de l'espace agricole à la rue. De nouveaux bâtiments commerciaux, artisanaux ou agricoles viennent parfois perturber la lisibilité de l'entrée de bourg en ne respectant pas les éléments d'accompagnement qui marquent traditionnellement les limites de parcelles.

L'implantation de nouvelles activités en limite de bourg n'est pourtant pas incohérente puisque les agglomérations du Pays Mellois se sont toujours développées ainsi, par extensions successives. Cependant, le respect des règles qui organisent les entrées de bourg traditionnelles est indispensable si l'on veut conserver les qualités de celles-ci.

3 LE PATRIMOINE BATI

3.1 Une architecture de qualité

Le territoire du Mellois en Poitou bénéficie d'un patrimoine historique et architectural riche, protégé par plusieurs politiques de conservation et de mise en valeur.

Le Mellois en Poitou a obtenu le label du Pays d'Art et d'Histoire en avril 2008, en reconnaissance du caractère patrimonial bâti et paysager de grand intérêt. Le Pays d'art et d'histoire (PAH), d'abord porté par le Syndicat Mixte du Pays Mellois puis par la Communauté de communes Mellois en Poitou, valorise le patrimoine du territoire dans toutes ses dimensions, à destination de tous les publics : visites, conférences, ateliers, spectacles, colloques, expositions, publications... Toutes les formes de médiation ont été utilisées pour mettre en lumière le patrimoine dans toutes ses dimensions (bâti, mobilier, immatériel, immatériel, paysages, etc), en privilégiant le croisement avec les problématiques contemporaines d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'éco-construction, entre-autre.

Le PAH s'adresse à tous les publics. Les familles, les habitants, les touristes, les enfants, les spécialistes et techniciens, les étudiants, les personnes avec handicap (plusieurs visites ont été traduites en langue des signes, des visites ont été proposées aux personnes âgées accueillies en EPHAD, des supports de médiation pour personnes mal-voyantes ont été conçus), la population anglophone), animations dans les maisons de retraite... Depuis 2009, plus de 27 000 curieux ont suivi les animations du PAH.

L'action éducative est au cœur des préoccupations du service. Depuis 2010, plus de 6500 enfants ont suivi les animations pédagogiques du service, en temps scolaire ou en temps de loisirs.

En 2018, la convention décennale arrivant à terme, la Communauté de communes a décidé de reconduire la convention avec le Ministère de la Culture, désireuse de poursuivre la mise en lumière du patrimoine dans l'esprit du label. Le dossier de renouvellement en cours d'écriture va se composer de deux parties : un bilan des dix années d'exercice du label et un rapport donnant les orientations des dix années à venir.

3.2 L'inventaire des monuments classés et inscrits

Un **monument historique** est un monument classé (par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles) ou inscrit (par arrêté du préfet de région) afin de le protéger, du fait de son histoire ou de son architecture. Cette reconnaissance d'intérêt public concerne plus spécifiquement l'art et l'histoire attachés au monument et constitue une servitude d'utilité publique. Le classement peut aussi s'appliquer à des objets mobiliers présentant un intérêt historique (cloche, ferrure de porte, etc...).

La réglementation relative aux monuments historiques classés et inscrits est précisée par le code du patrimoine et plus particulièrement par les articles L621-1 et suivants.

Les édifices classés ou inscrits bénéficient d'un rayon de protection de 500 mètres où tout projet de construction, de démolition, de travaux, est soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. L'élaboration du document d'urbanisme peut être l'occasion de

modifier ce périmètre sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France et après accord de la commune concernée (article L621-30-1 du code du patrimoine). En effet, le périmètre de 500 mètres peut, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France après accord de la commune, être modifié de façon à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent à l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité.

La mise en scène d'un monument dans son paysage ne demande pas d'interventions considérables. Un entretien soigné et régulier, une signalisation homogène et discrète sont la plupart du temps suffisants, en particulier pour les monuments en plein champ. Les monuments plus importants ou situés dans un contexte urbain nécessitent parfois un traitement spécifique de la voirie et en particulier des stationnements. L'accès offrant la meilleure vue sur le monument sera privilégié, éventuellement aménagé et toujours balisé.

On recense ainsi **50 édifices inscrits ou classés aux Monuments Historiques** (28 classés, 21 inscrits, 1 inscrit et classé).

3.3 Les sites classés et/ou inscrits

Les sites inscrits et les sites classés sont définis au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement et vise à préserver les sites "dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général". Les sites concernés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national.

Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement, qui peuvent être le cas échéant complémentaires. Ces protections instituent une servitude d'utilité publique sur le bien protégé. La servitude d'utilité publique créée doit être annexée dans le document d'urbanisme.

En site classé, tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site ne peuvent être réalisés qu'exceptionnellement après autorisation spéciale de l'État.

Le site inscrit fait l'objet d'une surveillance plus légère, sous forme d'avis de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Le territoire est concerné par **1 site inscrit et 2 sites classés** au titre de la loi 1930 sur la protection des sites et des monuments naturels, légendaires ou pittoresques :

Sites classés :

- > La mine de Loubeau, par décret de 1910, sur la commune de Melle,
- > Le cimetière de Verrines, par décret de 1939, sur la commune de Celles-sur-Belle.

Site inscrit :

- > ensemble formé par le bourg d'Exoudun, depuis 1979.



Figure 17 : Cimetière de Verrines à Celles-sur-Belle (source : région Poitou-Charentes, 2002)



Figure 18 : Bourg d'Exoudun (source : région Poitou-Charentes, 1999)

Les nombreux monuments du Mellois en Poitou constituent un enjeu paysager important. La définition d'une politique coordonnée concernant toutes les opérations de signalisation et de mise en valeur des monuments existants sur ce territoire contribuera à manifester visiblement la continuité territoriale.

3.4 Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

*Un « **site patrimonial remarquable** » est un site d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, présente un intérêt public. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.*

Créée par la loi du 7 juillet 2016, ce classement se substitue automatiquement aux secteurs sauvegardés, aux ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) et aux AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).

Sur le territoire, 4 communes sont concernées par cette servitude :

- Melle possède une ZPPAUP adoptée le 5 avril 2007. Cette servitude n'est pas compatible avec les lois Grenelle car elle ne dispose pas d'évaluation environnementale.
- Celles sur Belle possède une AVAP approuvée le 16 juillet 2016.
- Chef-Boutonne possède une AVAP approuvée le 15 octobre 2018.
- La Mothe-Saint-Héray possède une AVAP en cours d'élaboration

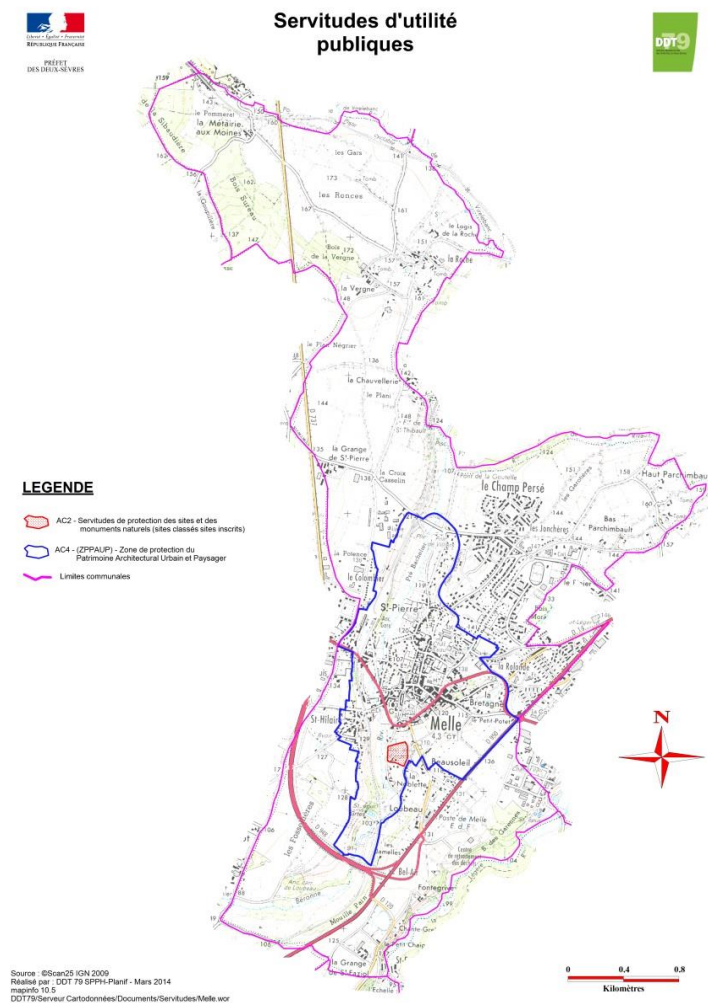


Figure 19 : Périmètre de la ZPPAUP sur la commune de Melle (source : PAC)

3.5 Le petit patrimoine

Une grande part de l'héritage historique reçu est constituée de « petit patrimoine », c'est-à-dire des vestiges de constructions modestes édifiées pour les activités quotidiennes anciennes du monde rural. Ces édifices souvent discrets possèdent pourtant des caractéristiques locales qui peuvent être préservées.

Puits, fontaines, lavoirs, moulins, fours à pain, pigeonniers, abris de cantonniers, fours à chaux, enclos de vignes, bassins de rouissage du chanvre, linteaux de porte sculptés ... la liste des traces laissées par le mode de vie passé est longue et variée. Des bâtiments, jusqu'aux détails de la construction, ces traces confèrent un cachet singulier aux lieux habités et les relient à leur longue histoire.



Figure 20 : Abri de cantonnier à la Mothe-St-Héray et un puits abandonné à Sauzé-Vaussais

Le petit patrimoine participe à l'espace collectif qu'est le paysage. Travailler sur les raisons de sa conservation et les moyens de sa mise en valeur peut constituer un bon point de départ d'une prise de conscience paysagère. Les pistes de réflexion suivantes peuvent être développées.

Tous les éléments patrimoniaux ne possèdent pas la même valeur symbolique pour une collectivité. Pourtant, il faut attirer l'attention sur le fait que le petit patrimoine ne prend tout son sens que par un effet d'ensemble, lorsqu'il forme un tissu continu de petits éléments représentatifs de la vie locale. Leur insertion dans le paysage contemporain sera mieux assurée par une politique de mise en valeur de l'ensemble de ce patrimoine que par la restauration isolée d'un seul élément.

Le patrimoine

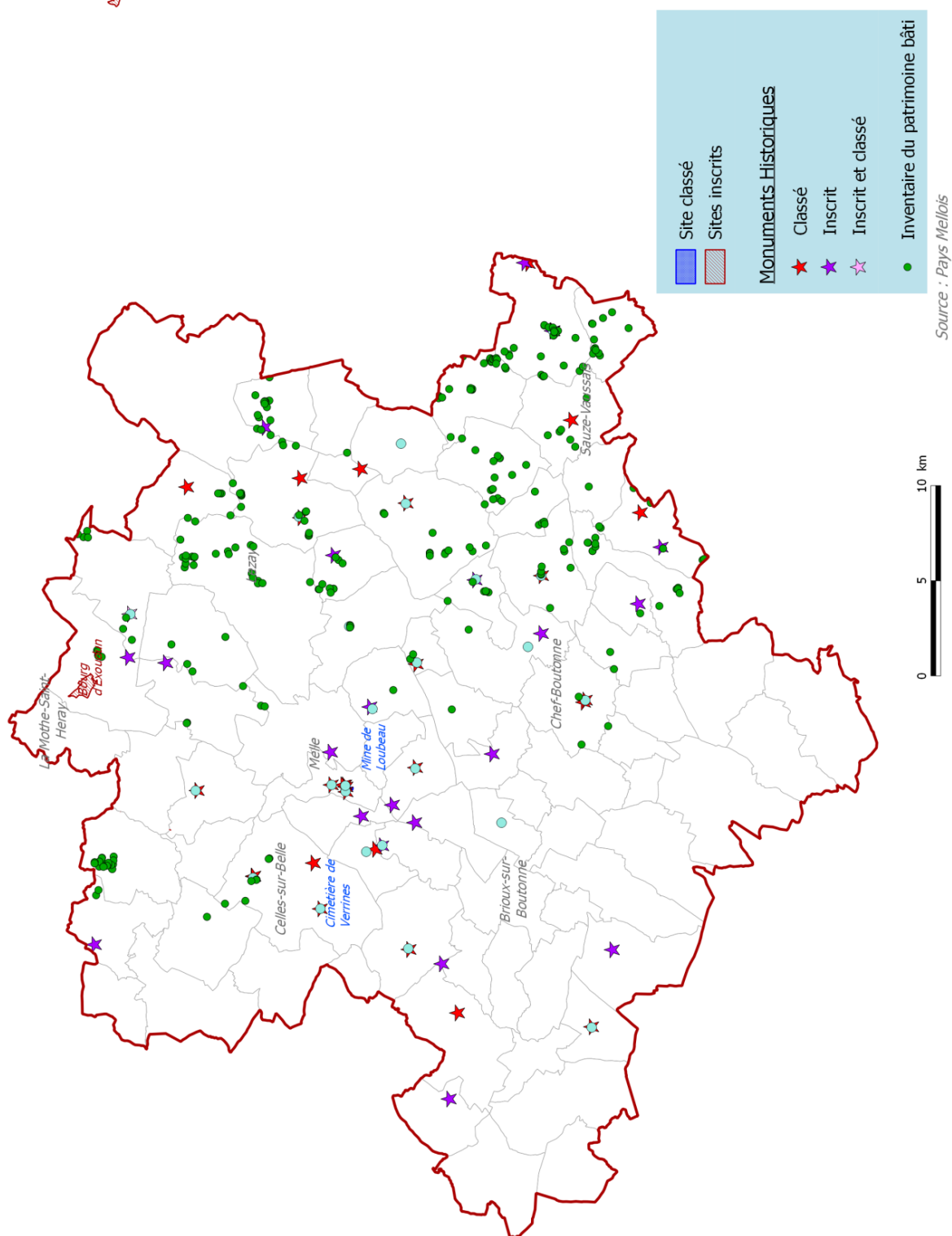


Figure 21 : Les éléments patrimoniaux du Mellois en Poitou

3.6 L'archéologie

La prise en compte du patrimoine archéologique dans le cadre de l'aménagement du territoire relève du Code du patrimoine (livre V) et des dispositions du décret n°2004-490 du 3 juin 2004 modifié, relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

L'article L.522-5, alinéa 2, du Code du Patrimoine prévoit la délimitation par l'État de zones – dites « zones de présomption de prescription archéologique » – où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Sur ce fondement, le décret sus-désigné (Art. 5) précise que ces zones sont créées – à partir des informations données par la carte archéologique régionale – par arrêté du préfet de région, et qu'à l'intérieur des périmètres qu'elles définissent, l'ensemble des dossiers d'urbanisme (permis de construire, de démolir, ZAC, etc) seront automatiquement transmis au Service régional de l'Archéologie, sous l'autorité du préfet de région.

En-dehors de ces zones, le Préfet de Région (DRAC - Service Régional de l'Archéologie) doit être saisi systématiquement pour les dossiers de réalisation de Z.A.C. et les opérations de lotissements affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares ainsi que les travaux soumis à déclaration préalable (Art. R.442-3-1 du Code de l'urbanisme), les aménagements et ouvrages qui doivent être précédés d'une étude d'impact (Art. L.122-1 du Code de l'environnement) et que les travaux sur les immeubles classés au titre des monuments historiques soumis à autorisation (Livre VI du Code du patrimoine, relatif aux monuments historiques, sites et espaces protégés).

Il convient de préciser deux autres dispositions réglementaires importantes :

- > d'une part, le préfet de région (DRAC - SRA) a la possibilité de demander transmission de tout dossier d'aménagement échappant au dispositif évoqué plus haut (Art. 6 du décret de 2004) ;
- > d'autre part, chaque aménageur a la possibilité de saisir le préfet de région en amont du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme, afin de connaître son éventuelle intention de prescrire une opération d'archéologie préventive puis, le cas échéant, lui demander la réalisation anticipée de cette opération (Art. 10 & 12 du décret de 2004).

Dans le cas où le préfet de région a édicté des prescriptions d'archéologie préventive sur un dossier d'aménagement (diagnostic archéologique et/ou fouilles préventives), les travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution de ces prescriptions (Art. 17 du décret de 2004, Art. L.425-11 du Code de l'Urbanisme, Art. L.512-29 du Code de l'Environnement).

La carte ci-après répertorie les sites et zonages archéologiques sur le territoire.

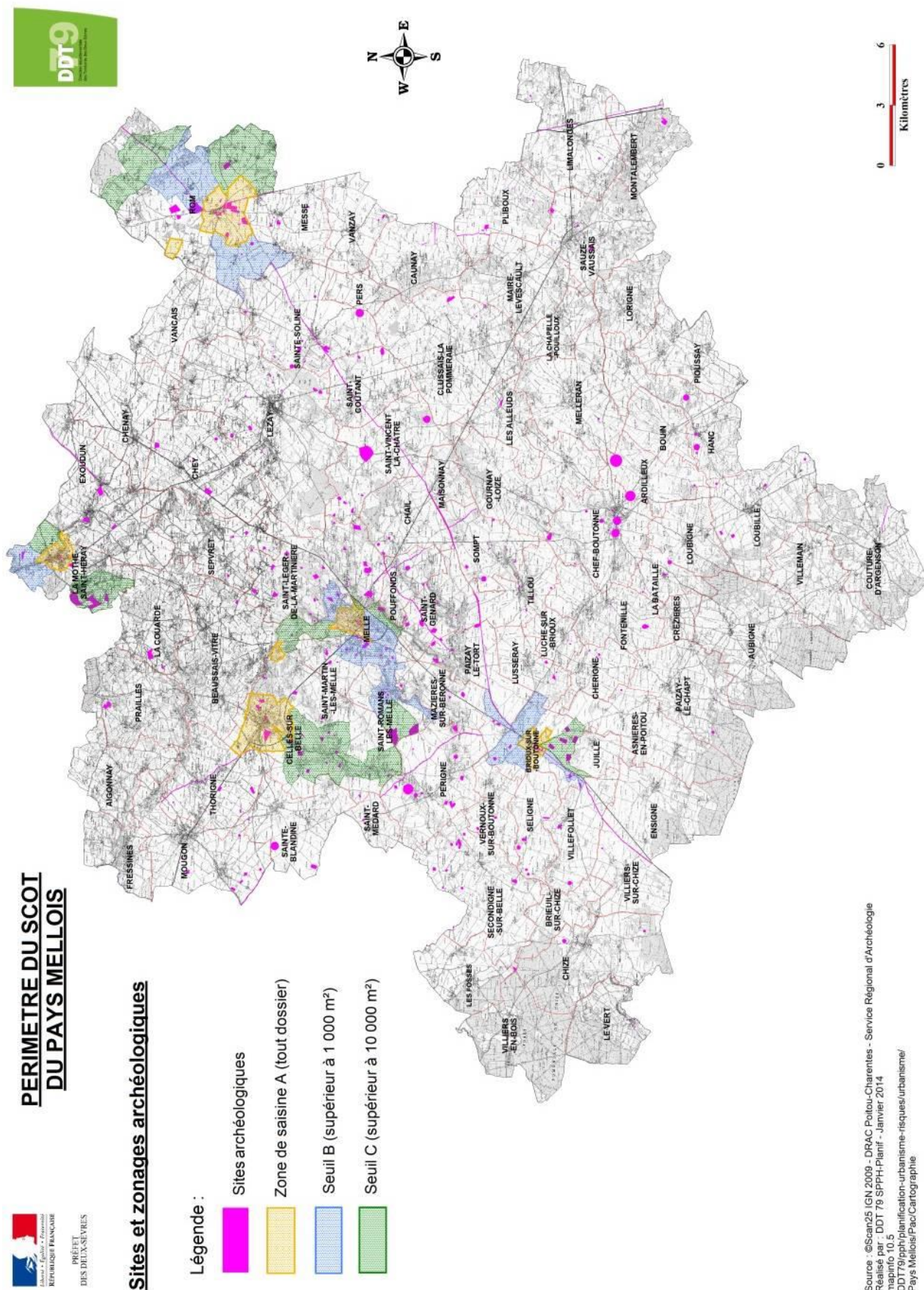


Figure 22 : Carte des sites et zonages archéologiques (source : PAC)

4. CONSOMMATION D'ESPACE ET POTENTIELS DE DENSIFICATION AU SEIN DES ENVELOPPES URBAINES

4.1 Une analyse sur la période 2009-2018

La période de référence actualisée pour l'analyse proposée correspond à la période des 10 années précédant l'arrêt du projet de SCoT arrêté en juillet 2019, soit une période courant de 2009 à 2018.

Pour rappel, article L141-3 du Code de l'Urbanisme : « Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. »

4.2 La délimitation de la tâche bâtie

La tâche bâtie permet de délimiter les espaces bâtis d'un territoire. C'est un élément de diagnostic permettant de déterminer la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis. Elle sert également à l'analyse de la consommation de l'espace sur les 10 dernières années (1er janvier 2009 au 31 décembre 2018).

Pour obtenir une première tâche bâtie, la méthode de dilatation/érosion consiste à appliquer deux tampons :

Un premier tampon positif de 30 mètres de rayon autour de chaque bâti ;

Un second tampon cette fois négatif de 30 mètres autour des bâtiments. Cette méthode permet d'obtenir une meilleure précision quant à la réalité urbaine.



Dans la majorité des cas, la délimitation de la tache bâtie se fait en suivant les limites parcellaires. Cependant, cette 2ème étape de la méthode engendre certains découpages qui peuvent se détacher des limites parcellaires (boisements assurant une continuité avec les espaces extérieurs à la tache bâtie, espaces naturels remarquables, parcelles de taille importante...).

Ces « tâches bâties » ou « enveloppes urbaines » ont été délimitées autour des centres-bourgs des communes de la Communauté de Communes ainsi que pour les espaces identifiés en tant que zone « urbaine » dans les documents d'urbanisme en vigueur.

Dans le cadre de la présente analyse de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, la délimitation de ces enveloppes urbaines permet de définir si une parcelle consommée l'est :

- **En densification de l'enveloppe urbaine ;**
- **En extension d'enveloppe urbaine ;**
- **En mitage de l'espace agricole (au sein de hameaux essentiellement) ;**

4.3 Les données utilisées

Les fichiers fonciers (« MAJICS ») retraités par le CEREMA permettent d'identifier les dates de première construction sur chaque parcelle. Aussi, notre analyse a-t-elle consisté à identifier l'ensemble des parcelles dont la première construction a été réalisée **entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2018**.

Disposant de deux photographies aériennes en date de 2011 et 2018, une vérification par photo-intéprétation a permis :

- De **préciser les limites des parcelles réellement consommées** (consommation totale ou partielle) ;
- **D'identifier la destination de la construction** ayant généré la consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers ;

4.4 Les résultats

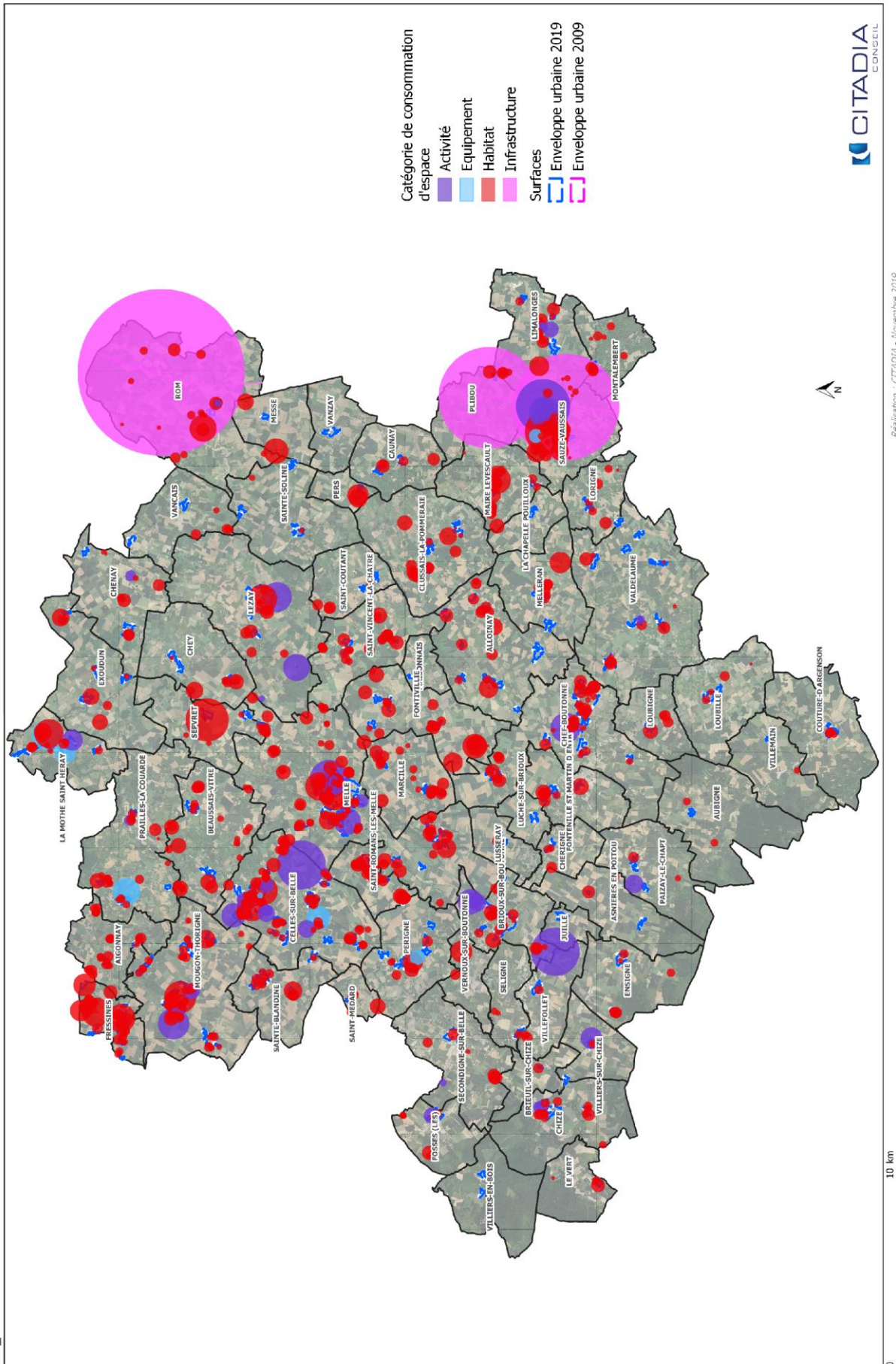
Au total, sur les 10 années d'analyse, la consommation foncière totale est estimée à 287 hectares, soit 28,7 hectares par an.

Cette consommation foncière peut être répartie selon 5 grands types de vocations :

- Habitat (développement résidentiel et mixte) ;
- Equipements publics et d'intérêt collectif ;
- Activités économiques ;
- Infrastructures ;
- Besoins liés à l'activité agricole.

Consommation d'espace 2009- 2019

SCoT Mellois



Synthèse de l'analyse de la consommation d'espace sur la période 2009 – 2018 :

	Habitat (mixte)	Equipements	Infrastructures	Activités économiques	Activités agricoles
Période 2009-2018	157 hectares	5 hectares	79 hectares	37 hectares	4 hectares
Consommation d'espace annuelle	15,7 hectares	0,5 hectare	7,9 hectares	3,7 hectares	0,4 hectare

- Analyse de la consommation d'espace à vocation d'habitat**

Les espaces consommés le sont majoritairement pour du développement résidentiel (production de logements sous formes de maisons individuelles essentiellement). Sur cette même période, ce sont 1 485 logements qui ont été construits sur le Mellois en Poitou selon une dynamique variable, liée à la crise post-2008. Il convient donc de souligner que l'analyse de consommation d'espace réalisée sur la période 2009-2018 correspond à une période de crise de production de logements et donc par conséquent à une consommation d'espace mesurée au regard de cette dynamique. Cette dynamique s'inverse aujourd'hui pour revenir plus proches des standards du territoire au cours des années 2000.

Il est à noter que la consommation foncière, de même que la dynamique démographique s'est concentrée autour des pôles urbains de Melles et Celles et à proximité de l'agglomération niortaise (Fressines, Mougon...).

Aussi, pour 1 485 logements commencés sur la période, ce sont 157 hectares consommés, soit une densité moyenne mise en œuvre de l'ordre de 9,45 logements / hectare consommé.

Localisation préférentielle des espaces consommés à vocation d'habitat :

	Densification de l'enveloppe urbaine de 2009	Extension des enveloppes urbaines de 2009	Mitage de l'espace (hors enveloppes urbaines)
	38% des espaces consommés	27% des espaces consommés	35% des espaces consommés

Pour rappel :

- **2004 – 2008 : 375 logements commencés chaque année ;**
- **2009 – 2011 : 215 logements produits chaque année ;**
- **2012 – 2017 : 90 logements par an ;**
- **2018 : 302 logements commencés**

- **Analyse de la consommation d'espace à vocation d'activités économiques**

Véritable déclinaison de stratégies communautaires (Mellois en Poitou n'existait pas sur la majeure partie de la période analysée et le développement économique était porté par les ex-communautés de communes), la consommation d'espace à vocation d'activités s'est réalisée en extension des zones d'activités existantes principalement localisées sur les pôles principaux et secondaires (Melle, Celles, La Mothe Saint Heray, Lezay...). Le cas particulier de Limalonges, situées le long de la RN10 est également à souligner et s'inscrit en lien avec la stratégie communautaire du renforcement économique de cet axe et plus globalement de l'Est du territoire.

4.5 Potentiels de densification au sein des enveloppes urbaines

Le référentiel foncier doit permettre d'apporter un éclairage sur la capacité d'un territoire à mobiliser son foncier pour répondre aux besoins et – le cas échéant – inciter à la réorganisation du développement davantage dans l'enveloppe urbaine.

L'enveloppe urbaine correspond aux limites de ce qui est construit, c'est un espace qui peut être qualifié d'urbanisé.

Afin d'utiliser de manière économe les ressources foncières présentes sur le Mellois en Poitou, un inventaire exhaustif du potentiel de densification en zone urbaine devra être réalisé.

Atouts	Chiffres clés
> Une consommation d'espace raisonnée à l'est du territoire, des densités plus importantes	27,6 consommés par an à vocation habitat sur 2002-2011 dont 36% au sein de l'ex-communauté cantonale de Celles-Sur-Belle (22 ha / an sur 2009 - 2017)
Faiblesses	
> Une consommation d'espace forte à l'ouest du territoire avec des densités relativement faibles. > Une consommation qui s'effectue principalement sur les espaces agricoles	8 ha par an pour les exploitations agricoles
Enjeux	
> La lutte contre l'étalement urbain > La préservation des espaces agricoles et naturels	6,5 ha par an à vocation d'équipements et d'infrastructures 4,7 ha par an à vocation d'activité sur 2002 – 2011 (5.5 ha / an sur 2005 – 2015) 3 300 m² par an en extension de la carrière Kleber Moreau à Limalonges Une densité moyenne de 10,8 logements à l'hectare pour les habitations construites sur la Communauté de Communes entre 2002 et 2011

4.6 Éléments complémentaires d'information sur la consommation d'espaces

Analyse de la consommation d'espace sur la période 2002-2011

L'élaboration du SCoT ayant débuté en avril 2014, l'analyse de la consommation d'espaces agricoles et naturels a été réalisée dans un premier temps sur la période pour laquelle les données étaient disponibles, à savoir 2002-2011.

Le temps passant, une mise à jour de ces données a été nécessaire pour évaluer la consommation d'espaces opérée sur les dix dernières années précédant l'approbation du SCoT.

Méthode employée

L'analyse de la consommation d'espace réalisée dans le cadre de ce diagnostic est basée sur le croisement entre :

Les orthophotographies : L'orthophotographie la plus récente (2011) est comparée à celle d'environ 10 années auparavant (2002). Cette étape permet de localiser et de qualifier la consommation (Habitat / Activités / Équipements et infrastructures / Exploitations agricoles / Carrières).

La base de données Corine Land Cover : Corine Land Cover est une base de données européenne d'occupation biophysique des sols. D'une précision de 20 à 25 mètres, elle est produite par photo-interprétation humaine d'images satellites. Cette étape permet de définir le type d'espace consommés (forêts et milieux semi-naturels, espaces agricoles ou encore territoires artificialisés).

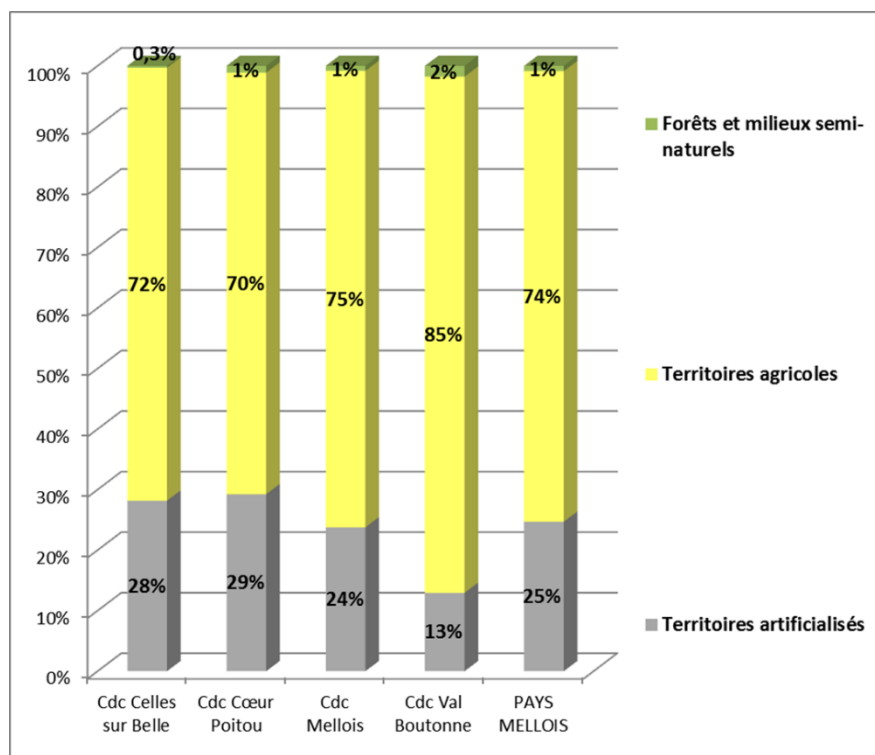
Les chiffres clés de la consommation d'espace à l'échelle du territoire entre 2002 et 2011

La consommation d'espace globale a principalement eu lieu au centre et au nord-ouest du territoire.

Ainsi, entre 2002 et 2011, **424,2 ha ont été consommés** au total dont :

- 31% sur l'ex-communauté cantonale de Celles-sur-Belle alors qu'elle ne représente que 13% de la superficie du Mellois en Poitou
- 32% sur l'ex-Communauté de Communes du Mellois alors qu'elle représente 34% de la superficie du territoire.

A l'échelle du territoire, les $\frac{3}{4}$ des surfaces artificialisées l'ont été sur des espaces agricoles.



Typologie des espaces consommés (sources : orthophotographies 2002 et 2011 et Corine Land Cover 2006)

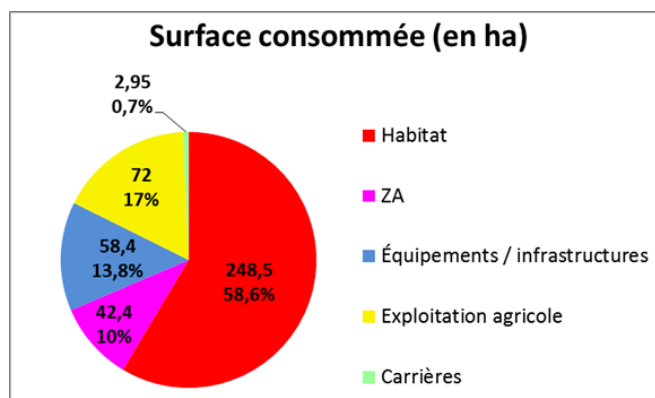
	Consommation d'espace 2002-2011	% de la consommation	% de la superficie du Pays
PAYS MELLOIS	424,2	100%	11%
CC de Celles-sur-Belle	130,4	31%	13%
CC Cœur du Poitou	93,0	22%	33%
CC du Mellois	137,0	32%	34%
CC Val de Boutonne	63,9	15%	20%

Tableau de la consommation de l'espace par intercommunalités (Sources : orthophotographies 2002 et 2011)

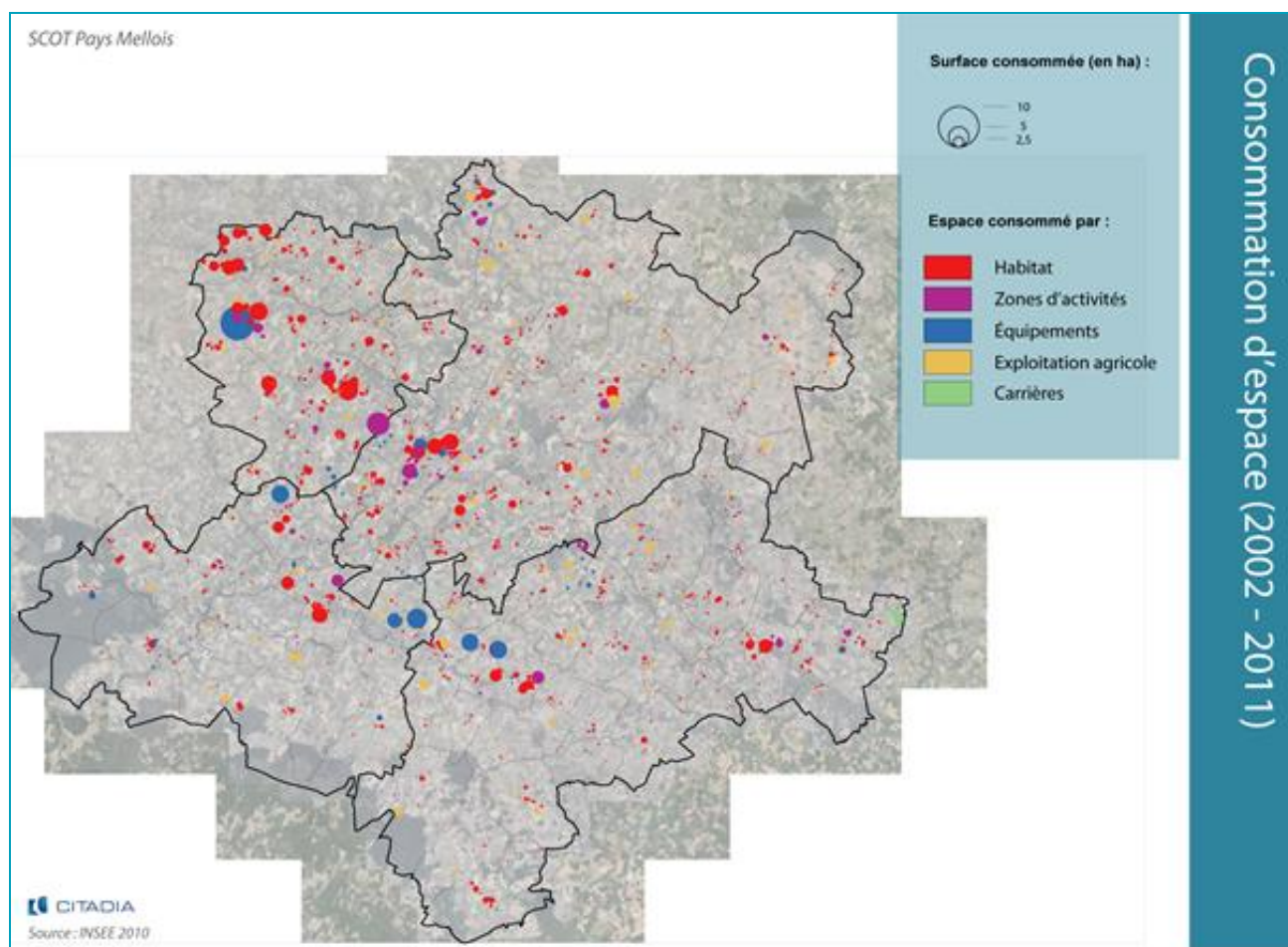
La majorité de ces surfaces ont été consommées pour construire de l'habitat, en grande partie sur les EPCI du Mellois et de Celles-sur-Belles.

Sur les **424,2 ha consommés** au total :

- 248,5 ha sont à destination d'habitat soit 27,6 ha par an (58,6% de la consommation totale)
- 72 ha concernent les exploitations agricoles soit 8 ha par an (17% de la consommation totale)



- 58,4 ha concernent les équipements et infrastructures soit 6.5 ha par an (13.8% de la consommation totale)
- 42,4 ha se localisent dans les zones d'activités soit 4,7 ha par an (10% de la consommation totale)
- 2,95 ha se situent en extension de la carrière Kleber Moreau à Limalonges soit environ 3 300 m² par an (0,7% de la consommation totale)
- Sur les 248,5 ha consommés par l'habitat :
 - 36% l'ont été au sein de l'ex-communauté cantonale de Celles-sur-Belle
 - 32% au sein de l'ex-Communauté de Communes du Mellois
 - 20% au sein de l'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou
 - Seulement 12% au sein de l'ex-Communauté de Communes Val de Boutonne



La consommation d'espace sur la période de 2002 à 2011 - orthophotographies 2002 et 2011

On constate que les **densités moyennes de l'habitat** neuf sont très différentes d'une Communauté de communes à l'autre.

Le rapport entre le nombre de logements commencés en moyenne par an entre 2002 et 2011 et la surface à vocation habitat consommée annuellement sur la même période permet de définir la densité moyenne (logements à l'hectare) qui a été réalisée. Il faut bien noter ici que ces densités tiennent compte à la fois des logements en extension au sein d'opération ou non et des logements en comblement et renouvellement du tissu existant.

La densité élevée observée sur l'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou et donc la faible consommation d'espace à vocation habitat par rapport au nombre de logements produits s'explique notamment par la production de logements en résidence pour personnes âgées sur cette période. Le chiffre de densité est donc à relativiser.

	Consommation d'espace 2002-2011 à vocation d'habitat	Consommation d'espace annuelle 2002-2011 à vocation d'habitat	% par rapport à la consommation à vocation d'habitat
PAYS MELLOIS	248,5	27,6	100%
CC de Celles-sur-Belle	88,4	9,8	36%
CC Cœur du Poitou	49,0	5,4	20%
CC du Mellois	80,6	9,0	32%
CC Val de Boutonne	30,5	3,4	12%

Tableau des surfaces consommées à vocation d'habitat (Sources : orthophotographies 2002 et 2011)

	Nombre de logements commencés en moyenne par an entre 2002 et 2011	Surface à vocation habitat consommée annuellement entre 2002 et 2011	% de la consommation à vocation habitat réalisée sur des surfaces artificialisées	% de la consommation à vocation habitat réalisée sur des terres agricoles	Consommation en m ² pour 1 logement commencé (voirie incluse)	Densité moyenne (log / ha)
PAYS MELLOIS	299	27,6	40%	60%	923,7	10,8
CC de Celles-sur-Belle	95	9,8	40%	60%	1037	9,6
CC Cœur du Poitou	80	5,4	38%	61%	679	14,7
CC du Mellois	89	9	32%	67%	1002	10
CC Val de Boutonne	35	3,4	22%	78%	978	10,2

Densité de logements par intercommunalité (Sources : Sit@del2, orthophotographies 2002 et 2011, Corine Land Cover 2006)

Synthèse sur la consommation d'espaces agricoles et naturels sur la période 2002-2011 :

- 27,6 consommés par an à vocation habitat dont 36% au sein de l'ex-communauté cantonale de Celles-Sur-Belle ;
- 8 ha par an pour les exploitations agricoles ;
- 6,5 ha par an à vocation d'équipements et d'infrastructures ;
- 4,7 ha par an à vocation d'activité ;
- 3 300 m² par an en extension de la carrière Kleber Moreau à Limalonges ;
- Une densité moyenne de 10,8 logements à l'hectare pour les habitations construites sur la Communauté de Communes entre 2002 et 2011.

Les données statistiques officielles relatives à la population sont publiées par l'INSEE avec un recul de 4 ans. C'est à dire qu'en 2014, lorsque l'élaboration du diagnostic du SCoT a débuté, les données disponibles étaient celles de 2010. Lors de la mise à jour effectuée en 2019, les données disponibles étaient celles de 2016.



Lorsque l'écart entre les données de 2010 et de 2016 n'est pas significatif, la mise à jour n'a pas été effectuée. Par ailleurs, nombre d'analyses n'ont pas été mises à jour car portant initialement sur des données communautaires sur les ex-EPCI. En effet, la donnée 2016 porte uniquement sur l'EPCI Mellois en Poitou et ne permet pas une actualisation exacte du diagnostic.

Définitions employées selon les sources de l'INSEE :

Population municipale : La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Population comptée à part : La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret n°2003-485) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ; services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ; communautés religieuses ; casernes ou établissements militaires ; personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ; personnes sans domicile fixe rattachées à la commune).

Population totale : La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune

5 LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL

5.1 Une reprise de la croissance démographique importante et récente

Cette partie s'appuie sur les données INSEE ainsi que sur le Porter à connaissance de l'État et le diagnostic du PLH.

Le dernier recensement établi par l'INSEE dont fait état cette étude est celui homologué pour l'année 2010. Il s'agit du recensement disponible lors du démarrage de la phase diagnostic du SCoT. Les chiffres pourront être actualisés par la suite. Les populations légales millésimées 2012 sont par exemple entrées en vigueur le 1er janvier 2015.

Cette étude se réfère à la **population municipale** du Pays Mellois qui comprend :

- > les personnes ayant leur résidence habituelle sur le Pays Mellois,
- > les personnes sans-abri recensées sur le Pays Mellois,
- > et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le Pays Mellois.

Elle n'inclut donc pas la **population comptée à part** qui comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est hors du Pays Mellois mais qui y ont conservé une résidence :

- > Les mineurs dont la résidence familiale est en dehors du Pays Mellois mais qui y résident, du fait de leurs études,
- > Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le Pays Mellois et qui résident ailleurs pour leurs études,
- > Les personnes dont la résidence habituelle est en dehors du Pays Mellois mais qui réside dans les établissements suivants localisés sur le Pays Mellois : les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen ou de long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ; les communautés religieuses ; les casernes ou établissements militaires.

La somme de la population municipale et de la population comptée à part équivaut à la **population totale**.

Après une diminution constante de la population depuis 1968, une reprise amorcée dès 1999...

L'analyse des données INSEE des recensements de la population montre que le nombre d'habitants était plus important en 1968 qu'au recensement de 2010. En effet, **la population totale a considérablement chuté entre 1968 et 1975** pour continuer en ce sens mais plus lentement jusqu'en 1999, passant ainsi de plus de 48 500 habitants en 1968 à moins de 45 000 habitants en 1999, soit une perte de près de 3 600 habitants.

Depuis 1999, une reprise de la croissance est amorcée permettant d'atteindre plus de 48 000 habitants en 2016.

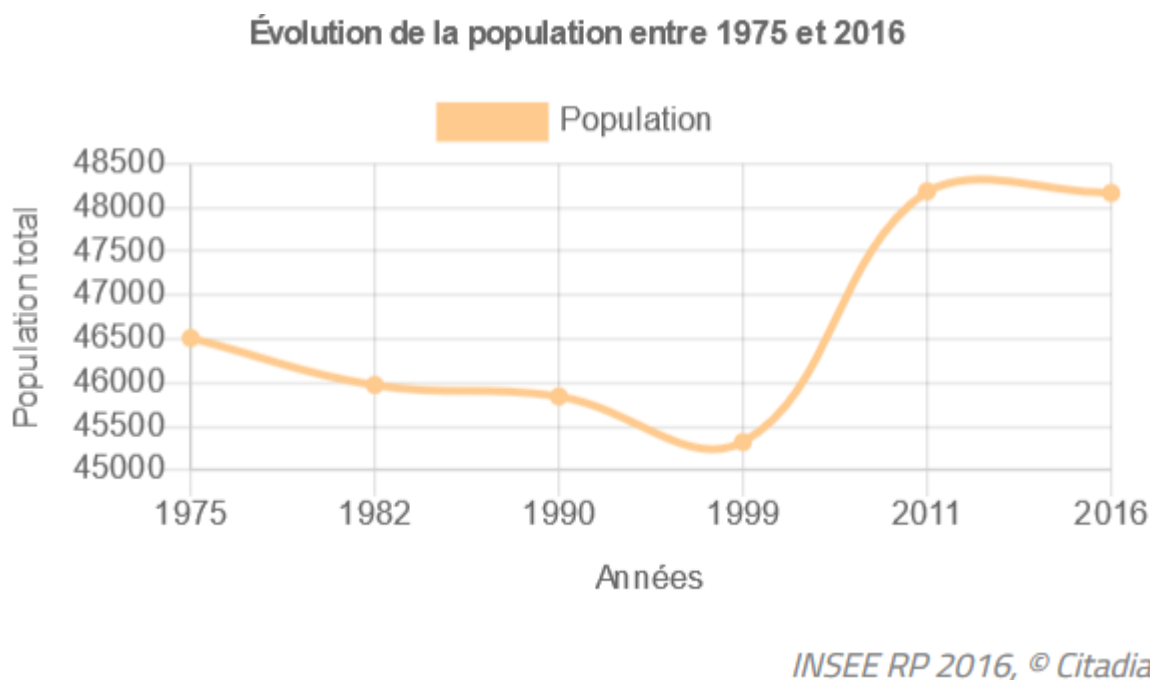


Figure 23 : Evolution de la population de 1968 à 2016 (source : INSEE 2016)

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) précise cette évolution : entre 1999 et 2015, le TCAM du Mellois en Poitou est **pour la première fois positif (+ 0,46 % par an) depuis le recensement de 1968.**

1968/ 75	1975/ 82	1982/ 90	1990/ 99	1999/ 2010
-0,7 %	-0,2 %	0,0 %	-0,1 %	0,5 %

Figure 24 : Taux de croissance annuel moyen (source : INSEE)

Il est important de souligner que **la dynamique d'attractivité récente (entre 1999 et 2010, et entre 1999 et 2015 (+0.46%/an)) du Mellois en Poitou prise dans son ensemble reste plus faible que la moyenne départementale (+0,65 % sur la même période), elle-même plus faible que la moyenne régionale (+0,75 %).**



Une nuance importante est également à souligner entre la dynamique des années 2000, largement excédentaire, et celle entre 2011 et 2016 où une stagnation

démographique est observée.

Un PLH (Programme Local de l'Habitat) a été approuvé en 2003 à l'échelle du Mellois en Poitou. Un programme d'action avait donc été mis en place. Ce document n'a pas fait l'objet de bilan ou de révision.

À l'échelle du Mellois en Poitou le scénario du PLH amenait à une production de 886 logements entre 2003 à 2009, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 0.71 %, soit supérieur au TCAM réellement observé.

...Entrainant une nouvelle répartition de la population sur le territoire profitant à l'ouest du Mellois en Poitou

La récente croissance démographique apporte une nouvelle répartition de la population sur le territoire. L'un des critères majeurs d'évolution de la population est celui de la distance par rapport à une polarité urbaine (agglomération, unité urbaine, chef-lieu de canton). Pour le Pays Mellois, la proximité de l'aire urbaine niortaise, sans être le seul élément d'explication, constitue l'un des mécanismes de base de l'évolution démographique du territoire (cf. carte page suivante) :

- > **A plus de 40 kilomètres de Niort**, les communes du canton de Sauzé-Vaussais et une partie de celles des cantons de Lezay et Chef-Boutonne ne bénéficient plus de l'effet d'agglomération et de sa concentration d'actifs.

La plus grande partie des communes de cette frange du territoire a perdu des habitants entre 1999 et 2010 et notamment les anciens chefs-lieux de cantons (Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais). Toutefois, certaines communes ont sur la même période connu des taux de croissance annuelle moyens positifs. Plusieurs éléments expliquent ce phénomène :

- **La proximité géographique avec ces anciens chefs-lieux, pôles offrant emplois, commerces, services et équipements,**
- **La facilité d'accès à la Route Départementale Est-Ouest n°RD948**
- **La concentration d'emplois relativement importante de certaines communes (notamment pour Rom et Limalonges)**
- **La proximité avec d'autres pôles d'emplois extérieurs au territoire. L'analyse des flux liés à la mobilité professionnelle permet en effet de distinguer d'autres influences sur le territoire que celle du pôle niortais, éloigné pour cette frange du Pays Mellois :**
 - influence du pôle de Poitiers pour les communes nord,
 - influence des pôles d'emplois de Civray, Chaunay et Couhé pour la frange est du Pays Mellois,
 - influence de Ruffec pour la frange sud-est du Pays Mellois,
 - influence du pôle de Saint-Jean-D'Angély pour les communes situées au sud.

- > C'est surtout **dans un rayon de 30 kilomètres de Niort** qu'une évolution démographique globale et fortement positive se dégage. À partir de cette distance, les communes semblent d'un point de vue démographique bénéficier de l'effet combiné de la proximité de Niort, des services et équipements des chefs-lieux de canton et des principaux axes de communication du Pays Mellois.
- > Cet effet combiné acquiert une plus forte prégnance **à moins de 20 kilomètres du chef-lieu de département** : dans ce rayon, les communes de la frange Ouest du Pays Mellois (Fressines, Mougou, Aigonnay, Thorigné, Saint-Blandine, Les Fosses, etc.) connaissent des taux de croissance qui s'apparente à ceux de la première couronne niortaise.

Ainsi, une partie du Pays Mellois profite du phénomène de périurbanisation de l'aire urbaine niortaise en termes d'installation de nouveaux ménages. La commune de Niort perd en effet des habitants au profit du reste de l'unité urbaine et au profit de la couronne périurbaine. Les ménages s'éloignent progressivement des centres urbains afin de bénéficier de prix plus attractifs, mais aussi des aménités des territoires plus ruraux. Pour répondre aux attentes des ménages, des terrains ont été viabilisés entraînant une certaine consommation d'espace.

Le phénomène de périurbanisation entraîne une nouvelle répartition de la population sur le territoire. Alors que les communes de la Communauté de Cantonale de Celles-sur-Belles représentaient 15% de la population du territoire du SCoT en 1968, elles représentent 23% de la population en 2010.

	1968	1975	1982	1990	1999	2010
CC de Celles-sur-Belle	15%	15%	17%	19%	21%	23%
CC Cœur du Poitou	29%	29%	28%	27%	26%	25%
CC du Mellois	42%	41%	40%	40%	40%	38%
CC Val de Boutonne	15%	15%	14%	14%	14%	14%

Figure 26 : Poids démographique par CdC de 1968 à 2010 (Source : INSEE)

Cette intercommunalité est la seule du territoire à connaître une croissance positive depuis 1975. En outre, pour la période 1999-2010, cette croissance s'avère bien plus importante que sur le reste des communautés de communes. Son Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM), de + 1,6% par an pour la période 1999-2010, est en effet de 3 à 10 fois plus important que celui des trois autres Communautés de Communes.

	1968/ 75	1975/ 82	1982/ 90	1990/ 99	1999/ 2010
CC de Celles-sur-Belle	-0,1%	1,8%	1,2%	0,7%	1,6%
CC Cœur du Poitou	-0,6%	-0,6%	-0,7%	-0,6%	0,1%
CC du Mellois	-0,9%	-0,6%	0,0%	-0,3%	0,1%
CC Val de Boutonne	-1,1%	-0,5%	-0,5%	0,0%	0,6%
PAYS MELLOIS	-0,7%	-0,2%	0,0%	-0,1%	0,5%

Figure 27 : Taux de croissance annuel moyen (Source : INSEE)

À contrario, les ex-Communautés de Communes Cœur de Poitou et du Mellois ont vu leur part baisser respectivement de 29 à 25% et de 42 à 38%. **L'ex-Communauté de Communes du Mellois demeure toutefois la plus importante en poids démographique.**

On notera également le taux de croissance annuel moyen très important de la commune de Brioul-sur-Chizé (+5,3% par an) dans l'ex-Communauté de Communes Val de Boutonne qui voit sa population presque doubler entre 1999 (66 habitants) et 2010 (117 habitants).

Enfin, 4 chefs-lieux de cantons connaissent des taux de croissance annuels moyens négatifs sur cette même période : Melle (-0,5% par an), Lezay (-0,1%), Sauzé-Vaussais (-0,2%), Chef-Boutonne (-0,4%).



Sur la période la plus récente, une stabilité démographique est observée à l'échelle de la Communauté de Communes. La carte page suivante permet de mettre en exergue les phénomènes majeurs suivants :

- Les communes situées en périphérie de l'agglomération niortaise demeurent sur une dynamique démographique positive mais nettement moindre par rapport à la décennie 2000 ;
- L'Est du territoire connaît un léger regain d'attractivité ;
- Le Sud et le centre du territoire connaissent un déclin démographique plus ou moins marqué ;

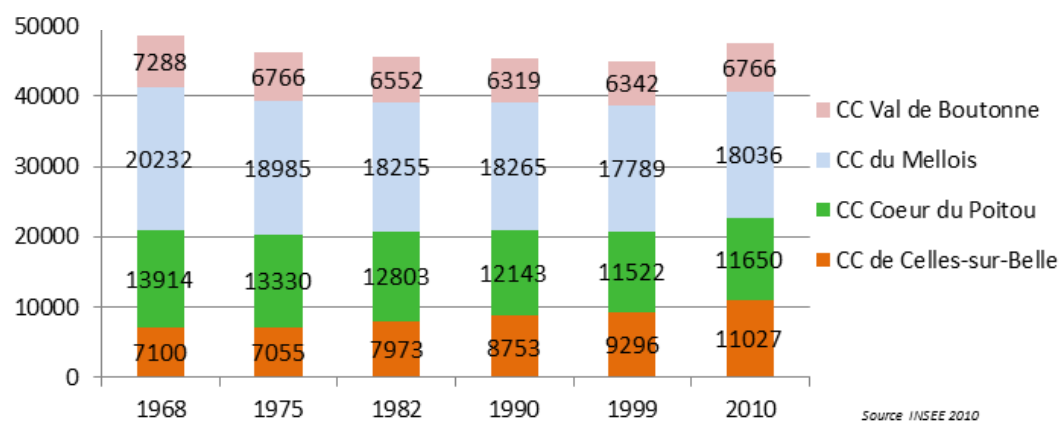


Figure 28 : Evolution de la population dans les 4 intercommunalités (1968-2010)

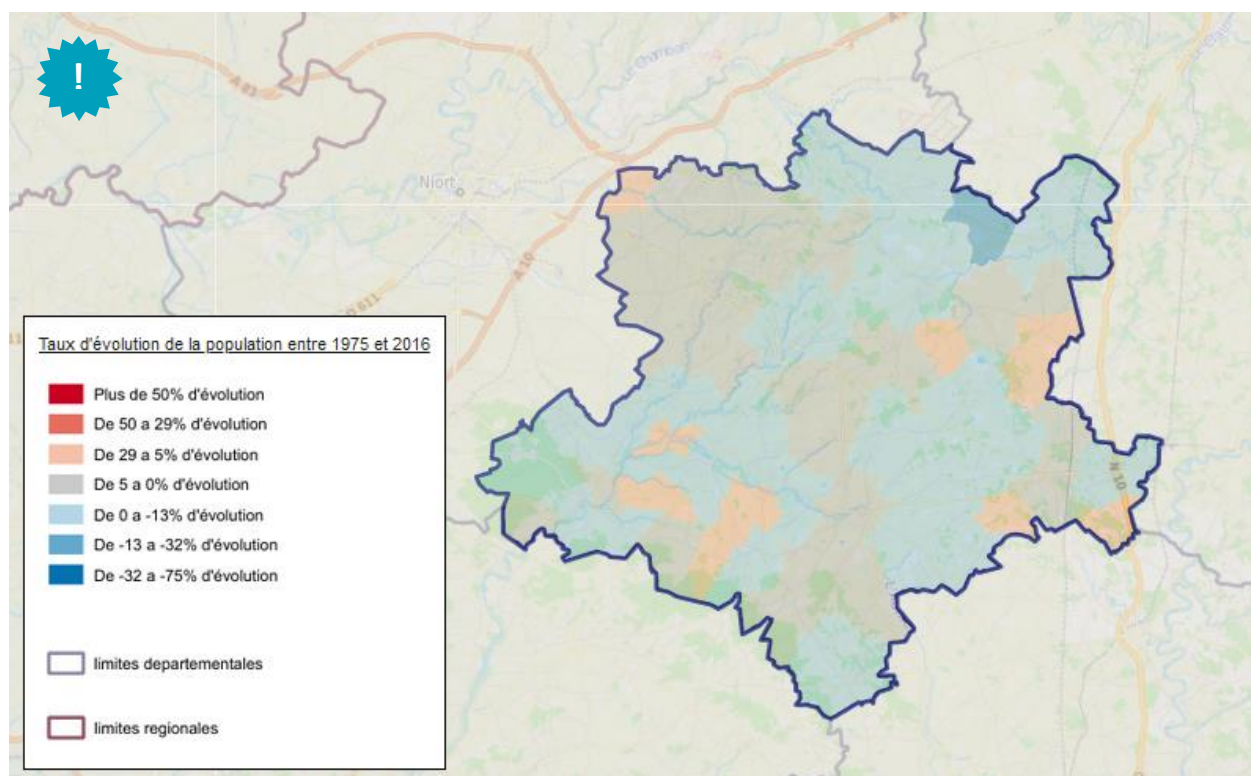


Figure 29' : Evolution de la population entre 2011 et 2016

Un solde migratoire unique facteur de la croissance démographique depuis 1975

- **Un accroissement démographique qui tient aux populations entrantes sur le territoire du SCoT**

Alors que **le solde naturel** (nombre de naissances moins nombre de décès) est **positif** de près de 500 personnes sur la période intercensitaire **1968–1975** et que le **solde migratoire** (nombre de personnes entrées sur le territoire moins nombre de personnes sorties du territoire) est **négatif** de près de **3 000 personnes parties**, la **tendance s'inverse dès 1975 avec un solde naturel négatif et un solde migratoire légèrement positif dès la période intercensitaire de 1975-1982.**

Pour les périodes suivantes, cette tendance s'accroît : le solde migratoire augmente pour ensuite presque quintupler entre 1999 et 2010 et le solde naturel négatif double.

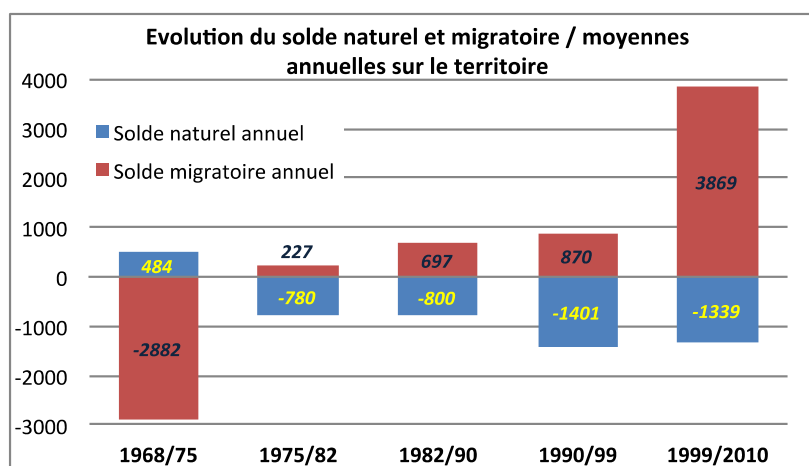
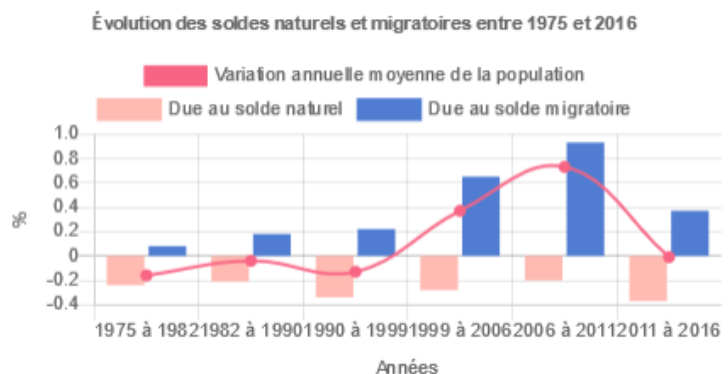


Figure 30 : Moyennes annuelles du solde migratoire et naturel 1968-2010



La stagnation démographique observée entre 2011 et 2016 s'explique par le déficit plus important du solde naturel (vieillesse de la population) et le ralentissement significatif du solde migratoire.

Le déficit du solde naturel étant équivalent au bénéfice du solde migratoire.



INSEE RP 2016, © Citadial

- ***Ce qui n'est pas le cas pour l'ex-Communauté Cantonale de Celles-sur-Belles***

À l'échelle des territoires intercommunaux, l'évolution démographique récente, c'est à dire entre 1999 et 2010, ne s'explique pas de la même manière en raison de facteurs de croissance différents.

La tendance générale détaillée plus haut se confirme pour les 3 territoires de Cœur du Poitou, du Mellois et de Val de Boutonne. Cependant, et à l'instar des constats précédents, le dynamisme démographique de l'ex-**Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle s'explique à la fois par un solde migratoire et un solde naturel positifs. Si le solde naturel demeure largement positif sur la dernière période (2011-2016), le solde migratoire ralentit lui de manière significative.**

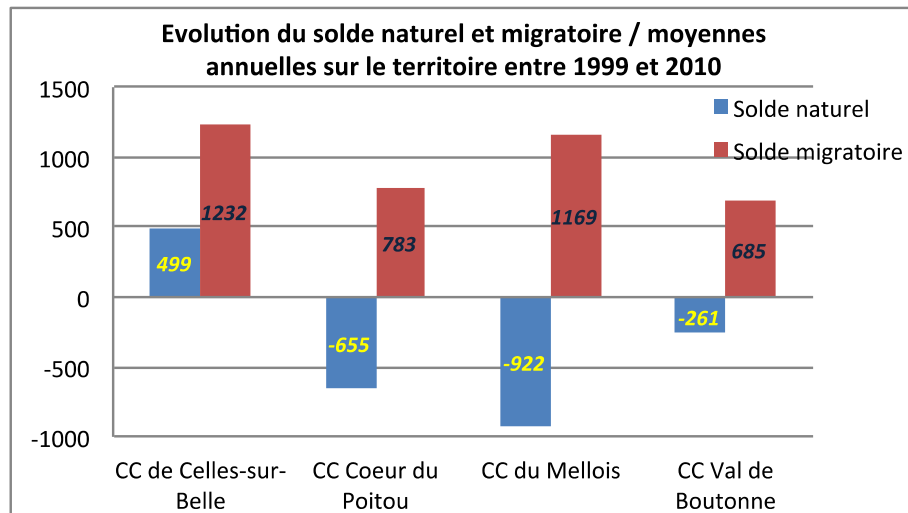


Figure 31 : Moyennes annuelles du solde naturel et migratoire entre 1999 et 2010 par intercommunalités

Au total, ce territoire a accueilli en 11 ans plus de 1 700 habitants supplémentaires alors que les 3 autres territoires ont accueilli :

- + 128 habitants pour l'ex-CC Cœur du Poitou
- + 247 habitants pour l'ex-CC du Mellois
- + 424 habitants pour l'ex-CC Val de Boutonne.

	Solde naturel		Solde migratoire	
	Population	%	Population	%
CC de Celles-sur-Belle	499	5%	1 232	13%
CC Cœur du Poitou	- 655	-6%	783	7%
CC du Mellois	- 922	-5%	1 169	6%
CC Val de Boutonne	- 261	-4%	685	11%
PAYS MELLOIS	-1339	-3%	3869	8%

Figure 32 : Soldes naturels et migratoires de 1999 à 2010 (source : INSEE)

Comme vu précédemment, l'influence de l'aire urbaine de Niort explique principalement le dynamisme démographique plus prononcé dans les communes situées à l'Ouest du territoire.

5.2 Un vieillissement de la population pour le Mellois en Poitou

Des évolutions inégales d'une tranche d'âge à une autre

L'évolution la plus marquée concerne les 45-59 ans mais aussi les plus de 75 ans. Ces deux tranches d'âge augmentent sensiblement. Entre 1999 et 2010 :

- > + 4% pour les 45-59 ans, passant de 17% à 21% (soit plus d'un cinquième de la population totale)
- > + 3% pour les 75 ans et plus, passant de 11% à 14 % de la population totale

La tranche d'âge des 15-29 ans diminue quant à elle de 3%. Elle passe de 16% à 13% entre 1999 et 2010.

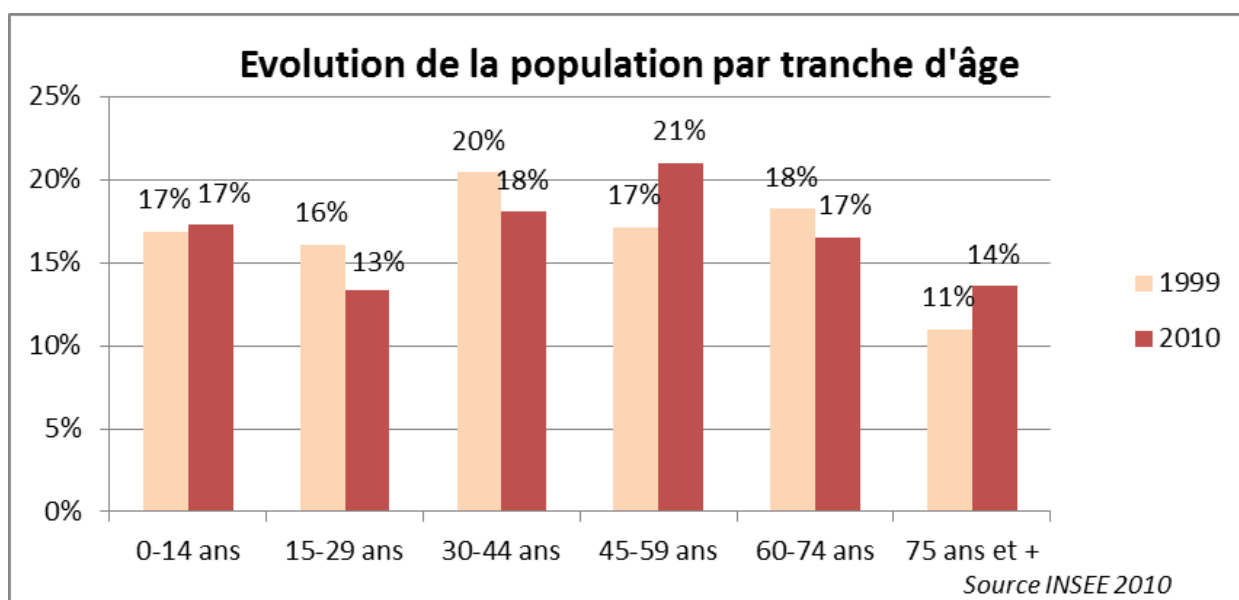


Figure 33 : Evolution de la population par tranche d'âge (source : INSEE 2010)

La population âgée de plus de 60 ans représente 1 personne sur 3 dans le Mellois en Poitou. La part des plus de 60 ans est de 30 % contre 25,5 % à l'échelle départementale. Les plus de 75 ans qui représentent 13 % de la population du territoire, sont en légère surreprésentation par rapport à la moyenne départementale (10,8 %).

Le porter à connaissance de l'État met en avant le constat suivant : « L'analyse des données FINESS (Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux) permet de dénombrer 1260 lits d'EHPAD sur l'EPCI, soit un taux d'équipement de 204 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans (contre 187 pour le département et 147 pour la région – cf schéma gérontologique départemental 2010-2014) ».

De légères disparités d'évolution des tranches d'âges par territoire intercommunal

Ci-dessous, le premier tableau détaille la population par tranche d'âge et par territoire intercommunal en 2010, le second en 1999.

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
CC de Celles-sur-Belle	22%	14%	23%	21%	12%	9%
CC Cœur du Poitou	14%	12%	16%	22%	20%	16%
CC du Mellois	16%	14%	17%	21%	17%	15%
CC Val de Boutonne	17%	13%	17%	21%	16%	15%
PAYS MELLOIS	17%	13%	18%	21%	17%	14%

Figure 34 : Age de la population en 2010 (Source : INSEE)

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
CC de Celles-sur-Belle	21%	17%	24%	17%	13%	8%
CC Cœur du Poitou	15%	15%	18%	18%	21%	13%
CC du Mellois	16%	17%	20%	17%	18%	11%
CC Val de Boutonne	16%	15%	21%	16%	20%	11%
PAYS MELLOIS	17%	16%	20%	17%	18%	11%

Figure 35 : Age de la population en 1999 (Source : INSEE)

L'ensemble des Communautés de Communes connaît une diminution de la part des moins de 30 ans dans leur population respective. Toutefois, cette baisse est plus importante sur les territoires de l'est du Pays, à savoir pour les Communautés de Communes du Cœur du Poitou et du Mellois.

La population vieillit en raison du trop faible nombre de naissance, qui entraîne un solde naturel négatif. La hausse de la population se fait par l'arrivée de nouvelles populations déjà adultes qui ne permettent pas de renouveler certaines tranches d'âges.

Par ailleurs, si la part des plus de 75 ans augmente sur tout le territoire, le phénomène est moins marqué sur la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle.

Ainsi, la structure démographique par tranche d'âge en 2010 montre que **la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle est structurellement plus jeune que les autres territoires intercommunaux**. En effet, contrairement aux autres territoires où la population de plus de 60 ans représente plus de 30% des habitants (jusqu'à 36% pour Cœur du Poitou), le taux est de 21% sur la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle.

La structure démographique par tranche d'âge en 2010 montre que **l'ex-Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle est structurellement plus jeune que les autres territoires intercommunaux**. En effet, contrairement aux autres territoires où la population de plus de 60 ans représente plus de 30% des habitants (jusqu'à 36% pour Cœur du Poitou), le taux est de 21% sur l'ex-Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle.

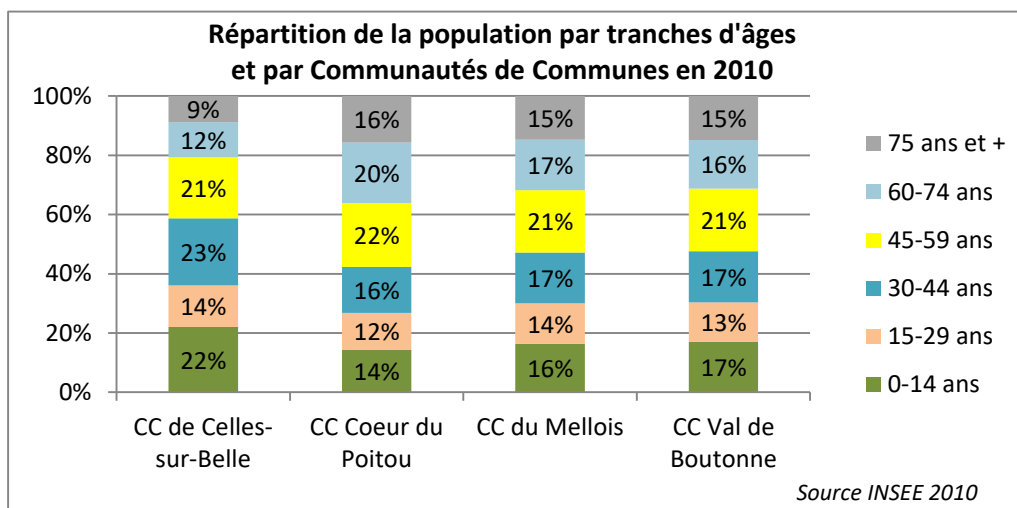


Figure 36 : Répartition de la population par tranches d'âges selon les intercommunalités (source : INSEE 2010)

Un indice de jeunesse qui conforte le constat de vieillissement de la population

L'indice de jeunesse correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune (plus il est faible et plus elle est âgée). Il est, en moyenne, de 111,1 % en France en 2009, avec 16 millions de jeunes de moins de 20 ans pour 14 millions de personnes âgées de 60 ans et plus.

Globalement, pour le Mellois en Poitou cet indicateur est de 74%, soit un niveau plutôt faible qui corrobore les constats précédents.

Les disparités sont très importantes d'un territoire à l'autre : l'ex-communauté cantonale de Celles-sur-Belle ressort comme étant un territoire très jeune ; les trois autres EPCI et notamment l'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou sont des territoires où les populations sont relativement âgées.

CC de Celles-sur-Belle	131%
CC Coeur du Poitou	53%
CC du Mellois	67%
CC Val de Boutonne	69%
PAYS MELLOIS	74%

Figure 37 : Indice de jeunesse en 2010 (Source : INSEE)

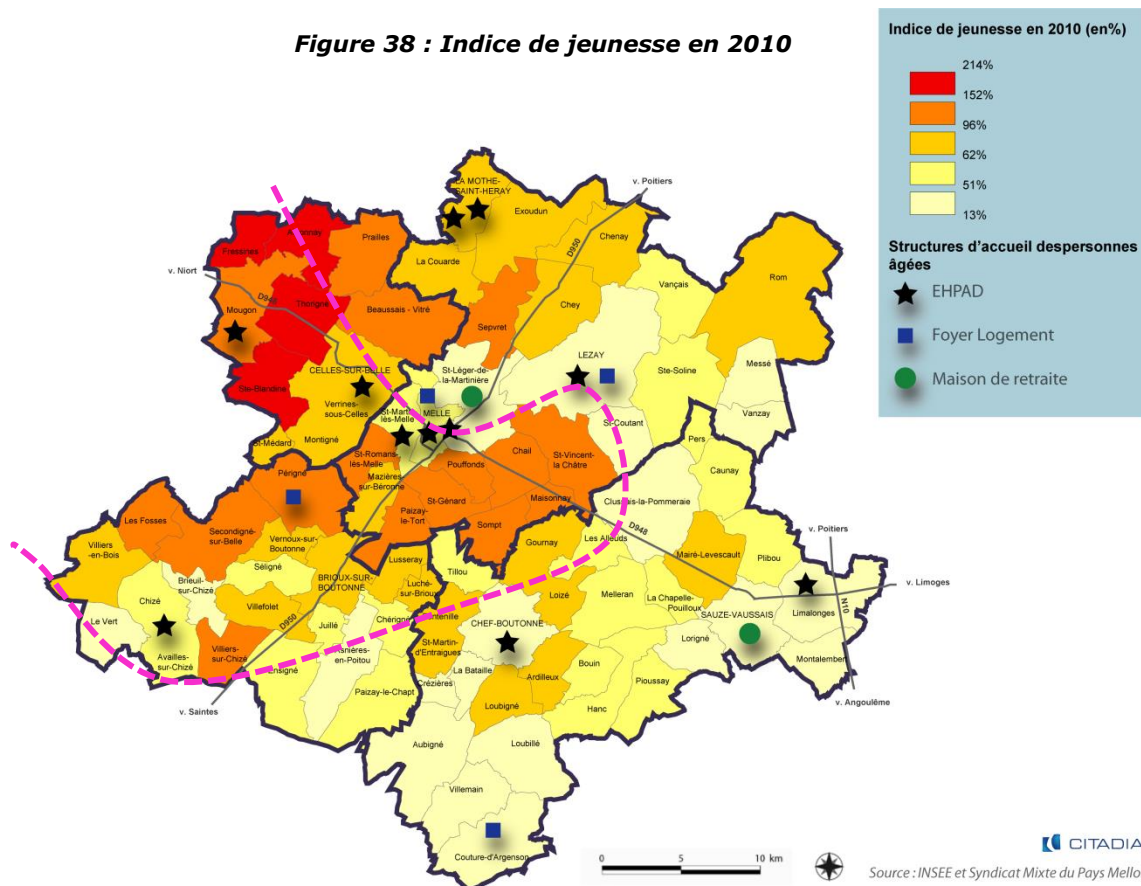
Parmi les communes ayant les indicateurs les plus faibles, celles de l'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou ressortent donc :

Communauté de communes Val de Boutonne	Brieuil-sur-Chizé	13%
Communauté de communes Coeur du Poitou	La Bataille	25%
Communauté de communes Coeur du Poitou	Lorigné	30%
Communauté de communes Coeur du Poitou	Villemain	35%
Communauté de communes du Mellois	Vanzay	36%
Communauté de communes Coeur du Poitou	Montalembert	36%
Communauté de communes Coeur du Poitou	Crézières	36%
Communauté de communes Val de Boutonne	Le Vert	39%
Communauté de communes Val de Boutonne	Asnières-en-Poitou	39%

Parmi les communes ayant les indicateurs les plus élevés, celles de l'ex-Communauté cantonale de Celles-sur-Belle ressortent :

Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	Praillès	137%
Communauté de communes du Mellois	Paizay-le-Tort	137%
Communauté de communes du Mellois	Maisonny	140%
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	Vitré	141%
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	Mougon	152%
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	Thorigné	152%
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	Sainte-Blandine	174%
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	Aigonny	187%
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	Fressines	214%

Si l'on s'affranchit des limites des ex-communautés de communes, on observe sur la carte page suivante, que **les communes du nord-ouest du territoire et le long de la RD 948 jusqu'à Maisonny ont les populations les plus jeunes**. Toutefois, il convient de relativiser les indices de jeunesse des communes disposant de structures d'accueil pour personnes âgées. En effet, ces structures hébergent les personnes âgées de tout le territoire.

Figure 38 : Indice de jeunesse en 2010

Indice de jeunesse en 2010

5.3 Une taille des ménages en constante diminution

La baisse de la taille des ménages induit le phénomène de desserrement des ménages : à population égale, une taille de ménage moins importante. Ce phénomène est observé à l'échelle du territoire national. Cette diminution de la taille moyenne des ménages est due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population... Cela conduit à une augmentation du nombre des ménages et de ce fait à un accroissement des besoins en logements.

Pour le territoire du SCoT du Pays Mellois, la taille des ménages passe de 2,7 personnes par ménages en 1990 à 2,3 personnes en 2010. En 2016, le nombre moyen d'occupants / ménage était tombé à 2,22, témoignant du phénomène important de desserrement à l'œuvre sur le territoire.

Le territoire de la Communauté de Communes du Mellois est celui qui a enregistré la plus forte baisse de la taille des ménages (de 2,8 en 1990 à 2,3 en 2010). Cela peut s'expliquer notamment par la présence de plusieurs structures d'accueil des personnes âgées (maisons de retraite, foyer logement, EHPAD) et d'une offre de petits logements à Melle, notamment, permettant de répondre aux besoins des étudiants (près de 11% d'élèves, étudiants et stagiaires de plus de 15 ans sur Melle) et petits ménages (44% de ménages d'une seule personne sur Melle).

La Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle enregistre la taille des ménages la plus importante, en raison de la part importante de familles installées.

	1990	1999	2010
CC de Celles-sur-Belle	2,9	2,8	2,6
CC Coeur du Poitou	2,5	2,4	2,2
CC du Mellois	2,8	2,5	2,3
CC Val de Boutonne	2,7	2,5	2,4
PAYS MELLOIS	2,7	2,5	2,3

Figure 39 : Évolution de la taille des ménages (Source : INSEE)

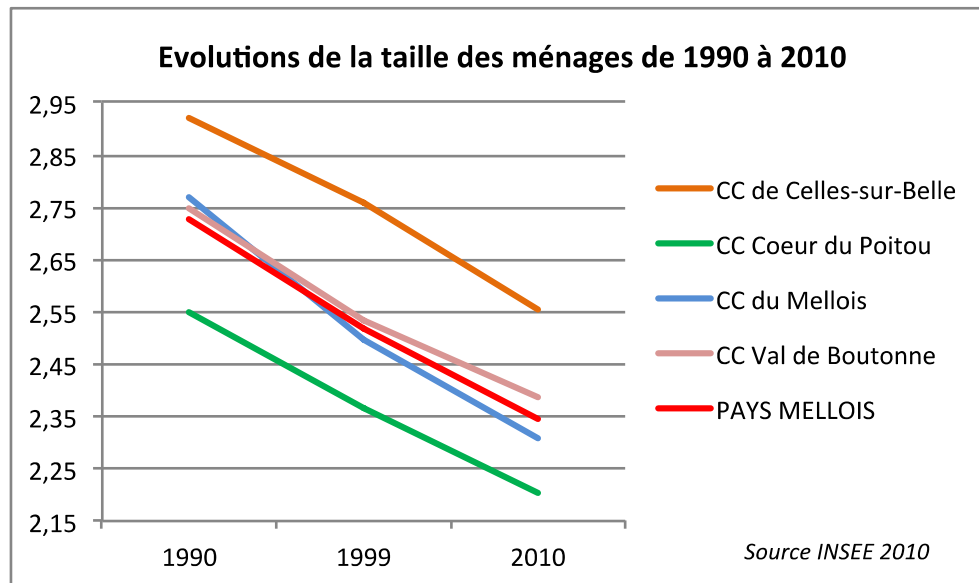


Figure 40 : Evolution de la taille des ménages de 1990 à 2010

Zoom sur les projections au fil de l'eau :

Si l'on se penche sur les tendances passées qu'a connu le territoire entre 1999 et 2010, alors à l'horizon 2030, on compterait :

- > Un nombre d'habitants de 52977 en 2030 contre 47902 en 2010, avec une croissance de 0.5%/an
- > La part des + de 60 ans représenterait 32 % en 2030, soit 16904 + de 60 ans contre 14371 + 60 ans en 2010, soit 30 % de la population
- > Une taille des ménages de 1.98 personnes en 2030 contre 2.3 en 2010, soit une décroissance de -0.76%/an

5.4 Des revenus globalement faibles mais en augmentation, des disparités importantes sur le territoire

Quelques éléments de définition pour commencer !

Foyer fiscal : Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Revenu net déclaré : Montant net des revenus et plus-values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu avant déductions, exonérations et abattements accordés par la législation en vigueur.

Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal sur la Communauté de Communes est de 19 063 € en 2009, selon l'INSEE, alors qu'il était de 20 884 € pour le département à la même période et de 20 859 € pour la région.

Bien que la moyenne soit inférieure aux territoires de comparaison, il faut noter que **cette moyenne a globalement augmenté de 561,4 € entre 2007 et 2009**. L'ensemble des ex-EPCI du territoire a connu cette croissance positive depuis 2007.

Toutefois, la moyenne du Mellois en Poitou cache **d'importantes disparités en fonction des ex-communautés de communes**. L'ex Communauté de Communes de Celles-sur-Belle est celle disposant de la moyenne la plus importante en 2009 (22 069.36€) et celle du Cœur du Poitou, de la moyenne la plus faible (17 047.82€, soit une différence notable de 5 021.5 €).

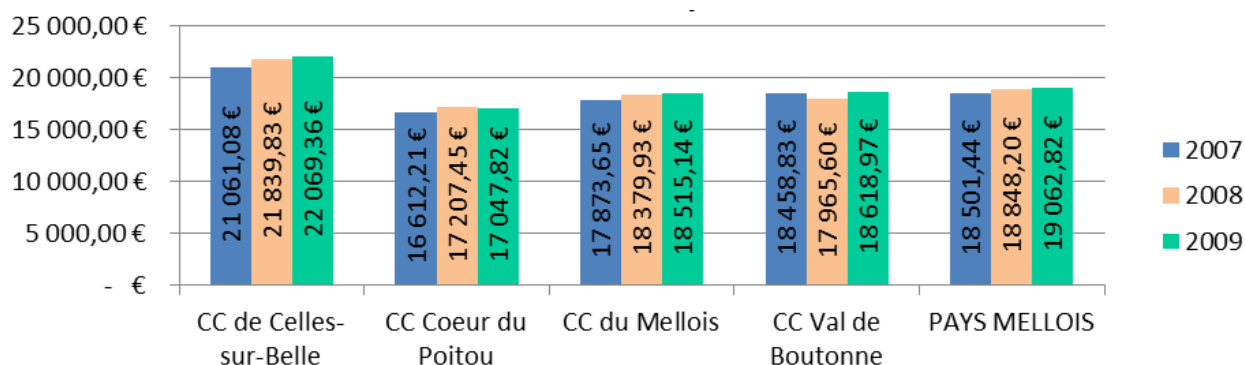


Figure 41 : Evolution des revenus annuels moyens de 2007 à 2009

À l'échelle des moyennes communales, la différence est encore plus importante (entre, par exemple, Caunay (ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou) dont le revenu net moyen annuel par foyer fiscal est de 14 152 € et Asnières-en-Poitou (ex-Communauté Cantonale Val de Boutonne) où ce revenu s'élève à 33 817 €, soit un écart considérable de 19 665 €).

Ainsi, en matière de revenus, comme dans les autres domaines, nous reconnaissons les mêmes micro-territoires :

- > Melle assure son rôle de cœur de Mellois en Poitou et attire les populations davantage en difficulté (allocataires des minima sociaux, foyers non imposables, salaires nets moyens de 17 500 € inférieurs à la moyenne du Mellois en Poitou et à la moyenne de l'ex-Communauté de Communes du Mellois),
- > La Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle attire des ménages plus grands et bi-actifs aux ressources donc plus importantes. On y compte 2,5 personnes par ménages contre 2,3 à l'échelle du Pays Mellois en 2010 selon les données INSEE. 73% des 15-64 ans sont des actifs ayant un emploi, contre 66% environ à l'échelle du Pays Mellois.
- > Le « reste » rural se compose de plus petits ménages souvent retraités (52% des ménages de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou ont un retraité comme personne dite référente du ménage contre 43% à l'échelle du Pays Mellois et 32% des ménages de la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belles). Leurs ressources sont donc moindres. Les femmes y ont par ailleurs des retraites très faibles. Toutefois, les habitants âgés de ce secteur sont généralement propriétaires de leur maison, sans emprunt, et avec assez peu de charges.

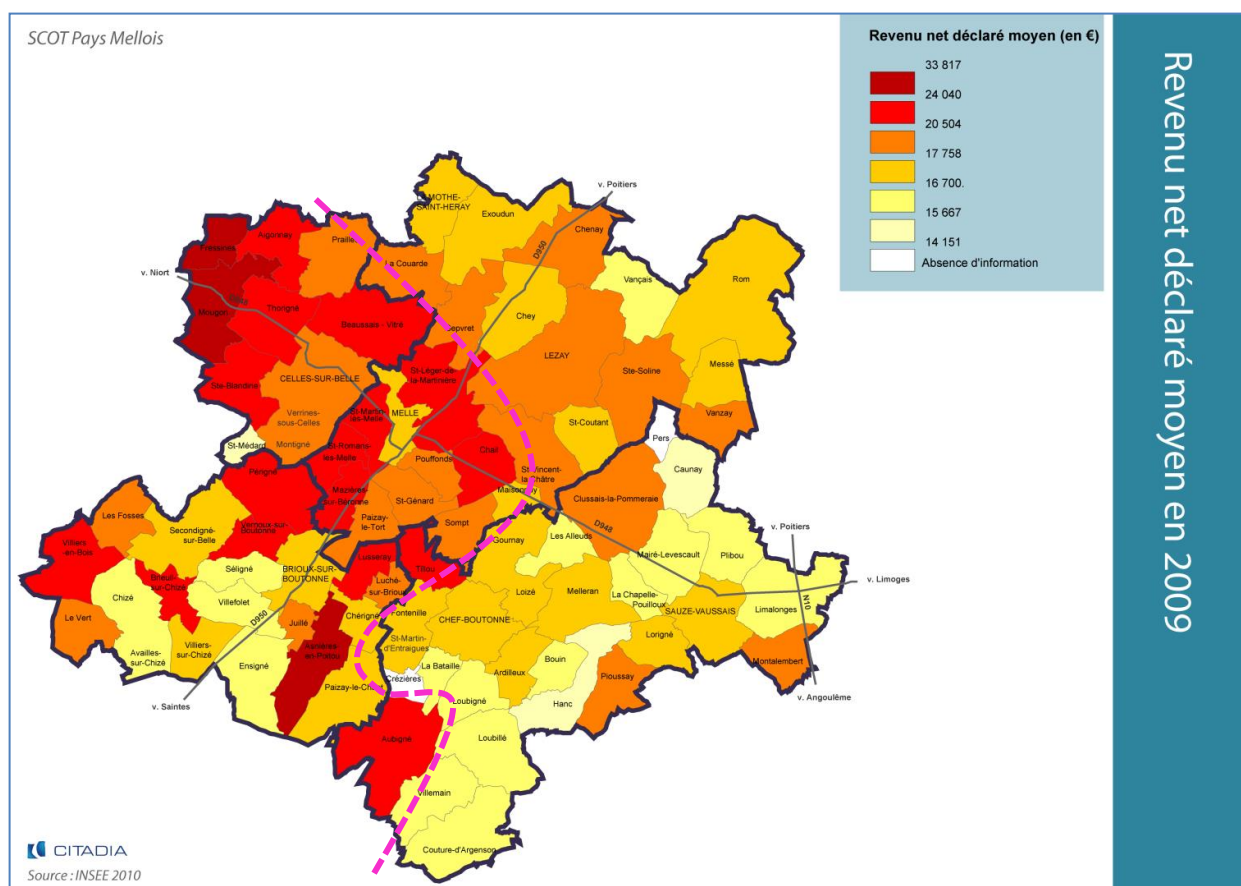


Figure 42 : Revenu net déclaré en 2009

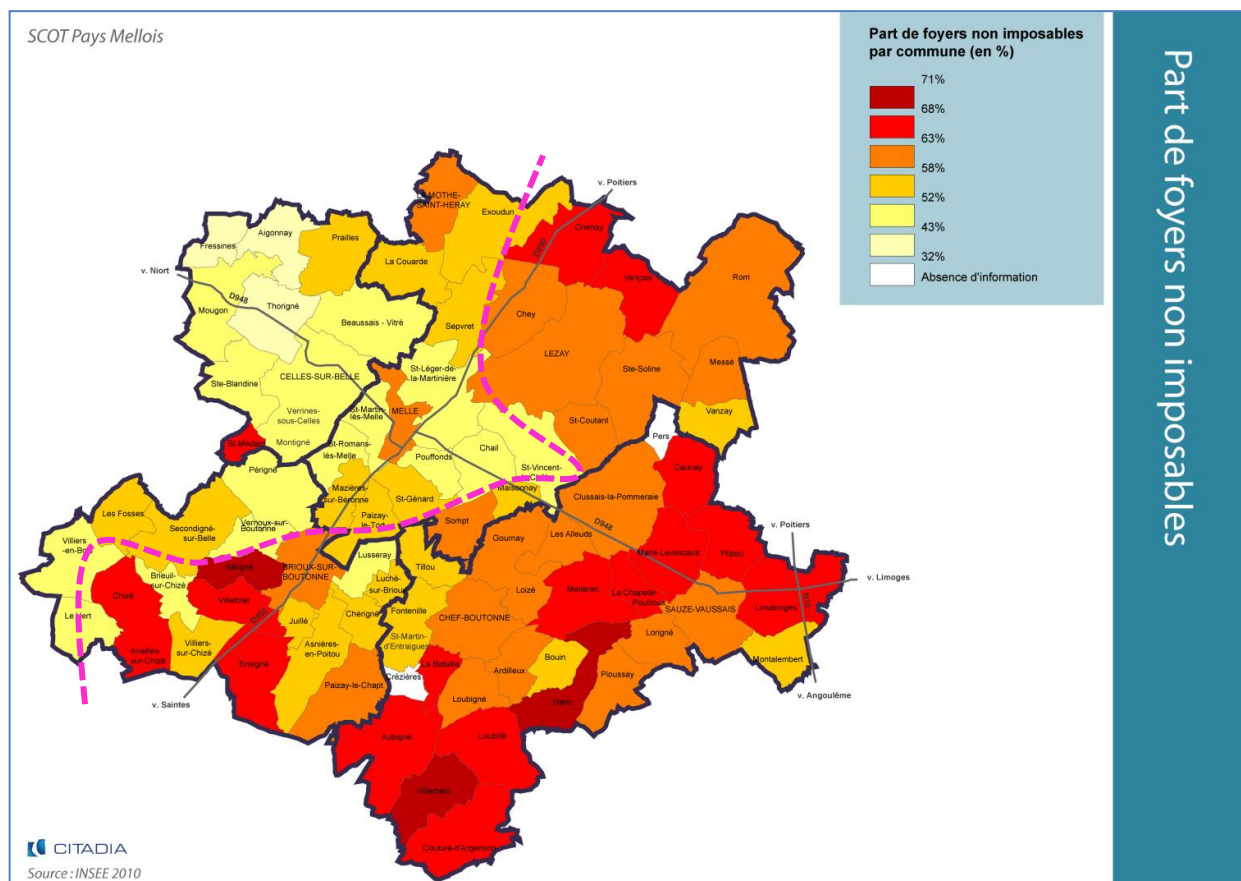
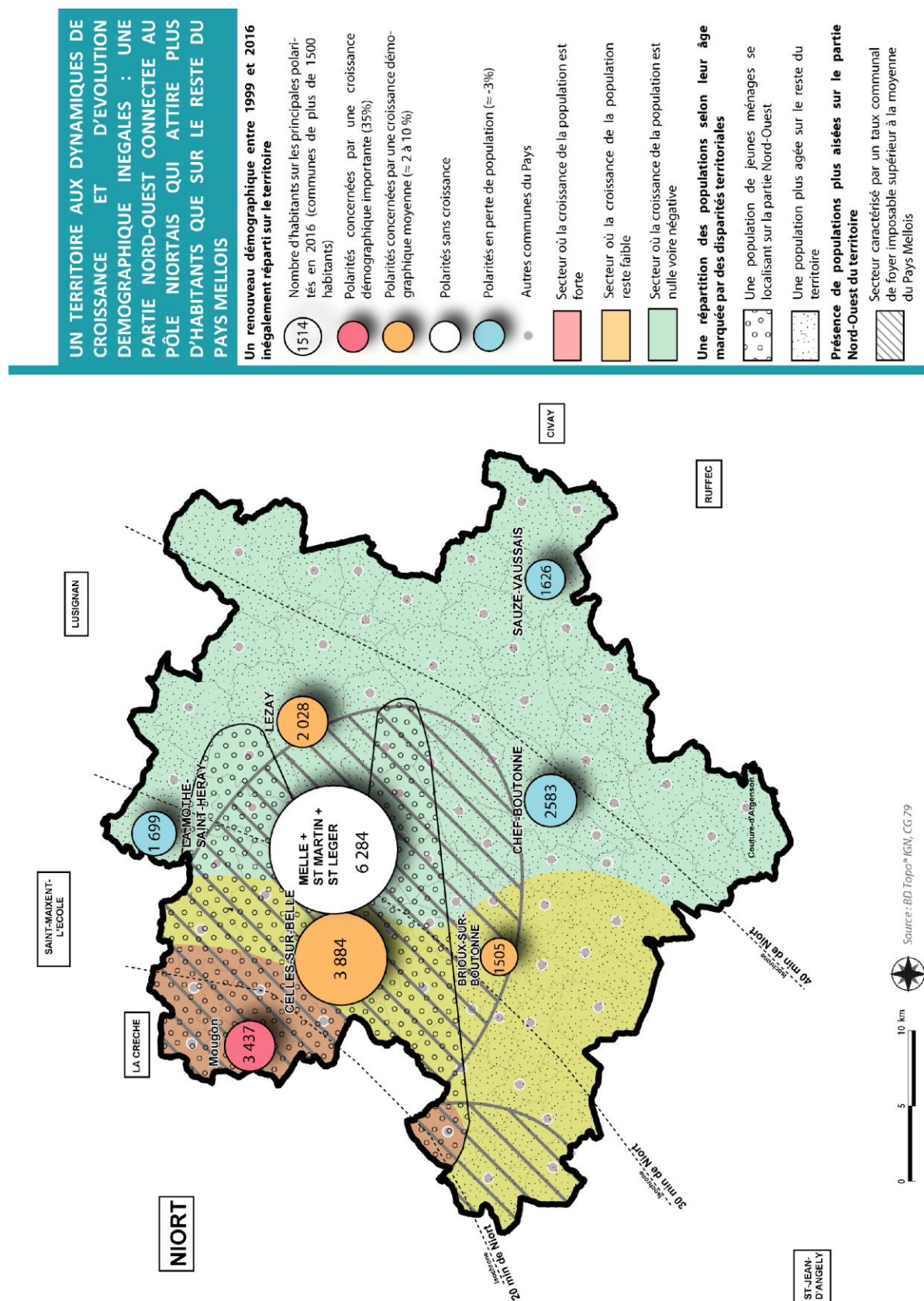


Figure 43 : Part de foyers non imposables

Constats	Chiffres clés
> Un territoire aux dynamiques de croissance et d'évolution démographique inégales : une partie nord-ouest connectée au pôle niortais plus peuplée et continuant d'accueillir plus d'habitants notamment aisés, ayant la population la plus jeune et avec des ménages plus grands qu'en moyenne sur le reste du territoire. > Un renouveau démographique et une mutation de la structure de la population	47 479 habitants en 2010 contre 44 949 en 1999 (+2530 habitants soit +230 par an) + 0,5% par an entre 1999 et 2010 // -0,01% / an entre 2011- et 2016 Solde migratoire de 8% entre 1999 et 2010 (soit +3869 habitants)
Atouts	
> Une influence de l'aire urbaine de Niort perceptible sur la partie nord-ouest du territoire (ex-Communauté cantonale de Celles-sur-Belle) et contribuant à la nouvelle dynamique démographique (croissance et rajeunissement de la population) > Une tendance d'accroissement démographique signe d'une reprise de développement du territoire du SCoT : une dynamique d'attractivité récente.	Solde naturel de -3% sur la même période (soit - 1339 habitants) 1 personne sur 3 a plus de 60 ans Indice de jeunesse moyen de 74% contre 111% au niveau national
Faiblesses	
> Des inégalités marquées entre les intercommunalités concernant notamment la structure de la population, le desserrement des ménages et les revenus de la population.	2,3 personnes par ménage en moyenne contre 2,7 en 1990 revenu net moyen de 19 063 €
Enjeux	
> L'adaptation des équipements, infrastructures, services et logements à la mutation de la structure démographique et à la reprise de l'accroissement > La cohérence du développement d'une intercommunalité à une autre : comment faire profiter à l'ensemble du territoire du Mellois en Poitou du développement de l'agglomération de Niort ?	



6. HABITAT ET LOGEMENT

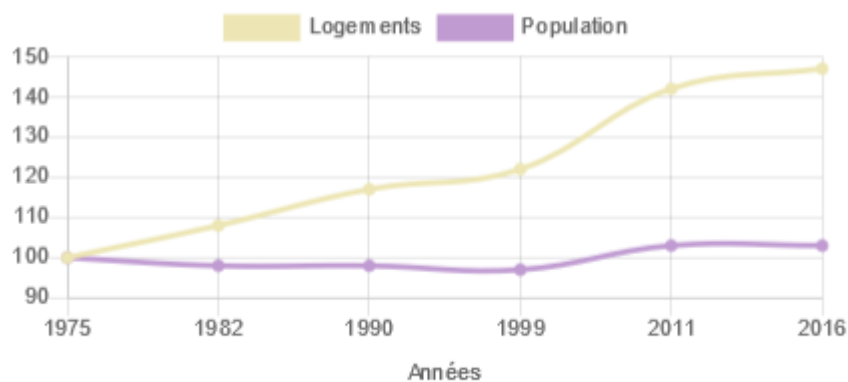
6.1 Le parc de logements

Cette partie s'appuie sur les données INSEE ainsi que sur le Porter à connaissance de l'État.

Une accélération importante de la croissance du parc de logements depuis 1999

Alors que la population diminuait entre 1968 et 1999 pour ensuite suivre la tendance inverse (premier graphique ci-dessous), le parc de logements a connu une croissance constante depuis 1968 (second graphique ci-dessous).

Évolution comparée en base 100 du nombre de logements par rapport à la population entre 1975 et 2016



INSEE RP 2016, © Citad'ia

Figure 44 : Evolution du parc de logement comparativement à l'évolution démographique

De manière plus détaillée, si l'on croise les données factuelles du parc de logements avec le taux de croissance annuel moyen de la population (tableaux ci-dessous), on peut observer que la dynamique d'évolution du nombre de logements suit toutefois le même rythme que la dynamique d'évolution démographique :

- > une croissance très modérée entre 1968 et 1975,
- > une croissance qui s'accélère entre 1975 et 1982 (alors que la décroissance de la population ralentit),
- > une croissance qui se maintient entre 1982 et 1990 (alors que la croissance démographique stagne),
- > une croissance qui ralentit entre 1990 et 1999 (la démographie est de nouveau en baisse),
- > enfin une croissance qui s'accélère et atteint son taux le plus fort entre 1999 et 2010 (la croissance démographique est en phase de reprise), légèrement ralentie sur la période post-crise de 2008 (traduction à la fois sur la dynamique démographique et de logements).

Taux de croissance annuel moyen (TCAM) de la population						
	1968/75	1975/82	1982/90	1990/99	1999/2010	2010/2016
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	-0,1%	1,8%	1,2%	0,7%	1,6%	
Communauté de communes Cœur du Poitou	-0,6%	-0,6%	-0,7%	-0,6%	0,10%	
Communauté de communes du Mellois	-0,9%	-0,6%	0,0%	-0,3%	0,13%	
Communauté de communes Val de Boutonne	-1,1%	-0,5%	-0,5%	0,0%	0,59%	
PAYS MELLOIS	-0,7%	-0,2%	0,0%	-0,1%	0,5%	0,3%

Taux de croissance annuel moyen (TCAM) du parc de logements total						
	1968/75	1975/82	1982/90	1990/99	1999/2010	2010/2016
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	1,3%	2,4%	1,8%	0,9%	2,4%	
Communauté de communes Cœur du Poitou	0,8%	0,7%	0,8%	0,0%	1,1%	
Communauté de communes du Mellois	0,6%	1,2%	1,1%	0,6%	1,0%	
Communauté de communes Val de Boutonne	0,5%	1,1%	0,6%	0,4%	1,2%	
PAYS MELLOIS	0,8%	1,2%	1,0%	0,5%	1,3%	0,9%

Figure 45 : Taux de croissance annuel moyen du parc de logement

A l'instar des constats émis pour l'évolution démographique, **l'ex-Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle est le territoire où la croissance du parc de logements est la plus importante depuis 1968**. En effet, le taux de croissance annuel moyen du parc de logements est deux fois plus important que les autres intercommunalités, en raison du rayonnement et de l'attractivité de l'Aire Urbaine de Niort. Comme l'indique la carte page suivante, l'attraction du pôle niortais en matière d'importance et d'évolution du parc de logements est même plus importante que la seule ex-communauté cantonale de Celles-sur-Belle.

Parc de logements

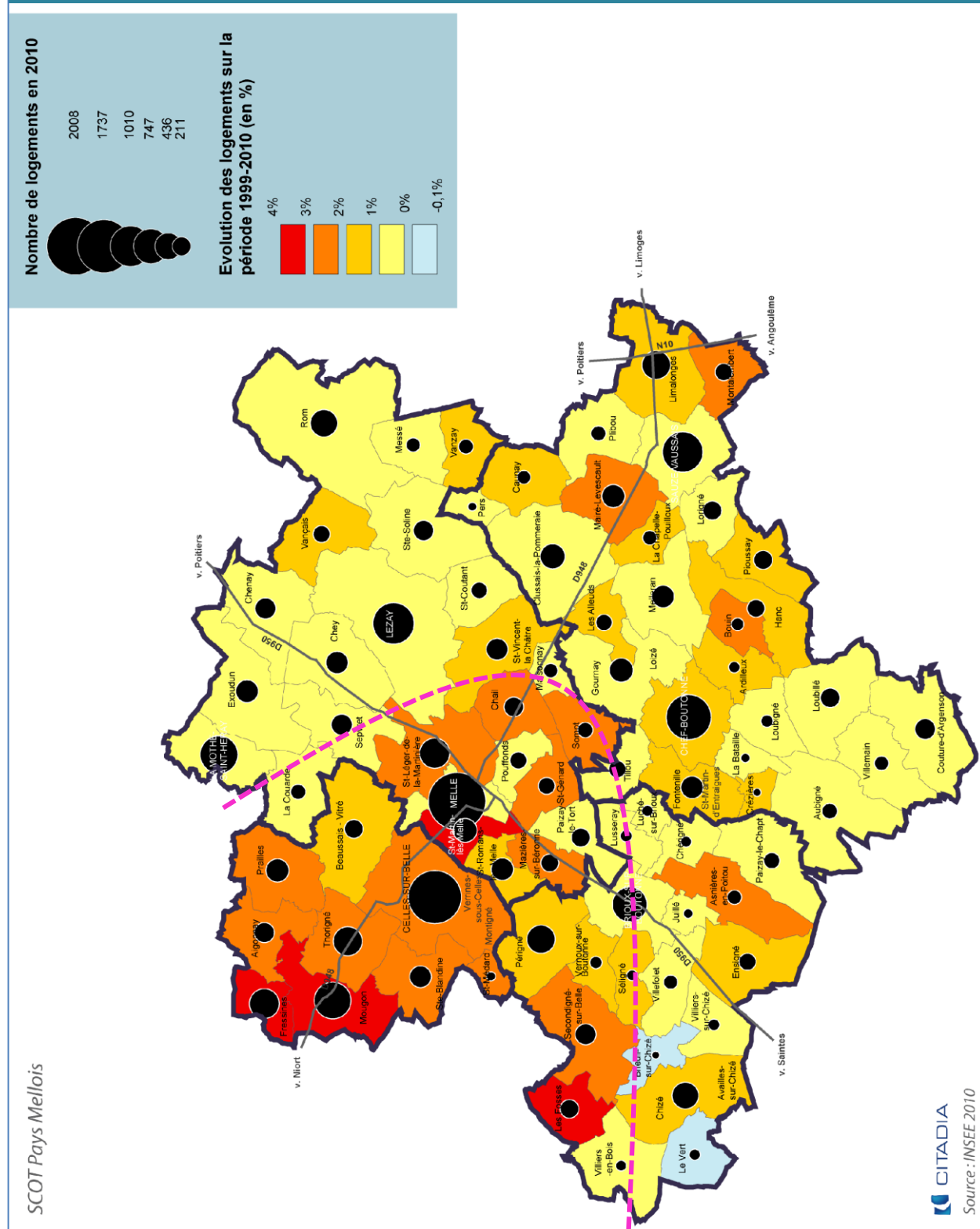


Figure 46 : Nombre de logement et leur évolution sur la période 1999-2010

Un parc de logements composé à plus de 80 % de résidences principales et un taux de logements vacants en augmentation

En 2010, le parc de logements du territoire du SCoT du Mellois en Poitou se compose de 82% de résidences principales, de 9% de résidences secondaires et d'un **taux de vacance relativement important (9% également)**.

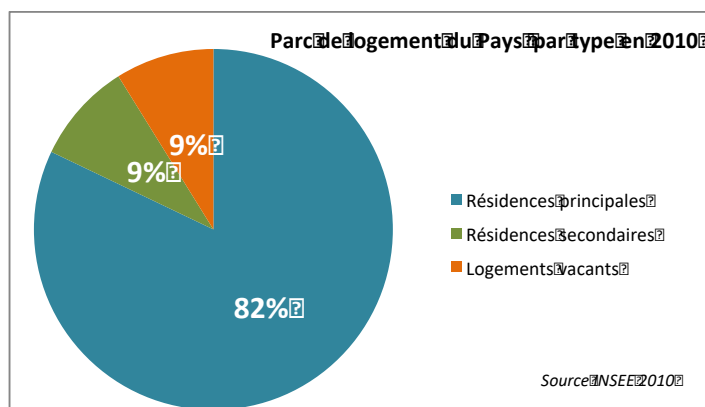


Figure 47 : Part des types de résidences en 2010

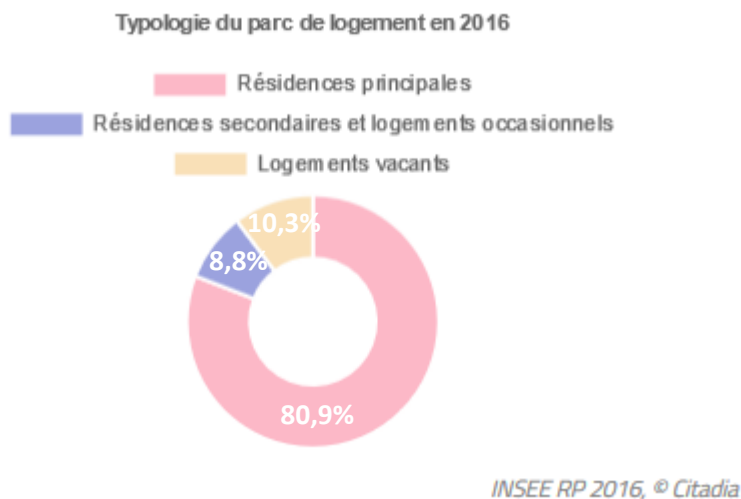


Figure 48' : Part des types de résidences en 2016

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2016
Résidences principales	85%	83%	82%	81%	83%	82%	81%
Résidences secondaires	5%	8%	10%	10%	9%	9%	9%
Logements vacants	10%	10%	8%	9%	7%	9%	10%

Figure 49 : Evolution des types de résidences de 1968 à 2016

	2010			1999		
	Résidences principales	Résidences secondaires et logts occasionnels	Logements vacants	Résidences principales	Résidences secondaires et logts occasionnels	Logements vacants
CC de Celles-sur-Belle	91%	3%	6%	92%	4%	5%
CC Coeur du Poitou	74%	15%	11%	77%	13%	10%
CC du Mellois	84%	7%	9%	85%	9%	7%
CC Val de Boutonne	82%	9%	9%	82%	10%	7%
PAYS MELLOIS	82%	9%	9%	83%	9%	7%

Figure 50 : Part des types de résidences en fonction des intercommunalités

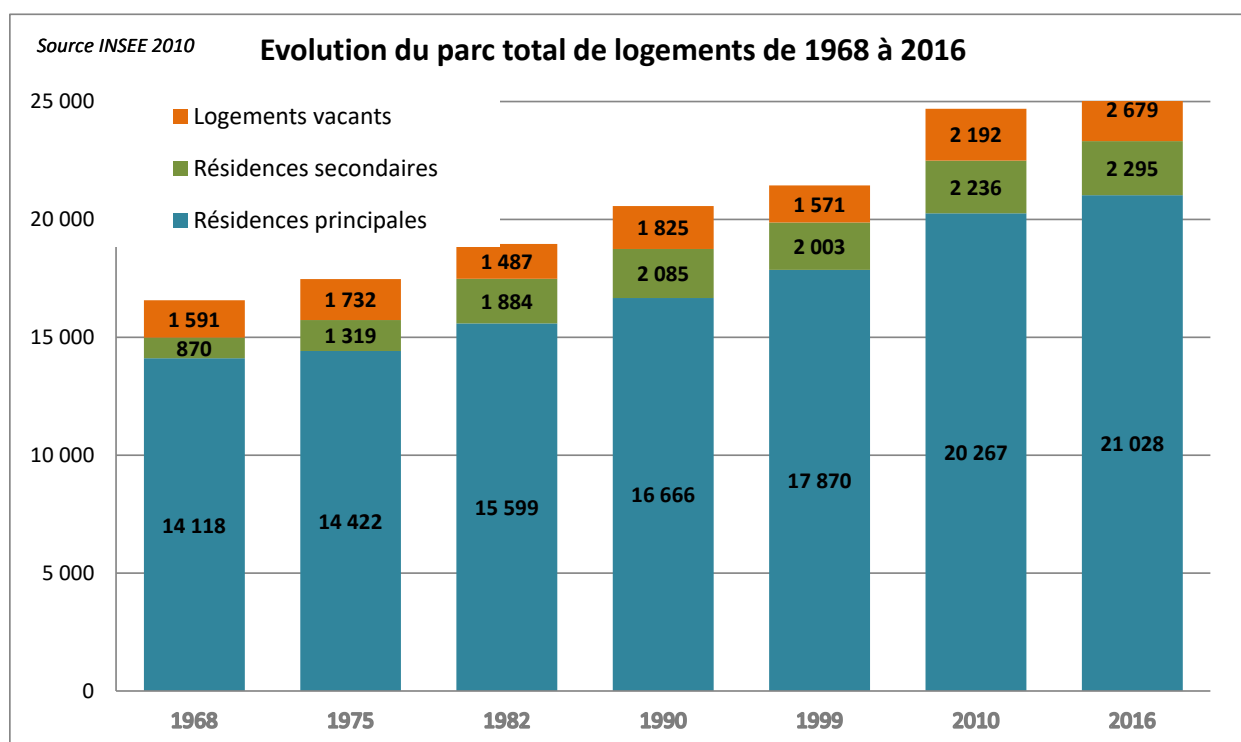


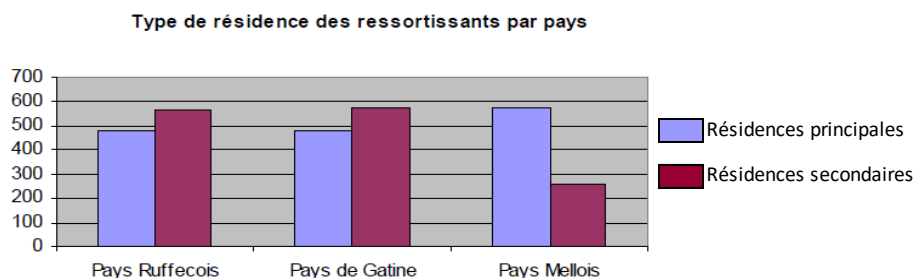
Figure 51 : Evolution du parc de logement de 1968 à 2010

Concernant les résidences principales, leur part a oscillé depuis 1968 entre 85 % et 81% pour atteindre les 81% en 2016. Les communes qui comportent en valeur absolue le plus de résidences principales sont les communes de Melle (1 747 en 2010) et Celles-sur-Belle (1591 en 2010) pour l'ouest du territoire et Chef-Boutonne (991 en 2010) sur la partie est.

Au total, le parc se compose de **21 028 résidences principales en 2016** contre 17 870 en 1999. Cela représente une évolution de 3 158 résidences principales soit 185 par an. Le PLH de 2003 disait au sujet des résidences principales : « Suivant les projections réalisées à partir des données INSEE et celles de la DDE relatives à la construction neuve de 1990 à 2002, le nombre de résidences principales devrait progresser sur le Mellois en Poitou d'environ 890 logements d'ici à 2009, soit **127 logements par an**. » Ainsi, les ambitions en matière de résidence principale ont été atteintes et même largement dépassées.

Concernant les résidences secondaires, il faut noter que leur représentation a fortement augmenté entre 1968 et 2016 pour passer de 5% à 9% du parc total de logements. **Les résidences secondaires sont essentiellement concentrées à l'est du Mellois en Poitou** où en 2010 l'on dénombre 22 communes ayant un taux de résidences secondaires supérieur à 15 %, dont 17 pour l'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou, contre 6 seulement dans les deux intercommunalités de la partie ouest du SCoT.

La particularité du Mellois en Poitou lorsqu'il est comparé aux territoires voisins (Pays Ruffécois, Pays de Gâtine par exemple) est la présence de résidents venus du Nord de l'Europe (des Néerlandais, des Belges, des Allemands, des Luxembourgeois, des Britanniques et des Irlandais) pour s'installer de manière permanente. En effet, sur les territoires voisins, les populations nord-européennes investissent de préférences dans la résidence secondaire. Comme l'indique le graphique ci-après, **pour le Mellois en Poitou, les Nord-Européens sont plus nombreux à avoir acquis une résidence principale** (rénovation de nombreuses maisons anciennes) plutôt qu'une résidence secondaire.



Sources : Mémoire de Xavier Dupuis « Études des Nord européens en Pays Ruffécois », Université de Poitiers, 2005 ; Syndicat Mixte du Pays de Gâtine ; Syndicat Mixte du Pays Mellois.

Concernant les logements vacants, **le taux s'avère relativement élevé et relativement stable depuis 1968**. Il est fréquemment admis qu'un taux de vacance de 5% assure la fluidité nécessaire entre l'offre et la demande au sein du parc de logements. Au-delà de 5%, comme c'est le cas ici, il convient de trouver des explications qui peuvent être :

- > Une offre largement supérieure à la demande, notamment en raison d'un manque d'attractivité du territoire,
- > Des logements parfois inconfortables car vides depuis longtemps et donc difficilement louables ou vendables,
- > Des logements ne correspondant pas à la demande.

Comme l'indique la carte suivante, **les communes ayant les taux de vacance les plus élevés au sein de leur parc de logements sont les communes du sud-est et du nord du Mellois en Poitou.**

Une part de propriétaires occupants importante et en augmentation

Selon l'INSEE, le statut de propriétaire occupant est prédominant avec un taux de 74 % (68 % au niveau du département), un taux qui a augmenté de 3 points depuis 1999.

		Taux de locataires	Taux de propriétaires
2016		25%	75%
2010		26%	74%
1999		29%	71%

Les propriétaires sont particulièrement surreprésentés dans les zones les plus rurales du territoire.

2010				
	Part de résidences principales occupées par leur propriétaire	Part de résidences principales occupées par un locataire	dont résidences principales HLM louées vides	Part de résidences principales occupées gratuitement
CC de Celles-sur-Belle	75,8%	23,1%	6,7%	1,1%
CC Coeur du Poitou	77,1%	20,5%	3,3%	2,3%
CC du Mellois	70,5%	27,6%	10,5%	1,9%
CC Val de Boutonne	74,9%	23,1%	5,2%	2,0%
PAYS MELLOIS	74,0%	24,2%	7,1%	1,9%

1999				
	Part de résidences principales occupées par leur propriétaire	Part de résidences principales occupées par un locataire	dont résidences principales HLM louées vides	Part de résidences principales occupées gratuitement
CC de Celles-sur-Belle	74,2%	22,9%	7,9%	2,9%
CC Coeur du Poitou	74,7%	19,1%	3,1%	6,2%
CC du Mellois	66,2%	28,3%	10,5%	5,5%
CC Val de Boutonne	72,2%	22,1%	4,6%	5,7%
PAYS MELLOIS	70,9%	23,9%	7,1%	5,2%

Figure 53 : Statuts d'occupation des logements par intercommunalités en 1999 et 2010

Les statuts d'occupation utilisés pour les tableaux reposent sur les définitions suivantes :

- > **Propriétaires** : ensemble des propriétaires de leur résidence principale, accédants ou non.
- > **Locataires** : ensemble des locataires de leur résidence principale qu'ils louent un logement vide ou non avec une distinction pour les locataires du secteur social. Cette dernière catégorie se compose des locataires HLM conventionné ou non, des

locataires des autres secteurs sociaux non soumis à la loi de 1948 et des locataires d'un logement soumis à la loi de 1948.

- > **Les « logés gratuitement »** : personnes logées par l'employeur, par la famille, une autre personne physique ou morale, ou à la suite d'une vente en viager.

Selon le Porter à Connaissance de l'État, « les problématiques de vétusté des parcs locatifs privés et des propriétaires occupants sont majeures dans les zones rurales du territoire. La part de logements anciens construits avant 1968 est particulièrement élevée avec une ancienneté moyenne des logements en locatif privé et des propriétaires occupants de 108 ans, contre 82-84 ans en moyenne sur le département. En outre, ces deux parcs présentent des taux de logements médiocres supérieurs à la moyenne départementale avec 8,3 % des logements locatifs privés (contre 3 % au niveau départemental) et 10,6 % des logements des propriétaires occupants (contre 3,4 % au niveau départemental). »

Des prix moyens des transactions dans l'ancien très différents d'une intercommunalité à l'autre

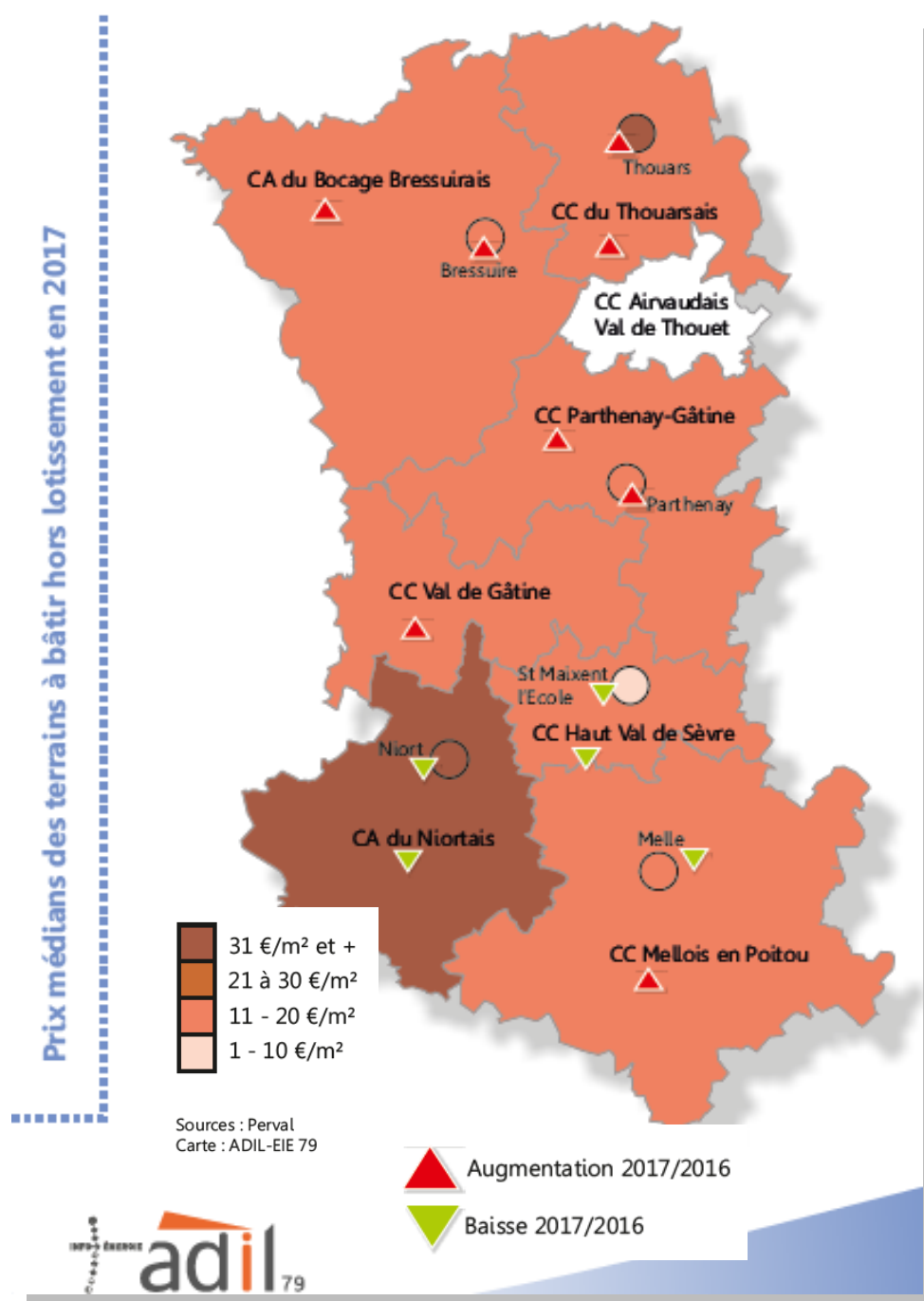


Figure 54 : Prix médian des terrains à bâtir, hors lotissements, en 2018 (Source : ADIL 79)

Comme l'indique la carte page précédente réalisée par l'ADIL 79 :

- > Le prix du foncier, hors lotissement (dans le diffus) en 2017 au sein du Mellois en Poitou est proche des prix constatés en territoire périurbains et ruraux de périphérie niortaise. Il convient néanmoins de souligner le phénomène à l'œuvre d'accroissement des prix du foncier sur lme territoire du Mellois en Poitou, contrairement à l'ensemble des intercommunalités voisines de Deux Sèvres (période 2016-2017). Cette augmentation des prix du foncier témoigne de l'attractivité du territoire et s'inscrit en adéquation avec les phénomènes d'accroissement démographique mis en exergue ci-avant.
- > Concernant l'ancien, les prix sont également en évolution à la hausse (légère) des dernières années (cf. tableau ci-dessous / ADIL).



Cté de Communes Mellois en Poitou

	Prix le + bas	Prix médian	Prix le + haut
Maisons T3-T4	4 000 €	75 720 €	197 840 €
Maisons T5 et +		122 882 €	360 000 €

Source : Données Perval - Exploitation : ADIL-EIE 79

Un parc locatif privé implanté sur l'ensemble du territoire, des logements sociaux majoritairement à Melle

Selon l'INSEE, le parc locatif privé est bien implanté sur l'ensemble du territoire (17,1% en moyenne des résidences principales).

Taux de logements locatifs privés		
	1999	2010
CC de Celles-sur-Belle	15,0%	16,4%
CC Cœur du Poitou	16,0%	17,2%
CC du Mellois	17,8%	17,1%
CC Val de Boutonne	17,5%	17,9%
PAYS MELLOIS	16,7%	17,1%

Toujours selon les chiffres INSEE, **le parc locatif HLM ne représente quant à lui que 7,1% des résidences principales en 2010**. Comparativement ce taux est de 8,7% pour le département et 8,9% pour la région. Globalement, il n'y a pas d'évolution de ce pourcentage à l'échelle du Mellois en Poitou entre 1999 et 2010. Toutefois, on peut noter une répartition différente entre ex-communautés de communes sur cette même période. Ainsi, si la part a diminué sur l'ex-Communauté de Communes de Celles-sur-Belle en passant de 7,9% en 1999 à 6,7% en 2010, celle de l'ex-Communauté de Communes Val de Boutonne notamment a augmenté en passant de 4,6% en 1999 à 5,2% en 2010.

Taux de logements sociaux			
	1999	2010	2016
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	7,9%	6,7%	
Communauté de communes Cœur du Poitou	3,1%	3,3%	
Communauté de communes du Mellois	10,5%	10,5%	
Communauté de communes Val de Boutonne	4,6%	5,2%	
PAYS MELLOIS	7,1%	7,1%	6,4%

Aucune commune du Mellois en Poitou n'est soumise à l'obligation de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains à l'heure actuelle (En effet, l'article L. 302-5 du Code de la construction et de l'habitation affirme le principe d'un minimum de 20% de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants situées dans une agglomération ou un EPCI de plus de 50 000 habitants et comportant une commune de plus de 15 000 habitants). Cette composante du logement social doit cependant être prise en compte dans les besoins en logements du territoire.

On dénombre 1178 logements HLM (source : fichier Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) au 01/01/2013) **répartis sur une trentaine de communes du territoire, et principalement à Melle (616 logements, soit plus de 52% des logements locatifs HLM, avec une demande active de 129 ménages en février 2014).**

Communauté de communes	Communes	Taux de logements locatifs sociaux en 1999	Taux de logements locatifs sociaux en 2010
Communauté de communes Val de Boutonne	Périgné	2,5%	7,2%
Communauté de communes du Mellois	La Mothe-Saint-Héray	8,0%	8,2%
Communauté de communes Val de Boutonne	Chizé	8,8%	9,4%
Communauté de communes Coeur du Poitou	Sauzé-Vaussais	10,9%	10,3%
Communauté de communes du Mellois	Lezay	9,9%	10,4%
Communauté de communes Coeur du Poitou	Couture-d'Argenson	0,0%	10,4%
Communauté de communes du Mellois	Maisonnay	13,6%	10,5%
Communauté de communes Val de Boutonne	Brioux-sur-Boutonne	12,2%	10,8%
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	Celles-sur-Belle	18,7%	15,6%
Communauté de communes du Mellois	Melle	31,4%	33,8%

Figure 55 : Communes du Mellois en Poitou disposant des taux de logements locatifs HLM par rapport à leur parc de résidences principales les plus importants en 2010 (INSEE)

Melle se dote d'un parc de logements locatifs HLM en 2010, représentant 33,8% du parc de résidences principales de la ville. On recense alors 2,4 fois moins de logements locatifs HLM à Celles-sur-Belle (soit 248 logements locatifs HLM) qui est pourtant la deuxième ville la plus importante en la matière à l'échelle du Mellois en Poitou. Il convient de noter également l'importance de l'augmentation de la représentation des logements locatifs HLM dans les parcs de résidences principales des communes de Périgné (de 2,5% en 1999 à 7,5% en 2010) et de Couture-d'Argenson (de 0% à 10,4%) entre 1999 et 2010.

Des loyers moyens dans le parc privé très différents d'une intercommunalité à l'autre

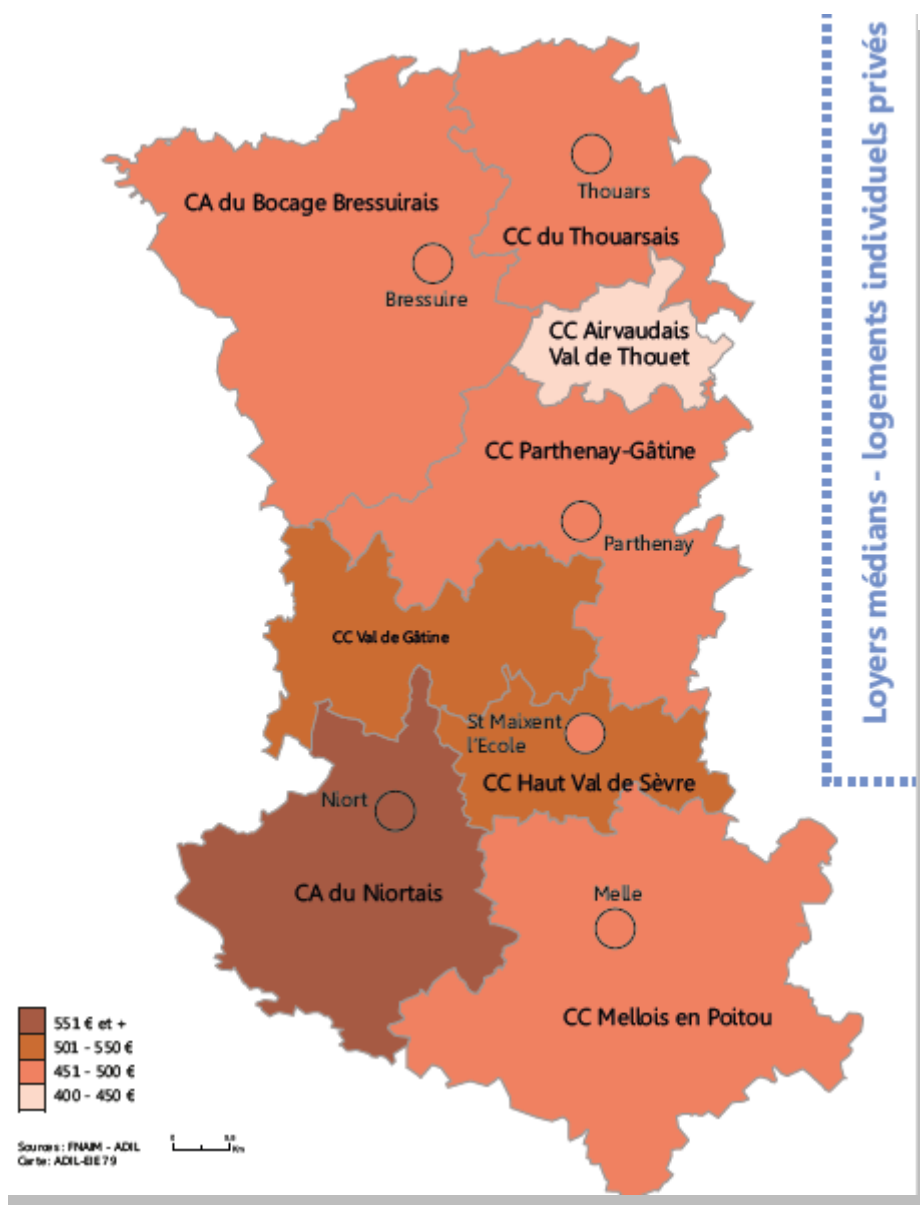


Figure 56: Le marché locatif privé en Deux-Sèvres – Logements Individuels (Source et réalisation carte : ADIL 79)

Comme l'indique la carte page précédente réalisée par l'ADIL 79 :

- > Le Mellois en Poitou dispose de loyers relativement faibles concernant le logement individuel, en comparaison des territoires formant la ceinture de l'agglomération niortaise. Une partie de l'explication réside dans le caractère plus vaste et donc plus rural de ce territoire, impliquant de fait un marché locatif plus détendu. Cette maîtrise du marché locatif explique également l'attractivité du territoire, traduite dans sa dynamique démographique.

- > Les loyers du parc privé sont quelque peu plus chers dans l'ex-Communauté de Communes du canton de Melle (entre 5,01 et 5,50 € le m²), mais c'est surtout sur l'ex-Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle que les prix pratiqués sont élevés (6,01 € le m² et plus).

Si l'on compare les loyers moyens du parc privé aux loyers des logements locatifs sociaux ou conventionnés, l'on se rend compte que le parc privé semble pouvoir être une alternative au parc social, d'autant plus sur les espaces ruraux du Mellois en Poitou où le parc social est en sous-représentation :

- > Loyer moyen du parc privé (source : ADIL 79) :
 - CC du Lezayen, Cœur du Poitou et du Val de Boutonne : 4,50 € le m² en moyenne
 - CC du Mellois : 5,01 à 5,50 € le m² en moyenne
 - CC de Celles-Sur-Belle : 6,01 € le m² et plus
- > Loyer maximum du logement locatif social (Source : ANAH.fr en 2014) :
 - PLAI (locatif très social) : 5,18 € le m²
 - PLUS (locatif social standard) : 5,37 € le m²
 - PLS (locatif intermédiaire) : 8,70 € le m²
- > Loyer maximum des logements conventionnés par l'ANAH du parc privé (Source : ANIL.org en 2014) :
 - Conventionnement ANAH « très social » : 5,18 à 5,22 € le m² (en fonction de la date de conventionnement avec l'ANAH)
 - Conventionnement ANAH « social » : 5,37 à 5,42 € le m² (en fonction de la date de conventionnement avec l'ANAH)

La faiblesse du parc locatif social dans l'espace rural du territoire notamment ne semble pas être un frein à l'accomplissement du « parcours résidentiel classique » des ménages sur le territoire (location puis achat d'un bien). La mixité sociale ne passe donc pas systématiquement par le logement social sur ces territoires.

L'accueil des gens du voyage

Source : Porter à connaissance de l'État

L'objectif général de la loi du 5 juillet 2000 est d'établir un équilibre satisfaisant entre, d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et venir et l'aspiration légitime des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes et, d'autre part, le souci également légitime des élus locaux d'éviter des installations illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés.

Cet équilibre doit être fondé sur le respect, par chacun, de ses droits et de ses devoirs, c'est-à-dire :

- > Par les collectivités locales auxquelles la loi fait obligation de réaliser et de gérer les aires d'accueil. En contrepartie, leurs moyens pour lutter contre le stationnement illicite sont renforcés.
- > Par les gens du voyage pour lesquels les conditions d'accueil devront être satisfaisantes. Ils devront, par ailleurs, être respectueux des règles de droit commun.
- > Par l'État, enfin, qui doit être le garant de cet équilibre et assurer par ses aides le principe de solidarité nationale.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Deux-Sèvres, approuvé le 18 juin 2009 pour la période 2009-2014, est le pivot de ces dispositifs. Il définit les communes d'implantation des aires permanentes, les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion de grands rassemblements traditionnels ou occasionnels.

Actuellement, une aire d'accueil est présente sur le territoire à Melle avec un taux d'occupation moyen annuel de 75%. Deux EPCI (CC du Mellois et CC de Celles-sur-Belle) exercent la compétence facultative de la construction et de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

En outre, sur certaines communes, des gens du voyage achètent des terrains pour se sédentariser en installant leur caravane et ne construisent pas forcément de maisons, posant des problèmes d'urbanisme. Les documents d'urbanisme en vigueur au sein des communes ne prévoient pas de terrains familiaux ou de transition vers une maison en dur. La question a notamment été soulevée lors de la réunion du PLU de Sauzé-Vaussais.

Hébergement d'urgence

Source : Porter à connaissance de l'État

L'article L.312-5-3 du Code de l'action sociale et des familles impose l'obligation pour les communes de disposer de places d'hébergement d'urgence. La capacité à atteindre est au minimum d'une place d'hébergement par tranche de 2 000 habitants pour les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population est supérieure à 50 000 habitants ainsi que pour les communes dont la population est au moins égale à 3 500 habitants et qui sont comprises, au sens du recensement général de la population, dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. À défaut, elles seront soumises à un prélèvement sur leurs recettes fiscales égal à deux fois leur potentiel fiscal par habitant par place d'hébergement d'urgence manquante à compter du 1er janvier 2010.

8 communes sur le Pays Mellois proposent une offre en hébergement d'urgence :

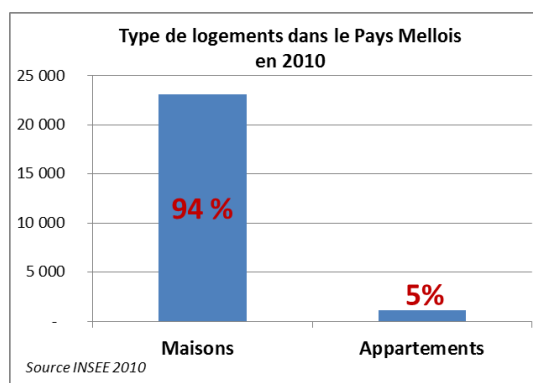
- > Sur la Communauté de Communes du Cœur du Poitou : Chef-Boutonne, Fontenille-Saint-Martin-D'Entraigues, La Chapelle Pouilloux et Sauzé-Vaussais ;

- > Sur la Communauté de Communes du Mellois : Melle, Lezay et La Mothe-Saint-Heray ;
- > Sur la Communauté de Communes du Val de Boutonne : Brioux-Sur-Boutonne.

Un parc de logements presque exclusivement composé de maisons, des logements collectifs mieux représentés dans la C.C. du Mellois

Le logement individuel est la forme la plus représentée à l'échelle du Mellois en Poitou (23 075 maisons soit 94% des logements selon l'INSEE). **Seuls 5% des logements sont des appartements (soit 1136 appartements)**. Toutefois, les appartements ont plus que doublé entre 1999 et 2010 passant de 557 unités à 1136. Cette augmentation a lieu sur l'ensemble des ex-communautés de communes du Mellois en Poitou, mais c'est notamment sur l'ex-Communauté de Communes du Mellois, et surtout de la ville de Melle, qu'elle est la plus prégnante.

En plus des maisons et des appartements, l'INSEE distingue les « autres logements (résidences meublées, mobil-homes,...) » représentant dans le Mellois en Poitou 1% du Parc.



	1999		2010	
	Maisons	Appartements	Maisons	Appartements
CC de Celles-sur-Belle	97%	2%	96%	3%
CC Cœur du Poitou	96%	2%	94%	4%
CC du Mellois	93%	4%	92%	7%
CC Val de Boutonne	96%	1%	96%	3%
PAYS MELLOIS	95%	3%	94%	5%

Figure 57 : Typologies des logements du Mellois en Poitou

Les logements collectifs quant à eux sont majoritairement présents et édifiés dans la ville de Melle (422 soit 37% des appartements du Mellois en Poitou et 21% du parc de logements de la commune). Viennent ensuite les 6 autres chefs-lieux de cantons. On notera que 33 communes, soit 41% des communes du Mellois en Poitou, ne possèdent aucun logement collectif.

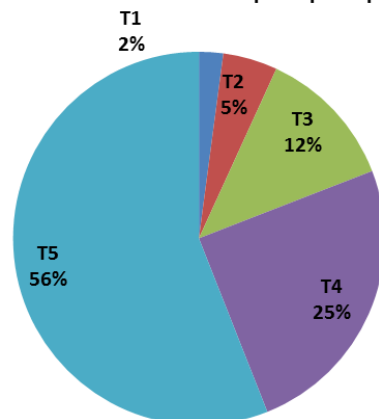
Communauté de communes	Communes	Nombre d'appartements en 2010
Communauté de communes Val de Boutonne	Chizé	24
Communauté de communes du Mellois	Saint-Léger-de-la-Martinière	27
Communauté de communes Coeur du Poitou	Couture-d'Argenson	28
Communauté de communes Val de Boutonne	Brioux-sur-Boutonne	63
Communauté de communes du Mellois	Lezay	66
Communauté de communes Coeur du Poitou	Sauzé-Vaussais	70
Communauté de communes du Mellois	La Mothe-Saint-Héray	78
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	Celles-sur-Belle	105
Communauté de communes Coeur du Poitou	Chef-Boutonne	122
Communauté de communes du Mellois	Melle	422

L'inadéquation du parc de logements avec la structure des ménages

En 2010, la taille de logements majoritaire au sein du Mellois en Poitou est de 5 pièces ou plus (56% du parc de résidences principales selon l'INSEE). Les logements de 3 et 4 pièces représentent respectivement 12% et 25% du parc tandis que les petits logements (1 ou 2 pièces) sont minoritaires avec seulement 7% des résidences principales.

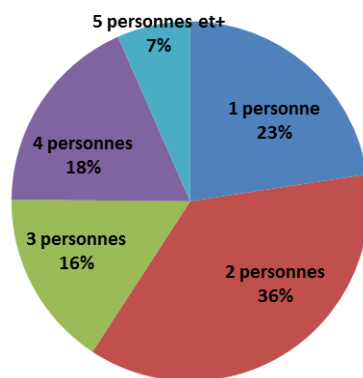
L'offre s'avère donc en inadéquation par rapport à la taille des ménages actuelle et le phénomène de desserrement des ménages observé depuis les années 1968 qui tend à se poursuivre sur la Communauté de Communes comme sur le reste du territoire national. En effet, les ménages de 1 et 2 personnes représentent 59% des ménages du Mellois en Poitou tandis que 56% des logements se composent de 5 pièces et plus.

Distribution des résidences principales par taille



Source INSEE 2010

Nombre de personnes par ménages



Source INSEE 2010

Figure 58 : Taille des logements et taille des ménages

6.2 La construction neuve

Cette partie s'appuie sur les données Sit@del2 ainsi que sur les données INSEE.

Une dynamique de la construction qui s'essouffle...

282 logements ont été commencés en moyenne par an sur la Communauté de Communes entre 2003 et 2012. Cette moyenne annuelle cache une répartition inégale en fonction des années. **La Communauté de Communes a connu une période relativement intense par rapport à la construction neuve entre 2004 et 2007** en atteignant un pic en 2007 avec 434 logements commencés). **Depuis 2007, on observe un ralentissement progressif de la construction** avec jusqu'à 129 constructions commencées seulement en 2012. L'on se rapproche ainsi des objectifs initialement fixés par le PLH.

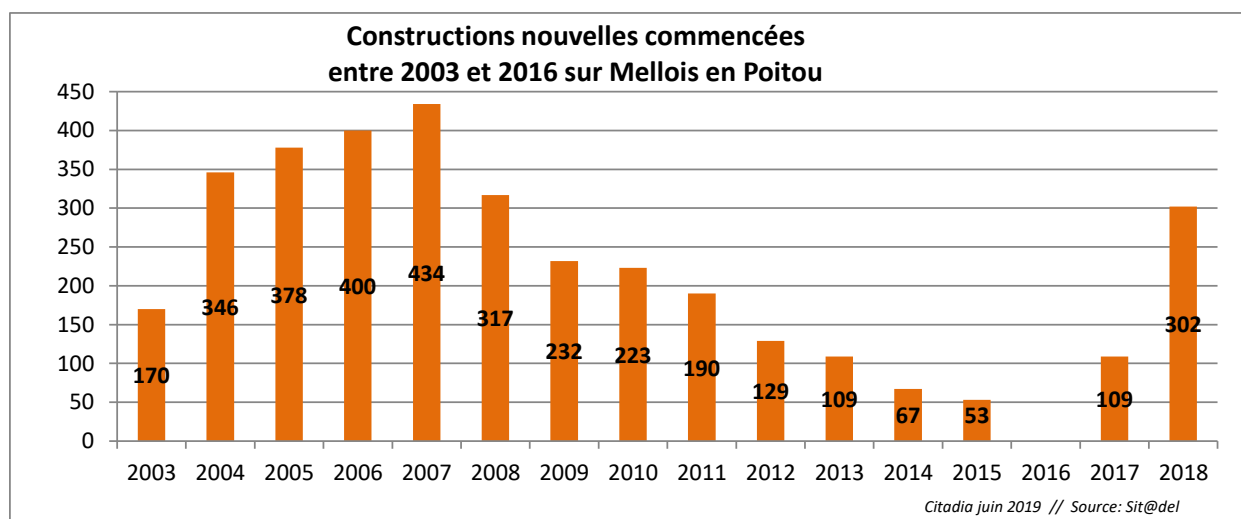


Figure 59 : Dynamique de construction sur le Mellois en Poitou entre 2003 et 2012

Cette diminution du rythme de la construction depuis à peu près la moitié de la décennie 2000 s'observe également dans les différents territoires de comparaison. La crise bancaire et financière ainsi que la difficulté d'obtention de prêt bancaire pour les ménages sont en partie responsables de cette chute de la construction. Il convient de noter qu'une forte reprise est observée en 2018, témoignant du regain d'attractivité du territoire.

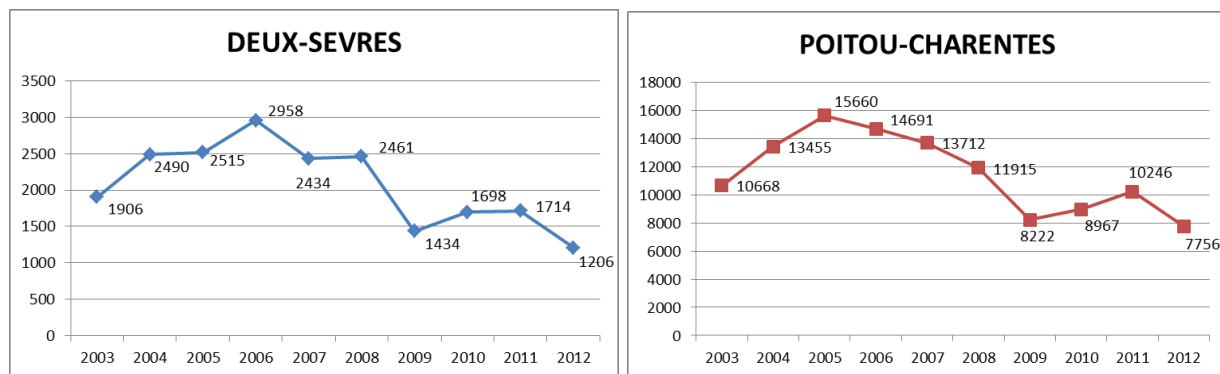


Figure 60 : Dynamique de construction dans le département et la région

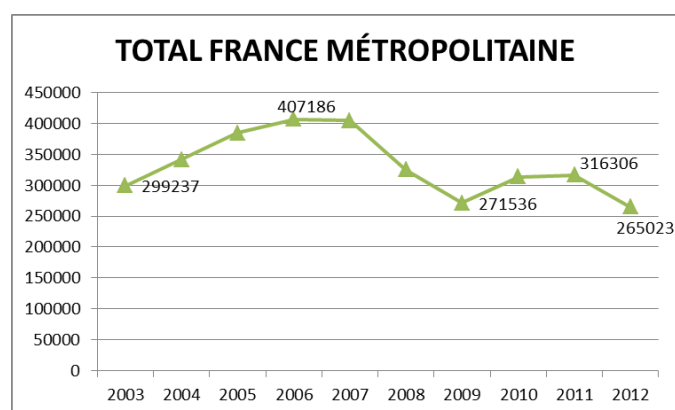


Figure 61 : Dynamique de construction sur le territoire national, départemental et régional.

Sur le Mellois en Poitou, le constat de diminution du nombre de constructions commencées observé depuis 2007 doit être analysé parallèlement à la croissance du nombre de logements et de la population. Comme le détaille davantage la partie suivante sur le « point mort », **le nombre de logements produits a été suffisant pour avoir un effet démographique malgré les évolutions structurelles du parc de logements** (dessalement des ménages, renouvellement du parc (destruction de logements / transformations d'usage) et part de logements vacants et de résidences secondaires.

Pour la période future, la diminution de la construction pourrait potentiellement être compensée par la rénovation et la réutilisation de bâtiments. Les entretiens avec les ex-communautés de communes menés au démarrage de la définition du SCoT ont parfois mis en exergue cet enjeu pour le territoire. Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ont été évoquées à juste titre dans le cadre de réinvestissement de logements.

Une étude prospective sur les besoins en logements a été lancée en 2010 et actualisée en 2012 par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Poitou-Charentes en partenariat avec l'INSEE. **L'estimation globale des besoins annuels en logements neufs a été située dans une fourchette de 160 à 185 logements sur la période 2010-2030.** Cette analyse théorique doit cependant être complétée par des ajustements qualitatifs afin de prendre en compte les politiques locales visant au recentrage vers les pôles de services et les projets structurants des territoires.

...inégalement répartie sur le territoire...

On observe sur le graphique ci-dessous que l'ex-Communauté de Communes Val de Boutonne ne pèse que faiblement dans le rythme de construction neuve du Mellois en Poitou sur la période 2003-2012 (à hauteur de 11,7% soit 33 logements par an en moyenne). Les trois autres EPCI représentent des poids plus importants dans la construction totale :

- > 31,5% pour la CC de Celles-sur-Belle avec 89 logements commencés en moyenne par an,
- > 30% pour la CC du Mellois avec 84 logements,
- > 27% pour la CC Cœur du Poitou avec 76 logements.

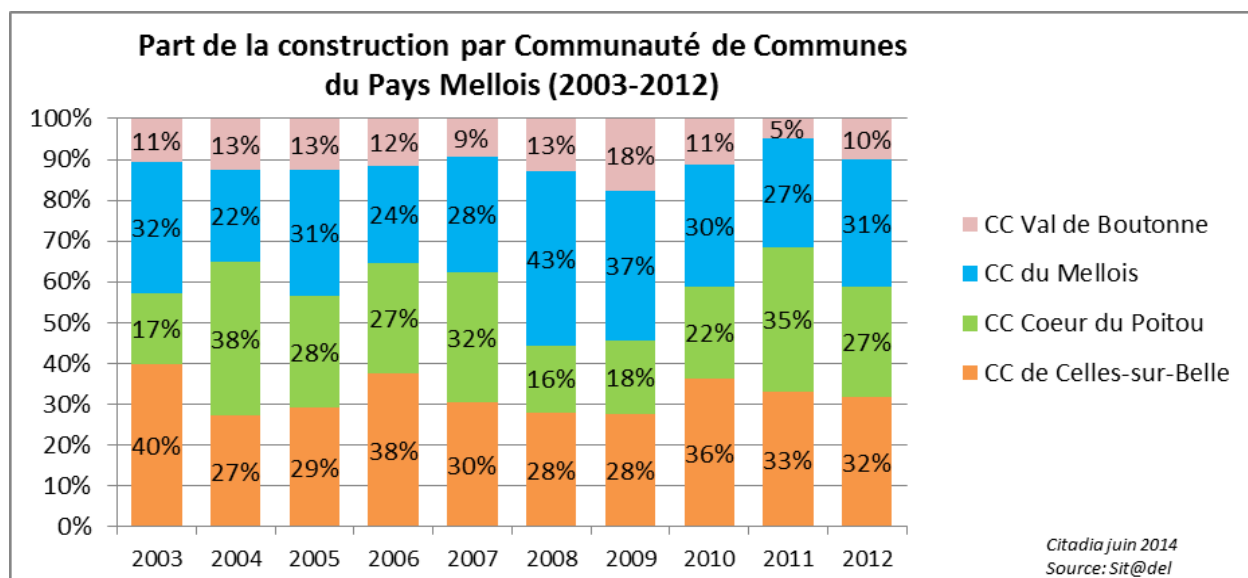


Figure 62 : Part de la construction par intercommunalités de 2003 à 2012

Au-delà des limites des ex-communautés de communes, il se dessine un **axe privilégié de la construction ouest-est le long de la RD 948** sur la carte suivante. Les communes y ont les taux de construction pour 1000 habitants les plus élevés. Ce taux représente le nombre de logements commencés annuellement pour 1 000 habitants et illustre des dynamiques de construction plus ou moins fortes.

Cet axe est également celui le long duquel :

- > Les communes sont le plus dotées de PLU et donc d'outils de maîtrise de l'urbanisation.
- > Les communes ont les plus faibles taux de vacance. Les territoires nord et sud du Mellois en Poitou sont quant eux moins tendu et les taux de vacance y sont les plus élevés (cf. partie précédente).

Calculé dans le tableau ci-dessous pour la période 2003-2010 (colonne en vert), le taux de construction met en lumière **la plus forte dynamique de construction de l'ex-communauté cantonale de Celles-sur-Belle où, pour 1000 habitants, 8,9 logements par an étaient construits.**

	Logements commencés en moyenne par an entre 2003 et 2012	Habitants en 2010	Nombre de logements commencés entre 2003 et 2010	Indice de construction
PAYS MELLOIS	282	47479	2500	6,6
CC de Celles-sur-Belle	89	11027	789	8,9
CC Cœur du Poitou	76	11650	655	7,0
CC du Mellois	84	18036	753	5,2
CC Val de Boutonne	33	6766	303	5,6

La construction neuve

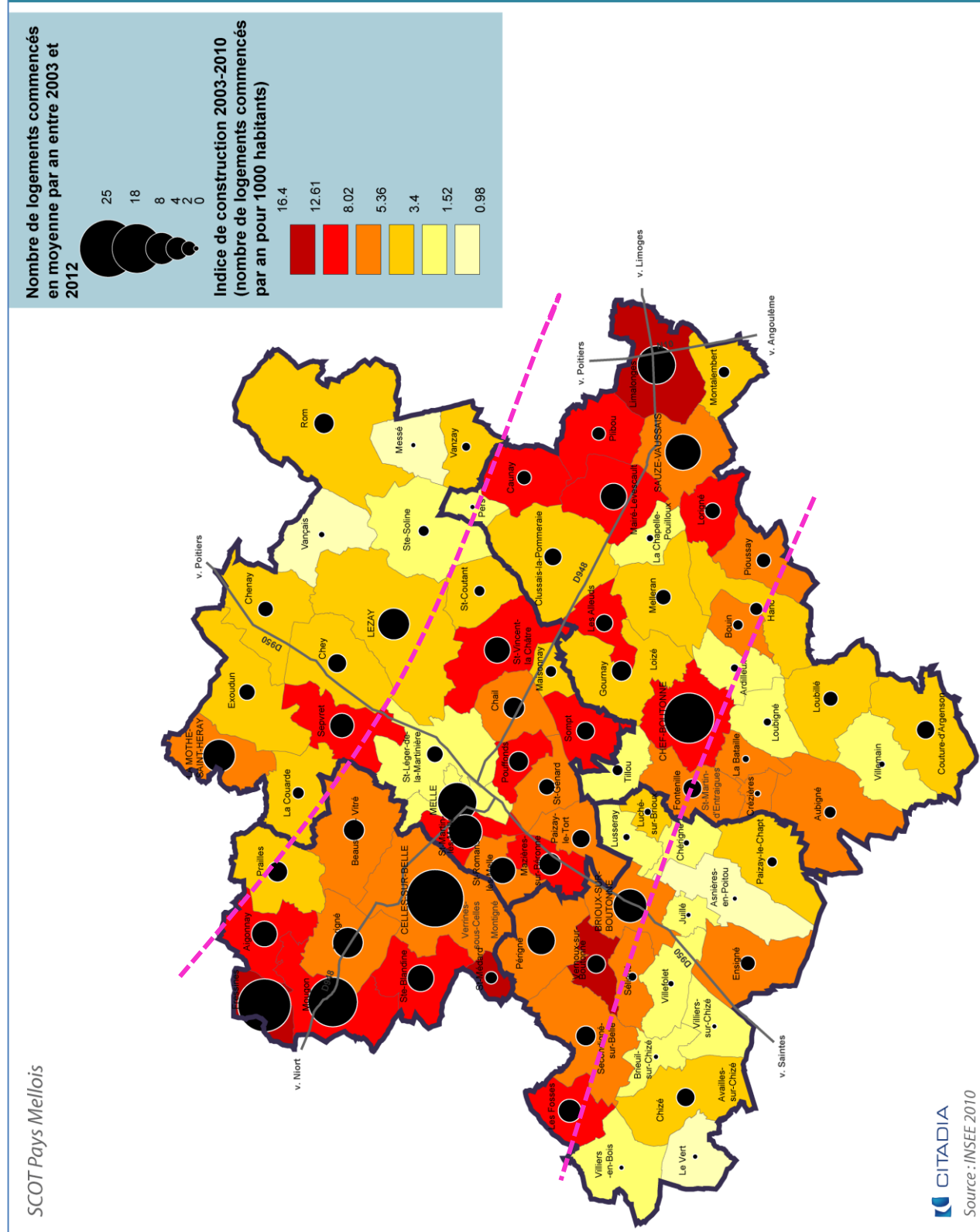
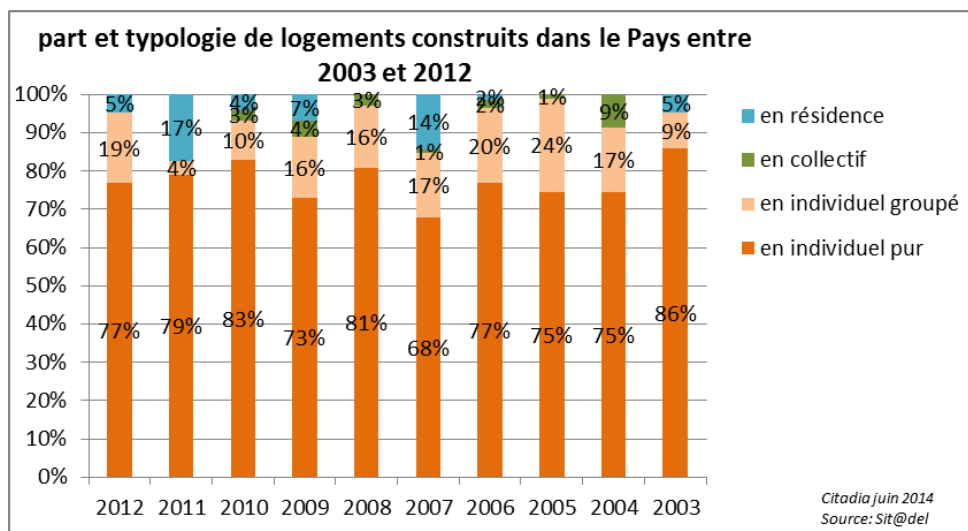


Figure 63 : La construction neuve sur le territoire du Mellois en Poitou

... principalement orientée vers l'individuel...

Il convient de rappeler en introduction l'importance des maisons dans le parc de logements (94% de maisons et 5% d'appartements).

L'individuel pur représente tous les ans au moins 68% de la construction. Parallèlement, le collectif ne représente jamais plus de 9% de la construction neuve : en 2004, 30 logements collectifs ont été édifiés.



Le « point mort de la construction » : 68% des logements commencés ont servi à maintenir la population

En règle générale, l'ensemble des logements construits ne permet pas systématiquement d'accueillir de nouveaux habitants. Aussi, le point mort de la construction est la mesure de la production de logements nécessaire à la stabilité démographique, compte tenu des évolutions structurelles dans le parc existant. Les 4 caractéristiques du parc de logements sur lesquelles il s'appuie sont : le desserrement des ménages, le renouvellement du parc (destruction de logements/transformations d'usage) et la part de logements vacants et de résidences secondaires.

Effet du desserrement des ménages sur le nombre de logements



Réalisation : Aire publique

Dans le Mellois en Poitou, **entre 1999 et 2015, tous les ans (en moyenne) :**

- A. 114 logements ont été absorbés par le desserrement des ménages.** Liés aux phénomènes de décohabitation des jeunes, séparation ou encore vieillissement de la population, cela entraîne le fait qu'il faille construire davantage de logements pour conserver un même nombre d'habitants. Ce desserrement des ménages important est à corréluer au vieillissement significatif de la population de l'EPCI, particulièrement sur ses franges Sud et Est et de manière plus marquée au cours des dernières années (étalement périurbain limité suite à la crise de 2008).
- B. 65 logements sont devenus vacants** (logements vacants = LV sur le graphique ci-après). Le déficit d'attractivité connu sur la période a engendré une hausse significative de la vacance sur la période 2008-2015. Cette hausse a notamment été constatée dans les parties les moins attractives du Mellois en Poitou.
- C. 17 logements ont été créés ou transformés pour de la résidence secondaire** (résidence secondaire = RS sur le graphique ci-après). Malgré une baisse de la part de la résidence secondaire par rapport au parc total de logements, le nombre de résidences secondaires a globalement augmenté au cours de la période observée.
- D. 31 logements ont été créés par exemple par changements de destination** (bâtiments agricoles, activités par exemple).
- E. 241 logements neufs ont été commencés.**

Ainsi, **les 165 premiers logements construits ont permis de maintenir la population** ($A+B+C - D$), soit 68% des logements commencés. **Les logements construits au-delà, soit 76 logements ($E-165$), ont permis de gagner de la population.**

Le nombre de logements produits a donc été suffisant pour avoir un effet démographique malgré les évolutions structurelles du parc de logements.

Une étude prospective sur les besoins en logements en Poitou-Charentes a été lancée en 2010 et actualisée en 2012 par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Poitou-Charentes en partenariat avec l'INSEE. **L'estimation globale des besoins annuels en logements neufs dans le Pays Mellois a été située dans une fourchette de 160 à 185 logements sur la période 2010-2030.** Cette analyse théorique doit cependant être complétée par des ajustements qualitatifs afin de prendre en compte les politiques locales visant au recentrage vers les pôles de services et les projets structurants des territoires.

Pour la période future, la diminution de la construction observée depuis 2007 pourrait potentiellement être compensée par la rénovation et la réutilisation de bâtiments. Néanmoins, une reprise significative est observée en 2018 (+ de 300 logements), dynamique amenée à se poursuivre au regard du regain d'attractivité du territoire. Les entretiens avec les Communautés de Communes menés au démarrage de la définition du SCoT ont parfois mis en exergue cet enjeu pour le territoire. La nécessité de

mener des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat a été évoquée dans le cadre de réinvestissement de logements.

Constats	Chiffres clés
> De la même manière que pour les constats démographiques, un territoire aux dynamiques de croissance et d'évolution du logement inégales : une partie nord-ouest connectée au pôle niortais qui attire davantage.	24 695 logements en 2010 94% de maisons et 5% d'appartements 9% de logements vacants
Atouts	
> Une influence de l'aire urbaine de Niort perceptible sur la partie nord-ouest du territoire (ex-Communauté cantonale de Celles-sur-Belle) > Une prise de conscience de l'importance de la dynamique de renouvellement du parc pour pallier l'essoufflement récent du rythme de construction et maintenir un parc confortable et accessible à la population	74% de propriétaires occupants 1178 logements HLM répartis sur une trentaine de communes avec 52% des logements à Melle 59% des ménages comportent 1 ou 2 personnes et 56% des logements ont 5 pièces et plus
Faiblesses	
> Des inégalités marquées entre les intercommunalités. Des territoires nord et sud qui attirent moins conduisant à une plus grande vacance et vétusté de leurs parcs et à un faible rythme de construction. > Une inadéquation du parc de logements avec la structure des ménages : de grands logements pour des ménages petits et de plus en plus petits	241 logements commencés par an (1999-2015) 1 aire d'accueil des gens du voyage
Enjeux	
> La diversification de l'offre en logements notamment en collectifs et en logements sociaux > L'amélioration du parc existant > La lutte contre l'étalement urbain > La cohérence du développement d'une intercommunalité à une autre : comment faire profiter à l'ensemble du territoire du Mellois en Poitou du développement de l'agglomération de Niort ?	

UN TERRITOIRE MARQUE PAR UNE ORGANISATION INEGALE DU LOGEMENT LIEE A LA PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE

Un parc de logement plus récent sur la partie Nord-Ouest du territoire

Espace où le taux communal de logements ayant été réalisés après 1949 est supérieur à la moyenne du Pays Mellois (55%) et où les constructions neuves se réalisent prioritairement aujourd'hui



Une vacance des logements plus élevée sur la partie Est du Pays Mellois

Espace où le taux communal de logements vacants est supérieur à la moyenne du Pays Mellois (9%). Cette vacance peut atteindre les 17% sur certaines communes.



Un parc de logement social principalement concentré sur le pôle de Melle et sur les autres pôles du Pays Mellois

Part des logements sociaux observée dans les communes sur le total du parc de logement social du Pays Mellois

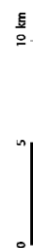
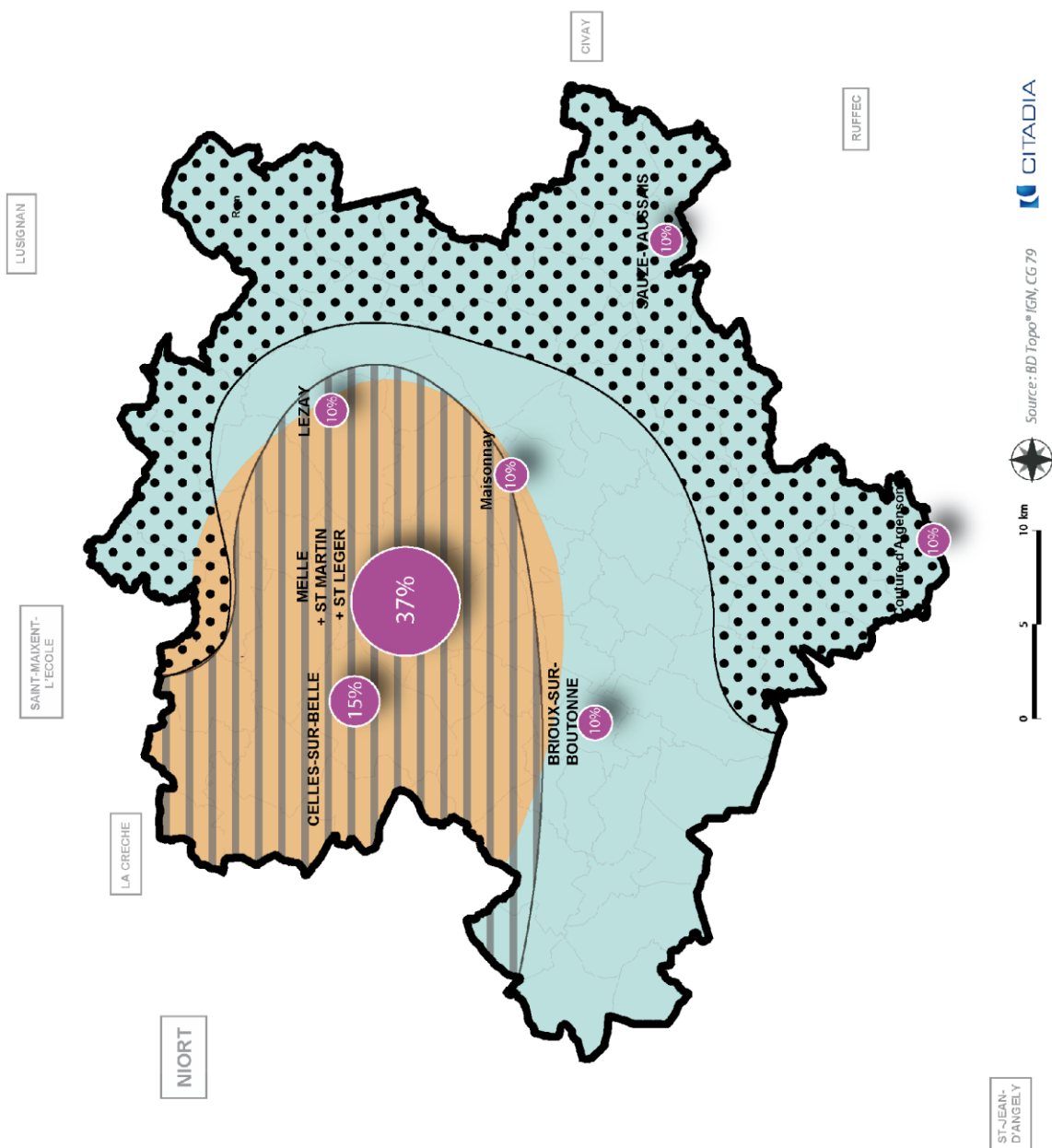


Un coût de la location privée et de la transaction foncière dans le bâti ancien plus ou moins élevé selon les secteurs

Coût de la location privée et de la transaction foncière dans le bâti ancien proche de celui observé sur l'agglomération Niortaise



Coût de la location privée et de la transaction foncière dans le bâti ancien plus faible



Source : BD Topo® IGN, CG 79



PARTIE 2

MODES DE VIE DU TERRITOIRE : DYNAMIQUES INTERNES

1. Le développement économique

1.1 L'emploi

Des emplois en augmentation générale, mais inégale selon les ex-Communautés de Communes

Le Mellois en Poitou concentrait **13 770 emplois en 2016** (emploi salarié et non salarié), contre 13 439 en 1999. Cela représente une augmentation annuelle de 0,1% par an (0,4% / an entre 1999 et 2010) :

L'ex-Communauté de Communes du Val de Boutonne a connu la plus forte augmentation de l'emploi sur la période 1999 – 2010 avec + 1,5 % par an soit une augmentation de 278 emplois. Bien que l'emploi ait évolué dans cette ex-Communauté de Communes, notamment au contact du pôle de Niort, il est important de relever qu'en 2010, Val de Boutonne demeure l'EPCI pesant le moins dans l'emploi du Mellois en Poitou (13%).

Les trois autres EPCI ont certes tous connu une croissance de l'emploi sur cette période, mais bien moins importante que l'ex-Communauté de Communes du Val Boutonne :

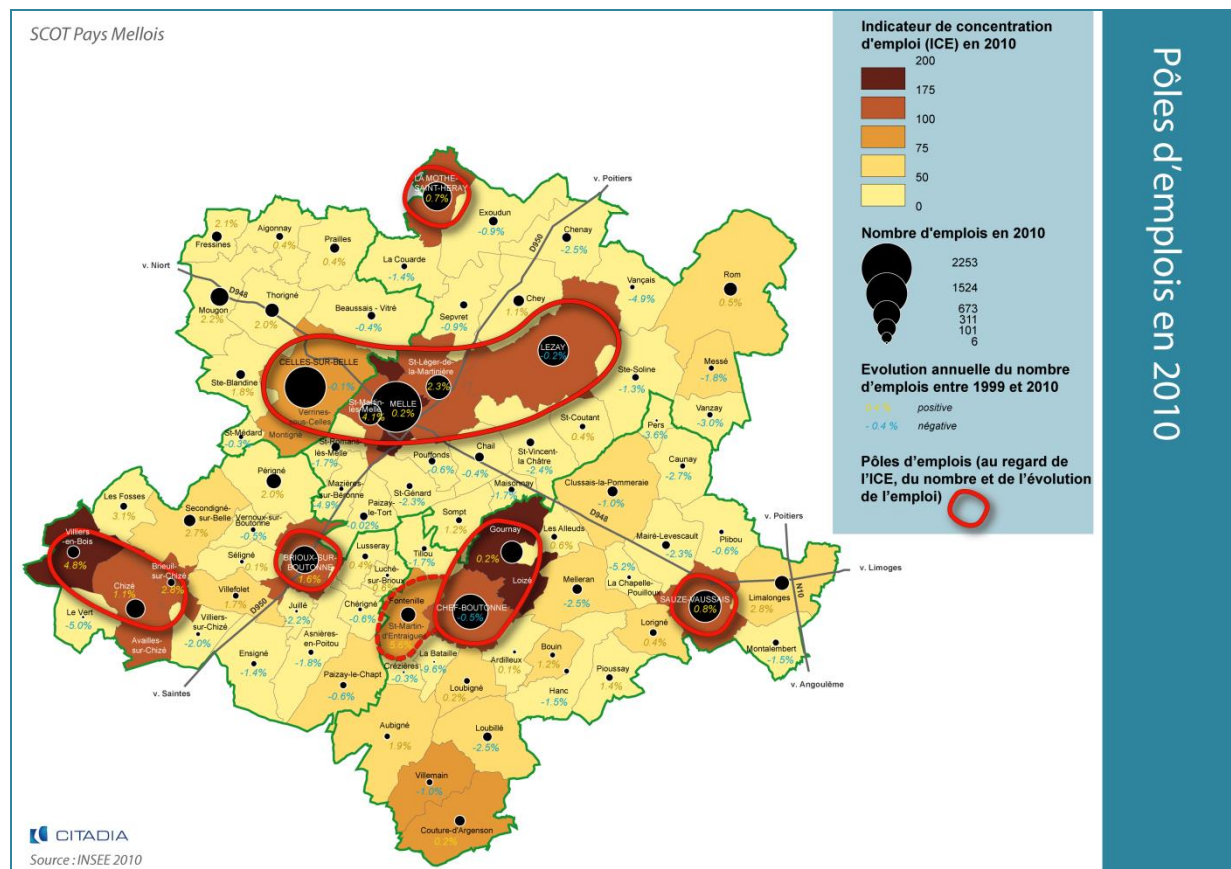
- > **L'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou** n'a connu qu'une augmentation de 37 emplois sur la période 1999 - 2010, soit + 0,1 % par an. Toutefois, cette Communauté de Communes, avec ses deux chefs-lieux de cantons, représente 27 % des emplois du Mellois en Poitou en 2010.
- > **Dans l'ex-Communauté de Communes du Mellois**, la croissance de l'emploi n'a été que de 0,3% par an. Elle est quasiment exclusivement portée par le pôle de Melle, principal pôle d'emplois du Mellois en Poitou, les autres communes de la Communauté de Communes ayant pour la plupart connu une décroissance de l'emploi.
- > La croissance de l'emploi a été un peu plus importante pour **l'ex-Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle** (0,5% par an), notamment pour les communes les plus proches du pôle de Niort, mais cet EPCI ne représente « que » 17% des emplois du Mellois en Poitou.

	Nombre d'emplois (salariés et non salariés)		Evolution annuelle des emplois	Part des emplois du Pays	
	2010	1999		2010	1999
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	2 429	2 303	0,5%	17%	17%
Communauté de communes Cœur du Poitou	3 775	3 738	0,1%	27%	28%
Communauté de communes du Mellois	6 001	5 784	0,3%	43%	43%
Communauté de communes Val de Boutonne	1 892	1 614	1,5%	13%	12%
PAYS MELLOIS	14 097	13 439	0,4%	100%	100%

Figure 64 : Évolution des emplois au lieu de travail entre 1999 et 2010 (Source : INSEE)

Des « pôles d'emplois » qui structurent le territoire

On distingue **6 « pôles d'emplois »** dans le Mellois en Poitou. Ceux-ci ont été identifiés selon 3 critères : le nombre d'emplois en 2010, l'évolution du nombre d'emplois en 2010 par rapport à 1999 et l'indicateur de concentration d'emplois en 2010, c'est-à-dire le nombre d'emplois pour 100 actifs de la commune. Ce dernier indicateur permet de définir le niveau de polarité que joue ce territoire par rapport à son bassin de vie.



Certaines communes ont été associées sur la carte précédente pour constituer un ensemble appelé « pôle d'emplois ». Certaines fonctionnent ensemble (emplois, équipements, commerces, continuité du tissu bâti entre communes...) ou disposent de similitudes selon les 3 critères d'identification des pôles précédemment évoqués. Certaines autres se distinguent. 3 catégories de pôles peuvent ainsi être observées :

- > **Catégorie n°1** : Le **pôle d'emplois principal** qui dispose d'un nombre d'emplois largement supérieurs au nombre d'actifs résidents et propose un grand nombre d'emplois (plus de 3 200). Il s'agit du pôle composé des communes de **Melle, Saint-léger-de-la-Martinière et Saint-Martin-les-Mèlle**. Ces communes fonctionnent ensemble. Avec 3 220 emplois environ, soit près de 23% des emplois du territoire, ce pôle est le premier pôle d'emplois du territoire. On y comptabilise 164,6 emplois pour 100 actifs. Par ailleurs, ces communes connaissent une croissance de l'emploi sur la période 1999 – 2010. Les communes de Lezay et de Celles-sur-Belle qui jouxtent ce pôle fonctionnent différemment et se retrouvent pour la première dans la catégorie 1 et pour la seconde dans la catégorie 3.
- > **Catégorie n°2** : Les pôles d'emplois qui disposent d'un nombre d'emplois supérieurs au nombre d'actifs résidents et qui proposent un nombre d'emplois relativement important (entre 500 et 1 100 environ). On distingue dans cette catégorie :

- les **cinq chefs-lieux de cantons que sont Chef-Boutonne** (avec les communes de Gournay-Loizé et potentiellement de Fontenille Saint-Martin d'Entraigues qui a connu la plus forte croissance de l'emploi du territoire et l'une des plus fortes augmentations de l'ICE : de 55,3 en 1999 à 87,8 en 2010), **Sauze-Vaussais, Lezay, La Mothe-Saint-Heray et Brioux-sur-Boutonne**.
 - Les trois communes voisines que sont **Chizé, Villiers-en-Bois et Brieuil-sur-Chizé**. À elles trois, elles représentent 515 emplois, soit 3,7% de l'emploi du Mellois en Poitou. 121,6 emplois sont recensés pour 100 actifs. Villiers-en-Bois dispose du plus fort ICE du Mellois en Poitou (188,2).
- > **Catégorie n°3** : le pôle d'emplois de **Celles-sur-Belle** qui dispose d'un nombre d'emplois important (2^{ème} en nombre et en poids du Mellois en Poitou après le pôle de Melle / Saint-Martin / Saint-léger), mais qui concentre moins d'emplois que d'actifs : 95,9 emplois pour 100 actifs. Il convient de préciser que la communauté cantonale de Celles-sur-Belle se situe entre les pôles d'emplois de Melle et de Niort et qu'à ce titre elle accueille un grand nombre d'actifs travaillant sur ces territoires voisins.

Pôles d'emplois du Mellois en Poitou en 2010 (source : INSEE)

			Nombre d'emplois au lieu de travail en 2010	Part de l'emploi du Pays en 2010	Actifs occupés en 2010	Indicateur de concentration de l'emploi en 2010
Catégorie 1	Communes associées	MELLE	2 253	16,0%	1 219	184,8
		Saint-Léger-de-la-Martinière	531	3,8%	386	137,8
		Saint-Martin-lès-Melle	434	3,1%	351	123,7
Catégorie 2	Communes associées	CHEF-BOUTONNE	1 090	7,7%	677	161,0
		Gournay-Loizé	437	3,1%	247	176,8
		Fontenille Saint Martin d'Entraigues	200	1,4%	228	87,8
	SAUZE-VAUSSAIS		905	6,4%	536	168,9
	LEZAY		828	5,9%	667	124,2
	LA MOTHE-SAINT-HERAY		744	5,3%	679	109,6
	BRIOUX-SUR-BOUTONNE		673	4,8%	545	123,4
	Communes associées	Chizé	328	2,3%	321	102,2
		Villiers-en-Bois	134	1,0%	71	188,2
		Brieuil-sur-Chizé	53	0,4%	33	162,7
Catégorie 3	CELLES-SUR-BELLE		1 524	10,8%	1 589	95,9

Figure 65 : Pôles d'emplois du Mellois en Poitou en 2010 (source : INSEE)

Un taux de chômage global relativement faible et en diminution sur l'ensemble du Mellois en Poitou avec des disparités importantes entre ex-Communautés de Communes...

Quelques éléments de définition pour commencer !

Taux de chômage : Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active.

Population active : La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Au 4^{ème} trimestre 2012, le taux de chômage sur le Mellois en Poitou était de 8,1 % (la moyenne régionale étant de 9,8 % à la même période).

NB : en 2015, le taux de chômage du Mellois en Poitou s'élevait à 8,5% de la population, témoignant d'une bonne résistance aux phénomènes de crise économique constatés à cette période.

Afin de comparer les ex-communautés de communes entre elles, les chiffres plus anciens de 2010 sont utilisés. Ainsi, en 2010, le territoire du Mellois en Poitou est **moins frappé par le chômage qu'en moyenne sur la région ou la France**, mais est un peu plus touché que sur l'ensemble du département. Ce sont notamment **les ex-communautés de communes au contact du pôle niortais qui connaissent les moins forts taux de chômage** : notamment la communauté cantonale de Celles-sur-Belle puis celle du Val de Boutonne. En revanche, les deux autres ex-communautés de communes, celles qui ont connu les évolutions de l'emploi les moins importantes, présentent les plus forts taux de chômage du Mellois en Poitou. Pour l'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou, le taux de chômage est même supérieur au taux national.

	Taux de chômage (en %)	
	2010	1999
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	6,6%	10,0%
Communauté de communes Cœur du Poitou	12,7%	13,5%
Communauté de communes du Mellois	10,6%	11,6%
Communauté de communes Val de Boutonne	8,5%	12,4%
PAYS MELLOIS	9,7%	11,8%
Deux-Sèvres	9,5%	11,1%
Poitou-Charentes	11,4%	13,1%
France	12,1%	13,5%

Figure 66 : Évolution du taux de chômage entre 1999 et 2010 (source : INSEE)

...Mais, des demandeurs d'emplois en augmentation...

Au 4^{ème} trimestre 2012, le taux de chômage sur le Pays Mellois était de 8,1% (la moyenne régionale étant de 9,8% à la même période).

Au 30 septembre 2014, 3 348 demandeurs d'emploi étaient recensés sur l'ensemble du Pays Mellois, avec une plus forte proportion de femme (plus de 52%).

	Femme	Homme	Ensemble
Cat A : hors activité réduite	816	839	1 655

Cat B : En activité réduite	299	185	484
Cat C : En activité réduite	434	352	786
Cat D : Sans emploi, non disponible	83	99	182
Cat E : Avec emploi	123	118	241
Pays Mellois	1 755	1 593	3 348

Figure 67 : Demandeurs d'emploi par catégories au 30 septembre 2014 (Sources : Pôle Emploi - DIRECCTE Poitou-Charentes)

Les demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi selon **5 catégories** :

- A** : Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier)
- B** : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
- C** : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
- D** : Personne sans emploi, qui n'est pas immédiatement disponible, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeur d'emploi en formation, en maladie, etc.)
- E** : Personne pourvue d'un emploi, non tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi

Les demandeurs d'emploi comptabilisés dans l'analyse qui suit font partie des catégories A et B.

En un an (du 30 septembre 2013 au 30 septembre 2014), le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A et B a augmenté de 114 personnes, soit près de 10 par mois. On compte globalement 11 demandeurs d'emploi pour 1 offre d'emploi enregistrée à l'agence Pôle Emploi de Melle au 30 septembre 2014.

Les secteurs les plus demandés à cette date sont les secteurs suivants :

- > Commerce – Distribution : 259 demandeurs
- > Paramédical - Travail social - Soins personnels : 259 demandeurs
- > Transports - Logistique - Conduite - Manutention – Magasinage : 241 demandeurs
- > Nettoyage - Assainissement - Environnement - Sécurité : 232 demandeurs
- > Tertiaire de bureau - Tertiaire spécialisé - Informatique : 218 demandeurs
- > Production agricole et sylvicole - Élevage : 193 demandeurs
- > Hôtellerie - Restauration - Tourisme - Loisirs - Animation – Sport : 143 demandeurs

Les secteurs les plus demandés ne sont pas toujours ceux offrant le plus d'emplois. C'est notamment le cas pour les secteurs suivants :

- > Tertiaire de bureau, tertiaire spécialisé, informatique. On compte 7 offres au 3^{ème} trimestre 2014 pour 128 demandeurs d'emplois, 31 demandeurs d'emploi par offre enregistrée.
- > Production agricole et sylvicole – Élevage : 18 offres pour 198 demandeurs d'emplois, soit 11 demandeurs d'emploi par offre enregistrée. L'offre en formation agricole est abondante sur le Pays Mellois et explique en partie le grand nombre de demandeurs d'emplois dans le domaine.

D'autres secteurs sont également dits tendus car ils proposent peu d'offres d'emplois pour un grand nombre de demandeurs d'emploi. Les secteurs les plus tendus sont ceux requérant des connaissances plus spécialisées: bâtiment gros œuvre, génie civil, extraction, arts appliqués, arts du spectacle, enseignement, technique de la communication...

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2013 et 2014 est notamment importante dans les domaines suivants :

- > La production agricole et sylvicole, l'élevage (+ 37 demandeurs d'emploi). Cela met en lumière la difficulté pour les futurs agriculteurs de trouver un emploi. Cela est à mettre en parallèle avec le problème des transmissions des exploitations connu sur le territoire. En 2010, seule la moitié des exploitations où le plus âgé des coexploitants avait plus de 50 ans avait un successeur connu. L'enjeu est important sur le territoire à la fois pour pérenniser l'activité agricole (notamment avec les outils de production déjà en place) mais aussi pour favoriser l'emploi des jeunes.
- > Le paramédical, le travail social, les soins personnels (+ 36 demandeurs d'emploi) et les transports, la logistique, la conduite, la manutention (+ 33 demandeurs d'emploi). Bien que ces secteurs soient très demandés, ils sont parmi ceux proposant le plus d'offres d'emploi. Même si le nombre d'emplois reste relativement faible par rapport au nombre de demandeurs, la tension est moins forte sur ces secteurs que sur d'autres. Des formations existent sur le territoire dans le domaine des services aux personnes / santé social (Maison Familiale rural de Beaussais-Vitré et de Brioux-sur-Boutonne).

Groupe Formation Emploi (GFE)	DEFM (cat A et B) au 30 septembre 2 013	DEFM (cat A et B) au 30 septembre 2 014	Evolution 2 013 / 2 014	Offres d'emploi enregistrées au 3ème trimestre 2014	Nombre de demandeurs par offre d'emploi
01-Production agricole et sylvicole - Elevage	156	193	23,7%	18	11
03-Bâtiment gros œuvre - Génie civil - Extraction	62	91	46,8%	2	46
04-Bâtiment équipements et finitions	84	84	0,0%	14	6
05-Travail des métaux - Structures métalliques - Fonderie	22	23	4,5%	1	23
06-Mécanique - Automatisme	47	65	38,3%	3	22
07-Electricité - Electrotechnique - Electronique	40	40	0,0%	2	20
08-Travail des matériaux - Industries de process - Laboratoire	10	19	90,0%		
09-Production alimentaire - Production culinaire	72	86	19,4%	14	6
10-Textile - Habillement - Cuir	10	5	-50,0%		
11-Exploitation forestière - Travail du bois	59	37	-37,3%	4	9
12-Techniques graphiques - Impression	nd	5	25,0%		
13-Transports - Logistique - Conduite - Manutention - Magasinage	208	241	15,9%	26	9
14-Tertiaire de bureau - Tertiaire spécialisé - Informatique	215	218	1,4%	7	31
15-Commerce - Distribution	297	259	-12,8%	18	14
16-Paramédical - Travail social - Soins personnels	223	259	16,1%	37	7
17-Hôtellerie - Restauration - Tourisme - Loisirs - Animation - Sport	144	143	-0,7%	16	9
18-Nettoyage - Assainissement - Environnement - Sécurité	230	232	0,9%	22	11
19-Techniques de la communication - Média	35	27	-22,9%	1	27
20-Arts appliqués - Arts du spectacle	38	43	13,2%	1	43
21-Formations générales - Enseignement - Aménagement du territoire - Patrimoine - D	53	56	5,7%	2	28
22-Formations d'aide à l'insertion sociale et professionnelle	nd	5	66,7%	2	3
Pays Mellois	2 025	2 139	5,6%	190	11

Figure 68 : Évolution des demandeurs d'emplois catégories A et B et secteurs sous tension
(Sources : Pôle Emploi - DIRECCTE Poitou-Charentes / Production ARFTLV Poitou-Charentes mission OREF)

Des offres d'emplois qui diminuent, des besoins dans les secteurs des transports, du paramédical, du travail social, de l'hôtellerie et de la restauration

618 offres d'emplois ont été proposées par le Pôle Emploi de Melle sur toute l'année 2014⁶ principalement dans les domaines suivants :

- > Paramédical - Travail social - Soins personnels : 124 offres
- > Transports - Logistique - Conduite - Manutention – Magasinage : 98 offres
- > Hôtellerie - Restauration - Tourisme - Loisirs - Animation – Sport : 72 offres
- > Nettoyage - Assainissement - Environnement – Sécurité : 57 offres
- > Production agricole et sylvicole – Élevage : 55 offres

On observe une diminution des **offres d'emplois. On en comptait 267 au 2^{ème} trimestre 2013 et 138 au 4^{ème} trimestre 2014.**

Groupe Formation Emploi (GFE)	Offres d'emploi enregistrées au 1er trimestre 2014	Offres d'emploi enregistrées au 2ème trimestre 2014	Offres d'emploi enregistrées au 3ème trimestre 2014
01 - Production agricole et sylvicole - Elevage	25	12	18
03 - Bâtiment gros œuvre - Génie civil - Extraction	4	5	2
04 - Bâtiment équipements et finitions	14	18	14
05-Travail des métaux - Structures métalliques - Fonderie			1
06 - Mécanique - Automatismes	4	3	3
07 - Electricité - Electrotechnique - Electronique	2	2	2
08-Travail des matériaux - Industries de process - Laboratoire			
09 - Production alimentaire - Production culinaire	8	9	14
10 - Textile - Habillement - Cuir	4		
11 - Exploitation forestière - Travail du bois	2	3	4
12-Techniques graphiques - Impression			
13 - Transports - Logistique - Conduite - Manutention - Magasinage	28	43	26
14 - Tertiaire de bureau - Tertiaire spécialisé - Informatique	15	22	7
15 - Commerce - Distribution	7	10	18
16 - Paramédical - Travail social - Soins personnels	52	30	37
17 - Hôtellerie - Restauration - Tourisme - Loisirs - Animation - Sport	37	21	16
18 - Nettoyage - Assainissement - Environnement - Sécurité	17	16	22
19-Techniques de la communication - Média		1	1
20-Arts appliqués - Arts du spectacle			1
21 - Formations générales - Enseignement - Aménagement du territoire - Patrimoine - Développement	1	2	2
22-Formations d'aide à l'insertion sociale et professionnelle		2	2
Pays Mellois	220	199	190

Figure 69 : Offres d'emplois en Pays Mellois en 2014 (Sources : Pôle emploi - DIRECCTE Poitou-Charentes / Production ARFTLV Poitou-Charentes mission OREF)

Il convient de préciser qu'une certaine part des offres d'emplois est proposée sur le site internet le Bon Coin.

⁶ Sources : Pôle emploi - DIRECCTE Poitou-Charentes - OEE en 2014

Une tendance globale à la résidentialisation...

Le territoire dans sa globalité comprend **plus d'actifs que d'emplois**. En 2010, l'indicateur de concentration d'emplois (ICE) était de 75,8. En 2016, il se situe à hauteur de 73,2. Cela veut donc dire que **pour 100 actifs occupés en 2010, le territoire comptabilisait 75,8 emplois et pour 100 actifs occupés en 2016, il en propose 73,2, soit un phénomène de résidentialisation en cours**. Cela sous-tend qu'une partie des actifs du territoire le quitte quotidiennement pour aller travailler (cf. point suivant).

Par ailleurs, **cette résidentialisation du territoire s'est accentuée sur la dernière période**. En effet, entre 1999 et 2010, l'augmentation globale du nombre d'emplois a été moins importante (+ 0,4% par an) que l'augmentation globale du nombre d'actifs (+ 1,3% par an). L'indicateur de concentration de l'emploi était donc plus élevé en 1999 qu'en 2010 : 83,5 en 1999 contre 75,8 en 2010 et 73,2 en 2016.

	Nombre d'emplois		Evolution annuelle des emplois	Part des emplois du Pays		Actifs ayant un emploi		Evolution annuelle des actifs	Différence emplois / actifs	Indicateur de concentration de l'emploi		Variation de l'ICE
	2010	1999	1999-2010	2010	1999	2010	1999	1999-2010	2010	2010	1999	1999-2010
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	2 429	2 303	0,5%	17%	17%	5 077	3 828	2,6%	-2 648	47,8	60,2	-12
Communauté de communes Cœur du Poitou	3 775	3 738	0,1%	27%	28%	3 987	3 801	0,4%	-211	94,7	98,3	-4
Communauté de communes du Mellois	6 001	5 784	0,3%	43%	43%	6 823	6 262	0,8%	-823	87,9	92,4	-4
Communauté de communes Val de Boutonne	1 892	1 614	1,5%	13%	12%	2 712	2 213	1,9%	-820	69,8	72,9	-3
PAYS MELLOIS	14 097	13 439	0,4%	100%	100%	18 599	16 104	1,3%	-4 502	75,8	83,5	-8

Figure 70 : Évolution des emplois au lieu de travail entre 1999 et 2010 et projection par rapport au nombre d'actifs (Source : INSEE)

Par ailleurs, les actifs (comprenant les actifs occupés et les chômeurs) représentent en 2010 une part nettement plus importante dans la population qu'en 1999. Croisée avec la croissance moins rapide des emplois sur la même période, cette information met en exergue ce phénomène de résidentialisation du territoire.

Concernant les inactifs, les élèves, étudiants et stagiaires ainsi que les « autres inactifs » sont moins nombreux et représentent une part moins importante dans la population en 2010 par rapport à 1999. Les retraités et pré-retraités ont quant à eux augmenté en nombre et en représentation dans la population des 15 / 64 ans. Ils représentent en 2010 jusqu'à 16 % des 15-64 ans, dit « en âge de travailler ».

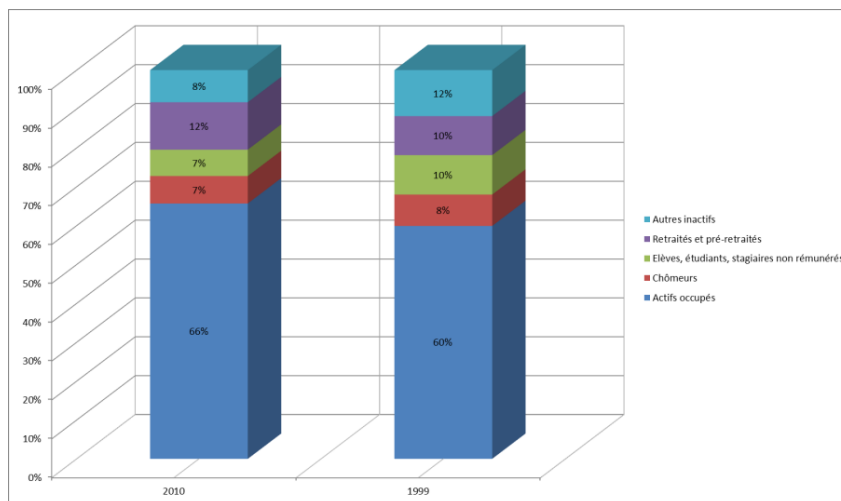


Figure 71 : Évolution de la structure des 15 / 64 ans dans le Mellois en Poitou (Source : INSEE)

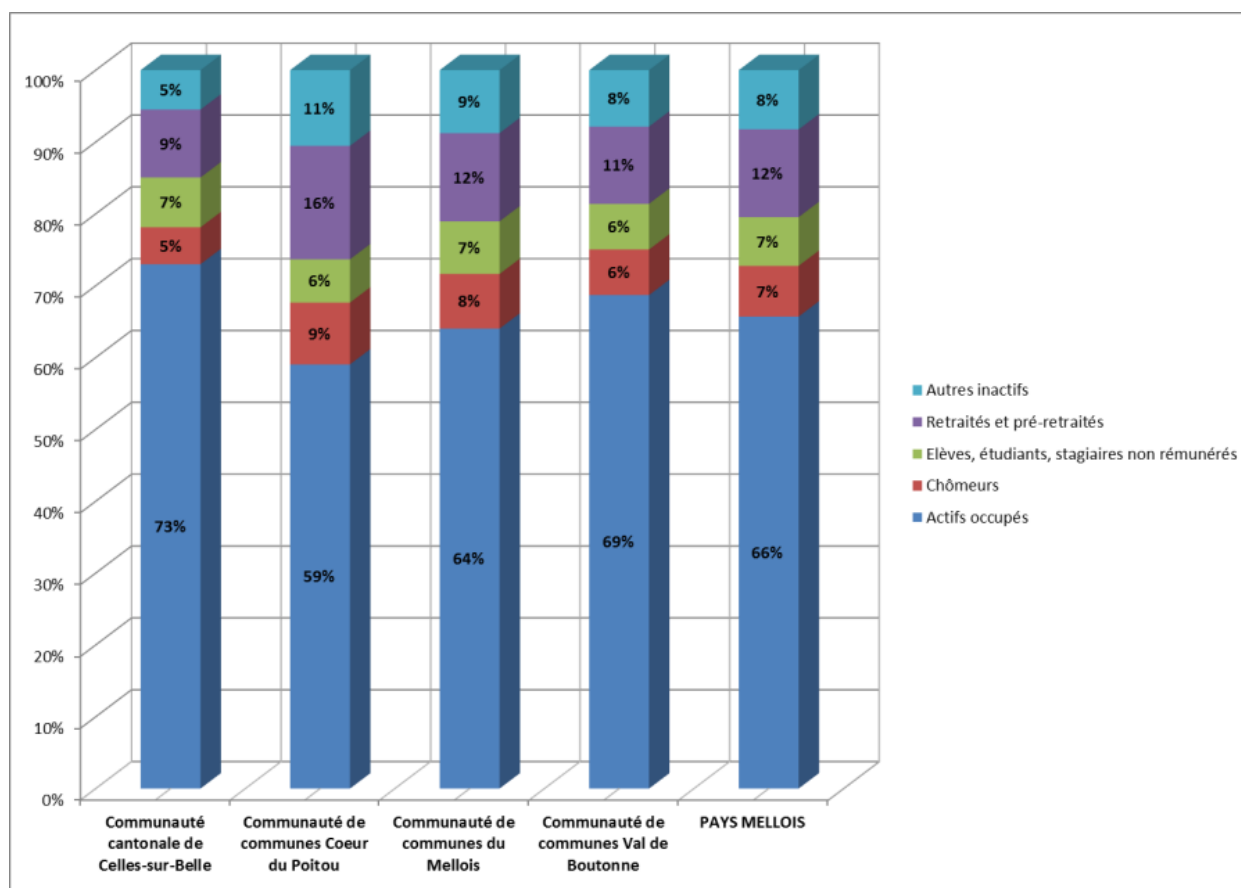


Figure 72 : Structure des 15 – 64 ans en 2010 (Source : INSEE)

...entraînant des déplacements domicile-travail importants

En 2010, les flux domicile-travail sont pour la plupart internes au territoire du Pays Mellois. 11 636 actifs de plus de 15 ans habitant le Pays restent y travailler, soit 62% des actifs du Pays. Parmi eux, ils sont même 5 940 à rester travailler au sein de leur commune de

résidence, soit 32% de la totalité des actifs et 51% des actifs restant travailler sur le Pays Mellois. **Les actifs du Pays Mellois occupent 81% des emplois du Pays Mellois.** On observe donc une forte sédentarisation des actifs qui laissent peu d'emplois vacants.

Le reste des actifs (soit 7 108 actifs et donc **38% des actifs**) quitte le Pays Mellois quotidiennement pour aller travailler.

Les flux entrant dans le Pays Mellois sont 2,5 fois moins nombreux que ceux quittant le territoire. **Ces actifs habitant à l'extérieur du Pays Mellois occupent 19% des emplois du Pays Mellois.**

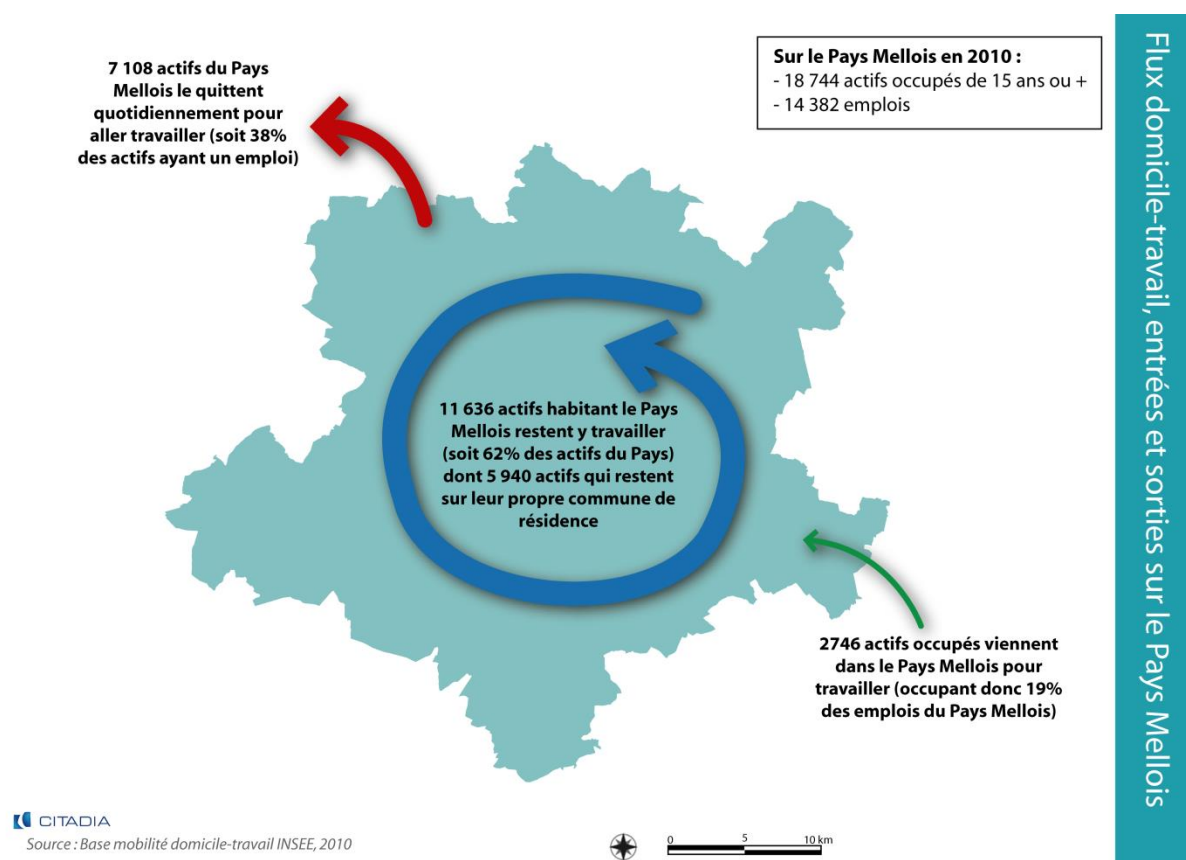


Figure 73 : Flux domicile-travail, entrées et sorties sur le Pays Mellois en 2010 (source : INSEE)

La localisation du Pays Mellois au cœur de la région Poitou-Charentes, au carrefour des quatre départements qui la composent, génère des flux domicile-travail en partance et en provenance de 4 départements. Toutefois, la grande majorité de ces flux est orientée vers le département des Deux-Sèvres aussi bien les flux sortants que les flux entrants :

- **76% des actifs sortant du Pays vont vers les Deux-Sèvres et notamment vers Niort (41% des flux sortants).** Les destinations suivantes génèrent des flux beaucoup moins importants (Chauray, St-Maixent-L'École, La Crèche et Prahecq génèrent à elles quatre 21% des flux sortants). Pour le détail de la destination des flux sortants du Pays Mellois, il convient de se référer à la figure 95 de la page suivante.

- > **59% des actifs entrant sur le Pays résident dans les Deux-Sèvres et sont notamment de Niort** (12% des actifs entrant sur le Pays Mellois sont originaires de Niort). Pour le détail de l'origine des flux entrant sur le Pays Mellois, il convient de se référer à la figure 96 de la page suivante.

Le fait que le nombre d'actifs en provenance du département des Deux-Sèvres soit plus important que celui des autres départements, reste plus difficile à expliquer. Il peut se comprendre par la présence d'infrastructures routières plus efficaces depuis les Deux-Sèvres vers le pôle d'emplois principal de Melle / St Léger / St Martin mais aussi par la frilosité de certains actifs à travailler hors de leur département de résidence.

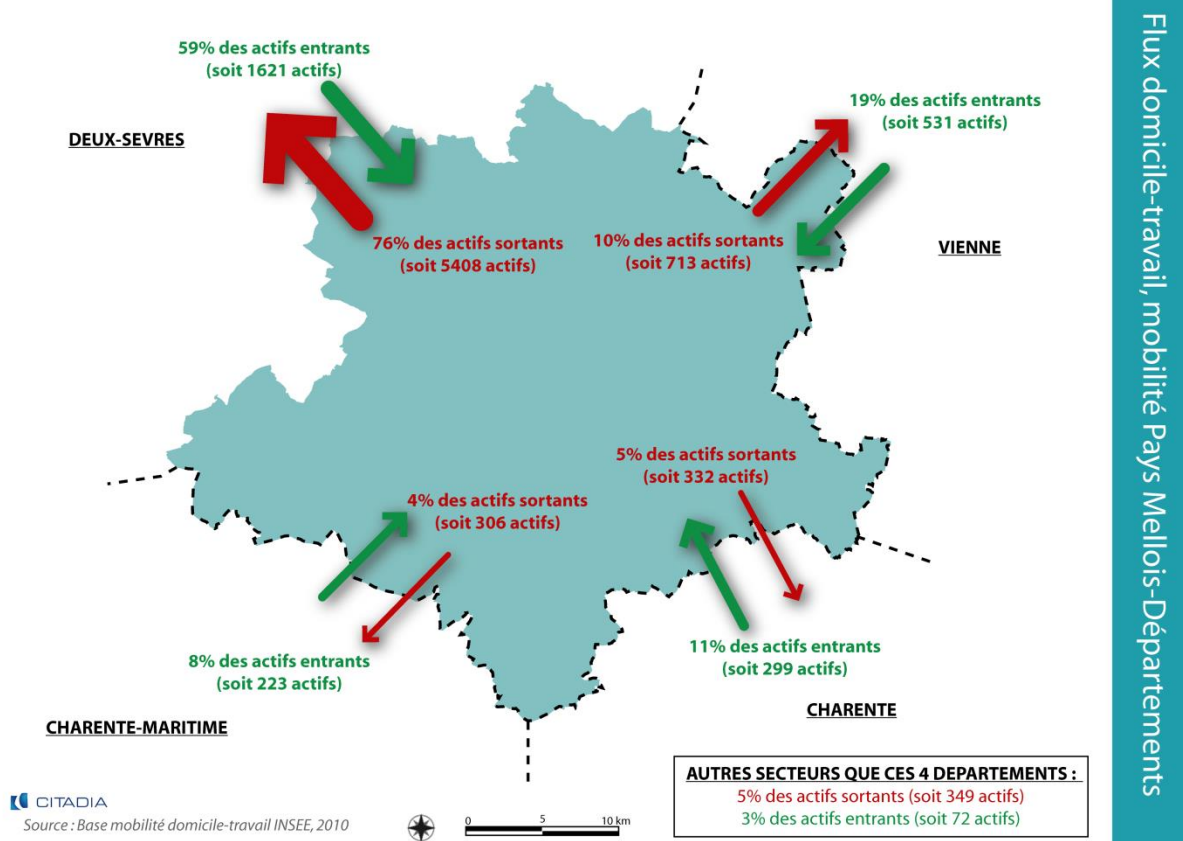


Figure 74 : Flux domicile-travail, mobilité entre Pays Mellois et Départements (source : INSEE)

**Les communes indiquées dans ce tableau sont celles qui reçoivent ou envoient plus de 30 actifs*

DESTINATION DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL SORTANTS DU PAYS MELLOIS			
Lieux de destination des flux	Nombre d'actifs se déplaçant quotidiennement	Part du total des flux sortants	Nombre d'emplois au lieu de travail en 2010
VERS LA CHARENTE (16)	332	5%	
Dont Ruffec	148	2%	3 279
VERS LA CHARENTE-MARITIME (17)	306	4%	
Dont Saint-Jean-d'Angély	51	1%	5 286
Dont La Rochelle	37	1%	44 971
Dont Aulnay	32	0.5%	801
VERS LES DEUX-SEVRES (79)	5408	76%	
Dont Niort	2905	41%	44 326
Dont Chauray	486	7%	6 193
Dont St-Maixent-L'Ecole	356	5%	4 774
Dont La Crèche	333	5%	3 088
Dont Prahecq	265	4%	1 145
Dont Ste-Eanne	147	2%	696
Dont Aiffres	132	2%	1 045
Dont Pamproux	79	1%	553
Dont Echiré	64	1%	1 023
Dont Azay-le-brûlé	52	1%	789
Dont Bessines	44	1%	958
Dont St-Symphorien	36	1%	645
Dont Bougon	32	0.5%	99
Dont Vouillé	33	0.5%	402
Dont Fontenay-Rohan-Rohan	32	0.5%	635
VERS LA VIENNE (86)	713	10%	
Dont Poitiers	210	3%	58 350
Dont Civray	72	1%	1 630
Dont Chaunay	56	1%	443
Dont Couhé	51	1%	746
Dont Saint-Saviol	48	1%	290
AUTRES SECTEURS	349	5%	
TOTAL FLUX SORTANTS DU PAYS MELLOIS	7108	100%	

Figure 75 : Tableau de la destination des actifs se dirigeant hors du Pays Mellois pour travailler (source INSEE recensement 2010)

**Les communes indiquées dans ce tableau sont celles qui reçoivent ou envoient plus de 30 actifs*

ORIGINE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL ENTRANTS DANS LE PAYS MELLOIS		
Lieux d'origine des flux	Nombre d'actifs se déplaçant quotidiennement	Part du total des flux entrants
DEPUIS LA CHARENTE (16)	299	11%
DEPUIS LA CHARENTE-MARITIME (17)	223	8%
DEPUIS LES DEUX-SEVRES (79)	1621	59%
Dont Niort	338	12%
Dont Saint-Maixent-L'Ecole	99	4%
Dont Pamproux	84	3%
Dont Beaussais	80	3%
Dont Aiffres	68	2%
Dont Saint-Martin-de-Saint-Maixent	48	2%
Dont Prahecq	46	2%
Dont La Cèche	44	2%
Dont Vouillé	44	2%
Dont Chauray	41	1%
Dont Salles	40	1%
Dont Nanteuil	36	1%
Dont Echiré	33	1%
Dont Fontenay-Rohan-Rohan	32	1%
DEPUIS LA VIENNE (86)	531	19%
Dont Poitiers	50	2%
Dont Rouillé	44	2%
Dont Lusignan	40	1%
Dont Chaunay	37	1%
Dont Couhé	37	1%
AUTRES SECTEURS	72	3%
TOTAL FLUX SORTANTS DU PAYS MELLOIS	2746	100%

Figure 76 : Tableau de l'origine des actifs venant travailler sur le Pays Mellois (source INSEE recensement 2010)

Les pôles du Pays Mellois générant des flux domicile-travail d'actifs de plus de 15 ans résidant ou non dans le Pays Mellois sont principalement :

- > **Le pôle de Melle (Melle / St-léger / St-Martin)** avec 22% des flux entrants sur le Pays et 14% des flux restants sur le Pays. Au total, 2 272 actifs n'habitant pas le pôle de Melle viennent y travailler occupant donc 70% des emplois du pôle.
- > **L'ensemble des anciens chefs-lieux de cantons avec des distinctions selon les communes :**
 - **Celles-Sur-Belle, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Lezay et Brioux-sur-Boutonne** génère des flux importants notamment d'actifs habitant le Pays.
 - **La Mothe-Saint-Heray**, avec sa proximité avec St-Maixent, génère davantage de flux provenant de l'extérieur du Pays (371 actifs extérieurs au Pays) que de flux venant d'actifs habitant le Pays (115 actifs). Au total, 486 actifs viennent travailler sur la commune occupant donc 65% des emplois de la commune.
- > **Gournay-Loizé, Chizé, Mougon, Limalonges, Périgné et Fontenille-Saint-Martin-D'Entraigues** génèrent tous plus de 100 flux d'actifs entrants venant travailler quotidiennement sur ces communes mais qui n'y habitent pas (ils habitent toutefois en majorité dans le Pays Mellois).

Sont indiqués dans le tableau ci-dessous les communes ou pôles du Pays Mellois qui reçoivent pour y travailler quotidiennement plus de 30 actifs de plus de 15 ans n'habitant pas la commune ou le pôle.

	A - Actifs n'habitant pas le Pays Mellois venant travailler sur les communes/pôles		B - Actifs habitant le Pays Mellois mais pas la commune/pôle venant travailler sur cette commune/pôle		C - Actifs habitant la commune/pôle et qui restent y travailler		Nombre de flux totaux générés par la commune/pôle (A+B)	Nombre d'emplois de la commune/pôle
	Nombre	% des emplois occupés	Nombre	% des emplois occupés	Nombre	% des emplois occupés		
Melle / St Léger / St Martin	617	19%	1655	51%	947	29%	2272	3 219
Celles-sur-Belle	355	23%	633	42%	536	35%	988	1 524
Chef-Boutonne	168	15%	530	49%	392	36%	698	1 090
Sauzé-Vaussais	239	26%	345	38%	321	35%	584	905
Lezay	135	16%	417	50%	276	33%	552	828
La-Mothe-Saint-Heray	371	50%	115	15%	258	35%	486	744
Brioux-sur-Boutonne	117	17%	321	48%	235	35%	438	673
Gournay-Loizé	52	12%	310	71%	75	17%	362	437
Chizé	113	34%	132	40%	83	25%	245	328
Mougon	91	29%	89	29%	131	42%	180	311
Limalonges	60	31%	60	31%	76	39%	120	196
Périgné	24	12%	88	43%	92	45%	112	204
Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	25	13%	80	40%	95	48%	105	200
Villiers-en-Bois	43	32%	48	36%	43	32%	91	134
Thorigné	48	27%	41	23%	90	50%	89	179
Rom	54	32%	35	21%	81	48%	89	170
Secodigné-sur-Belle	4	3%	72	53%	59	44%	76	135
Chail	4	5%	36	44%	42	51%	40	82
Clussais-la-Pommerais	4	4%	32	30%	69	66%	36	105

Figure 77 : Communes ou pôle du Pays Mellois générant le plus de flux domicile-travail entrants (source : INSEE)

*Les communes indiquées dans ce tableau sont celles qui reçoivent ou envoient plus de 30 actifs

DESTINATION DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL ENTRANTS DANS LE PAYS MELLOIS			
Lieux de destination des flux entrants	Nombre d'actifs se déplaçant quotidiennement	Part du total des flux entrants	Nombre d'emplois au lieu de travail en 2010
VERS MELLE / ST LEGER / ST MARTIN	617	22%	3 219
Dont depuis le 79	426	16%	
Dont depuis le 86	113	4%	
Dont depuis le 17	31	1%	
VERS LA-MOTHE-SAINT-HERAY	371	14%	744
Dont depuis le 79	315	11%	
Dont depuis le 86	52	2%	
VERS CELLES-SUR-BELLE	355	13%	1 524
Dont depuis le 79	292	11%	
VERS SAUZAIS-VAUSSAIS	239	9%	905
Dont depuis le 16	122	4%	
Dont depuis le 86	97	4%	
VERS CHEF-BOUTONNE	168	6%	1 090
Dont depuis le 79	63	2%	
Dont depuis le 16	36	1%	
Dont depuis le 86	36	1%	
VERS LEZAY	135	5%	828
Dont depuis le 86	76	3%	
Dont depuis le 79	59	2%	
VERS BRIOUX-SUR-BOUTONNE	117	4%	673
Dont depuis le 79	55	2%	
Dont depuis le 17	48	2%	
VERS CHIZE	113	4%	328
Dont depuis le 79	77	3%	
Dont depuis le 17	32	1%	
VERS MOUGON	91	3%	311
Dont depuis le 79	74	3%	
VERS LIMALONGES	60	2%	196
Dont depuis le 86	44	2%	
VERS ROM	54	2%	170
Dont depuis le 86	33	1%	
VERS GOURNAY-LOIZE	52	2%	437
VERS THORIGNE	48	2%	179
Dont depuis le 79	44	2%	
VERS VILLIERS-EN-BOIS	43	2%	134
Dont depuis le 79	44	2%	
TOTAL FLUX SORTANTS DU PAYS MELLOIS	2746	100%	2746

Figure 78 : Tableau de la commune de destination des actifs venant travailler sur le Pays Mellois, source INSEE recensement 2010

*Les communes indiquées dans ce tableau sont celles qui reçoivent ou envoient plus de 30 actifs

ACTIFS RESTANTS TRAVAILLER DANS LE PAYS MELLOIS		
	Nombre d'actifs	Part du total des flux entrants
ACTIFS RESIDANT DANS UNE COMMUNE DU PAYS MELLOIS ET TRAVAILLANT DANS UNE AUTRE COMMUNE DU PAYS	5696	49%
Melle / St Léger / St Martin	1655	14%
Celles-sur-Belle	633	5%
Chef-Boutonne	530	5%
Lezay	417	4%
Sauzé-Vaussais	345	3%
Brioux-sur-Boutonne	321	3%
Gournay-Loizé	310	3%
Chizé	132	1%
La-Mothe-Saint-Heray	115	1%
Mougou	89	1%
Périgné	88	1%
Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	80	1%
Secondigné-sur-Belle	72	1%
Limalonges	60	1%
Villiers-en-Bois	48	0%
Thorigné	41	0%
Chail	36	0%
Rom	35	0%
Clussais-la-Pommerais	32	0%
ACTIFS RESIDANT ET TRAVAILLANT DANS LA MEME COMMUNE AU SEIN DU PAYS MELLOIS	5940	51%
ACTIFS RESTANTS TRAVAILLER DANS LE PAYS MELLOIS	11636	100%

Figure 79 : Tableau des actifs habitant et travaillant sur le Pays Mellois, source INSEE 2010

Une majorité d'emplois tertiaires, des secteurs industriels et agricoles bien représentés mais perdant des emplois, un secteur de la construction en forte expansion

Comme l'indique le graphique ci-dessous, le secteur tertiaire, regroupant les domaines des commerces, des transports et des services, ainsi que l'administration publique, et le secteur de l'enseignement et de la santé concentrent le plus grand nombre d'emplois salariés⁷ sur le Pays Mellois. Viennent ensuite le secteur industriel, celui de la construction, puis l'agriculture.

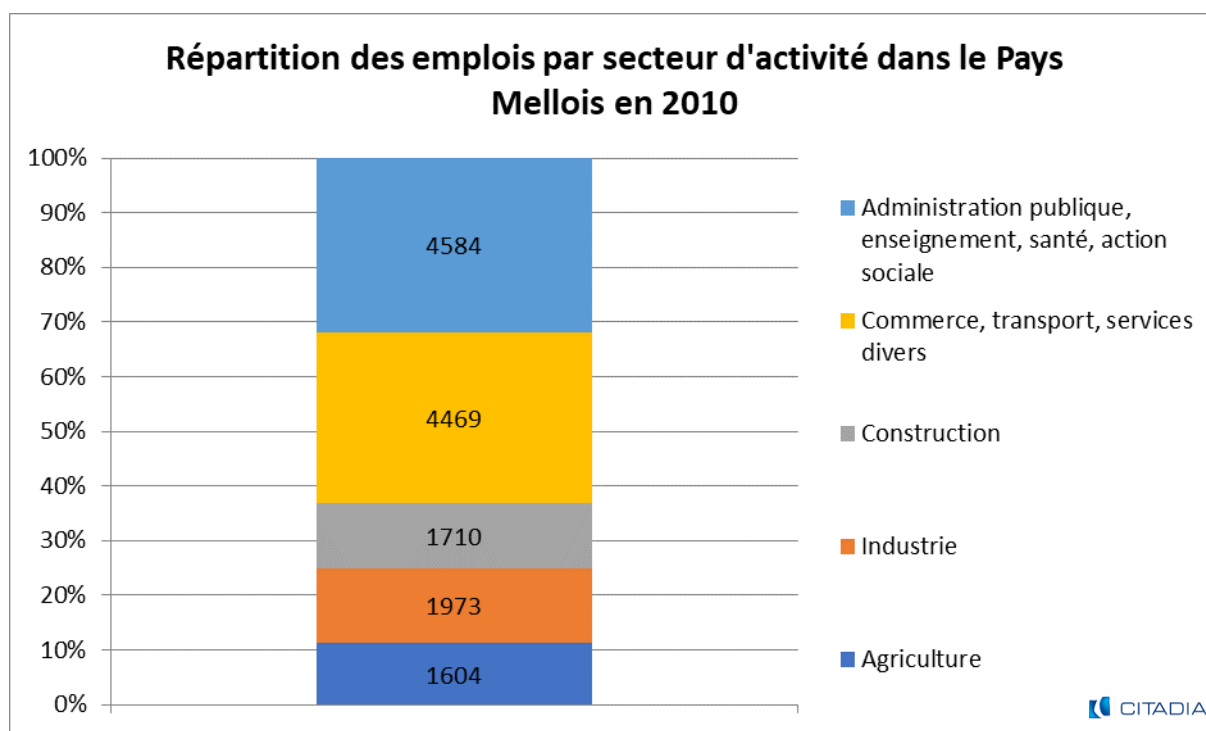


Figure 80 : Nombre d'actifs salariés et non salariés des établissements implantés sur le Pays Mellois par grand secteur d'activité (Source:INSEE)

⁷ Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Les données ci-dessous sont issues des recensements 1999 et 2010 de l'INSEE et présentent la somme des emplois salariés et non-salariés du Pays Mellois par grand secteur d'emplois permettant de définir le profil économique global du territoire. Il est en effet intéressant d'analyser également l'emploi non salarié, puisque, par exemple, dans le secteur agricole 79% des emplois sont non-salariés.

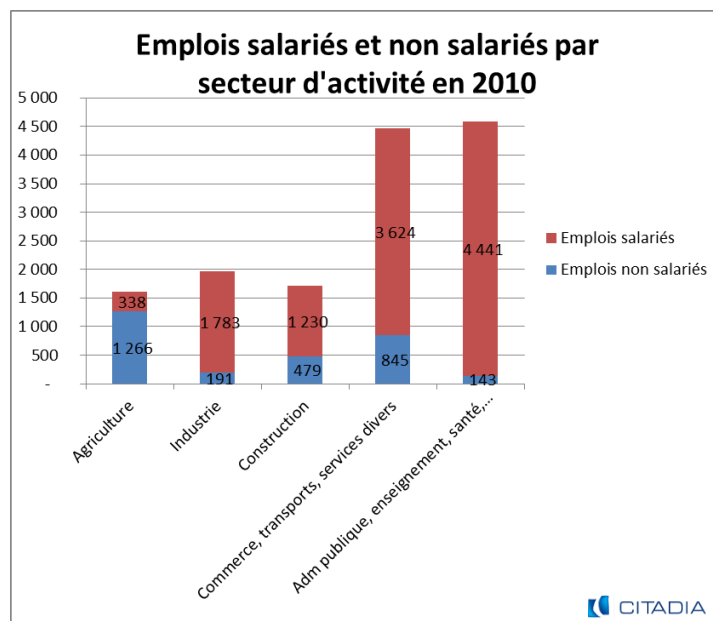


Figure 81 : Répartition de l'emploi salarié et non salarié par secteur d'activité en 2010 sur le Pays Mellois (Source : INSEE)

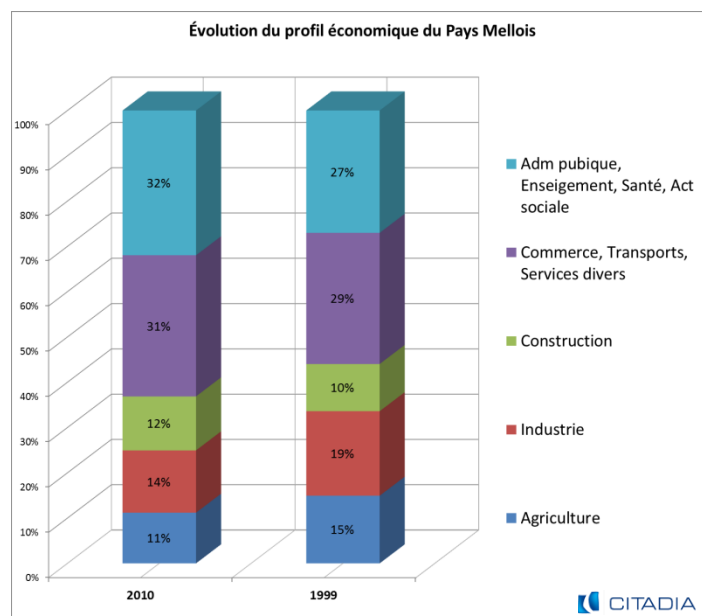


Figure 82 : Évolution du profil économique du Pays Mellois entre 1999 et 2010 au regard des secteurs d'activités (Source : INSEE)

Agriculture			Industrie			Construction			Commerce, Transports, Services divers			Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale		
1999	2010	1999-2010	1999	2010	1999-2010	1999	2010	1999-2010	1999	2010	1999-2010	1999	2010	1999-2010
2 051	1 604	-21,8%	2 563	1 973	-23,0%	1 431	1 710	19,5%	3 976	4 469	12,4%	3 709	4 584	23,6%

Figure 83 : Nombre et évolution de l'emploi selon le secteur d'activité sur le Pays Mellois (Source : INSEE)

• Un secteur tertiaire majoritaire et en croissance

Le Pays Mellois se caractérise par **un emploi salarié et non salarié majoritairement tertiaire** (63% des emplois en 2010 concernent les domaines de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale, du commerce, des transports et services divers). Cette proportion monte à **65% en 2016**. L'emploi tertiaire salarié et non salarié est par ailleurs **en forte augmentation** (+1368 emplois tertiaires entre 1999 et 2010, soit + 17,8%). Néanmoins, le frein démographique observé entre 2010 et 2016 a induit une moindre augmentation du rythme de l'emploi tertiaire sur cette période. La totalité des Communautés de Communes connaît cette augmentation du nombre d'emplois tertiaires et de la représentation de ce secteur d'activités. À titre de comparaison, ce secteur représente une part plus importante pour le département (70% des emplois du département) et la région (72%).

On relèvera notamment la présence des établissements suivants :

- > La base logistique Intermarché (ITM logistique) localisée depuis 1979 à Gournay-Loizé le long de la RD 948 qui, avec 308 salariés, est le premier employeur du Pays Mellois (source : CBE Mellois 2000 au 1^{er} février 2013)
- > D'autres employeurs importants dans le domaine des transports : TCMG et La Vilainoise
- > L'hôpital local de Melle
- > 17 structures d'accueil pour personnes âgées (EHPAD, foyers logements, maisons de retraites)
- > Un pôle de recherche du CNRS international (centre d'études biologiques, spécialiste en biodiversité)

Principaux employeurs du secteur tertiaire sur le Pays Mellois (Source : CBE Mellois 2000 au 1^{er} février 2013) :

Nom de la structure	Secteur d'activités	Nombre de salariés	Lieu
ITM logistique	Transport / logistique	308 salariés	Gournay-Loizé
Hôpital local de Melle	Santé	135 salariés	Melle
TCMG	Transport	110 salariés	St-Martin-lès-Melle
La Vilainoise	Transport léger, course régionale et nationale	89 salariés	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues

- **Un secteur industriel bien représenté mais perdant des emplois**

Malgré une **décroissance du secteur industriel** (590 emplois industriels perdus entre 1999 et 2010, soit -23%), **ce secteur demeure important** avec 14% des emplois du Pays Mellois. Il est à noter que la baisse de l'emploi industriel se fait ressentir dans l'ensemble des Communautés de Communes du Pays.

Dès le XIX^{ème} siècle le Mellois a été marqué par les activités industrielles, notamment agroalimentaires : laiteries coopératives (lait de chèvre) et usines de Melle. Aujourd'hui, un tiers des salariés de l'industrie travaillent dans l'agroalimentaire (Socopa Viandes, Sèvres et Belle, DuPont et Solvay). Ce secteur connaît des niveaux d'activité variables selon les entreprises qui souffrent de l'augmentation du prix des matières premières. De plus, le mouvement de concentration des laiteries impacte les laiteries locales.

Les usines de Melle, aujourd'hui « Usine DuPont », produisent principalement de la gomme xanthane, utilisée pour 75 % dans l'alimentaire et la pharmacie et pour 25 % dans l'agrochimie et les cosmétiques. Solvay et Dupont emploient actuellement 270 personnes et une quarantaine d'entreprises extérieures travaillent sur le site. Solvay est classée SEVESO 2 seuil haut en raison de l'utilisation de solvants inflammables.

Principaux employeurs du secteur industriel sur le Pays Mellois (Source : CBE Mellois 2000 au 1^{er} février 2013) :

Nom de la structure	Secteur d'activités	Nombre de salariés (en février 2013)	Lieu
SOCOPA	Industrie agro-alimentaire	221 salariés	Celles-sur-Belle
Bonmort Réseaux (SAS)	Travaux publics	172 salariés	Celles-sur-Belle
Inéo Réseaux	Travaux publics	167 salariés	Celles-sur-Belle
Solvay	Industrie de chimie de spécialités	157 salariés	St-Léger-de-la-Martinière (sur la même plateforme industrielle que Dupont)
Sèvre et Belle	Industrie agro-alimentaire (coopérative laitière)	135 salariés	Celles-sur-Belle
DuPont	Industrie agro-alimentaire	120 salariés	St-Léger-de-la-Martinière (sur la même plateforme industrielle que Solvay)
SOVB	Équipements travaux publics	109 salariés	St-Martin-lès-Melle

- **Un secteur de la construction en forte expansion**

Représentant 12% des emplois du territoire en 2010, **la construction connaît, comme les emplois tertiaires, une forte expansion** (+279 emplois entre 1999 et 2010, soit

19,5%). La croissance de ce secteur d'activités est portée par les Communautés de Communes de Celles-Sur-Belle, Cœur du Poitou et de Val de Boutonne.

Le secteur du bâtiment représente 55 % des établissements inscrits au répertoire des métiers (RM) en 2015.

	Nombre d'établissements non immatriculés RM	Nombre d'établissements immatriculés RM	Part d'établissements selon les établissements immatriculés RM
Alimentation	87	11	2%
Bâtiment	185	251	55%
Production	60	63	14%
Services	150	129	28%
TOTAL	482	454	100%

Figure 84 : Nombre d'établissements actifs implantés sur le Pays Mellois par grand secteur
(Source : fichier de la CMA Deux-Sèvres - Répertoire des Métiers au 26/02/2015)

Zoom sur la démarche d'écologie territoriale

Soucieux de développer l'économie de son territoire de manière durable, le Mellois en Poitou a décidé, début 2013, de se lancer dans une démarche d'écologie territoriale. Les objectifs sont multiples : **créer des synergies entre les entreprises pour générer de nouvelles activités et du développement collectif.**

Le Pôle des Éco-Industries de Poitou-Charentes a assuré l'accompagnement technique et méthodologique de ce projet collaboratif, où ont été associées les 3 chambres consulaires départementales (CCI, CMA et CA) ainsi que l'ADEME, la Direction Départementale des Territoires et la DREAL. 30 entreprises de toute taille et de pratiquement tous les secteurs d'activités opérant des activités de transformation ont été enquêtées.

Les principales filières du territoire sont mises à contribution dans cette démarche :

- > Une filière agro-alimentaire
- > Une filière éco-procédés (méthanisation, recyclage des matériaux de chantiers, activités liées à l'environnement)
- > Les filières organisées de l'éco-matériaux à l'éco-construction (chanvre, bois, bloc de terre cru)

L'éco-construction est un élément capital du développement économique durable du territoire. Le territoire compte plusieurs bâtiments éco-construits qui constitue des lieux de formation en écoconstruction. En outre, 8 ateliers relais éco-construits par les ex-Communautés de communes du Mellois, du Val de Boutonne et de Cœur du Poitou, se situent sur le Mellois en Poitou. Localisés à proximité des grands axes RN 10, D948 et D950, ils sont rapidement connectés aux autoroutes A 10 et A83.



Source : site internet du Mellois en Poitou

- **Un secteur agricole bien représenté mais perdant des emplois**

Les emplois agricoles ainsi que la représentation du secteur agricole dans le profil économique du Pays Mellois **ont tous les deux diminué** entre 1999 et 2010. Toutefois, avec 11% d'emplois agricole salarié et non salarié au sein du Pays Mellois, ce secteur d'activités demeure important par rapport au département (6,1% des emplois y sont agricoles) ou encore à la région (5,7% des emplois). Avec 1 131 exploitations agricoles (Source : Agreste 2010), **l'activité agricole continue donc à occuper une part importante de l'économie locale.**

Des profils économiques différents en fonction des ex-communautés de communes

Le Pays Mellois concentrait **14 097 emplois en 2010** (emploi salarié et non salarié), contre 13 439 en 1999. Cela représente une augmentation annuelle de 0,4% par an. Si l'ensemble des quatre Communautés de Communes du territoire a connu une évolution positive de l'emploi entre 1999 et 2010, des différences sont à observer entre Communautés de Communes à plusieurs niveaux : degré de croissance des emplois, secteurs d'activités ayant évolué, correspondance entre le nombre d'actifs ayant un emploi et habitant le secteur d'une part et le nombre d'emplois qui y sont proposés d'autre part, etc.).

	Nombre d'emplois (salariés et non salariés)		Evolution annuelle des emplois	Actifs ayant un emploi		Evolution annuelle des actifs	Différence emplois / actifs
	1999	2010		1999	2010		
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	2 303	2 429	0,5%	3 828	5 077	2,6%	-2 648
Communauté de communes Cœur du Poitou	3 738	3 775	0,1%	3 801	3 987	0,4%	-211
Communauté de communes du Mellois	5 784	6 001	0,3%	6 262	6 823	0,8%	-823
Communauté de communes Val de Boutonne	1 614	1 892	1,5%	2 213	2 712	1,9%	-820
PAYS MELLOIS	13 439	14 097	0,4%	16 104	18 599	1,3%	-4 502

Figure 85 : Évolution des emplois entre 1999 et 2010 et projection par rapport au nombre d'actifs (Source : INSEE)

	Agriculture			Industrie			Construction			Commerce, Transports, Services divers			Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale		
	1999	2010	1999-2010	1999	2010	1999-2010	1999	2010	1999-2010	1999	2010	1999-2010	1999	2010	1999-2010
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	291	274	-5,7%	649	539	-17,0%	226	346	53,0%	659	666	1,0%	575	750	30,4%
Communauté de communes Cœur du Poitou	668	458	-31,5%	481	376	-21,9%	504	677	34,3%	1 389	1 384	-0,4%	766	876	14,3%
Communauté de communes du Mellois	748	563	-24,7%	1 171	849	-27,5%	573	514	-10,3%	1 528	1 838	20,3%	1 857	2 187	17,7%
Communauté de communes Val de Boutonne	344	309	-10,1%	262	210	-20,0%	128	173	35,2%	400	580	45,1%	511	772	51,1%
PAYS MELLOIS	2 051	1 604	-21,8%	2 563	1 973	-23,0%	1 431	1 710	19,5%	3 976	4 469	12,4%	3 709	4 584	23,6%

Figure 86 : Évolution des emplois entre 1999 et 2010 par secteur d'activité (Source : INSEE)

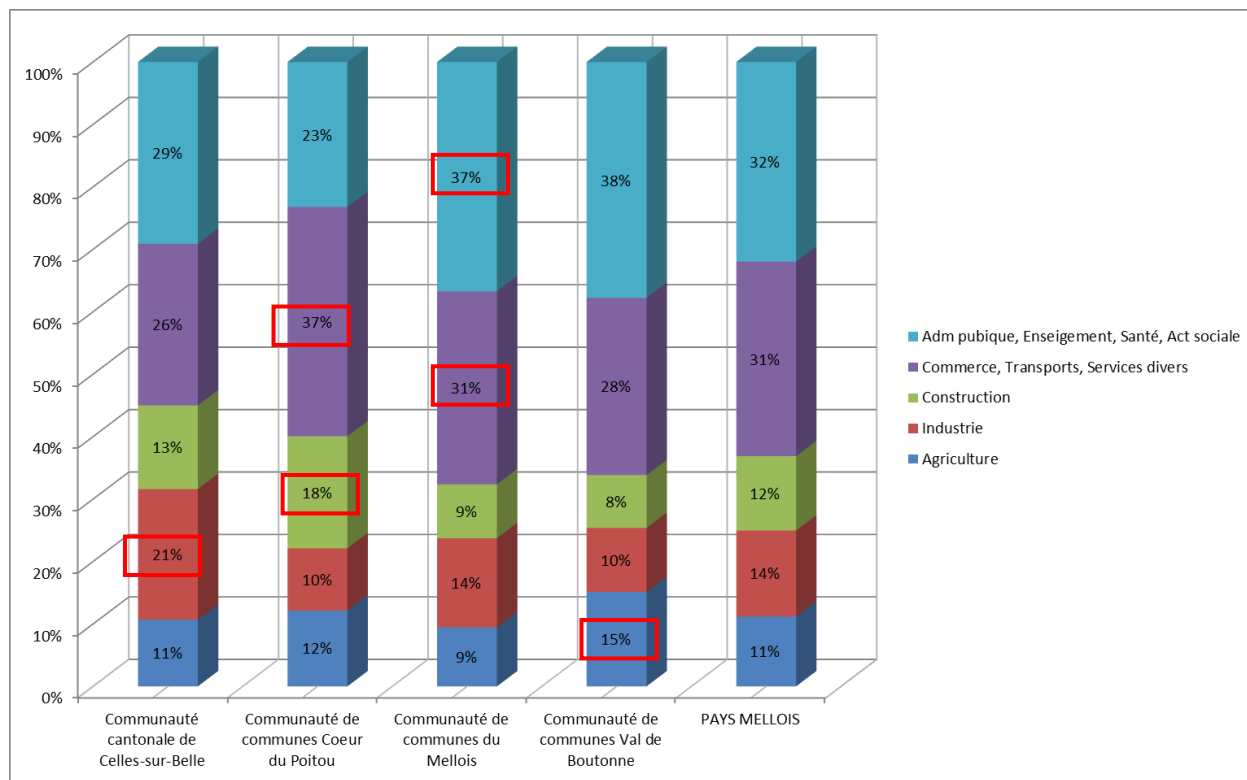


Figure 87 : Emplois selon le secteur d'activités en 2010 (Source : INSEE)

• **La Communauté de Communes du Val de Boutonne**

La Communauté de Communes du Val de Boutonne a connu la plus forte augmentation de l'emploi sur la période 1999 – 2010 avec + 1,5 % par an soit une augmentation de 278 emplois, notamment dans les domaines de la construction, de l'administration publique, enseignement, santé, action social.

Elle est celle où **les emplois agricoles sont les plus représentés** (15% des emplois de la Communauté de Communes en 2010 ; 11% à l'échelle du Pays Mellois).

On compte 1892 emplois pour 2712 actifs de 15 à 64 ans ayant un emploi, soit un « déficit » global de 820 emplois générant des flux domicile-travail quittant le territoire importants.

• **La Communauté de Communes Cœur du Poitou**

La Communauté de Communes Cœur du Poitou n'a connu qu'une augmentation de 37 emplois sur la période 1999 - 2010, soit + 0,1 % par an. Les emplois créés dans les domaines de la construction, de la santé et de l'action sociale (par exemple la création de structures d'accueil des personnes âgées) viennent compenser la perte dans les secteurs agricoles et industriels.

La Communauté de Communes Cœur du Poitou est majoritairement représentée par les emplois des secteurs de la construction (18% des emplois de la Communauté de Communes en 2010 ; 12% à l'échelle du Pays Mellois) **et des commerces, transports**

et services divers sont les plus représentés (37% des emplois de la Communauté de Communes ; 31% à l'échelle du Pays).

On compte 3775 emplois pour 3987 actifs de 15 à 64 ans ayant un emploi, soit un déficit de 211 emplois.

- **La Communauté de Communes du Mellois**

Dans la Communauté de Communes du Mellois, la croissance de l'emploi n'a été que de 0,3% par an. Elle est quasiment exclusivement portée par le pôle de Melle, principal pôle d'emplois du Pays Mellois, les autres communes de la Communauté de Communes ayant pour la plupart connu une décroissance de l'emploi.

La Communauté de Communes du Mellois est celle ayant le profil le plus tertiaire du Pays (68% des emplois de la Communauté de communes en 2010 ; 63% à l'échelle du Pays). L'agriculture et la construction y sont moins représentés qu'ailleurs.

On y recense 6001 emplois pour 6823 actifs de 15 à 64 ans ayant un emploi, soit un déficit de 822 emplois.

- **La Communauté de Communes de Celles-sur-Belle**

La croissance de l'emploi a été un peu plus importante pour **la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle** (0,5% par an), notamment pour les communes les plus proches du pôle de Niort.

La Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle a le profil le plus industriel du Pays avec la présence notamment de grosses industries agroalimentaires et de construction de réseaux (SOCOPA, Sèvre et Belle, Bonmort Réseaux, Inéo Réseaux) : 21% des emplois de la Communauté de Communes et 14% des emplois industriels du Pays. Toutefois, il convient de rappeler que le secteur industriel est en déclin, aussi bien à l'échelle du Pays que de la Communauté Cantonale.

On y compte 2429 emplois pour 5077 actifs de 15 à 64 ans ayant un emploi, soit un déficit de 2648 emplois générant des flux domicile-travail quittant le territoire importants.

Une majorité d'emplois d'ouvriers et d'employés sur le Pays, des emplois qualifiés en augmentation

Le Pays offre une majorité d'emplois d'ouvriers et d'employés (4141 employés exercent sur le Pays en 2010 et 4091 ouvriers). Toutefois, ces deux catégories ont diminué par rapport à 1999 au profit d'emplois dits « qualifiés » (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires notamment). Il s'agit d'un phénomène général ressenti dans l'ensemble des Communautés de Communes. Toutefois, la part représentée par ces emplois qualifiés demeure inférieure à celle observée à l'échelle du département (33,5% dans les Deux-Sèvres contre 24% dans le Pays). La part d'agriculteurs et celle d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises du Pays est quant à elle nettement supérieure en 2010 par rapport à celle du département et ce pour l'ensemble des Communautés de Communes, et notamment pour celle du Val de Boutonne.

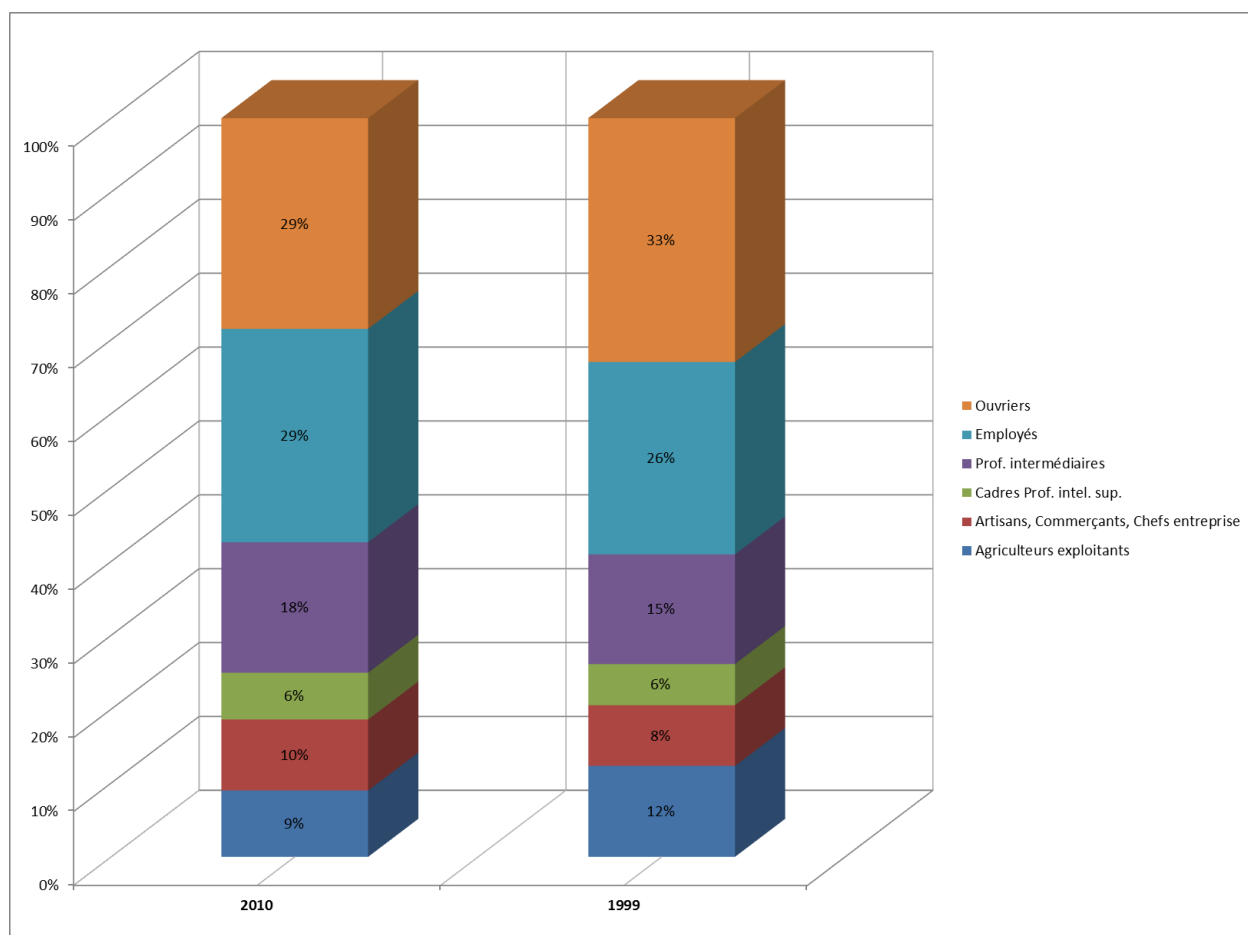


Figure 88 : Évolution des emplois par catégorie socioprofessionnelle entre 1999 et 2010 à l'échelle du Mellois en Poitou (Source : INSEE)

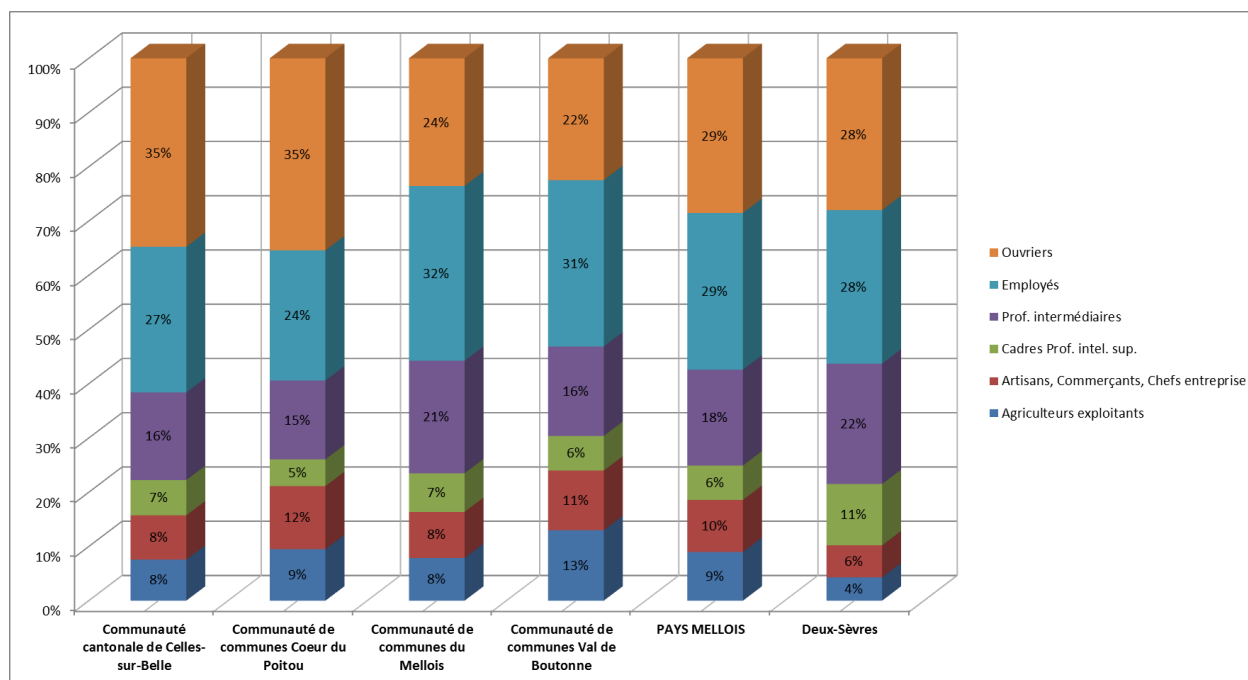


Figure 89 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2010 par ex-Communauté de Communes (Source : INSEE)

1.2 Les établissements

Des établissements plutôt petits...

L'établissement désigne l'unité de production, tandis que l'entreprise désigne l'unité juridique. Une même entreprise peut avoir plusieurs établissements, si elle exerce son activité de façon permanente dans plusieurs lieux distincts. Pour cette analyse, la notion d'établissement aura donc été préférée à celle d'entreprise car elle caractérise davantage l'activité locale réelle.

Le Mellois en Poitou se compose majoritairement de petits établissements : **95% des établissements réunissent moins de 9 salariés.**

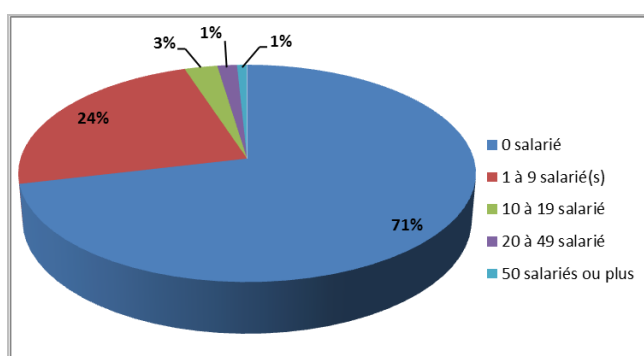


Figure 90 : Taille des établissements dans le Mellois en Poitou au 31/12/11 (Source : INSEE)

...principalement dans les domaines des commerces, des services et de l'agriculture...

Le Mellois en Poitou se compose majoritairement à la fin de l'année 2011 d'établissements dans les domaines des commerces, transports et services divers (38%) et dans le domaine de l'agriculture (31%). Ces domaines sont ceux qui se composent le plus d'établissements n'embauchant pas de salariés ce qui explique que l'agriculture, qui ne représente « que » 11% des emplois du Mellois en Poitou, représente 31% des établissements. À contrario, le domaine de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale qui représente 32% des emplois du Mellois en Poitou ne représente « que » 13% des établissements. Ceci s'explique par le fait que ce domaine soit celui qui se compose le plus de grands établissements.

	agriculture, sylviculture et pêche	industrie	construction	commerces, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	TOTAL
0 salarié	1 154	157	296	1 107	268	2 982
1 à 9 salarié(s)	138	81	157	419	194	989
10 à 19 salarié	1	16	15	34	45	111
20 à 49 salarié	1	7	10	18	30	66
50 salariés ou plus	-	7	3	8	16	34
TOTAL	1 294	268	481	1 586	553	4 182

Figure 91 : Nombre d'établissements actifs au 31/12/2011 par secteur d'activité et taille d'établissement (Source : INSEE)

NIORTAIS		MELLOIS
> Centre hospitalier général de Niort > MAIF > MAAF	2000 à 3000 salariés	> ITM logistique (290 salariés) > SOCOPA (221 salariés)
> MACIF > IMA > Conseil Général des Deux-Sèvres > Ville de Niort	1000 à 2000 salariés	> Bonmort Réseaux (SAS) (171 salariés) > Inéo Réseaux (167 salariés) > Solvay (157 salariés) > Hôpital local de Melle (155 salariés)
> ECE > POUJOULAT > ARCA COOPERL > SMACL > Communauté d'agglomération de Niort	500 à 1000 salariés	> Sèvre et Belle (135 salariés) > DuPont (120 salariés) > TCMG (110 salariés) > SOVB (109 salariés) > La Vilainoise (89 salariés)

Figure 92 : Principaux employeurs du territoire en 2011 (Source : Comité de Bassin d'Emploi Mellois)

Si le territoire dispose de quelques établissements de taille significative, il convient de souligner l'importance des établissements extérieurs au territoire (CAN notamment) qui captent une partie des actifs du territoire du Mellois en Poitou.

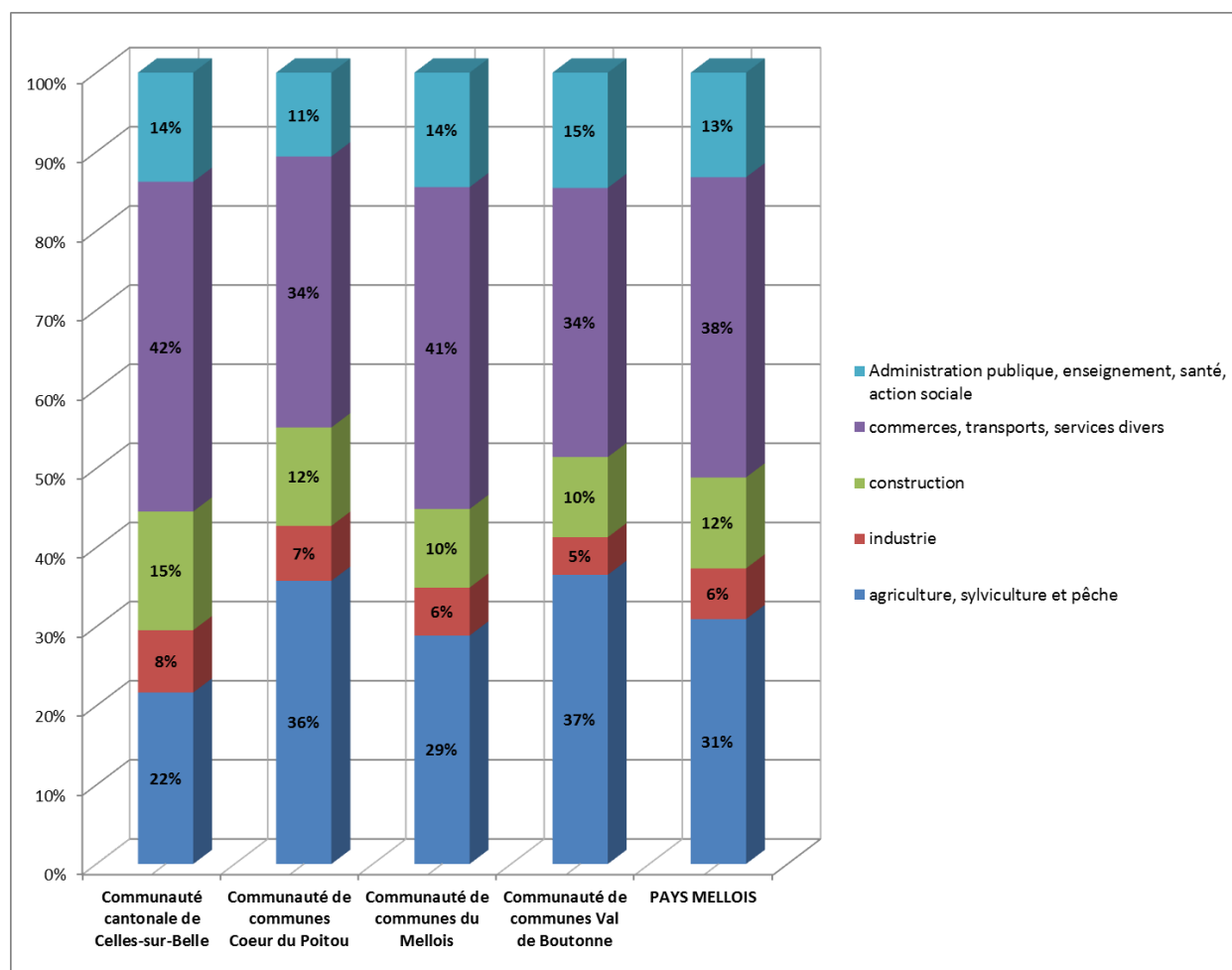


Figure 93 : Répartition pour chacune des ex-communautés de communes et pour le Mellois en Poitou des établissements actifs par secteurs d'activité au 31 décembre 2011 (Source : INSEE)

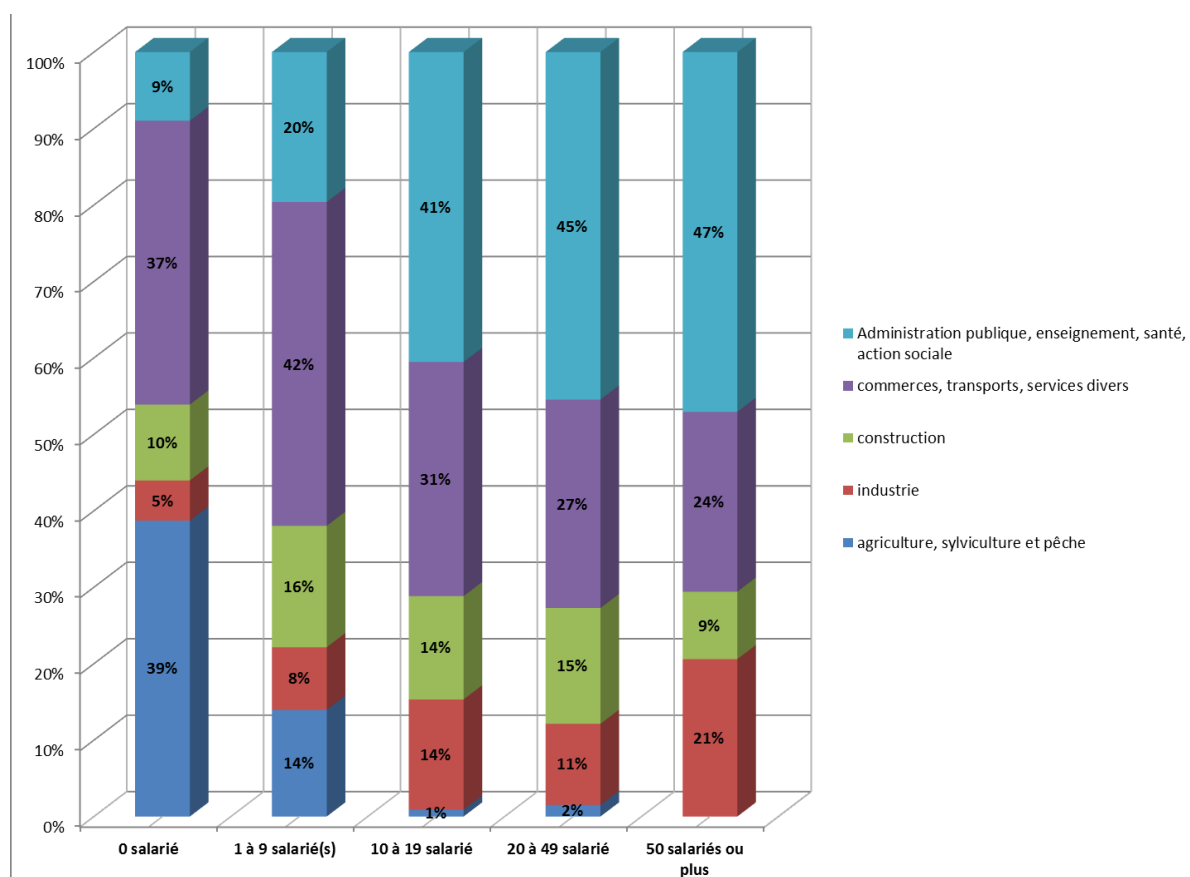


Figure 94 : Représentation du secteur d'activité des établissements par taille d'établissement au 31 décembre 2011 (Source : INSEE)

...et majoritairement concentrés dans les pôles d'emplois

Tout comme elle concentre le plus grand nombre d'emplois, l'ex-Communauté de Communes du Mellois réunit **40% des établissements existants au 31 décembre 2011** et est la Communauté de Communes où se créent le plus de nouveaux établissements en 2012 (43% des nouveaux établissements y sont créés). Vient ensuite l'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou avec 40% des établissements au 31 décembre 2011 et 30% des établissements créés dans le Mellois en Poitou en 2012.

Les pôles d'emplois précédemment désignés concentrent par ailleurs la majorité des établissements actifs au 31 décembre 2011 et, en règle générale, la majorité des établissements créés en 2012.

	Etablissements au 31/12/2011		Création d'établissements en 2012		Nombre d'emplois		Evolution annuelle des emplois	Part des emplois du Pays	
	Nombre	Part dans le Pays	Nombre	Part dans le Pays	2010	1999	1999-2010	2010	1999
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	660	16%	44	16%	2 429	2 303	0,5%	17%	17%
Communauté de communes Cœur du Poitou	1 238	30%	82	30%	3 775	3 738	0,1%	27%	28%
Communauté de communes du Mellois	1 652	40%	115	43%	6 001	5 784	0,3%	43%	43%
Communauté de communes Val de Boutonne	632	15%	29	11%	1 892	1 614	1,5%	13%	12%
PAYS MELLOIS	4 182	100%	270	100%	14 097	13 439	0,4%	100%	100%

Figure 95 : Établissements et création d'établissements (et rappels concernant le nombre et l'évolution de l'emploi entre 1999 et 2010) (Source : INSEE)

Zoom sur les projections au fil de l'eau :

Si l'on se penche sur les tendances passées qu'a connu le territoire entre 1999 et 2010, alors à l'horizon 2030, on compterait :

- > une population active avec un emploi de 10879 habitants en 2030, contre 10671 en 2010, avec un taux de croissance annuel moyen de -2.0%
- > 11723 emploi en 2030, contre 13439 en 2010, avec un taux de croissance annuel moyen de -0.7
- > Une baisse du nombre d'entreprise, avec 198 entreprises en 2030 contre 293 en 2017, soit une décroissance de -1.9%/an

1.3 Le projet de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences territoriale (GPECT) sur le sud Deux-Sèvres

Les **deux Comité de Bassin d'Emplois (CBE) du Niortais et du Mellois** ont constaté la nécessité de réaliser ensemble une action de GPEC Territoriale auprès des entreprises de leurs deux territoires afin de prendre en compte la réalité des échanges quotidiens des populations et des actifs entre ces 2 bassins :

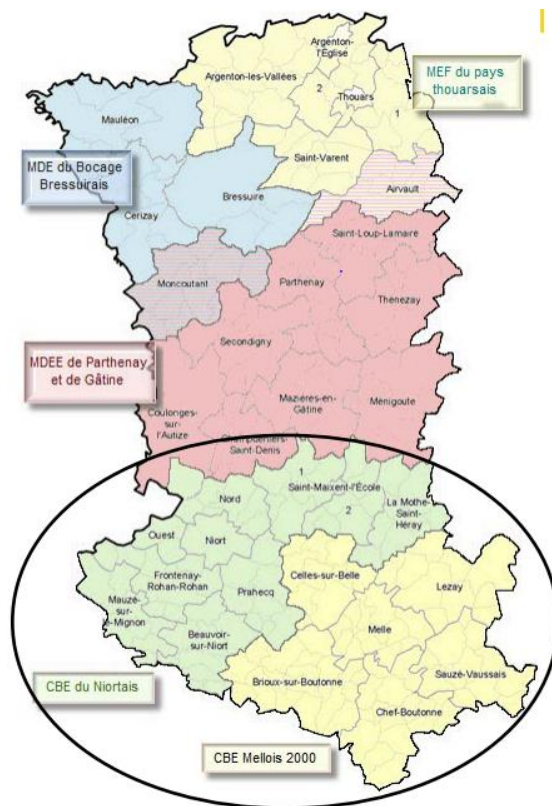
- > Un diagnostic partagé a été menée en 2009 par le CBE du Mellois,
- > Une étude relative à la revitalisation du bassin économique Niortais a également été réalisée sur le territoire du CBE du Niortais en 2009 suite à la perte de près de 1 000 emplois avec la fermeture de la CAMIF.

Il a été fait le choix de se concentrer sur **4 filières de l'économie non-présentielle qui représentent 12,30 % des emplois du territoire** :

- > Industrie agroalimentaire,
- > Transports et logistique,
- > Métallurgie,
- > Informatique et industries créatives.

L'objectif de l'opération est de **permettre la mobilisation des partenaires du territoire** autour d'un diagnostic partagé conduisant par la suite à dégager plusieurs orientations de travail opérationnelles en vue de :

- > Promouvoir les filières et les métiers du territoire,
- > Être en mesure d'analyser les évolutions des métiers et des postes de travail,
- > Construire un processus d'information, de formation, de recrutement et d'intégration en entreprise répondant aux besoins en ressources humaines à venir des filières choisies,
- > Promouvoir des dispositifs de gestion des ressources humaines et de GPEC au sein des entreprises, et principalement des TPE-PME,



- Créer et animer un réseau de partenaires du territoire mobilisés autour de cette dynamique de filières et d'emplois

Il ressort de ce projet de GPECT des enjeux croisés entre les besoins en ressources humaines des entreprises, les filières et le territoire étudié (cf. tableau suivant).

Problématiques	Enjeux filières	Enjeux territoire
Attractivité du territoire	- Difficultés à recruter certains types de salariés (ex. cadres) dans certains secteurs (ex. informatique)	→ Déficit d'image économique du territoire → Manque d'attractivité du Territoire pour attirer et retenir certains salariés (cadres)
Démographie et vieillissement de la population	- Départ à la retraite des générations du baby-boom - Question de la transmission des compétences en interne - Question du maintien dans l'emploi du personnel senior	- Croissance démographique - Enjeux de transmission/reprise d'entreprises - Enjeux liés à l'orientation professionnelle des jeunes
Evolution des métiers	- Elévation du niveau des exigences professionnelles - Développement de besoins en nouvelles compétences (automatisation, innovation, qualité, environnement) - Accès des salariés à la formation (plans de formation) - Enjeux de mobilité interne des salariés - Accompagnement des reconversions professionnelles	- Faiblesse des niveaux de qualification (surtout dans le Mellois) - Comment développer des qualifications en adéquation avec les besoins des entreprises ?
Difficultés de recrutement sur certains postes	- Question de la pénibilité du travail (enjeux d'amélioration des conditions de travail) - Déficit d'image de certains métiers (enjeu de communication) - Manque de motivation au travail sur les postes de 1ers niveaux de qualification - Déficit de formation adaptées aux qualifications demandées	→ Difficultés de recrutement des entreprises dans certains secteurs (logistique, agroalimentaire, métallurgie, etc.) ○ Main d'œuvre inadaptée ? ○ Dévalorisation des métiers ? → Eloignement domicile-travail et déplacement des actifs
Déficit d'image de certains secteurs	- Méconnaissance de certains métiers - Mauvaise image, surtout chez les jeunes des métiers de la production et des métiers manuels	- Enjeux de diversification des secteurs économiques du territoire vers certains filières qui ne sont pas mises en avant aujourd'hui (ex. secteur industriel)
Sécurisation des parcours professionnels	- Pénibilité de certains postes et difficulté de reclassement interne - Travail autour de la transposabilité des compétences et des qualifications (ex. CQP interbranche) - Décloisonnement des métiers supports (mutualisation des formations, ...) - Meilleure utilisation des plans de Formation - Accompagnement particulier des salariés les moins qualifiés	- Enjeux liés à la transmission des compétences en interne - Faciliter les reconversions économiques

Source : CBE

1.4 Les sites d'activité économique

Une offre importante caractérisée par sa dispersion et son manque de stratégie

Le territoire possède de nombreux sites en dehors des bourgs sur lesquels se développe une activité économique. On en dénombre plus d'une cinquantaine pouvant être considérés comme « zones d'activité économique ». Au cours des dix dernières années, les différentes collectivités – EPCI et communes – ont ouvert à l'urbanisation de nombreuses surfaces sans stratégie coordonnée à l'échelle du territoire, créant ainsi un émiettement de l'offre en matière de foncier économique.

La maîtrise foncière de ces sites est très hétérogène – privée, communale, intercommunale, départementale – et engendre des difficultés en matière de gestion et d'entretien en raison d'un manque de lisibilité des structures ou des personnes compétentes ainsi que des charges qui leur incombent.

Si une partie des implantations des ZAE a été planifiée politiquement, la majorité d'entre elles est liée à des opportunités d'acquisitions foncières, sans stratégie d'aménagement ou de développement économique à moyen et long terme. D'autres ont également vu le jour à l'initiative de communes espérant augmenter leurs ressources grâce à la taxe professionnelle, sans étudier la place qu'occuperaient ces sites dans l'aménagement global du territoire.

La grande disponibilité du foncier agricole et son faible coût à l'achat par rapport au territoire voisin de l'Agglomération Niortaise notamment, ont très largement encouragé la multiplication de ces sites.

De plus, on constate un manque d'attractivité d'un grand nombre d'entre eux, puisque la moitié n'a fait l'objet d'aucun aménagement au cours des dix dernières années.

Enfin, certains sites voient leur développement compromis en raison de contraintes fortes :

- imbrication dans le tissu résidentiel ;
- nuisances pour les riverains, notamment l'habitat (bruit, poussière, trafic routier soutenu) ;
- inadaptation de la voirie et des réseaux (assainissement, eau potable, haut débit) ;
- proximité de zones naturelles sensibles pour la qualité de l'eau et pour la biodiversité notamment ;
- concurrence entre zones d'activité situées à seulement quelques kilomètres de distance et destinées à accueillir le même type d'entreprises ;
- desserte numérique de mauvaise qualité ;
- localisations, aménagements paysagers et conceptions inadaptés aux besoins des entreprises ;
- friches ; etc.

Des implantations guidées par l'armature urbaine et par le réseau routier structurant

Les ZAE du territoire ont été implantées principalement le long du réseau routier structurant formé par la RD948, la RD950, la RN10 et l'autoroute A10. En effet, près d'une trentaine de sites se situent à proximité de ces voies afin de profiter de l'accessibilité et de la visibilité routière.

Les bourgs principaux qui constituent le maillage du territoire (anciens chefs-lieux de cantons) sont également des lieux d'implantation privilégiés car chacun de ces bourgs possède en général plusieurs ZAE.

Toutefois, le territoire compte aussi des ZAE au sein de petits bourgs et villages ainsi que des sites économiques indépendants, occupés généralement par une seule entreprise.

La maîtrise du développement des sites indépendants

Le territoire est marqué par la présence d'un grand nombre de sites économiques indépendants composés d'une seule et unique entreprise. Ces sites sont généralement au départ de petites entreprises familiales, implantées à proximité du lieu d'habitation du fondateur, au sein d'un bourg ou d'un village, et qui ont connu une croissance plus ou moins importante. Parmi ces sites on compte la plupart des scieries du territoire, or ces entreprises – employeurs significatifs du Mellois en Poitou – génèrent un trafic soutenu de véhicules poids lourds de grand gabarit (transport des grumes), avec des conséquences en matière de nuisances (bruit, poussières) et de sécurité pour les riverains, de dégradation du réseau routier secondaire, de dégradation des aménagements urbains (centre-bourg de Périgné par exemple).

Le développement de ces entreprises constitue un enjeu important en matière de maintien de l'emploi et de conservation des savoir-faire sur le territoire car si leur croissance devient impossible (pas assez d'espace ou trop de nuisances) à leur emplacement actuel, il est indispensable d'anticiper et d'accompagner leur déplacement vers des ZAE adaptées. Le déplacement ou l'arrêt de ces activités engendrera de fait la présence de friches à requalifier et/ou à dépolluer.

Une réserve foncière disproportionnée

A la date du 31/12/2015, le territoire comporte environ 450 hectares aménagés dont 34 sont **encore non occupés** (viabilisés cessibles). Au cours des dix dernières années, un peu moins de **90 hectares ont été viabilisés** et on compte environ **215 hectares en réserve foncière**, fléchés pour une vocation économique future.

Cette réserve foncière semble déconnectée des besoins du territoire et disproportionnée par rapport aux surfaces artificialisées sur les dix dernières années. Une partie de ces réserves foncières pourra être reclassée dans les documents d'urbanisme (passer de U ou AU à A ou N), car étant par définition vierges de tout aménagement, ces terrains pourront facilement changer d'affectation.

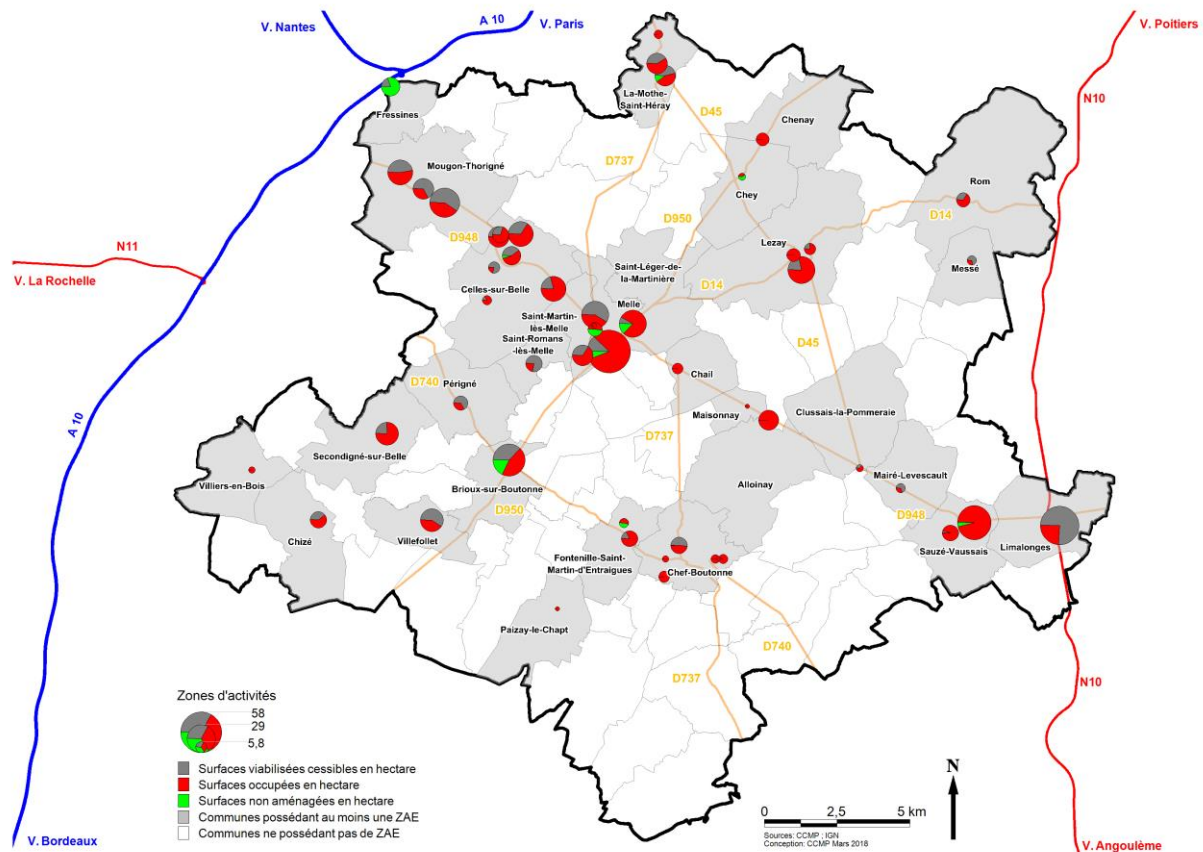


Figure 96 : Localisation des zones d'activités et disponibilités foncières (Source : Mellois en Poitou)

Des ZAE principalement « mixtes »

Les zones d'activités du territoire sont très majoritairement « mixtes », c'est à dire qu'elles accueillent tout type d'activité sans qu'il y ait une orientation préalable des entreprises en fonction de leur secteur d'activité, de leurs besoins en réseaux et voirie, ou en besoins fonciers. Ce manque de spécialisation peut conduire à des difficultés de plusieurs ordres :

- une cohabitation difficile entre entreprises aux activités non compatibles (nuisances) ;
- des problèmes de visibilité lorsqu'il y a des différences importantes de tailles / de gabarits entre les bâtiments ;
- un manque de repère pour la clientèle (mélange des clients particuliers et des clients professionnels) ;
- un manque de lisibilité et d'identité de la ZAE en raison d'aménagements trop disparates ;
- une difficulté d'optimisation et de calibrage des réseaux (assainissement, eaux pluviales notamment) et de la voirie ;
- une difficulté pour proposer une desserte numérique satisfaisante et adaptée aux entreprises.

Toutefois, la grande taille du territoire et son grand nombre de TPE et PME rendent nécessaires l'existence de ces ZAE mixtes – à vocation artisanale notamment – pour pouvoir assurer un bon maillage économique du territoire.

La nécessité de quelques ZAE de grande capacité

S'il semble primordial d'affirmer un maillage de ZAE mixtes, il apparaît tout aussi nécessaire de faire émerger quelques zones, plus spécialisée sur des secteurs d'activité aux besoins très spécifiques, en les aménageant, en les requalifiant ou en les reconfigurant pour leur donner une plus grande cohérence.

En effet, à l'heure actuelle, le territoire n'est pas vraiment en capacité d'accueillir rapidement de grosses entreprises axées sur la logistique ou l'industrie. Quelques zones en ont le potentiel mais pas les aménagements de base.

Parmi les zones dont la spécialisation est à affirmer, on peut citer la **ZA des Maisons Blanches** (carrefour RN10 et RD948, proximité de la gare de fret de Saint-Saviol à 4 km) sur la logistique ou encore **l'Ecopôle de Melle** (Usines et ZA Champ Râteau) sur la chimie et l'environnement.

Sans pour autant chercher la spécialisation systématique des ZAE, il apparaît nécessaire de rechercher une plus grande cohérence dans l'implantation des entreprises en se basant sur leurs besoins en matière d'équipements, d'espaces partagés, de réseaux, etc. pour favoriser les projets de mutualisation et les démarches d'écologie territoriale.

Des ZAE en déficit d'image

La conséquence directe de la dispersion et du manque de cohérence des ZAE est le manque de traitement paysager. Une étude menée par la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres en 2010 mettait en évidence ce déficit d'image :

- l'effet « vitrine » en entrée de ville peu qualifiant ;
- la signalisation peu lisible et confuse ;
- l'architecture et les clôtures disparates ou banalisées ;
- le manque d'espaces végétalisés ;
- le manque de lisibilité des espaces (entreprises noyées dans le tissu résidentiel) ;
- des accès multiples et directs sur certaines routes départementales structurantes (générant des problèmes de sécurité), sans schéma d'aménagement global ;
- des équipements mutualisés peu nombreux (peu de parkings communs) ;
- des services peu présents et/ou mal connus (transports en commun, aires de co-voiturage, restauration, animation...).

On peut également ajouter à ce constat, le manque d'identification des zones dans leur appellation : en général, une ZAE est nommée en lien avec le toponyme de ses parcelles. Cela donne lieu à des dénominations difficilement localisables à l'échelle du territoire et peu appropriables par les entreprises qui y sont implantées (ZA de Pigeon Pierre, ZA de Champ Râteau, ZA des champs prieurs...). Il arrive même que des ZAE portent des noms similaires (ZA du Perot à Saint-Martin les Melle ; ZA du Perrot à Chenay).

Un travail sur la cohérence visuelle et le nom des ZAE en concertation avec les entreprises permettrait de faire émerger un sentiment d'appartenance mais également d'initier des coopérations futures.

L'anticipation et la gestion des friches

L'évolution du tissu économique local, notamment industriel, génère(ra) des friches. Ces vastes terrains artificialisés (compactés ou goudronnés) et ces bâtiments de grande emprise nécessitent des projets de reconversion pour éviter leur dégradation et pour maintenir l'attractivité du territoire.

Les sites connus les plus importants sont les suivants :

Commune	Etat de la friche	Domaine d'activité concerné	Surface disponible ou prochainement disponible
Lezay	Site partiellement inoccupé	Laiterie (transformation fromagère)	
Alloinay	Encore occupé jusqu'en 2020	Logistique (Base de Intermarché de Gournay)	16,5 hectares (dont 3,6 hectares couverts)

Tous les sites économiques possédant un bâtiment d'une taille supérieure à 1000 m² et situés en dehors d'une ZAE structurantes sont susceptibles de devenir des friches à moyen terme, en raison de la difficulté de leur reprise (grandes surfaces, accessibilité pas toujours aisée, isolement, localisation peu stratégique, réseaux inadaptés).

Le recensement et la classification des sites d'activité

En l'absence d'un outil de gestion informatisé et dynamique des zones d'activité, un inventaire a été réalisé en juillet 2016 à l'aide du SIGil (bases cadastrales et documents d'urbanisme numérisés) et de photos aériennes. Cet inventaire est une estimation et une photographie de la situation au 31 décembre 2015.

Cet inventaire a été réalisé en interne par les agents des anciens EPCI aujourd'hui fusionnés et coordonné par un agent de l'ex Syndicat mixte du Pays Mellois.

Pour cet inventaire, n'ont pas été prises en compte les entreprises de petite surface isolées au milieu du tissu résidentiel.

Concernant le vocabulaire employé, voici quelques définitions pour éviter les incompréhensions :

- **Maîtrise foncière** : structure ou personne compétente pour l'achat et la vente des parcelles, le financement de la conception et des investissements (viabilisation, aménagements routiers, réseaux, paysagers), l'entretien et la gestion des parties communes.
- **Surfaces occupées/aménagées** : surfaces occupées par des entreprises et les friches.
- **Surfaces viabilisées cessibles** : surfaces ayant fait l'objet d'un aménagement irréversible (sans retour possible à l'agriculture) en termes de découpage parcellaire, de viabilisation, d'accès. Elles sont prêtes pour accueillir à court terme une entreprise.
- **Surfaces non aménagées (réserve foncière)** : surfaces considérées comme des

réserves foncières. Il s'agit de parcelles agricoles actuellement cultivées ou en prairie, identifiées pour permettre l'extension d'une ZAE existante et mitoyenne. Soit ces parcelles sont classées AU dans les PLU, soit elles sont la propriété privée des entreprises implantées à proximité, soit elles appartiennent à la collectivité qui maîtrise la zone. Ces terrains sont indistinctement de maîtrise publique ou privée.

- **Surfaces artificialisées :** surfaces agricoles ou naturelles ayant subi un aménagement irréversible (sans retour possible à l'agriculture). On parle également de « consommation foncière ».

Pour permettre une meilleure lisibilité des sites et envisager l'élaboration d'une stratégie, une classification des zones est proposée.

Cette classification s'appuie sur une réflexion concertée en inter SCoT avec les SCoT voisins du Ruffécois et du Sud Vienne, dont les enjeux et les objectifs sont très proches de ceux du Mellois en Poitou. Malgré quelques différences notables, ce croisement de regards entre territoires a permis une prise de recul sur les situations et une convergence en matière de problématique.

En effet, certains territoires voisins possèdent un nombre limité de zones d'activité et ces dernières sont souvent spécialisées par secteur d'activité (agro-alimentaire, logistique, commerce...).

Pour le Mellois en Poitou, le Ruffécois et le Sud Vienne, les territoires sont trop vastes et l'attractivité pas suffisante pour raisonner de cette manière. Dans notre cas – où le territoire est vaste, peu densément peuplé, sans axe de communication majeur – il apparaît plus judicieux de prendre comme critères déterminants :

- les relations entre ZAE et le maillage du territoire au niveaux des bourgs structurants
- les capacités d'extensions des ZAE
- les besoins des entreprises en matière de foncier et de desserte routière.

Ainsi ces critères ont permis de déterminer 4 profils de ZAE :

	Relations économiques et fonctionnelles avec un bourg structurant	Imbrication dans le tissu urbain et nuisances potentielles	Isolement dans « la campagne »	Accès immédiat à un axe routier structurant
Capacité d'extension	Zones associées aux bourgs structurants	Zones de proximité Sites indépendants	Zones de proximité Sites indépendants	Zones de grande capacité / à rayonnement régional
Absence de capacité d'extension	Zones de proximité	Zones de proximité Sites indépendants	Zones complémentaires Sites indépendants	Zones de proximité Sites indépendants

Caractéristiques des différents profils :

ZAE ayant une fonction structurante/polarisante pour le territoire	Zone associée à un bourg structurant • une proximité (maximum 2 kilomètres) avec un bourg structurant identifié comme tel dans le maillage du territoire, avec lequel il existe une complémentarité économique et fonctionnelle ; • la présence et le développement d'activités principalement présentes (nécessaires au quotidien des habitants et des entreprises locales) ; • le profil des entreprises accueillies ou ciblées : TPE et PME recherchant la proximité avec leurs clients mais avec des besoins limités en matière de desserte routière ou en matière de foncier. Ces entreprises ont besoin de parcelles de taille limitée (1000 à 5000 m² environ). • des possibilités d'extension identifiées dans ces ZAE mais à modérer (de 2 à 10 hectares maximum).	ZAE de grande capacité ou de rayonnement régional • l'absence de relation ou d'interdépendance avec un bourg structurant du territoire ; • une position géographique stratégique : desserte par un échangeur routier, proximité gare de fret et possibilité de multi-modalité, carrefour routier ; • un trafic de véhicules poids lourds important ; • l'absence de flux de clients particuliers ; • le profil des entreprises accueillies ou ciblées : acteurs et activités économiques non présentes (économie non liée à la vie propre du territoire, siège social, import-export, logistique, industrie, etc.) ou ayant d'importants besoins fonciers (plus de 2 hectares) ; • un potentiel d'extension important composé de grandes parcelles (5 hectares nus d'un seul tenant) pour permettre l'implantation de grosses structures.
ZAE ayant une fonction de complémentarité ou de proximité avec un bourg structurant ou avec un fonctionnement indépendant des politiques d'aménagement	ZAE de proximité • soit, une implantation à proximité d'un bourg structurant mais leur développement est contraint et créerait une concurrence avec une zone structurante proche, accroîtrait le mitage et la dispersion des moyens de la collectivité ainsi que la dilution de l'offre pour les entreprises ; • soit, une implantation	Site économique indépendant • une implantation en dehors d'un bourg structurant identifié comme tel dans le SCoT ; • souvent une impossibilité d'extension à moyen terme en raison de leur proximité avec l'habitat, une infrastructure routière, une zone naturelle sensible, entre autres ;

	en dehors d'un bourg structurant identifié comme tel dans le SCoT ; • une impossibilité d'extension à moyen terme en raison de leur proximité avec l'habitat, une infrastructure routière, une zone naturelle sensible, entre autres. • un manque d'attractivité : présence de parcelles viabilisées cessibles en vente depuis plusieurs années sans succès malgré des tarifs peu élevés ; configuration inadaptée aux besoins des entreprises ; lieu d'implantation non stratégique ; accessibilité difficile...	• parfois des contraintes de développement liées à une implantation devenue inadaptée : imbrication dans le tissu résidentiel ; génération de nuisances pour le voisinage (bruit, poussière, trafic routier soutenu) ; inadaptation de la voirie et des réseaux (assainissement, eau potable, très haut débit) ; desserte routière médiocre ; • des sites autonomes, dont le développement se fait sans relation avec la collectivité ; • des sites occupés principalement par une entreprise unique ; • soit, des entreprises qui ont besoin de cet isolement en raison des nuisances qu'elles génèrent (poussière et bruit notamment) • soit, des entreprises implantées par opportunité (à proximité de la résidence du patron ; foncier hérité ou acheté à prix modique...).
--	---	--

A partir de ces critères, les différents sites économiques ont été inventoriés et classés.

Les zones d'activité de grande capacité ou de rayonnement régional

Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
1	ZAC des Maisons Blanches	Limalonges	EPCI	Logistique	11,4	0	35	1,91	Carrefour et échangeur RD948 et RN10 ; gare de fret à 4 km ; grandes parcelles ; bassin d'emplois Sud de Poitiers et Nord d'Angoulême ; implantation station GNV programmée
2	ZA Champ Râteau et Beausoleil + Usines de Melle	Melle + Saint-Léger-de-la-Martinière	EPCI, privée	Industrie, chimie	47,19	3,71	7,08	0,28	Accès échangeur RD 948 ; carrefour RD948 et RD950 ; capacité de requalification et d'extension
3	ZI Les Chaillettes	Celles-sur-Belle	EPCI, privée	Industrie	18,80	0,00	5,13	18,80	Grandes parcelles ; capacité d'extension ; accès RD948

Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
4	Les Grandes Versannes	Mougon-Thorigné	EPCI	Industrie	11,57	0	16,92	0	Accès échangeur RD948 ; échangeur autoroutier à 8km ; 3 gares de fret dans un rayon de 20 km ; grandes parcelles ; bassin d'emplois Niortais et Mellois
5	ZA La Croix Ganne	Fressines	EPCI	/	0,00	9,35	2,37	9,35	Grandes parcelles ; échangeur autoroutier et gare de fret à 3 km ; complémentarité possible avec ZAE Atlansèvre La Crèche Site viabilisé mais pas occupé
Total					88,96	13,06	66,5	30,34	

Les zones associées aux bourgs structurants

Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
6	ZA de La Mine d'or	Brioux-sur-Boutonne	EPCI	Mixte	15,06	6,27	12,95	7,23	Proximité du bourg structurant, aménagement communautaires, capacité d'accueil de TPE-PME et d'extension
7	ZA Les Ombrails – La gare	Celles-sur-Belle	Commune de Celles-sur-Belle	Mixte	15,62	0	8,39	0	Proximité du bourg structurant, capacité d'accueil de TPE-PME et d'extension
8	ZA La Cigogne	Celles-sur-Belle	Commune de Celles-sur-Belle	Commerce dont GMS	8,54	0	5,81	0	Proximité du bourg structurant, spécialisation commerciale
9	ZA Pigeon Pierre	Chef-Boutonne	EPCI	Mixte	4,78	0,11	5,36	1,48	Proximité du bourg structurant, aménagement communautaires, capacité d'accueil de TPE-PME et d'extension
10	ZA Les Groies	Chizé	Commune de Chizé, privée, CD79	Artisanat, commerce	5,37	0	3,59	0	Proximité du bourg structurant, capacité d'accueil de TPE-PME et

									d'extension
Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
11	ZA de la Grande Plaine et des Grues	La Mothe-Saint-Héray	EPCI	Artisanat	7,18	1,77	7,81	0,85	Proximité du bourg structurant, capacité d'accueil de TPE-PME et d'extension
12	ZA de La Plaine du Château	Lezay	EPCI	Artisanat	21,05	0	5,97	3,88	Proximité du bourg structurant, capacité d'accueil de TPE-PME et d'extension
13	ZA du Pinier + ZA de La Colonne	Melle + Saint-Léger-de-la-Martinière	Privée, EPCI	Commerce dont GMS), artisanat, tertiaire	19,57	3,34	1,97	5,94	Proximité du bourg structurant, spécialisation commerciale (dont GMS) et tertiaire, capacité d'accueil de TPE-PME, important potentiel de densification
14	ZA de La Chagnée + ZA de Lavaud	Melle + Saint-Martin-lès-Melle	Privée, EPCI	Commerce, artisanat, tertiaire	9,91	0	14,24	1,7	Proximité du bourg structurant, spécialisation commerciale (dont GMS) et tertiaire, capacité d'accueil de TPE-PME, important potentiel

Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	de densification
									Commentaires
15	ZA de La Gâtine + ZA du Chêne Gaurichon	Mougon-Thorigné	EPCI	Mixte, commerce dont GMS	11,48	0	10,48	2,23	Proximité du bourg structurant, capacité d'accueil de TPE-PME et d'extension
16	ZA de Périgné	Périgné	Privée, EPCI	Artisanat	2,87	0	5,72	1,91	Proximité du bourg structurant, capacité d'accueil de TPE-PME et d'extension
17	ZA de la Plaine de Limage	Sauzé-Vaussais	Commune de Sauzé-Vaussais, privée, EPCI	Mixte, commerce dont GMS)	35,00	1,6	0	6,47	Proximité du bourg structurant, capacité d'accueil de TPE-PME et d'extension, partie commerciale
Total					156,43	13,09	82,29	31,69	

Les zones de proximité

Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
18	ZA de Bel Air	Celles-sur-Belle (Verrines-sous-Celles)	EPCI	Artisanat	3,12	0,00	0,60	0,00	Site isolé en sortie de bourg, mitage de l'espace agricole et naturel
19	ZA La Voie Basse	Celles-sur-Belle	EPCI	Industrie agroalimentaire	6,62	0,00	2,88	0,00	Entourée par l'habitat, nuisances possibles si intensification du trafic routier poids lourds
20	ZA de la Boissière	Celles-sur-Belle	Commune de Celles-sur-Belle	Mixte	6,96	0,72	5,23	0	Située entre l'habitat et la RD948, extension limitée à court terme
21	ZA du Chemin Croizet Briette	Celles-sur-Belle	EPCI	Industrie	1,12	0,00	4,03	0,00	Site isolé en entrée de bourg, mitage de l'espace agricole et naturel

Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisables (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
22	ZA Route de Melle 2	Chef-Boutonne	Commune de Chef-Boutonne	Mixte	0,98	0,00	0,00	0,00	Site en entrée de bourg à requalifier
23	ZA Les Grapaudières	Chef-Boutonne (Lussais)	Commune de Chef-Boutonne	Automobile	2,15	0,00	0,00	0,00	Site isolé dans un village
24	ZA du Grand Mouton	Chef-Boutonne	EPCI	Artisanat	3,69	0,00	0,22	2,64	Site en entée de bourg avec peu de capacité d'extension
25	ZA Le Perrot	Chenay	EPCI	Artisanat	8,23	0,00	0,00	0,00	Site situé hors d'un bourg structurant, aucun aménagement en 10 ans
26	ZA Les Gruettes	Chey	/	Artisanat	1,24	1,65	0,00	0,55	Site situé hors d'un bourg structurant, difficulté pour vendre les parcelles viabilisées
27	ZA de Clussais-La	Clussais-la-Pommeraiie	Commune	Artisanat	1,43	0,00	0,85	0,00	Site situé hors d'un bourg structurant,

	Pommeraiie – La Brunettte								aucun aménagement en 10 ans
Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
28	ZA Paul Rullier	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	Commune	Mixte	8,00	0,00	1,77	0,56	Site situé hors d'un bourg structurant, pouvant entrer en concurrence avec les ZAE des bourgs structurants de Chef-Boutonne (5 km) ou de Brioux (8 km) car même profil d'entreprises
29	Route de Saint-Maixent	La Mothe-Saint-Héray	Commune	Artisanat, Commerce dont GMS	3,79	0,00	0,00	0,00	Site imbriqué dans l'habitat sans capacité d'extension
30	ZA Les Sablières (Ancienne Laiterie)	La Mothe-Saint-Héray	EPCI	Artisanat	8,67	0	6,19	0,92	Site en cours de requalification pouvant entrer en concurrence avec les ZA de la Grande Plaine et des Grues

Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
31	Anciennes laiterie et imprimerie	Lezay	EPCI	Artisanat	4,11	0,00	1,34	0,00	Site imbriqué dans l'habitat, à requalifier, pouvant entrer en concurrence avec la ZA de la Plaine du château
32	Marché aux veaux	Lezay	EPCI	Artisanat, commerce dont GMS	6,28	0,00	0,00	0,00	Site situé en entrée de bourg avec peu de capacité d'extension, à requalifier en partie
33	ZA de Mairé l'Evescault	Mairé-l'Evescault	EPCI	Mixte	1,03	0,00	2,25	0,00	Site situé hors d'un bourg structurant, aucun aménagement en 10 ans
34	ZA de Maisonnay	Maisonnay	EPCI	Artisanat	1,25	0,00	0,00	0,00	Site situé hors d'un bourg structurant, aucun aménagement en 10 ans
35	ZA Les	Mougon-Thorigné	EPCI	Mixte	5,25	0,00	10,54	0,56	Site situé entre l'habitat et la

	Jastreux et la Croix Pillet								RD948, pouvant entrer à moyen terme en concurrence avec les projets résidentiels et entraîner des conflits d'usages/de voisinage
Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
36	ZA de Paizay-le Chapt	Paizay-le-Chapt	commune	Artisanat	1,26	0,00	0,00	0,00	Site situé hors d'un bourg structurant, aucun aménagement en 10 ans
37	ZA des Champs Prieurs	Rom	EPCI	Artisanat	5,15	0,00	2,76	2,39	Site situé hors d'un bourg structurant, pouvant entrer en concurrence avec la ZAE structurante de Couhé (5km)
38	ZA Le Pérot	Saint-Martin-lès-Melle	EPCI	Commerce Artisanat	1,58	0,06	0,00	0,30	Située entre l'habitat et la RD948, extension limitée à court

									terme
Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées / cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
39	ZA de Baudroux	Saint-Martin-lès-Melle	EPCI	Artisanat	4,10	3,71	0,00	1,02	Site sans capacité d'extension
40	ZA de la Terrière	Saint-Romans-lès-Melle	EPCI	Artisanat	2,10	0,00	7,05	0,00	Site situé hors d'un bourg structurant, aucun aménagement en 10 ans
41	ZA de Tauché-Sainte-Blandine	Tauché-Sainte-Blandine	EPCI	Artisanat	0,47	0,00	0,00	0,00	Site situé hors d'un bourg structurant, aucun aménagement en 10 ans
Total					88,58	6,14	45,71	8,94	

Les sites économiques indépendants

Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
42	ZA de Gournay	Alloinay	Privée	Logistique	16,58	0,00	0,00	0,91	Accès direct RD948 ; Site isolé, en cessation d'activité en 2020-2021 (requalification à prévoir)
43	ZA de Bellevue (Le Cerizat)	Chail	Privée	Mixte	5,43	0,00	0,00	0,00	Accès direct RD948 ; Site isolé
44	ZA Route de Melle 1 (Ent. Legrand)	Chef-Boutonne	Privée	BTP	3,50	0,00	0,00	0,00	Site isolé
45	ZA Chef-Boutonne Sud	Chef-Boutonne	Privée	Industrie du bois	6,59	0,00	0,00	0,00	Site avec besoins logistiques imbriqué dans l'habitat ; extension

									impossible
Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
46	ZA de Fontenille - Route de Tillou (sur le Cormier)	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	Privée, communale	Industrie du bois	2,00	1,66	0,00	2,00	Site en concurrence avec ZAE Paul Rullier
47	SARL Méponte	Melleran	Privée	Industrie du bois	2,57	0,00	0,00	0,00	Site en sortie de village
48	ZA de Messé	Messé	Privée	Transports	0,86	0,00	2,19	0,00	Site imbriqué dans l'habitat, au cœur d'un village
49	3 sites à Saint-Martin-les-Melle (Rabalot)	Saint-Martin-lès-Melle	Privée	Industrie, Logistique, Transports	9,54	0,00	5,07	0,19	3 sites non mitoyens avec besoins logistiques imbriqués dans l'habitat au sein d'un village ; activités peu compatibles avec l'habitat ; trafic poids lourds inadapté

									à la taille de la voirie
Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
50	SARL Blanchier	Saint-Médard	Privée	Métallerie/serrurerie	0,54	0,00	0,00	0,00	Site au cœur d'un village
51	ZA de Sauzé 1 et 2 (scieries Thébault et Provost)	Sauzé-Vaussais	Privée	Industrie du bois	9,81	0,00	0,36	0,25	Sites imbriqués dans l'habitat ; activités peu compatibles avec l'habitat
52	ZA de Secondigné sur belle (scierie Archimbaud)	Secondigné-sur-Belle	Privée	Industrie du bois	14,80	0,00	4,95	8,32	Intensité du trafic PL inadapté à la taille de la voie avec impact négatif sur le bourg de Périgné ; activité peu compatible avec l'habitat
53	SARL Briouxaise des bois	Vernoux-sur-Boutonne	Privée	Industrie du bois	1,57	0,00	0,00	0,00	Sites imbriqués dans l'habitat ; activités peu compatibles avec l'habitat

Numéro sur la carte	Nom de la ZAE	Localisation	Maîtrise foncière	Activités dominantes	Surfaces occupées / aménagées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha)	Surfaces non aménagées (en ha)	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015	Commentaires
54	ZA de Ponthioux	Villefollet	Privée	Agronomie	3,80	0,00	7,28	3,80	Site isolé
55	Scierie de Virollet	Villiers-en-Bois	Privée	Industrie du bois	1,83	0,00	0,00	0,00	Situé entre l'habitat et Zoodyssée, sans capacité d'extension et accès routier difficile
Total					79,42	1,66	19,85	15,47	

Type de zones	Surfaces aménagées et occupées (en ha)	Surfaces viabilisées cessibles (en ha) (considérées comme aménagées)	Surfaces non aménagées (en ha) : Réserve foncière	Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015 (ha)
ZAE de grande capacité ou de rayonnement régional	89	13	64	30
ZAE associées aux bourgs structurants	156	13	82	32
ZAE complémentaires	89	6	46	9
Sites indépendants	79	2	20	15
Total	413 447	34	212 214,36	86 86,43

Valoriser l'existant, améliorer les connaissances et la prospective

Au regard du nombre et de la diversité des sites déjà implantés, il est peu probable que la construction de nouveaux sites soient nécessaires au cours des quinze prochaines années.

Il apparaît prioritaire de vendre les parcelles déjà viabilisées, pour lesquelles la collectivité a investi, mais également de se focaliser sur certains sites d'un point de vue stratégique.

En effet, à part sur Melle (usines de Melle), le territoire ne dispose pas vraiment de site de rayonnement régional ou national. Pour autant plusieurs sites en ont le potentiel du fait de leur localisation et de leurs capacités foncières. Le développement de la ZAE des Maisons Blanches par exemple pourrait être un moyen de rétablir un certain équilibre socio-économique en apportant du dynamisme sur la partie la plus vieillissante du territoire et en renforçant les liens inter-territoires avec le Ruffécois et le Civraisien.

De plus, pour clarifier l'offre proposée aux entreprises et pour préserver le foncier agricole, il paraît important d'aménager les nouvelles parcelles principalement dans les ZAE associées aux bourgs structurants, en veillant à ne pas multiplier les sites et à éviter qu'ils n'entrent en concurrence entre eux.

En conclusion, à l'heure actuelle, il apparaît clairement que le manque de connaissance du tissu économique devrait être comblé **par une étude sur l'attractivité économique du territoire** :

- en analysant la situation des entreprises (vitalité, croissance, concurrence, foncier, immobilier) tant dans les centres-bourgs que dans les ZAE ;
- en réalisant une prospective sur les filières et les innovations susceptibles de se développer, sur les besoins futurs des entreprises ;
- en recensant les friches ;
- en redessinant le contour de chaque ZAE et en élaborant une stratégie de veille et de maîtrise foncière ;
- en réalisant un géoréférencement des données collectées et en créant un observatoire du foncier et des entreprises.

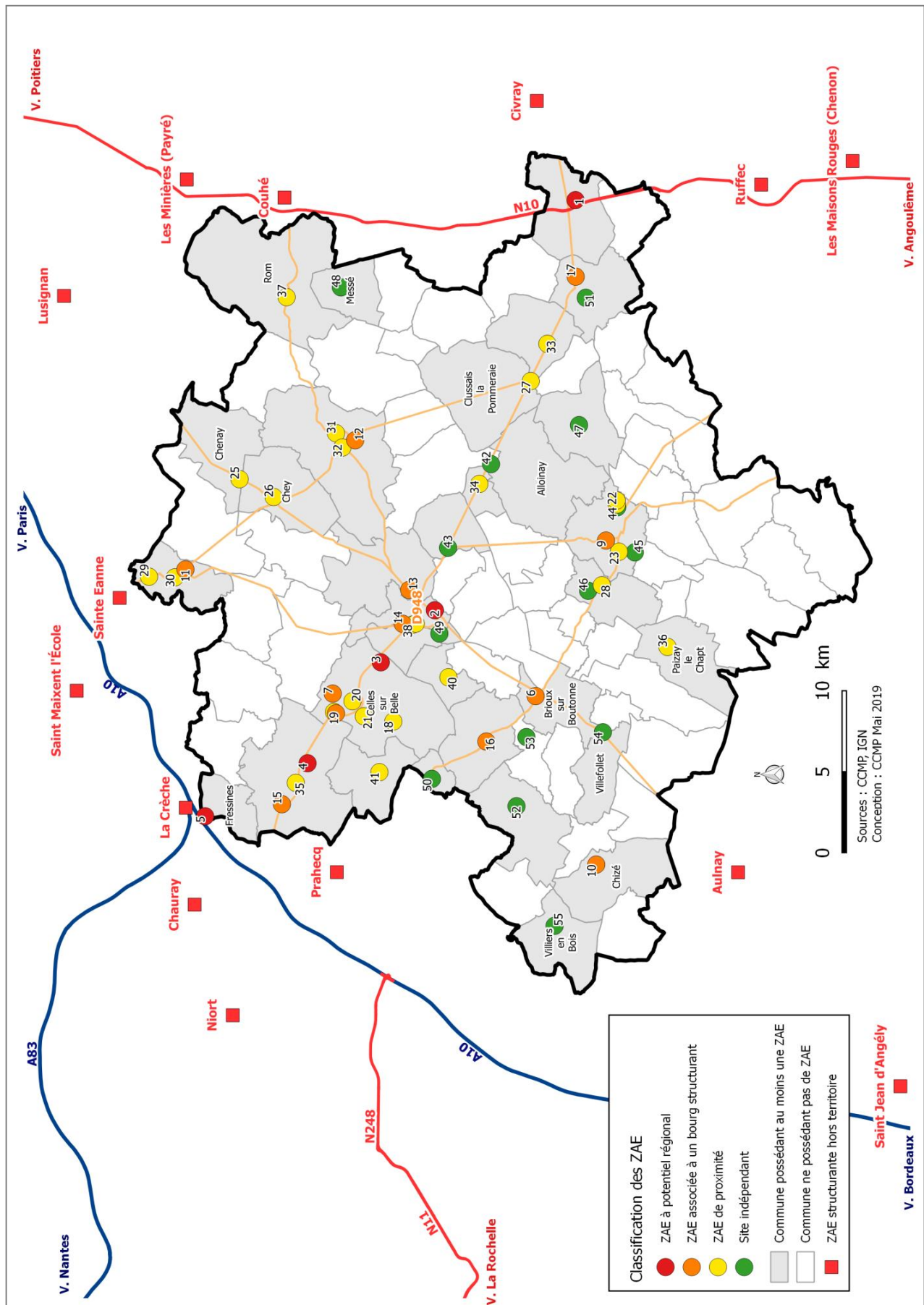


Figure 97 : Localisation des zones d'activités selon la classification proposée ci-dessus foncières (Source : Mellois en Poitou)

1.5 Les actions réalisées ou en cours de réalisation

Actions et outils transversaux de développement économique :

- > Aménagement de secteurs stratégiques :
 - o Le Pinier à Saint-Léger de la Martinière, en extension de la zone d'activités de la Colonne à vocation commerciale et artisanale. Le secteur du Pinier se situe entre la caserne des pompiers et Mr Bricolage.
 - o La Chagnée, zone artisanale localisée sur Melle.
- > Réaménagement du Champ Rateau Ecopôle à Melle, incluant la construction de 3 bâtiments relais.
- > Reconversion de la laiterie de Lezay : en 2019, 15 % du site est occupé par une entreprise de fourniture de matériel de plomberie professionnelle adossée à une plate-forme de vente sur internet. L'activité pourrait potentiellement s'étendre à 30 % du site. Les 70% restants du site devraient être démolis en raison de problèmes structurels (amiante, vétusté). En tant que propriétaire, cette démolition incombera à la communauté de communes.



- > 8 Ateliers relais éco-construits identitaires du Pays Mellois : 3 ateliers à Melle, 3 ateliers à Brioux sur Boutonne, 1 à Melleran et 1 à Sauzé-Vaussais. Localisés à proximité des grands axes RN 10, D948 et D950, ils sont rapidement connectés aux autoroutes A 10 et A83.



Source : Ateliers Relais de Melle –

Crédit Photo Pays Mellois

- Des outils de communication développés par le Pays Mellois :
- Site internet, plaquettes, kakémono, banderoles....
- Salons croissance verte
- Signalétique commune : totem ZA



- Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPECT) sud 79 sur 4 filières économiques : Métallurgie, agro-alimentaire, transport – logistique, industrie informatique et créative
- Dispositifs d'aides financières :
- pour le démarrage d'une activité : Bourse Régionale Désir d'Entreprendre (BRDE), Pays Mellois Initiatives qui est un prêt d'honneur à taux zéro.
- pour l'investissement des entreprises locales : Convention Régionale de Développement de l'Emploi par l'Economie pour les Petites Entreprises (CORDEE – TPE)
- Passage des Communautés de Communes du Mellois et du Cœur du Poitou à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 01 Janvier 2016 ou 2017.
- Actions sur la transmission et la reprise d'entreprises

Zoom sur le projet de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences territoriale (GPECT) sur le sud Deux-Sèvres dans des domaines ciblés

Les **deux Comités de Bassin d'Emplois (CBE) du Niortais et du Mellois** ont constaté la nécessité de réaliser ensemble une action de GPEC Territoriale auprès des entreprises de leurs deux territoires afin de prendre en compte la réalité des échanges quotidiens des populations et des actifs entre ces 2 bassins :

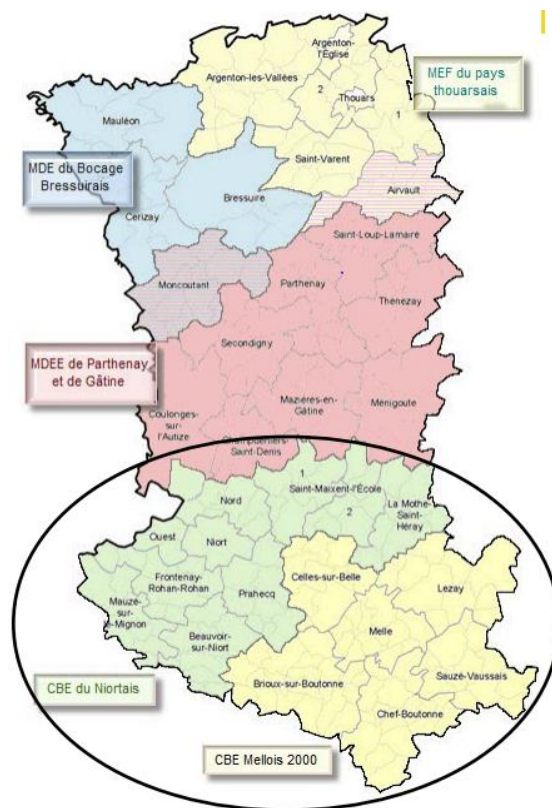
- Un diagnostic partagé a été menée en 2009 par le CBE du Mellois,
- Une étude relative à la revitalisation du bassin économique Niortais a également été réalisée sur le territoire du CBE du Niortais en 2009 suite à la perte de près de 1 000 emplois avec la fermeture de la CAMIF.

Il a été fait le choix de se concentrer sur **4 filières de l'économie non-présentielle qui représentent 12,30 % des emplois du territoire** :

- Industrie agroalimentaire,
- Transports et logistique,
- Métallurgie,
- Informatique et industries créatives.

L'objectif de l'opération était de **permettre la mobilisation des partenaires du territoire** autour d'un diagnostic partagé conduisant par la suite à dégager plusieurs orientations de travail opérationnelles en vue de :

- Promouvoir les filières et les métiers du territoire,
- Être en mesure d'analyser les évolutions des métiers et des postes de travail,
- Construire un processus d'information, de formation, de recrutement et d'intégration en entreprise répondant aux besoins en ressources humaines à venir des filières choisies,
- Promouvoir des dispositifs de gestion des ressources humaines et de GPEC au sein des entreprises, et principalement des TPE-PME,
- Créer et animer un réseau de partenaires du territoire mobilisés autour de cette dynamique de filières et d'emplois



Il ressort de ce projet de GPECT des enjeux croisés entre les besoins en ressources humaines des entreprises, les filières et le territoire étudié (cf. tableau suivant).

Problématiques	Enjeux filières	Enjeux territoire
Attractivité du territoire	- Difficultés à recruter certains types de salariés (ex. cadres) dans certains secteurs (ex. informatique)	→ Déficit d'image économique du territoire → Manque d'attractivité du Territoire pour attirer et retenir certains salariés (cadres)
Démographie et vieillissement de la population	- Départ à la retraite des générations du baby-boom - Question de la transmission des compétences en interne - Question du maintien dans l'emploi du personnel senior	- Croissance démographique - Enjeux de transmission/reprise d'entreprises - Enjeux liés à l'orientation professionnelle des jeunes
Evolution des métiers	- Elévation du niveau des exigences professionnelles - Développement de besoins en nouvelles compétences (automatisation, innovation, qualité, environnement) - Accès des salariés à la formation (plans de formation) - Enjeux de mobilité interne des salariés - Accompagnement des reconversions professionnelles	- Faiblesse des niveaux de qualification (surtout dans le Mellois) - Comment développer des qualifications en adéquation avec les besoins des entreprises ?
Difficultés de recrutement sur certains postes	- Question de la pénibilité du travail (enjeux d'amélioration des conditions de travail) - Déficit d'image de certains métiers (enjeu de communication) - Manque de motivation au travail sur les postes de 1ers niveaux de qualification - Déficit de formation adaptées aux qualifications demandées	→ Difficultés de recrutement des entreprises dans certains secteurs (logistique, agroalimentaire, métallurgie, etc.) ○ Main d'œuvre inadaptée ? ○ Dévalorisation des métiers ? → Eloignement domicile-travail et déplacement des actifs
Déficit d'image de certains secteurs	- Méconnaissance de certains métiers - Mauvaise image, surtout chez les jeunes des métiers de la production et des métiers manuels	- Enjeux de diversification des secteurs économiques du territoire vers certains filières qui ne sont pas mises en avant aujourd'hui (ex. secteur industriel)
Sécurisation des parcours professionnels	- Pénibilité de certains postes et difficulté de reclassement interne - Travail autour de la transposabilité des compétences et des qualifications (ex. CQP interbranche) - Décloisonnement des métiers supports (mutualisation des formations, ...) - Meilleure utilisation des plans de Formation - Accompagnement particulier des salariés les moins qualifiés	- Enjeux liés à la transmission des compétences en interne - Faciliter les reconversions économiques

Source : CBE Mellois 2000, avril 2012

1.6 Actions spécifiques orientées sur les filières réalisées, à conforter et à développer

Filière éco-construction, éco-matériaux :

- > L'éco-construction est un élément capital du développement économique durable du territoire. Le territoire compte plusieurs bâtiments éco-construits qui constituent des lieux de formation en éco-construction.
- > Plusieurs projets ont obtenu le label « Pôle d'Excellence Rurale » : la réhabilitation du Moulin du Marais à Lezay, la maison de Paille à Prailles et la base nautique éco-construite à proximité du plan d'eau du Lambon.



Photo de la salle de spectacle du Moulin du Marais (Source : Pays Mellois)

- > Annuaire et cartes des acteurs de l'éco-construction sur le Pays Mellois
- > Forum Énergies Plurielles en 2012 sur la thématique « Construire, produire et consommer autrement » avec au programme des conférences (scénarios Afterres2050, Négawatts, énergie citoyenne), ateliers, démonstrations, visites et stands
- > Un film sur la filière Chanvre et deux films sur les filières Brique de Terre Crue comprimée (BTC) et le bois construction
- > Membre du cluster éco-habitat et du pôle des éco-industries

- > Émergence de projet production de parpaing de chanvre
- > Formations liées à l'éco-construction au CFPPA de Melle (emplois de Technico-commercial)
- > Création d'un réseau régional construction paille

Filière énergies renouvelables :

- > Annuaire et cartes des acteurs des énergies renouvelables sur le Pays Mellois
- > Cartes des chaufferies bois et des installations en énergie renouvelable
- > Plan Initiatives Climat & CLIM'AGRI® : Depuis 2012, le Pays Mellois s'est engagé dans une démarche dénommée « Clim'Agri® » dont l'objectif est d'actualiser les données de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole afin de définir un programme d'actions concret et efficace sur ces deux domaines
- > Conseil en énergie partagée par le Pays Mellois de 2011 à 2014
- > Plan d'approvisionnement Territorial en bois énergie
- > 2 projets de méthanisation.
- > Panneaux photovoltaïques en toiture et au sol
- > 1 film sur la filière bois énergie

Filière agro-alimentaire :

- > Travail pour orienter l'agriculture vers la transformation agro-alimentaire
- > Introduction de produits locaux dans l'approvisionnement des cantines du Pays Mellois
- > Implantation de l'entreprise Deleplanque pour produire des semences de betterave sucrière en zone d'aménagement différé (ZAD)
- > Implantation de la fromagerie Beillevaire à Fontenille
- > Travail avec l'entreprise Dupont pour la substitution en circuit court de sa matière première pour fabriquer la gomme de Xanthane

Filière éco-produit et éco-conception

- > Démarche d'écologie territoriale initiée avec 30 entreprises afin d'examiner leurs différents flux (matières premières, énergie, eau, déplacements, déchets). L'objectif est d'envisager de créer des synergies entre les entreprises pour générer de nouvelles activités et du développement collectif.
- > Démarche d'écologie Industrielle sur la valorisation des déchets : bois énergie (connexes et autres), déchets verts (JENALL, projets de Méthanisation, Eco-Ethanol,...), boues-pollutions (VALTERRA), 2 projets de recyclage de matériaux inertes de chantier de TP (seconde vie de produits).

Zoom sur la démarche d'écologie territoriale

Soucieux de développer l'économie de son territoire de manière durable, le Pays Mellois a décidé, début 2013, de se lancer dans une démarche d'écologie territoriale. Les objectifs sont multiples : examiner les flux (matières premières, énergie, eau, déplacements, déchets) pour ensuite envisager de **créer des synergies entre les entreprises pour générer de nouvelles activités et du développement collectif**.

Le Pôle des Éco-Industries de Poitou-Charentes a assuré l'accompagnement technique et méthodologique de ce projet collaboratif, où ont été associées les 3 chambres consulaires départementales (Chambre de Commerces et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture) ainsi que l'ADEME, la Direction Départementale des Territoires et la DREAL. 30 entreprises de toute taille et de pratiquement tous les secteurs d'activités opérant des activités de transformation ont été enquêtées.

Les principales filières du territoire sont mises à contribution dans cette démarche :

- > Une filière agro-alimentaire
- > Une filière éco-procédés (méthanisation, recyclage des matériaux de chantiers, activités liées à l'environnement)
- > Les filières organisées de l'éco-matériaux à l'éco-construction (chanvre, bois, bloc de terre crue)

Atouts	Chiffres clés
> Des emplois en augmentation générale > 6 pôles d'emplois avec le pôle Mellois (Melle, Saint-Léger, Saint-Martin) dominant > Un taux de chômage global relativement faible et en diminution sur l'ensemble du Mellois en Poitou, des ex-communautés de communes au contact du pôle niortais	13 439 emplois en 1999 contre 14 097 en 2010 (+0,4%/an) et 13 597 en 2016 3 220 emplois environ sur

qui connaissent les moins forts taux de chômage > Une majorité d'emplois tertiaires et un secteur de la construction en forte expansion > Une démarche d'écologie territoriale lancée début 2013 pour maintenir l'emploi et créer des activités économiques à partir des propres ressources du territoire > Le projet de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences territoriale (GPECT) sud Deux-Sèvres sur 4 secteurs d'activités > 44 zones d'activités dont 6 zones d'activités intercommunales à vocation régionale	le pôle Mellois, soit près de 23% des emplois du territoire Taux de chômage de 11,8% en 1999 contre 9,7% en 2010 (12,1% en France) 63% des emplois en 2010 concernent les domaines de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale, du commerce, des transports et services divers (65% en 2016)
Faiblesses > Une tendance globale à la résidentialisation et qui s'accroît sur la dernière période > Des déplacements domicile-travail importants principalement à destination de Niort > Une décroissance importante du secteur industriel, mais un secteur qui demeure important > Une non spécialisation des zones d'activités > Des zones d'activités peu qualitatives > Des réserves foncières importantes, inégalement réparties et peu stratégiques	Augmentation globale du nombre d'emplois moins importante entre 1999 et 2010 (+ 0,4% par an) que l'augmentation globale du nombre d'actifs (+ 1,3% par an). Ralentissement encore plus marqué entre 2010 et 2016.
Enjeux > Ancrer dans la durée les créateurs et les jeunes entreprises sur le territoire du Mellois en Poitou > Accroître la capacité et l'attractivité économique du territoire en renforçant l'accompagnement des filières éco-construction, agro-alimentaire, énergies renouvelables, éco-procédés > Créer une identité économique à l'échelle du Mellois en Poitou (outils communs, communication commune, parti architectural des ateliers relais identique) > Optimiser les zones d'activités existantes et limiter la consommation d'espace à vocation d'activités > Requalifier et animer les ZA existantes pour les dynamiser > Orienter et prioriser les ZA > Réfléchir à la mutation des friches industrielles présentes et à venir > Favoriser l'accessibilité à l'eau pour attirer de nouvelles activités économiques (maraîchage, agro-alimentaire...)	83,5 emplois pour 100 actifs en 1999 contre 75,8 en 2010 et 73 en 2016 590 emplois industriels perdus entre 1999 et 2010, soit -23%, mais l'emploi industriel représente toujours 14% des emplois 380 hectares déjà occupés, soit environ 0,3% du territoire mellois ; 175 ha disponibles viabilisés ; 126 ha de réserves

UNE TENDANCE GLOBALE A LA RESIDENTIALISATION ET QUI S'ACCENTUE MAIS DES POLES D'EMPLOIS IMPORTANTS QUI STRUCTURENT LE TERRITOIRE

Une tendance globale à la résidentialisation

Phénomène de résidentialisation : les communes ont un nombre d'actifs supérieur au nombre d'emplois

Secteurs connaissant une perte d'emplois entre 1999 et 2010

Secteurs connaissant un gain d'emplois entre 1999 et 2010

Les pôles d'emplois rayonnant sur le territoire

6 pôles d'emplois liés à l'importance du nombre d'emplois et/ou la forte croissance de l'emploi entre 1999 et 2010

Pôles d'emplois voisins ayant une influence sur le Pays

Une répartition des principales zones d'activités liée au réseau viaire

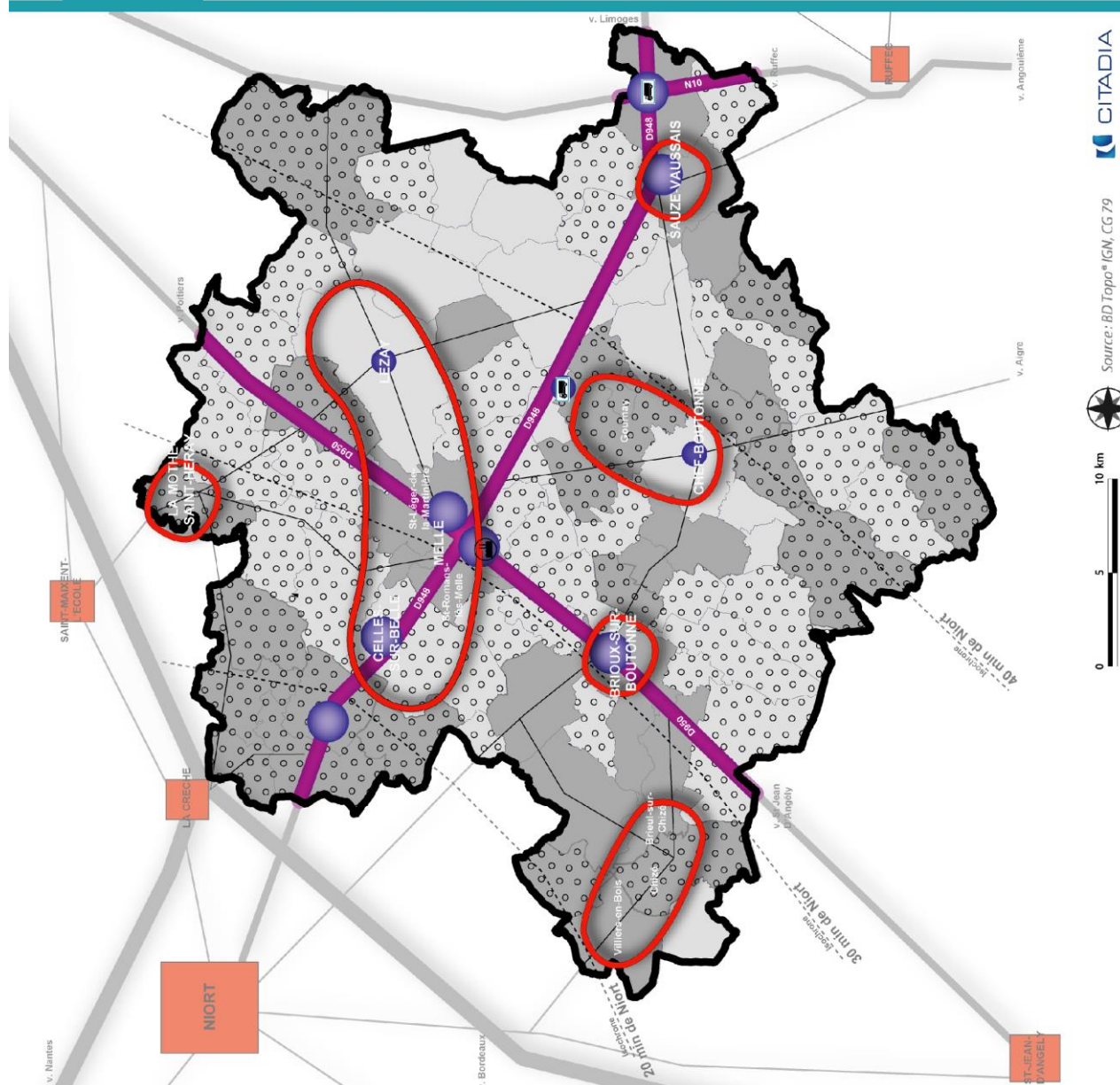
Réseau viaire structurant

Localisations des principales zones d'activités économiques du territoire

Une économie spécialisée

Transports - logistique

Chimie - Caoutchouc - Plastiques



Source : BD Topo® IGN, CG 79



0 5 10 km

1.7 Fonctionnement et pérennité de l'activité agricole et forestière

Sources : Porter à connaissance de l'Etat, Diagnostic des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le Mellois en Poitou réalisé à l'aide de l'outil ClimAgri (ADEME), Agreste 2010, RPG 2012, INSEE 2010

Un territoire à vocation agricole

Le Mellois en Poitou est un territoire essentiellement rural où **les surfaces agricoles représentent 91 519 ha soit 71% de la surface totale en 2013** (selon la base de données Registre Parcellaire Graphique 2013), contre 64% au niveau régional et seulement 51% au niveau national. Le ratio de 1,94 ha de SAU par habitant (contre 0,95 en région et 0,43 en France) confirme le caractère rural du Mellois en Poitou.

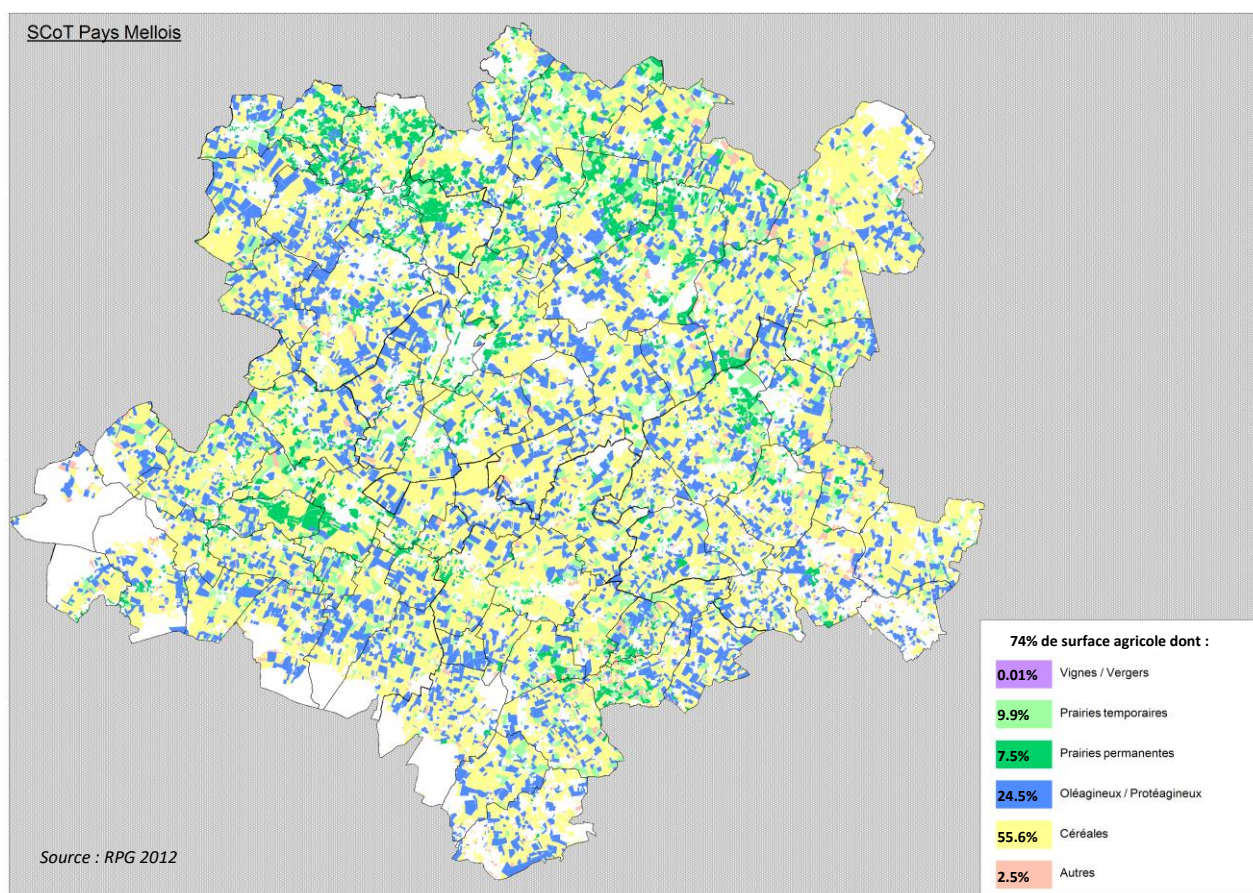


Figure 98 : Surfaces agricoles selon le type de cultures

Cette carte met en lumière plusieurs constats, en 2012 :

- > **Les surfaces agricoles sont réparties sur l'ensemble du territoire.**
- > **La culture céréalière représente la principale occupation des sols agricoles (55,6%).**
- > **Les surfaces de prairies ne représentent que 17% des surfaces agricoles, caractérisant le développement modéré de l'élevage en pâturage.**

> **Les surfaces agricoles consacrées à la viticulture et au maraîchage sont négligeables.**

Par ailleurs, la Communauté de Communes recense de **nombreuses coopératives agricoles** (lait, viande, céréales), **l'un des plus grands marchés aux bestiaux de l'ouest** de la France (à Lezay) et des **abattoirs** à Celles-sur-Belle.

Le territoire du Pays Mellois est par ailleurs couvert par deux appellations d'origine contrôlée et protégée (AOC et AOP). Ces labels de qualité valorisent la production locale et le terroir.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et l'Appellation d'origine protégée (AOP) désignent un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit (l'AOP étant l'équivalent européen de l'AOC). Le Pays Mellois bénéficie des AOP/AOC suivantes :

- **Chabichou du Poitou** : concerne la quasi-totalité du territoire du Pays Mellois : la totalité des communautés de communes du Mellois, Cœur du Poitou, Celles-sur-Belle et une partie de la communauté de communes du Val de Boutonne (communes concernées : Asnières-en-Poitou, Breuil-sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Chérigné, Ensigné, Juillé, Luché-sur-Brioux, Lusseray, Paizay-le-Chapt, Périgné, Secondigné-sur-Belle, Séigné, Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-sur-Chizé)
- **Beurre de Charentes Poitou** : concerne tout le Pays Mellois

Ces appellations apportent divers avantages pour les exploitants du Pays Mellois.

Le premier est d'ordre commercial : l'appellation permet pour le consommateur une meilleure reconnaissance du produit issu d'une zone géographique bien déterminée, fabriqué et conditionné selon un mode de production spécifique. Le consommateur a l'assurance que le produit est conçu selon un cahier des charges strict, un gage de qualité et une garantie du caractère spécifique du terroir dont il provient.

Le second avantage est plutôt d'ordre social et juridique et s'adresse aux producteurs et professionnels de la filière : ces appellations assurent en effet une protection contre une concurrence déloyale, tout en reconnaissant leur savoir-faire et en préservant leur activité sur le territoire local. L'AOP établit un lien indissociable entre le produit et la zone géographique où il a été cultivé et fabriqué si bien que toute délocalisation est interdite et qu'elle permet de maintenir un tissu rural fragilisé et de développer ces zones.

Les exploitants doivent répondre à un cahier des charges contraignant pour pouvoir prétendre à une appellation d'origine de leurs produits et des contrôles sont réalisés pour vérifier la qualité des produits de manière régulière.

Le **Chabichou du Poitou** est un petit fromage de chèvre spécifique à la zone Haut Poitou calcaire, l'AOP Chabichou du Poitou a été reconnue par décret en 1990 et il obtient l'AOP en 1996. Dans la région Poitou-Charentes, on compte environ 1200 emplois dans ce secteur, et la production par an s'élève à 35 000 hectolitres de lait pour plus de 2 686 000 fromages.

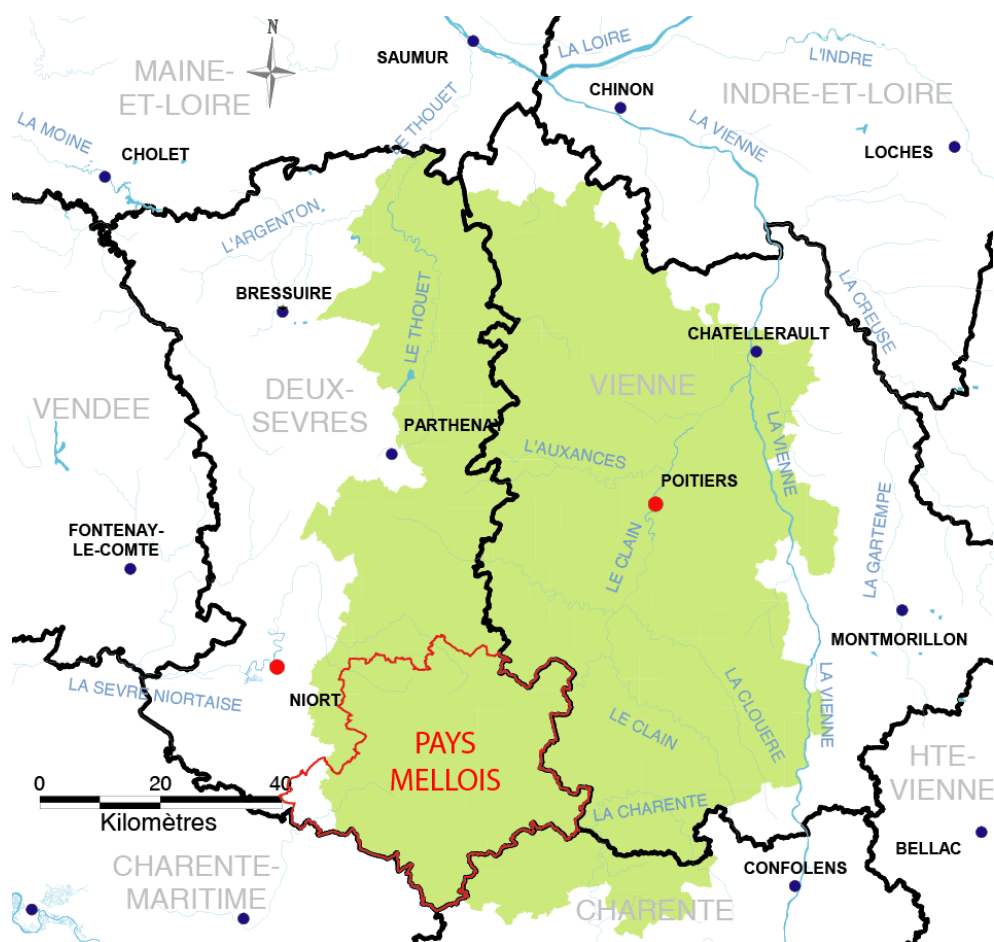


Figure 99: Aire géographique de l'AOC Chabichou du Poitou (source : INAO)

450 élevages caprins sont situés dans la zone d'appellation, avec 7 laiteries-fromageries spécialisées, dont 4 dans le Pays Mellois : la Fromagerie de Fontenille (Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues), la Coopérative Laitière de la Sèvre (Celles-sur-Belle), la Fromagerie des Gors (Melle), et la fromagerie des Murets (La Mothe-Saint-Héray). Deux producteurs-fermiers sont également présent sur le territoire du Pays Mellois : l'exploitation de Paul Georgelet (Villemain), et le Gaec des Trois Villages (Secondigné-sur-Belle).

La zone du Haut-Poitou calcaire marque la transition entre le Bassin Parisien et le Bassin Aquitain. Il s'agit du seuil du Poitou qui joint l'extrémité du Massif Armoricaïn au Limousin, rattaché au Massif Central. Le Chabichou est lié à ce site géologique : la production de Chabichou se développe essentiellement sur les terrains calcaires du Haut-Poitou, constitué essentiellement de plaines et de plateaux, où s'est développée la production caprine.

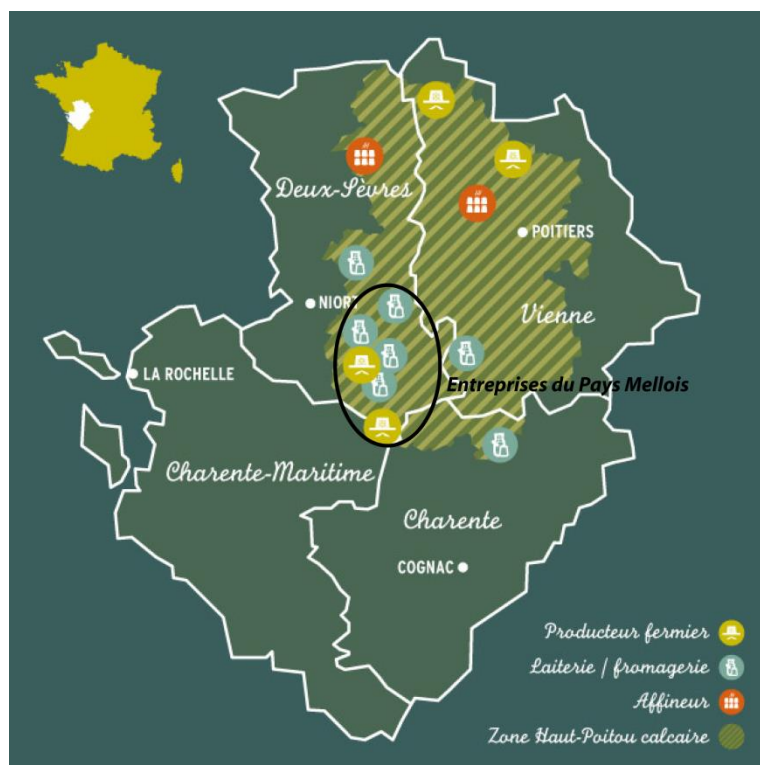


Figure 100: Répartition des entreprises relatives à l'AOP Chabichou du Poitou (source : chabichou-du-poitou.eu)

L'aire d'Appellation d'Origine Contrôlée se caractérise par une homogénéité due à un certain nombre de critères :

- tradition d'élevage caprin et de fabrication du Chabichou du Poitou,
- facteurs du milieu naturel concordants et similaires au lieu d'origine du fromage,
- entité économique du point de vue de l'implantation des producteurs, du cheptel caprin et des transformateurs

Le **Beurre de Charentes Poitou** est le 1^{er} beurre français à avoir obtenu une AOC. C'est un beurre de couleur jaune pâle, au goût de noisette.

Il est fabriqué exclusivement à base de crème de lait provenant des départements de la Charente, Charente-Maritime, Deux Sèvres, Vienne et Vendée. Il est très utilisé pour élaborer industriellement des pâtes feuilletées, en raison de sa fermeté. Il a obtenu une AOC en 1979 et l'AOP trente ans plus tard, en 2009.

L'aire géographique de cette AOC s'étend sur environ 4 000 000 ha sur la région Poitou-Charentes, et couvre en totalité le département des Deux-Sèvres et le Pays Mellois.

Près de 80 % de la production laitière provient de vaches de race Prim'Holstein, le reste du litrage est issu principalement de vaches Normandes.

Le cahier des charges définit les conditions d'élaboration et son aire géographique de production tout un processus de fabrication qui y est précisé, de la collecte du lait, à l'écrouissage, la pasteurisation et enfin le processus de fabrication du Beurre Charentes-Poitou.

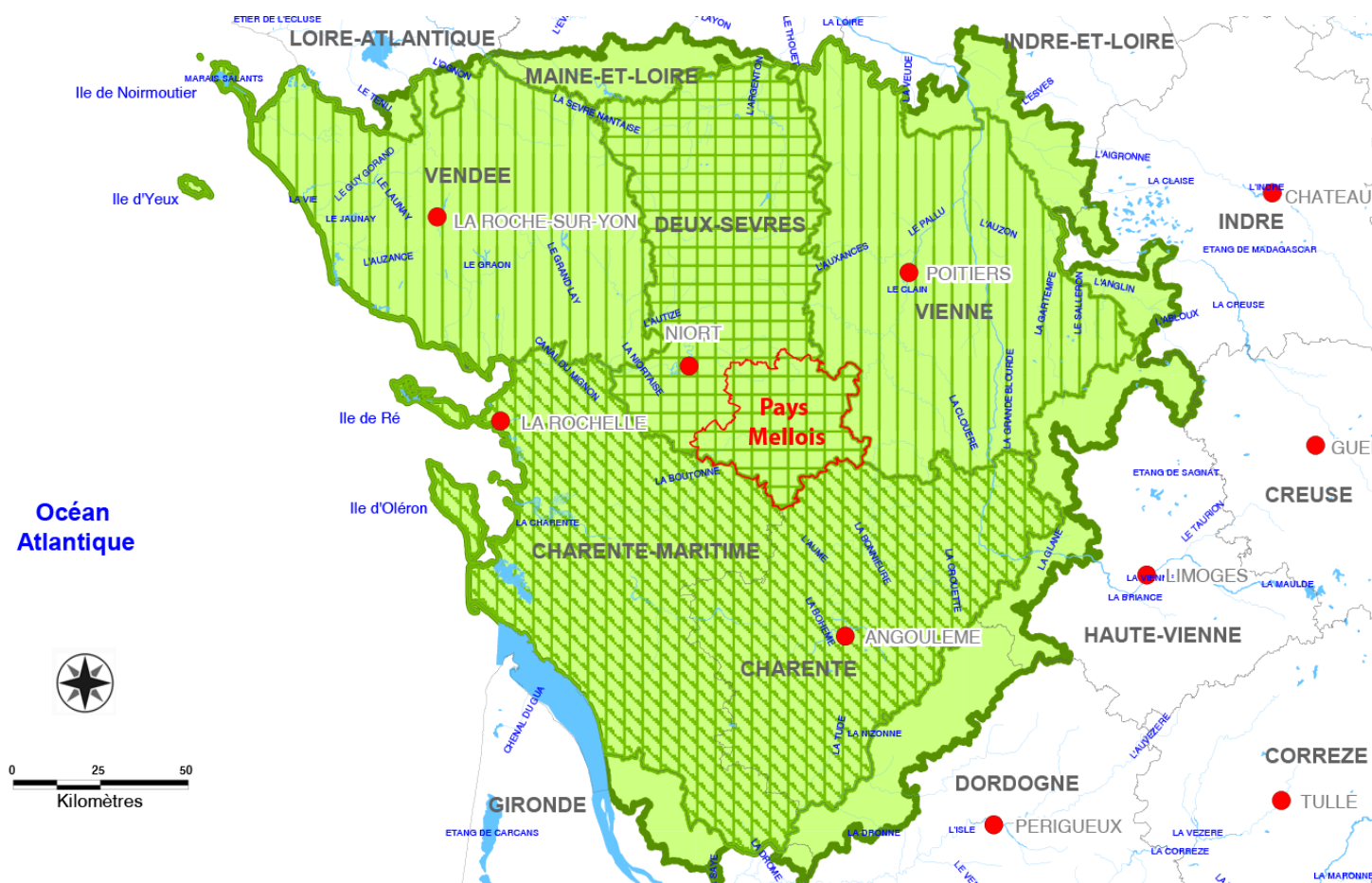
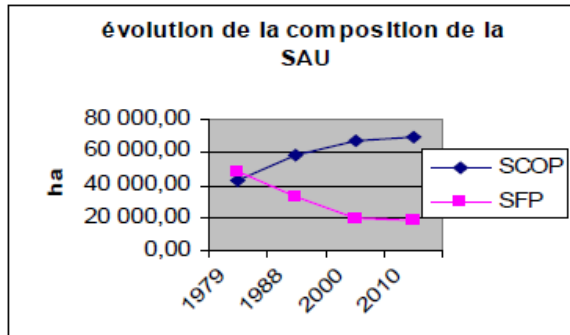


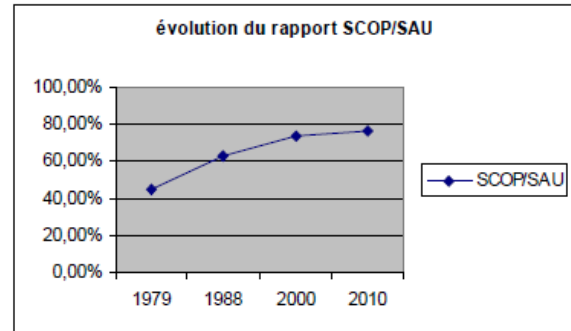
Figure 101 : Aire géographique de l'AOC Beurre Charentes Poitou (source : INAO)

La mutation des pratiques agricoles sur le Mellois en Poitou

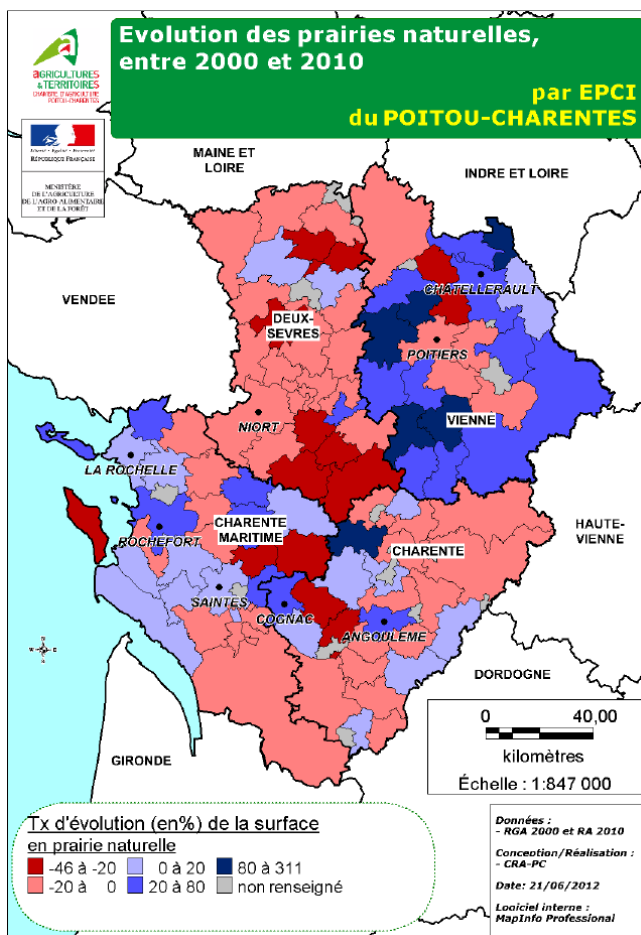
La vocation marquée du Mellois en Poitou pour l'agriculture a profondément évolué ces 30 dernières années (1979 – 2010). **Les prix des céréales bousculent cette région traditionnelle de l'élevage.** En effet, **la Surface en Prairie (SFP) et ainsi l'élevage d'herbivores chutent** (48 000 ha en 1979 à 16 650 ha environ en 2010) **au profit de la culture céréalière.** En 1979, la Surface en Céréales, Oléagineux et Protéagineux (SCOP) occupait 45% de la SAU alors qu'elle en occupe 82% en 2010, en passant de 42 000 ha à 76 470 ha environ.



Source : Porter à la connaissance de l'État



Source : Porter à la connaissance de l'État



Comme l'illustre la carte ci-contre de l'évolution des prairies naturelles en Poitou-Charentes entre 2000 et 2010 (Source : RGA 2000 et RA 2010 / réalisation : CRA-PC), la conversion agricole a particulièrement été ressentie sur le Mellois en Poitou.

L'élevage a donc globalement régressé entre 1979 et 2010. Toutefois, si l'on observe une diminution des effectifs d'herbivores, les effectifs de certains hors-sol (truies, volailles) ont augmenté :

> Herbivores :

- Le troupeau **ovin** perd 80 % de ses effectifs par rapport à 1979 : il ne reste que 2 000 brebis en 2010. Il est à noter également que les ovins sont présents en proportion bien plus faible que sur l'ensemble du territoire régional.
- L'effectif **caprin** diminue également de 20 % en perdant 10 000 chèvres : le troupeau du territoire se situe à 41 000 chèvres en 2010. Il reste cependant le cheptel le plus important du mellois et est présenté en proportion largement supérieure que sur l'ensemble de la France et de la région.
- Le nombre de **bovins** baisse de 50%, avec 30 000 têtes restantes en 2010.
- L'effectif **vaches laitières** (VL) a diminué de presque 75 % pour se situer à 5 500 têtes en 2010.
- A l'inverse, l'effectif de **vaches allaitantes** (VA), croît de 30 % (+ 1 500 VA) pour se situer à 7 000 têtes. Cette production reste malgré tout modeste sur ce territoire.

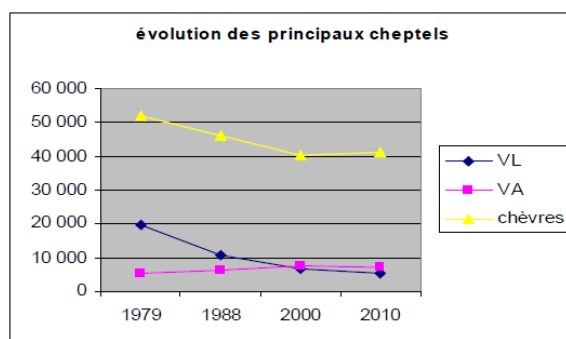


Figure 102 : Evolution des principaux cheptels (Source : Porter à la connaissance de l'État)

L'élevage caprin revêt une grande importance dans la région Poitou-Charentes et plus particulièrement dans le département des Deux-Sèvres et le Pays Mellois. Historiquement, cet élevage s'est installé de manière plus marquée que l'élevage bovin à cause des amendements calcaires qui rendaient difficiles l'élevage des vaches. L'élevage de chèvres permettait une valorisation de ces milieux difficiles et s'est donc fortement implanté dans la région, notamment dans la plaine de la Mothe-Lezay et sur le plateau Mellois.

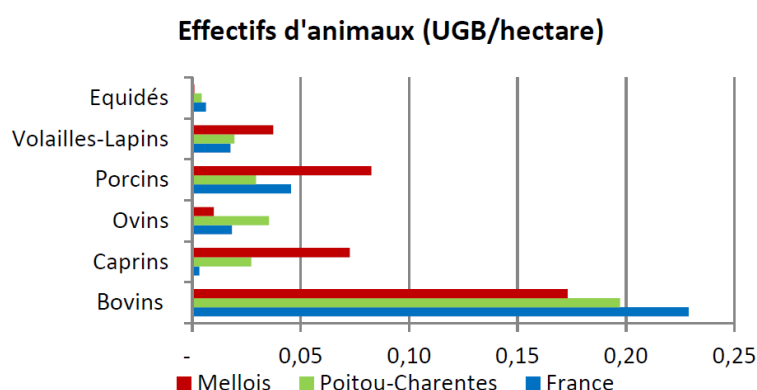
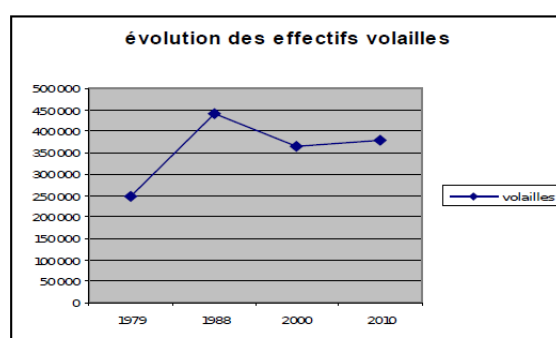
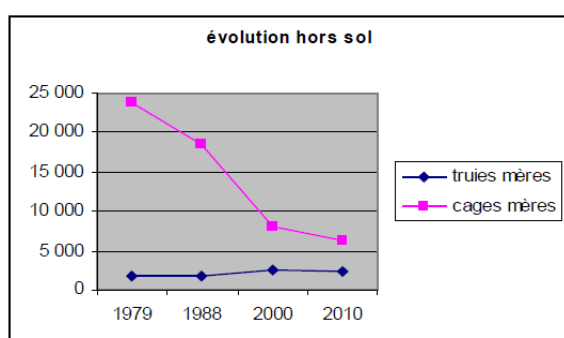
La France se situe en 2012 au cinquième rang mondial pour sa production de lait de chèvre. Plus de 50% du lait de chèvre français est produit en Poitou-Charentes et 31% en Deux-Sèvres. La filière caprine régionale est aujourd'hui structurée en exploitations performantes et adaptées au contexte socio-économique. Ces exploitations sont restées pour la plupart à taille humaine : un quart des EARL sont unipersonnelles, deux tiers d'entre elles sont gérées par deux associés. Pour les GAEC, une sur deux compte deux associés et un tiers regroupe trois associés.

La région Poitou-Charentes, première région caprine en France, a multiplié par 2,5 fois sa population de chèvres entre 1955 et 1980. Dès 1980, le Poitou-Charentes collecte plus de 130 millions de litres de lait de chèvre et plus de 160 millions en 1990. Après une perte de vitesse de 2006 à 2008, la production régionale reprend des couleurs en 2009 et 2010 : en hausse de 7,7% entre 2008 et 2009, les volumes de lait sortis d'exploitations atteignent en 2010 le niveau record de 240 millions de litres, soit une nouvelle hausse de 7,2%.

La région a connu une diminution du nombre d'exploitations de 41% entre 2000 et 2010, alors que le cheptel s'est accru de 11% sur la même période. Le département des Deux-Sèvres est toujours le principal acteur avec 60% de la production laitière régionale et 23% du total national.

> **Hors-sol** : Pour se développer économiquement à foncier constant, les productions hors-sol sont une bonne solution.

- Doublement de l'effective **volaille** (400 000 têtes en 2010)
- Développement des **élevages porcins** : le nombre de truies a crû de 30%, tout en restant raisonnable.
- L'**élevage cunicole**, quant à lui, a subi une régression notable de 75% de ses effectifs. L'attrait pour cette production relativement contraignante semble faible.



UGB : Unité Gros Bétail

Unité permettant de comparer le cheptel à l'aide d'un facteur normalisé. Par exemple :

1 vache = 1 UGB

1 brebis = 0,15 UGB

1 chèvre = 0,17 UGB

Figure 103: Source : Diagnostic des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le Mellois en Poitou / Clim'Agri (2010)

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette conversion agricole globale :

- > **Le cours avantageux des céréales** : La progression des surfaces emblavées en céréales est bien corrélée aux cours des céréales.
- > **Les revenus liés aux grandes cultures** sont très souvent et durablement supérieurs à ceux des autres productions.
- > **Les crises traversées par l'élevage** (crise du lait, Fièvre Catarrhale Ovine ou Bluetongue...), tout comme **les contraintes liées à l'élevage** favorisent aussi cette mutation. Il convient de noter que les éleveurs laitiers ou viande témoignent souvent d'un défaut d'autonomie alimentaire : beaucoup trop de protéines sont encore achetées alors qu'elles pourraient être produites localement
- > **L'augmentation des surfaces par actif** (cf. point ci-après « des exploitations moins nombreuses mais plus grandes ») contraignent souvent à spécialiser les systèmes de production vers les productions les plus simples.

Ce phénomène semble aujourd'hui se stabiliser, sauf si les cours des cultures de vente continuent d'être aussi attractifs. En tout état de cause, cette **disparition de près des 2/3 des prairies n'est pas sans conséquence sur les émissions de gaz à effet de serre, la ressource en eau** (qualité et quantité) **ou encore la biodiversité** (chute des populations d'outardes canepetières actuellement protégées notamment).

Le soutien de l'élevage est un enjeu fort sur le territoire. Les intérêts de l'élevage sont relatifs à l'économie, l'emploi, la biodiversité, le paysage...

En plus de l'élevage et/ou des cultures, certaines exploitations se diversifient notamment dans les domaines suivants :

- > **Les travaux à façon** : Le travail à façon est une prestation de service pouvant être réalisée pour le compte d'une autre exploitation agricole, pour une collectivité, une entreprise ou même un particulier. La grande majorité des travaux à façon sont relatifs à des activités agricoles (labour, moisson, vendanges...). La plupart des exploitations pratiquant ce mode de diversification sont, au sens de leur dimension économique de grande taille et spécialisées en grandes cultures. Ces travaux permettent notamment aux agriculteurs de rentabiliser les investissements sur les machines agricoles et de pérenniser le travail sur l'ensemble de l'année (moins de saisonnalité)
- > **L'hébergement et la restauration** (chambres d'hôtes, gîtes, campings à la ferme...)
- > **La vente directe en circuit court** :
 - Exemple du GAEC « Il était une ferme », un ensemble de producteurs caprin-fromager et paysan-boulangier : leurs produits sont

commercialisés en vente directe et en circuits courts à l'échelle de la région Poitou-Charentes et en particulier du pays Mellois. Il s'agit pour ces producteurs de valoriser au maximum tout ce qui est produit sur la ferme afin d'être le moins dépendant possible de l'extérieur.

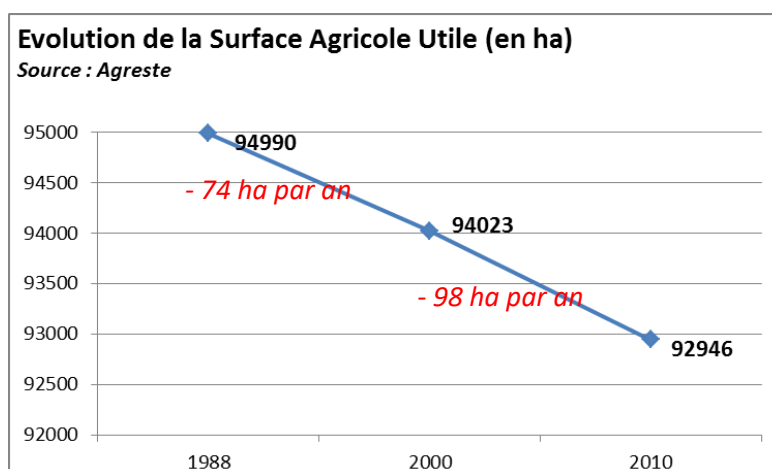
- Approvisionnement des cantines maternelles et primaires du Pays Mellois en produits locaux via un circuit court légumes, laitages, viande de porc, de bœuf, et volaille. Le Syndicat Mixte du Pays Mellois et le cabinet d'étude ADECAN accompagnant une vingtaine de cantines faisant partie de ce projet intitulé « Mangeons Mellois » (démarrage en 2010), dans lesquels les repas servis sont à base de produits locaux ou bio. Cela représente plus de 275000 repas par an.

Le projet Résalis (un Réseau d'Approvisionnement Local Innovant et Solidaire), conduit par le Département des Deux-Sèvres, fédère des acteurs de la restauration collective locale : Résalis favorise la production et la distribution locale d'aliments de qualité dans les restaurants collectifs des Deux-Sèvres. En Pays Mellois, ce sont notamment les cantines de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, de la ville de Melle et de Zoodysée (parc animalier de Chizé) qui s'approvisionnent via Résalis.

- Les agriculteurs et éleveurs du territoire se tournent de plus en plus vers la vente directe mais **ils sont limités dans leurs projets** en raison de la **distance** qui les sépare des ateliers de transformation et/ou de découpe et mise sous vide. Le site de l'ancienne laiterie de Coulon, reconverti en 2006 en atelier de transformation collectif, est utilisé par certains producteurs du Mellois, mais ces derniers souhaiteraient réduire le temps de transport en disposant d'un atelier sur le territoire. Aujourd'hui **l'atelier de transformation est à saturation**. D'autres font appel à des prestataires dans le nord du département ainsi qu'en Maine et Loire. Il existe aussi d'autres petites unités de transformation sur le territoire, qui répondent à certaines demandes, mais qui ne sont pas suffisantes.

Une plate-forme circuit court est donc en projet. Elle devra être évolutive dans le temps en fonction des besoins des producteurs et des besoins en équipements.

Une diminution de la surface agricole utile, notamment sur l'ex-Communauté cantonale de Celles-sur-Belle



En 10 ans, la SAU a diminué de 1,1 % soit environ 1077 ha, soit tout de même près de 98 ha par an. En comparaison, la SAU départementale a diminué de 2% (-1632 ha par an) et celle régionale de 1,6 % (-5058 ha par an) sur la même période.

La perte de surface agricole est plus marquée entre 2000 et 2010 que sur la période précédente :

- > Moins 74 ha par an entre 1988 et 2000
- > Moins 98 hectares par an entre 2000 et 2010

Avec une diminution de 6,5% entre 2000 et 2010, **la perte de surface s'est principalement fait ressentir sur l'ex-communauté cantonale de Celles-sur-Belle.**

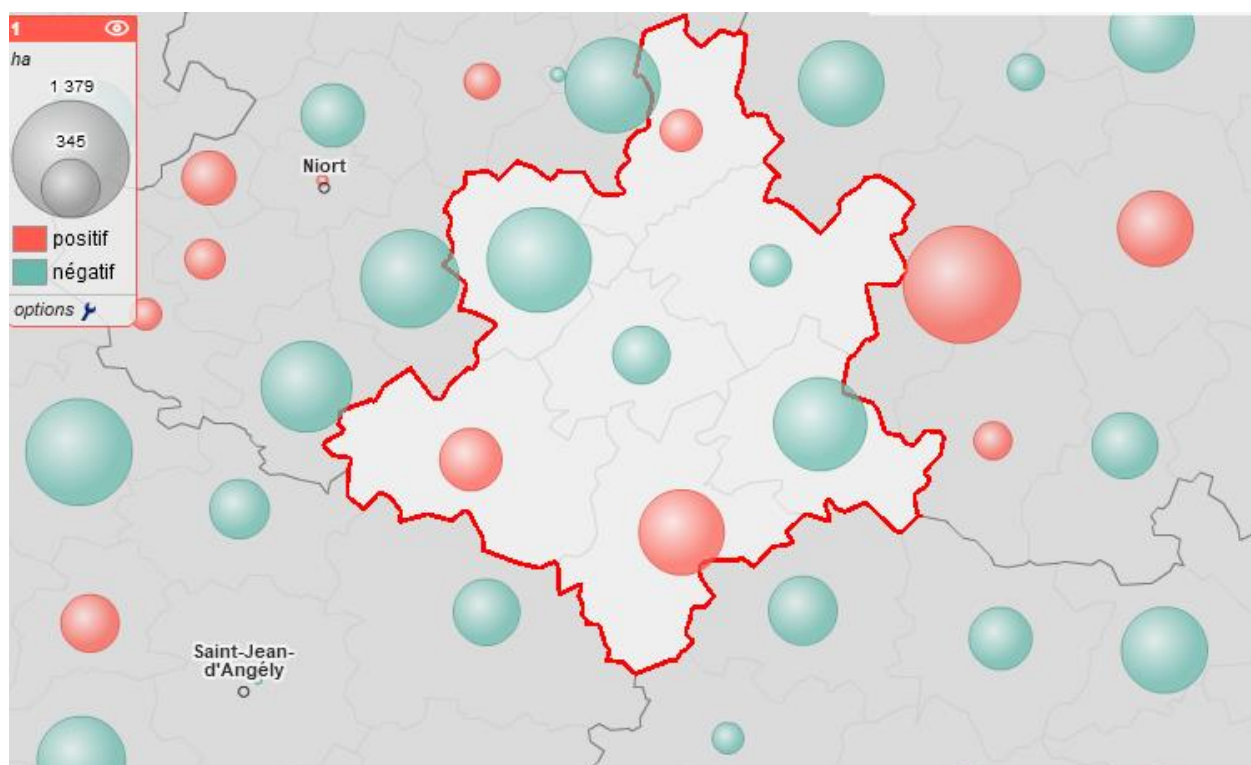


Figure 104 : Evolution de la surface agricole utile par cantons (Source : Agreste)

	Surface agricole utilisée en hectare		Diminution	Evolution en %
	2010	2000	2000-2010	2000-2010
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	10 606	11 343	-737	-6,5%
Communauté de communes Coeur du Poitou	30 964	31 104	-140	-0,5%
Communauté de communes du Mellois	32 985	33 575	-590	-1,8%
Communauté de communes Val de Boutonne	18 391	18 001	390	2,2%
PAYS MELLOIS	92 946	94 023	-1077	-1,1%

Figure 105 : Evolution de la surface agricole utile par intercommunalités (Source : Agreste)

Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

Une restructuration s'opère en matière d'agriculture dans le Mellois en Poitou comme partout en France. Les fermes, d'abord exploitations familiales, ont vu leur statut changer en entreprise agricole avec le développement de la dimension économique. Ainsi, les exploitations sont en diminution constante depuis le recensement de 1988 et jusqu'à celui de 2010 (**-1660 exploitations en 23 ans sur le Mellois en Poitou, soit -72 exploitations par an en moyenne et une perte totale de 60% des exploitations**) avec deux périodes distinctes :

- Moins 87 exploitations par an entre 1988 et 2000, soit une perte de 40% des exploitations de 1988.

- > Moins 48 exploitations par an entre 2000 et 2010, soit une perte de 32% des exploitations de 2000.

Parallèlement, la surface moyenne des exploitations a augmenté entre 1988 et 2010. Ainsi, **une exploitation utilisait en moyenne 56,6 ha en 2000 contre 82,2 ha en 2010, soit + 25,6 ha.**

En 2010, **les ex-Communautés de Communes du Cœur du Poitou et du Mellois concentrent le plus grand nombre de sièges d'exploitation** du territoire :

- > 415 exploitations ont leur siège sur l'ex-Communauté de Communes du Mellois, soit 37% des exploitations du Mellois en Poitou
- > 364 exploitations ont leur siège sur l'ex-Communauté de Communes Cœur du Poitou, soit 32% des exploitations du Mellois en Poitou

	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			Part des exploitations du Pays	Evolution des exploitations	SAU par exploitation	
	2010	2000	1988	2010	2000-2010	2010	2000
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	131	209	351	12%	-37,3%	81,0	54,3
Communauté de communes Cœur du Poitou	364	574	947	32%	-36,6%	85,1	54,2
Communauté de communes du Mellois	415	551	1 003	37%	-24,7%	79,5	60,9
Communauté de communes Val de Boutonne	221	327	490	20%	-32,4%	83,2	55,0
PAYS MELLOIS	1 131	1 661	2 791	100%	-31,9%	82,2	56,6

Figure 106 : Exploitations agricoles et SAU par exploitation (source : Agreste)

Comme l'indique la carte ci-après, une concentration de grosses exploitations (plus de 108,9 ha) se retrouve au niveau des chefs-lieux de cantons Brioux-Sur-Boutonne et Chef-Boutonne.

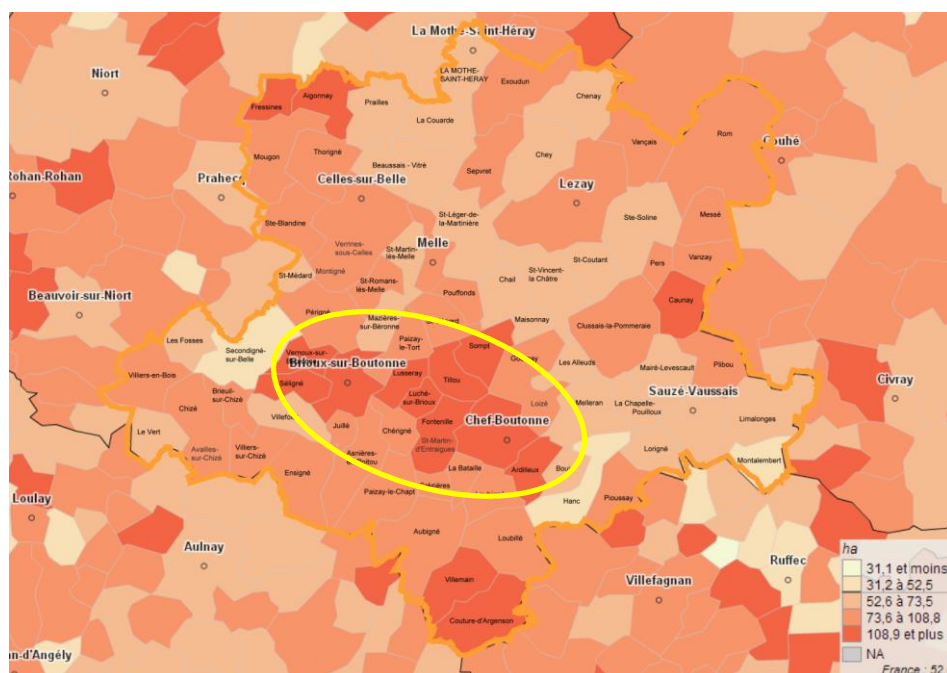
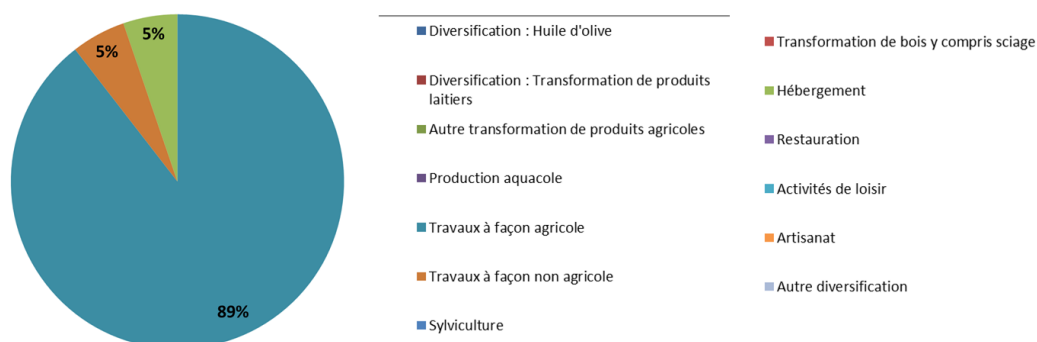


Figure 107 : Surface agricole utile par exploitation en 2010 selon l'Agreste



Le **travail à façon est une prestation de service** pouvant être réalisée pour le compte d'une autre exploitation agricole, pour une collectivité, une entreprise ou même un particulier. La grande majorité des travaux à façon sont relatifs à des activités agricoles (labour, moisson, vendanges...). La plupart des exploitations pratiquant ce mode de diversification sont, au sens de leur dimension économique de grande taille et spécialisées en grandes cultures.

- > Rentabiliser les investissements sur les machines agricoles
- > Pérenniser le travail sur l'ensemble de l'année

Un secteur d'activités qui demeure très dynamique malgré une diminution du nombre d'emplois agricoles

Le **déclin de l'emploi agricole** accompagne celui du nombre d'exploitations agricoles. Les emplois agricoles (emplois salariés et non-salariés) ainsi que la représentation du secteur agricole dans le profil économique du Mellois en Poitou ont tous les deux diminué entre 1999 et 2010 :

- > 1604 emplois agricoles en 2010 (emplois salariés et non-salariés) contre 2051 en 1999, soit une **diminution de 447 emplois**.
- > 11% des emplois du Mellois en Poitou en 2010 contre 15% en 1999

	2010	1999	1999-2010
Communauté cantonale de Celles-sur-Belle	274	291	-5,7%
Communauté de communes Cœur du Poitou	458	668	-31,5%
Communauté de communes du Mellois	563	748	-24,7%
Communauté de communes Val de Boutonne	309	344	-10,1%
PAYS MELLOIS	1 604	2 051	-21,8%

Figure 108 : nombre d'emplois agricoles par intercommunalités (Source : INSEE)

Toutefois, avec 11% d'emplois agricoles parmi les emplois du Mellois en Poitou, ce secteur d'activités demeure important par rapport au département (6.1% des emplois

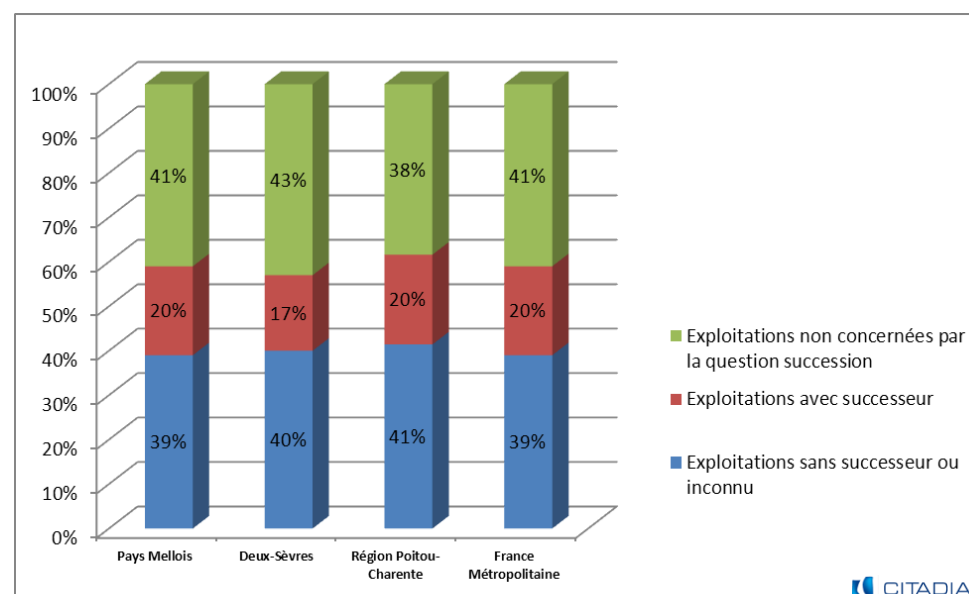
sont agricoles) ou encore à la région (5.7% des emplois). Le diagnostic, réalisé lors de l'été 2012, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres et avec le soutien financier de l'ADEME et du Conseil Général des Deux-Sèvres révèle notamment que l'agriculture génère **70 % de l'activité économique du Mellois**.

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations agricoles sur le Pays Mellois, on observe donc une diminution du nombre d'emplois agricoles (salariés et non-salariés). Toutefois, cette diminution a été moins importante pour l'emploi (-2,2% par an entre 1999 et 2010) que pour les exploitations agricoles (-3,8% par an entre 2000 et 2010) traduisant le phénomène de regroupement précédemment évoqué.

En 2010, on compte 1 131 exploitations agricoles⁸ pour 1 604 emplois agricoles⁹ dont 1 266 emplois agricoles non-salariés (79%) et 338 emplois agricoles salariés (21%), soit en moyenne **1,4 actif agricole par exploitation**. Le même ratio pour l'année 2000 était de 1.2 actif agricole par exploitation.

Avec 11% d'emplois agricoles parmi les emplois du Pays, ce secteur d'activités demeure important par rapport au département (6,1% des emplois sont agricoles) ou encore à la région (5,7% des emplois). Le diagnostic, réalisé lors de l'été 2012, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres et avec le soutien financier de l'ADEME et du Conseil Général des Deux-Sèvres révèle notamment que l'agriculture génère **70 % de l'activité économique du Mellois**.

La transmission est un enjeu important sur le territoire pour la pérennisation de l'activité agricole. En effet, en 2010, seule la moitié des exploitations où le plus âgé des coexploitants avait plus de 50 ans avait un successeur connu.

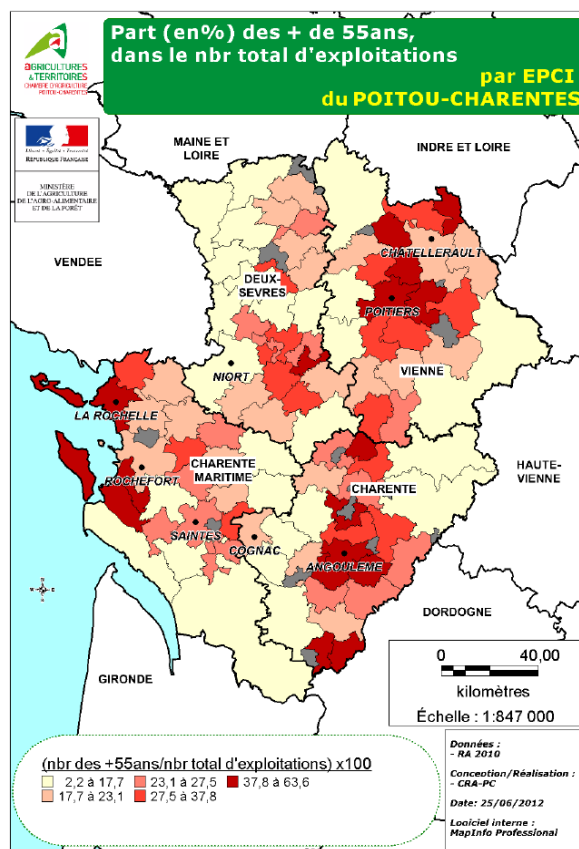


⁸ Source : Agreste

⁹ Source : INSEE

Figure 109 : La succession des exploitations agricoles en 2010 (Source : Agreste)

N.B. : Pour information, les exploitations dont le plus âgé des coexploitants a moins de 50 ans ne sont pas concernées par la question sur la succession.

**Figure 110 : Part des agriculteurs de plus de 55 ans dans le nombre d'exploitations en Poitou-Charentes (Source : RA 2010 / Réalisation : Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes)**

Afin d'assurer la transmission des exploitations, **la formation agricole sur le territoire est essentielle et nécessaire**, d'autant plus que 50% des transmissions s'effectuent hors cadre familial.

On compte plusieurs formations sur le Pays Mellois relative à l'activité agricole :

Structure	Type de formation (niveau, diplôme)	Commune
MFR (Maison Familiale et rurale)	4^{ème} et 3^{ème} agricole par alternance	Vitré
LEGTA (Lycée d'Enseignement Général et Technique Agricole) Jacques Bujault	3^{ème} agricole 2nde pro productions animales - Bac pro gestion et conduite d'une exploitation agricole - BTSA Productions Animales	Melle
CFA (Centre de Formation par	3^{ème} agricole - contrat de professionnalisation (production agricole, utilisation des matériels)	Melle

Apprentissage)	• brevet professionnel agricole (travaux de la production animale / polyculture, élevage) • brevet professionnel (responsable d'exploitation agricole) • certificat de spécialisation (conduite d'un élevage caprin, commercialisation des produits)	
CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles)	Formations professionnelles pour adultes : • certificat d'aptitude professionnelle agricole, • brevet professionnel agricole (travaux de la production animale) et brevet professionnel (responsable d'exploitation agricole) • licence professionnelle (développement et conseil en élevage caprin)	Melle

Une concentration de grandes exploitations autour de Brioux et de Chef-Boutonne

En 2010, les Communautés de Communes du Cœur du Poitou et du Mellois concentrent le plus grand nombre de sièges d'exploitation du territoire :

- > 415 exploitations ont leur siège sur la Communauté de Communes du Mellois, soit 37% des exploitations du Pays
- > 364 exploitations ont leur siège sur la Communauté de Communes Cœur du Poitou, soit 32% des exploitations du Pays

Comme l'indique la carte ci-après, une concentration de grosses exploitations (plus de 108,9 ha) se retrouve au niveau de Brioux-Sur-Boutonne et de Chef-Boutonne.

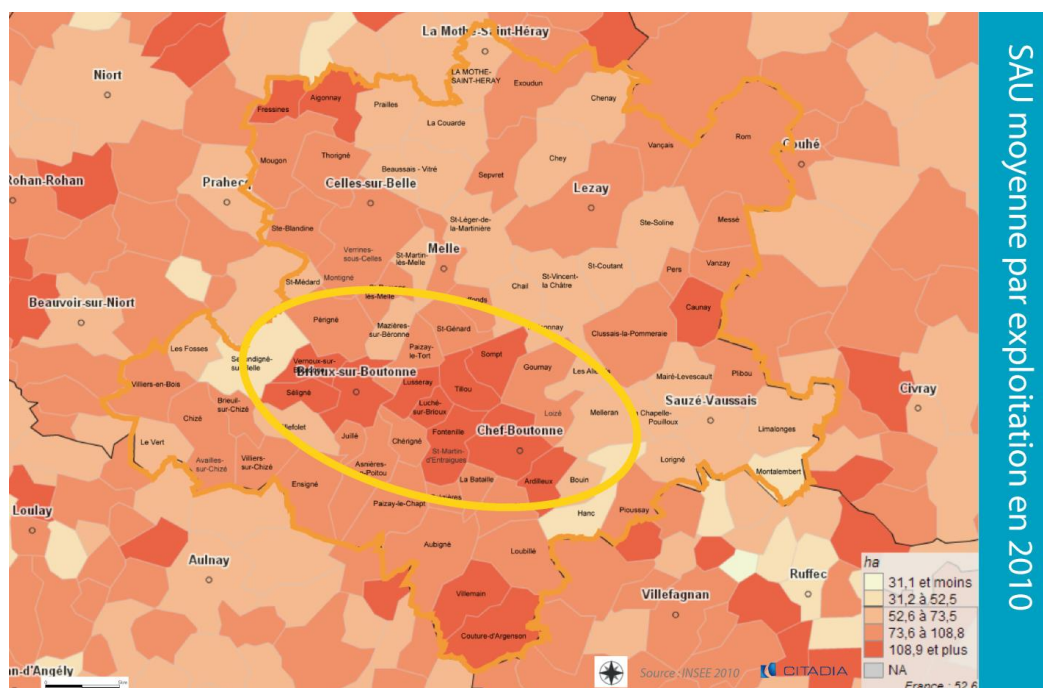


Figure 111 : Surface agricole utile par exploitation en 2010 selon l'Agreste

Atouts	Chiffres clés
> Un territoire à vocation agricole > Des surfaces agricoles réparties sur l'ensemble du territoire	95 467 ha agricoles soit 74% de la surface totale en 2012 (RPG 2012)
Faiblesses	
> Un territoire en conversion agricole : chute de l'élevage d'herbivores au profit de la culture céréalière > Disparition de près des 2/3 des prairies depuis 1979 avec des conséquences sur les émissions de gaz à effet de serre, la ressource en eau (qualité et quantité) ou encore la biodiversité (chute des populations d'outardes canepetières actuellement protégées notamment). > Une diminution de la surface agricole utilisée, notamment sur l'ex-Communauté cantonale de Celles-sur-Belle > Un déclin de l'emploi agricole mais un secteur qui demeure très dynamique > Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes > Une forte consommation énergétique liée à l'agriculture (cf. état initial de l'environnement) > D'importantes émissions de GES par l'agriculture (cf. état initial de l'environnement)	1,94 ha de SAU par habitant (contre 0,95 en région et 0,43 en France) En 1979, 45% de la SAU en Surface en Céréales, Oléagineux et Protéagineux (SCOP) alors que 80% en 2012, soit 42 000 ha à 76 470 ha environ Diminution de 1,1% de la SAU en 10 ans, soit environ 1077 ha, soit près de 98 ha par an. L'agriculture représente 70 % de l'activité économique du Mellois. -1660 exploitations en 23 ans sur le Mellois en Poitou, soit -72 exploitations par an en moyenne
Enjeux	
> Pérenniser l'activité agricole sur le territoire > Limiter le mitage et l'enclavement > Accompagner la conversion agricole et freiner et réduire les conséquences néfastes auquel elle peut conduire, soutenir l'élevage > Valoriser le secteur agricole pour la transformation alimentaire en circuit court > Faciliter les successions des exploitations	

1.8 Le commerce

Zoom sur l'évolution de la question commerciale dans les SCoT avec la loi ALUR puis la loi Pinel

Le rôle du SCoT comme document pivot de l'aménagement commercial est conforté.

Avec la loi ALUR, le document d'aménagement commercial (DAC) et les zones d'aménagement commercial (ZACom) ont été supprimées. Le DAC est remplacé par les orientations relatives à l'équipement commercial du document d'orientation et d'objectif (DOO) du SCOT et les localisations préférentielles de commerce.

La Loi Pinel réintègre la possibilité d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) facultatif dans le DOO. Ce document déterminera les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, seront susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire. Il localisera les secteurs d'implantation périphérique et centralités urbaines, qui pourront inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines dans lesquels se poseront des enjeux spécifiques. Il peut prévoir des conditions d'implantation des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés.

Le Pays compte **401 commerces et services pour environ 61 145 m² de surface de vente¹⁰**. Cela représente une surface de vente moyenne d'environ **150 m² par commerce**. Le Pays Mellois compte 56 cafés, hôtels et restaurants.

90% des commerces ont moins de 10 salariés. Les commerces de moins de 300 m² (commerces de détail hors grandes surfaces alimentaires) comptent près de 45% des emplois du secteur commercial.

La grande distribution emploie, quant à elle, près de 30% des salariés du commerce mellois ; les principaux groupes sont Intermarché et Système U. Le Pays Mellois dispose d'une **densité commerciale en supermarchés importante**. Chaque chef-lieu de canton dispose d'au moins un supermarché (voire hypermarché pour Sauzé-Vaussais). Au total, on compte 11 grandes surfaces représentant une surface de vente de 18 400 m² soit une moyenne de 1670 m² par grande surface.

Comme l'indique la carte suivante, l'offre commerciale se situe **majoritairement dans les anciens chefs-lieux de cantons avec une prédominance du pôle Melle / Saint-Martin / Saint-Léger** (cf. zoom après). Dans ces anciens chefs-lieux de cantons, l'offre est plus importante et plus diversifiée que dans les autres communes plus petites.

¹⁰ Source : Observatoire du commerce Viséo 79 de la CCI Deux-Sèvres au 26/02/2015

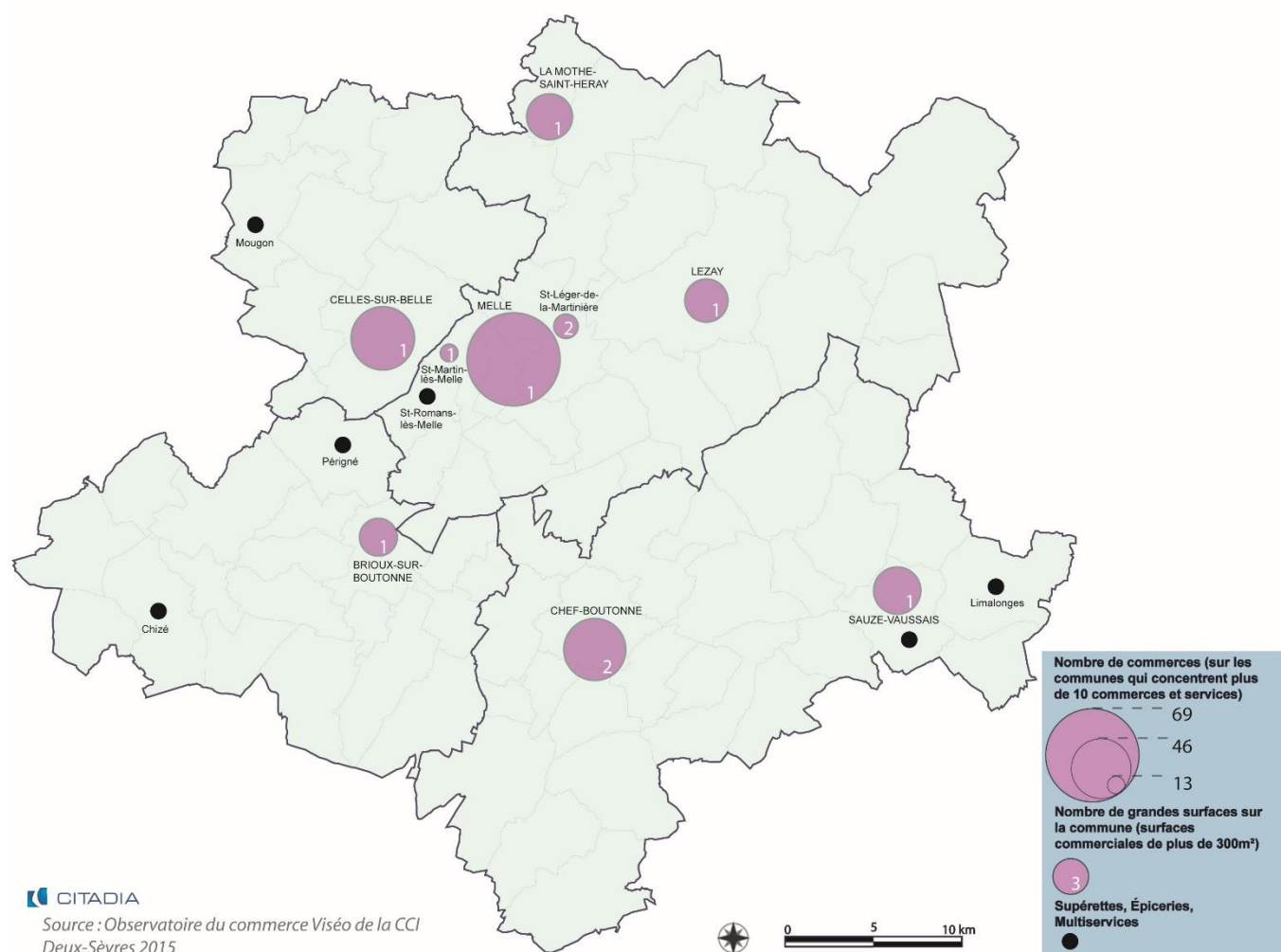


Figure 112 : Répartition et composition de l'offre commerciale

Les commerces et services sur le territoire du Pays Mellois sont répartis principalement sur les grands pôles. Ce maillage, complété par de nombreuses communes relais, permet de desservir de façon optimale les communes alentours. A l'inverse, celles situées sur les limites du Pays Mellois sont commercialement attirées par les grandes polarités extérieures au territoire, comme l'agglomération Niortaise.

La polarité de Melle / Saint Martin / Saint Léger est celle qui possède le plus de commerces et de services (100 décomptés en 2015), dont un nombre important de grandes surfaces (4 de plus de 300m² de surfaces commerciales). Cette polarité joue alors un rôle important à l'échelle du Pays Mellois quant à la gamme de commerces et de services proposés et participe donc à l'attractivité du territoire.

L'offre commerciale sur le Pays Mellois est complétée par un système de tournées alimentaires qui vient desservir les communes et habitations isolées. Ces commerces itinérants en boulangerie, épicerie, poissonnerie et boucherie, permettent le resserrement d'un maillage commercial déjà dense.

Réparation et composition de l'offre commerciale

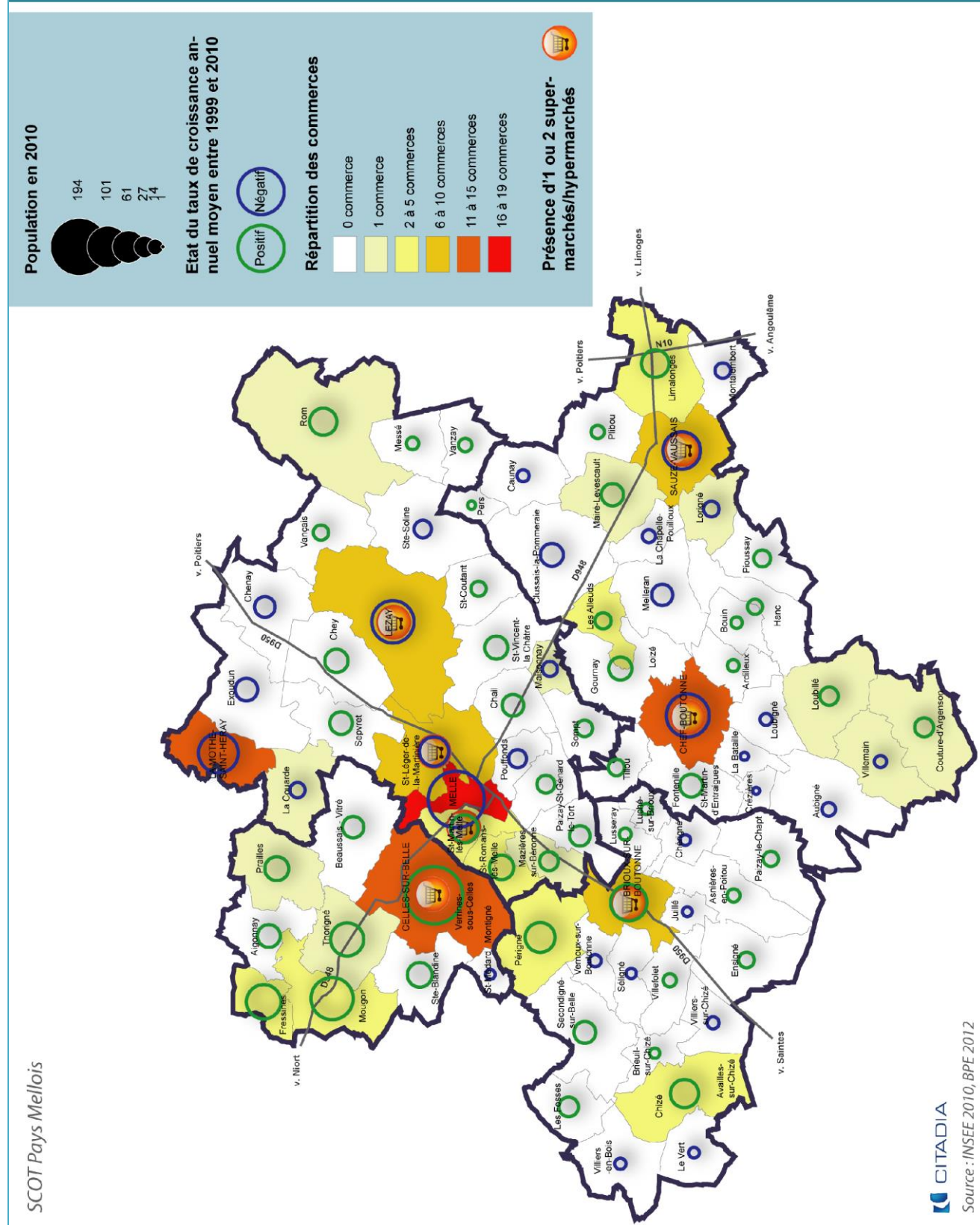


Figure 113 : Répartition et composition de l'offre commerciale

Le **nombre de commerces est globalement en augmentation depuis 2005 (+3%)**. Toutefois, on observe aujourd'hui une **perte d'attractivité commerciale de certains centre-bourgs**. En effet, les activités commerciales implantées dans des locaux commerciaux parfois vétustes, impliquant des travaux liés à la mise en accessibilité assez lourds ont **tendance à se déplacer dans les zones commerciales de périphérie**. Ceci augmente le nombre de **locaux commerciaux vacants difficiles à louer et diminue l'attractivité de ces bourgs**. Ce constat est particulièrement flagrant sur la commune de Sauzé-Vaussais (cf. photos ci-après) et de Celle-sur-Belle. Il existe toutefois sur le territoire des contre-exemples à cette fuite des commerces : c'est le cas notamment de Chef-Boutonne où les commerces sont restés dans le centre lui conférant ainsi une attractivité et une activité certaine. En tout état de cause, un des enjeux pour maintenir l'activité commerciale des bourgs et offrir une bonne qualité de services aux habitants est la **re-densification du commerce de centre-bourg**.



Photos : Citadia, avril 2014

> L'artisanat dans le Mellois en Poitou

On compte au sein du département des Deux-Sèvres une progression du nombre d'entreprises : en 2011, l'évolution est de +2,9% dans le département et de +4,9% dans la région Poitou-Charentes. Il y a eu 560 créations d'entreprises et 124 reprises dans le département, avec 519 radiations : le solde de création d'entreprises est donc positif, et rentre dans la tendance des autres départements de la région.

Le Pays Mellois réalise des actions de grande envergure sur le territoire pour faciliter l'arrivée de nouveaux artisans de différentes manières : divers projets, à l'étude ou en cours, englobent la viabilisation de trois zones à vocation artisanale ou commerciale (le Pinier, la Chagnée, Champ-Râteau). Il s'agit d'offrir un meilleur accueil aux entreprises artisanales sur le territoire du Pays Mellois. On peut citer dans un premier temps la création d'un bâtiment relais du Champ-Râteau, qui compte trois ateliers. Ce projet est conduit par la Communauté de Communes de Melle. L'atelier relais accueille uniquement des nouveaux artisans pour une durée limitée : l'activité artisanale est testée pendant quelques années et à l'issue de cette période, l'artisan peut faire construire ses propres bâtiments sur l'une des zones disponibles.

Pour s'installer, des artisans peuvent également réutiliser des bâtiments inoccupés existants, comme par exemple la reconversion de la laiterie de Lezay : cet espace accueille aujourd'hui un bûcheron, un maçon, ainsi qu'un menuisier.

> Le pôle de Melle / Saint-Martin / Saint-Léger

L'offre commerciale de ce pôle se répartit entre le **centre-ville de Melle, la zone commerciale de St Léger de la Martinière et l'espace commercial Aldi-St Martin les Melle**. Ce pôle regroupe **107 commerces et services aux particuliers, soit ¼ des commerces et services du Mellois en Poitou**. La zone de chalandise du pôle mellois s'étend au-delà des communes frontalières et comprend une clientèle diversifiée et régulière.

Une étude a été menée par la CCI en 2013 sur ce pôle commercial. La problématique à l'origine de cette étude était centrée sur le **maintien et le développement de l'offre commerciale sur le pôle mellois**. L'étude analyse l'offre, la demande et les attentes des habitants dans ce domaine.

Les données de l'étude sont issues des fichiers de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres. Elles concernent les établissements présents au 15 octobre 2013 sur les communes de Melle, Saint-Léger-de-la-Martinière (St-Léger) et Saint-Martin-les-Melle (St-Martin). Elle s'appuie également sur des entretiens auprès de 81 commerçants et artisans du pôle.

Les établissements du pôle mellois sont, pour moitié, situés en centre-ville de Melle (55). Ils sont également répartis sur les zones de St-Léger (26), de St-Martin (15) et sur le reste de la commune de Melle (11) (cf. carte page suivante).

Entre 2005 et 2013, le **pôle mellois se maintient en termes de tissu commercial-artisanal, même si le centre-ville accuse une perte de 3 établissements**. La zone commerciale de St-Martin se développe avec 2 nouveaux magasins d'équipements de la maison, tandis que la zone de St-Léger demeure tournée vers le secteur de l'automobile.

Quant au centre-ville, les services aux particuliers s'y maintiennent ; on voit l'arrivée d'un magasin alimentaire généraliste mais les établissements alimentaires spécialisés sont en baisse, tout comme l'équipement de la personne. **Ces établissements qui disparaissent du centre-ville ne se déplacent pas ailleurs pour autant (la plupart d'entre eux ont fermé en raison de difficultés financières)**. On note tout de même un certain engouement pour le centre-ville de Melle puisque de nouvelles activités se créent et les établissements présents ne transfèrent pas leur activité ailleurs.

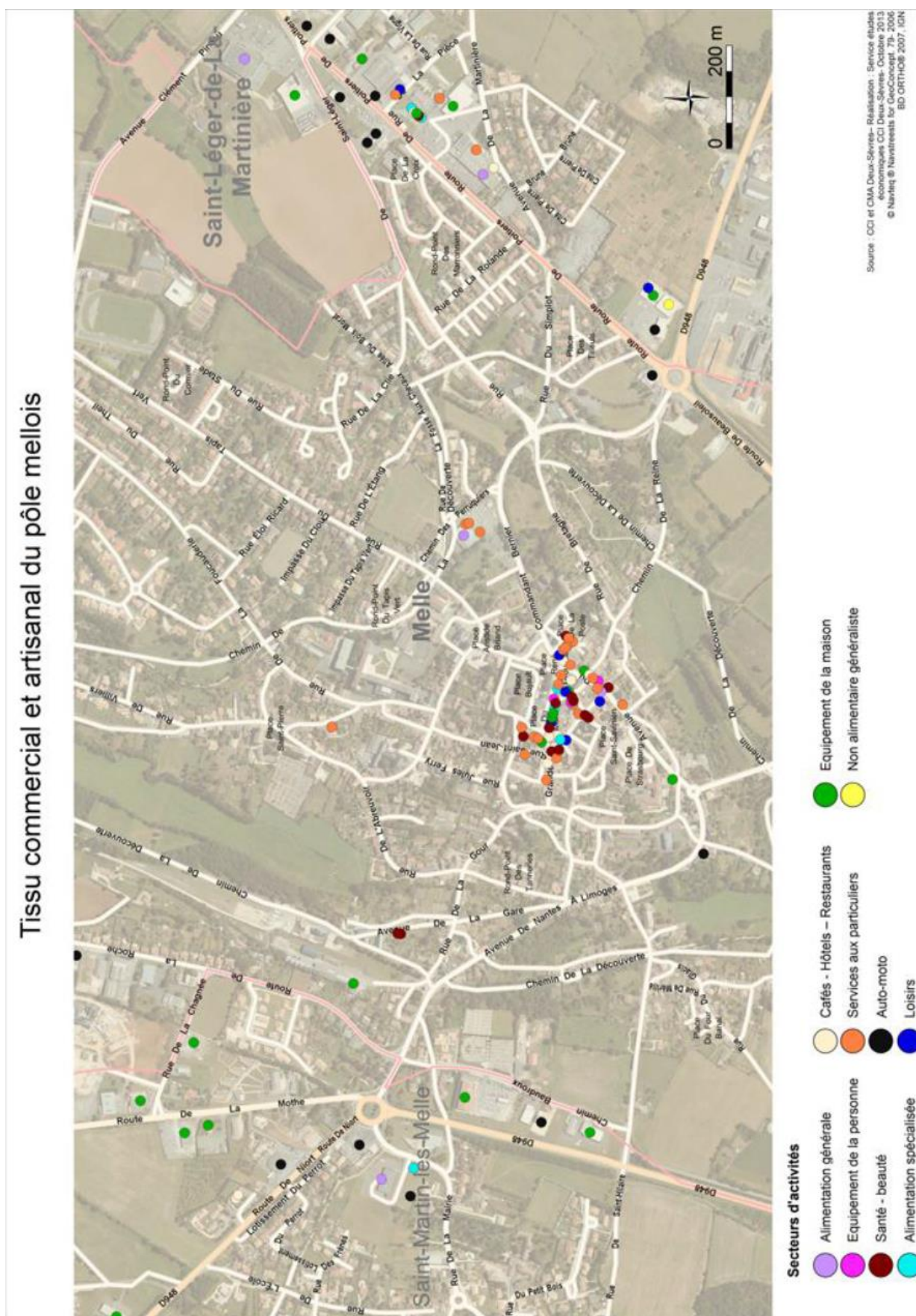


Figure 114 : Tissu commercial et artisanal du pôle Mellois

Ce qu'il faut retenir de cette étude sur l'aspect général du pôle mellois vu par les commerçants du pôle :

	Concernant le centre-ville de Melle		Concernant la zone de St-Léger	
	Points positifs	Points négatifs	Points positifs	Points négatifs
Esthétique	81% de commerçants satisfaits	Insalubrité des rues Façades à rénover	60% de satisfaits	Ensemble disparate, laid, vieillot
Patrimoine	Très positif : 95% de satisfaits sur le pôle mellois			
Animations culturelles et sportives	86% des commerçants satisfaits mais relèvent un manque d'activités et d'animations sur le pôle mellois			
Circulation piétonne	80% de satisfaits	Rues piétonnes non respectées, trottoirs pas assez nombreux ou pas assez larges	64% de satisfaits	Circulation piétonne difficile
Signalétique	58% de commerçants satisfaits	Absence de signalétique, peu voyante, trop discrète	60% de satisfaits	Absence de signalétique
Circulation automobile et stationnement	76% jugent la circulation satisfaisante Il y a encore du passage en CV car déviation pas forcément prise par les automobilistes 62% de satisfaits du stationnement	Circulation parfois compliquée Stationnement difficile pour 1 professionnel sur 3, en particulier le jour du marché 25 professionnels rapportent des difficultés de stationnement pour leurs clients (dont 21 en centre-ville de Melle)	76% jugent la circulation satisfaisante 91% satisfaits du stationnement	A l'époque de l'enquête : les travaux
Offre de services	Les services publics et médicaux sont les 1ers motifs de fréquentation du centre-ville par les ménages (hors achats) mais l'insuffisance de professionnels de santé est clairement ressentie sur le pôle mellois, par les commerçants comme par les consommateurs			

Ce qu'il faut retenir sur l'offre commerciale du pôle mellois du point de vue des artisans-commerçants :

Points positifs	Points négatifs / points de vigilance
Leur situation économique est majoritairement bonne, que ce soit chez les sédentaires ou les non sédentaires des halles	24 rencontrent tout de même des difficultés conjoncturelles
Leurs locaux sont majoritairement aux normes...	... mais l'accessibilité est encore un problème pour certains commerçants, notamment en centre-ville et aux halles
Des locaux adaptés aux besoins des commerçants...	... mais 18 commerçants ne sont pas satisfaits des leurs, pour des problèmes de taille le plus souvent
60% des commerçants ont des projets de développement pour les prochaines années : diversification, déplacement de l'activité dans un autre local commercial, agrandissement du point de vente actuel...	Les projets de ces commerçants sont souvent liés à des besoins de locaux commerciaux sur le pôle mellois, voire sur la zone même où le commerce est aujourd'hui implanté : en centre-ville pour les commerçants du centre-ville, sur la zone de St Léger pour les commerçants de St Léger. Il faudra donc tout mettre en œuvre pour leur permettre de se développer en se maintenant sur le pôle mellois
	8 commerçants sédentaires + 6 CNS souhaitent transmettre leur entreprise ou céder leur activité dans les 3 prochaines années
	L'offre du pôle mellois est incomplète, et les manques sont clairement exprimés par les commerçants et les consommateurs, en particulier dans le domaine de l'habillement et des chaussures

La **problématique des locaux (accessibilité, taille, offre)**, sur laquelle la municipalité de Melle s'interrogeait au lancement de l'étude, est apparu, au vu des résultats de l'étude, comme un **enjeu essentiel du maintien et du développement de l'équipement commercial du pôle mellois** dans les prochaines années.

Atouts	Chiffres clés
> Un nombre de commerces globalement en augmentation depuis 2005	+3% de commerces depuis 2005
> De nombreux commerces essentiellement de petite taille	400 commerces de détail et commerces de gros soit 43 000m ² de surface de vente, soit une moyenne de 107 m ² par commerce
> Une présence importante de supermarchés, plus forte que sur le reste du département	
> Une offre commerciale majoritairement localisée dans les chefs-lieux de canton avec une prédominance du	90% ont moins de 10

pôle Melle / Saint-Martin / Saint-Léger	salariés
> Un maillage commercial intéressant composé, entre autres, par des communes relais	1/4 des commerces et services du Mellois en Poitou dans le pôle mellois.
Faiblesses	
> Une perte d'attractivité commerciale des centre-bourgs > Des locaux commerciaux vacants difficiles à louer car parfois inadaptés aux besoins, dégradés, caractérisés par des loyers trop chers, etc. > Une offre incomplète dans le pôle mellois, en particulier dans le domaine de l'habillement et des chaussures	52 communes sur 80 ne disposent d'aucun commerce
Enjeux	
> Capter l'évasion commerciale vers Niort sur la partie Nord-Ouest du territoire > Maintenir l'attractivité commerciale des centre-bourgs (réutilisation des locaux commerciaux vacants en y adaptant l'offre) > Rechercher une complémentarité et du lien entre offre commerciale du centre et de la périphérie > Développer une animation sur les ZA en périphérie > Maintenir et développer les zones destinées au commerce sur le Pays Mellois. > Redonner un rôle à jouer aux centres-bourgs pour une offre commerciale de proximité > Maintenir et renforcer le maillage commercial pour pallier les difficultés de mobilité dues en partie au phénomène de vieillissement de la population	

1.9 Le tourisme

Sources : Candidature du Mellois en Poitou au programme LEADER 2007-2013, projet de développement touristique du Mellois en Poitou, 2009, futur schéma de développement touristique 2015-2017, « le poids économique du tourisme dans les Deux-Sèvres en 2010 » par l'ADT 79, Sites internet du Mellois en Poitou et de l'office de tourisme du Mellois en Poitou

De nombreux atouts en matière de développement touristique

Le territoire dispose de nombreux atouts potentiels supports d'un développement touristique de qualité :

- > Des paysages variés et tranquilles : plateaux, vallons, rivières, forêts, murets en pierre... typiques d'une campagne française,
- > Une grande richesse du patrimoine avec notamment une quarantaine d'églises romanes ([cf. zoom plus loin](#)),
- > Une offre de sites touristiques fournie et plutôt centrée sur l'histoire et le patrimoine ([cf. zoom plus loin](#)),
- > Des axes de circulation importants dans le Mellois en Poitou : deux départementales fréquentées,
- > De nombreux circuits de randonnées et le passage du chemin de St-Jacques-de-Compostelle ([cf. zoom plus loin](#)),
- > Un grand nombre d'animations estivales avec quelques évènements d'ampleur régionale ([cf. zoom plus loin](#)),
- > Un parc d'hébergement cohérent en volume avec la demande touristique ([cf. zoom plus loin](#)),
- > Des éléments de gastronomie caractéristique : fromages de chèvre, tourteaux...,
- > Des labels, gage de qualité et source d'attractivité ([cf. zoom plus loin](#)),
- > Etc.

Toutefois, la Communauté de Communes souffre d'un déficit d'identité et d'identification. Afin de structurer le tourisme sur la Communauté de Communes et de répondre aux mieux aux nouvelles demandes de la clientèle touristique, la Communauté de Communes a rédigé un projet de développement touristique en 2009. Élaboré au sein d'une commission composée d'élus, de responsables de sites, d'offices de tourisme, des représentants des labels et avec le soutien du comité départemental du tourisme, ce projet a permis de définir des priorités, ainsi que les outils à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés.

Pendant près de 6 mois, la commission a défini son projet de développement touristique dans le but de "promouvoir et structurer le tourisme afin que l'offre du territoire soit en adéquation avec les demandes de la clientèle". Il s'agissait de répondre à la problématique d'une offre touristique diffuse sur la Communauté de Communes et qui se limite souvent à promouvoir un site plutôt qu'un territoire. Il avait été constaté que l'offre en tourisme était le plus souvent une juxtaposition d'une offre partielle du territoire, créant souvent des disparités en termes de développement du territoire, et sans adéquation directe à la demande de la clientèle.

Les attentes de ce projet de développement touristiques portaient sur :

- > l'adaptabilité et la réactivité du territoire à la demande de la clientèle
- > la mise en valeur des atouts du territoire
- > l'appropriation de la valeur du territoire par la population locale
- > un tourisme toute l'année

En février 2010, l'office de tourisme du Mellois en Poitou a été créé afin de mettre en œuvre cette stratégie sur le Mellois. Un nouveau schéma de développement à l'échelle du Mellois en Poitou est en cours d'élaboration. Il définira les grands enjeux du territoire en matière de développement touristique pour la période 2015-2017.

ZOOM : Une quarantaine d'églises romanes

Le territoire compte une quarantaine d'églises romanes. À l'époque romane au XI^e et XII^e siècles, le renouveau des mouvements religieux est à l'origine de la reconstruction ou de l'apparition de nouvelles églises, comme c'est le cas en Mellois en Poitou où le XII^e siècle se distingue comme une période de grande créativité artistique. La richesse du décor est une des caractéristiques des églises du Mellois : les sujets abordés sont variés (bestiaire fantastique, motifs végétaux...), les détails abondants (plumage ou pelage d'animaux, vêtements des personnages...) et les compositions complexes et soignées.

LES EGLISES ROMANES EN PAYS MELLOIS

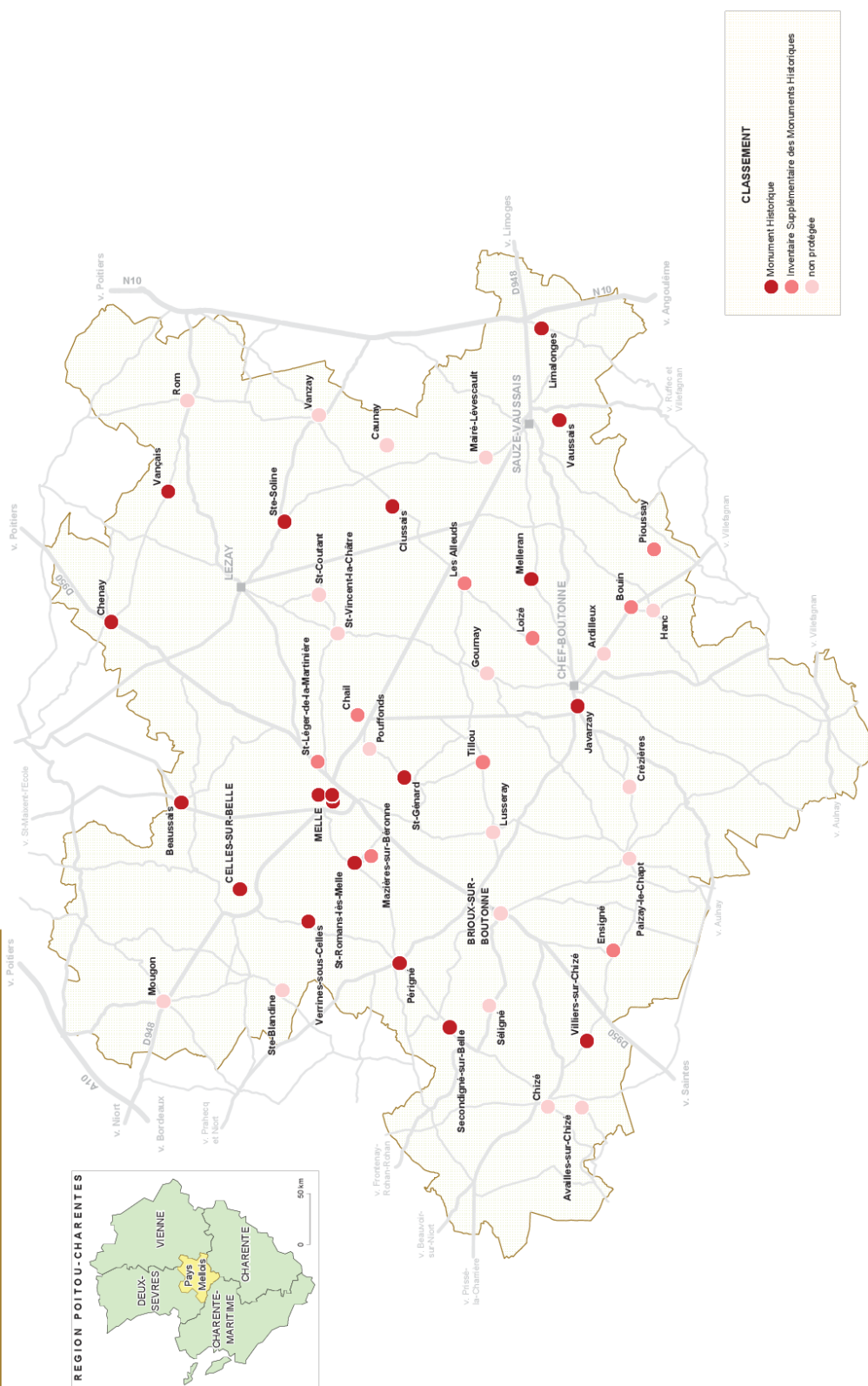


Figure 115 : Eglises romanes en Pays Mellois

ZOOM : Le protestantisme en Poitou

A la fin du Moyen Age, certaines voix s'élèvent – protestent – pour contester une vie ecclésiastique jugée trop opulente et inadaptée à une époque en pleine mutation : invention de l'imprimerie et donc diffusion plus rapide des idées ; découverte des Amériques ; développement des universités et des collèges humanistes ; redécouverte de l'Antiquité...

Au cours du XVI^{ème} siècle, le Protestantisme se diffuse dans toutes les catégories de la société – nobles, bourgeois, paysans – en Europe du Nord et en France. Le passage de Jean Calvin à Poitiers en 1534 contribue à ancrer ce courant dans le Poitou.

A partir de cette période, le secteur d'Exoudun et la Mothe Saint-Héray s'enrichit grâce aux échanges commerciaux avec les armateurs de La Rochelle. En effet, la farine appelée « minot de Bagnault » est réputée pour ne pas pourrir pendant les grandes traversées de l'Atlantique et les draps de laine fabriqués à la Mothe Saint-Héray se vendent jusque dans les foires d'Allemagne du Nord.

Ainsi, les idées – mais également les bibles imprimées et traduites en français – suivent les trajets commerciaux.

Les autorités catholiques s'inquiètent de l'essor du Protestantisme et veulent enrayer le développement de cette nouvelle religion. De 1562 à 1598, huit guerres de religion opposent en France catholiques et protestants, jusqu'à la signature de l'Edit de Nantes par Henri IV. A cette période, de nombreuses églises du Mellois sont ravagées et l'abbaye de Celles-sur-Belle est détruite.

Ensuite, les Protestants acquièrent la liberté de culte et des temples sont construits. A partir de 1610 et l'assassinat d'Henri IV, les persécutions reprennent. Le Poitou est marqué par les Dragonnades : on oblige les habitants protestants à héberger et nourrir jusqu'à 10 soldats par foyer, dans le but que ce harcèlement les poussera à abjurer leur religion.

En 1685, l'Edit de Nantes est révoqué et le Protestantisme interdit. Commence pour les Protestants une période appelée « le Désert ». Des assemblées secrètes se réunissent clandestinement pour prier. Le paysage mellois constitue un refuge idéal : les sources, le bocage, les grandes forêts de l'Hermitain et de Saint-Sauvant assurent la discrétion nécessaire.

En 1688, une de ces assemblées réunissant plus de 1500 personnes dans une ferme de Grand Ry sur la commune d'Aigondigné a été réprimée violemment, 200 personnes furent arrêtées, 3 exécutées et 31 envoyées aux galères.

De nombreux protestants poitevins quittent le pays par la Rochelle ou par Nantes, pour l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne ou le Canada.

On connaît dans le détail les conditions de vie de ces personnes notamment grâce au témoignage de Jean Migault, instituteur, notaire et lecteur de la Bible à la paroisse réformée de Mougon. Malgré les pressions sur sa famille, le pillage et la destruction de sa maison par les Dragons qu'il relate dans son journal, Jean Migault refuse de se convertir. Il s'enfuit et gagne La Rochelle. Arrêté et emprisonné, il abjure pour sauver sa famille. Il réussit à s'enfuir en Hollande avec cinq de ses enfants. Il y meurt en août 1707.

En 1787, l'Édit de Tolérance accorde de nouveau des droits aux Protestants. Ils deviennent citoyens à part entière en 1789.

Aujourd'hui, les marques du Protestantisme sont à la fois discrètes et omniprésentes dans le Mellois :

- Présence de nombreux cimetières familiaux dans les propriétés, souvent clôturés de murets et agrémentés de buis et de cyprès. Cette pratique remonte à la période où les Protestants n'avaient pas le droit d'inhumer leurs morts dans les cimetières catholiques. Ces cimetières ont fait l'objet d'un

recensement et sont inaliénables. Ainsi, lorsque que des habitants acquièrent une propriété possédant un cimetière familial, la famille dispose d'un droit d'accès pour l'entretien et le recueillement.

- De nombreuses communes possèdent une église catholique et un temple protestant construit au XIXème siècle
- A Beaussais, l'église romane a été transformée en temple protestant
- Présence de pin parasol ou « pinier », insolite dans notre région. Il est devenu malgré tout un arbre identitaire du Mellois au même titre que le châtaigner. Selon la tradition orale, ces arbres indiqueraient des « maisons amies ». Les spécimens toujours debout aujourd'hui, nés au plus tard au XIXe siècle, auraient été plantés comme arbres de la Liberté retrouvée.

Cette mémoire, partie intégrante de l'identité melloise, est conservée et diffusée par l'Association « La Maison du Protestantisme Poitevin » qui gère trois lieux accessibles au public :

- Le sentier huguenot, reliant les bourgs de Beaussais et de La Couarde.
- Le centre de documentation Jean Rivierre qui conserve environ 2000 ouvrages (notamment des bibles imprimées du XVIIème siècle), 250 000 relevés d'actes référencés et le Dictionnaire des familles protestantes écrit par Jean Rivierre.
- Le Musée du Poitou Protestant dont la muséographie présente les récits de Jean Migault.

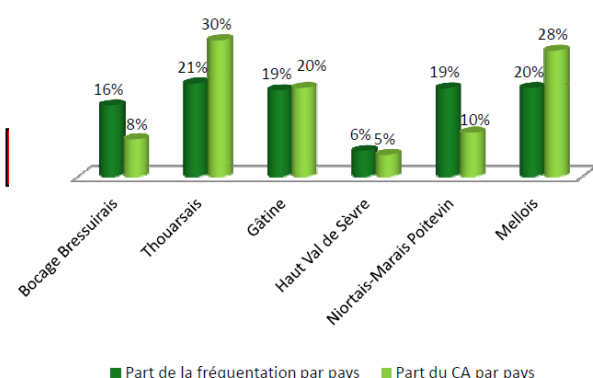
Ces sites sont fréquentés par de nombreux généalogistes, français, mais également d'Europe du Nord et d'Amérique, à la recherche de leurs origines.

L'histoire protestante du Poitou a également marqué l'histoire économique locale. En effet, à partir du XIXème, le mouvement du christianisme social porté par les Protestants en réaction aux conséquences économiques et sociales de la Révolution industrielle, conduira à la création de nombreuses coopératives agricoles et à la naissance des mutuelles à Niort.

ZOOM : Des sites touristiques majeurs qui accueillent plus de 72 000 visiteurs par an

- > Zoodyssée à Chizé, **premier site de visite départemental** (50 000 visiteurs)
- > Les Mines d'Argent à Melle (10 000 visiteurs),
- > Musée Gallo-romain de Rom (3 000 visiteurs),
- > Château de Javarzay (3 000 visiteurs),
- > Musée protestant du Poitou à Melle (2 000 visiteurs),
- > Moulin de la Haute-Sèvre (2 000 visiteurs)
- > Musée Monnet et Goyon à Melle (1 500 visiteurs),
- > L'Abbaye Royale de Celles-sur-Belle,
- > Les églises de Melle, Petite Cité de Caractère
- > L'orangerie et le moulin de la Mothe-St-Héray
- > La maison des Fromages de Chèvre ouverte en 2014.

Répartition par Pays des Deux-Sèvres de la fréquentation et du chiffre d'affaires des sites et monuments du département en 2010



La fréquentation des sites et monuments du Mellois en Poitou représente 20% de la fréquentation des sites et monuments du département, ce qui place le Mellois en Poitou en bonne position par rapport aux autres Pays du département. C'est notamment le Zoodyssée qui lui confère ce niveau de fréquentation.

Source : Le poids économique du tourisme dans les Deux-Sèvres en 2010 par l'ADT 79

Le diagnostic du futur schéma de développement touristique 2015-2017 du Mellois en Poitou fait ressortir certains **constats** au sujet des sites touristiques du Mellois en Poitou :

- > Peu de renouvellement de l'offre de visites, pas d'innovation et des muséographies vieillissantes,
- > Peu de moyens pour faire de la communication pour ces sites de visite,
- > Des sites économiquement fragiles,
- > Une offre perçue comme destinée aux couples seniors (sauf Zoodyssée).

Ce même diagnostic évoque les **enjeux** suivants :

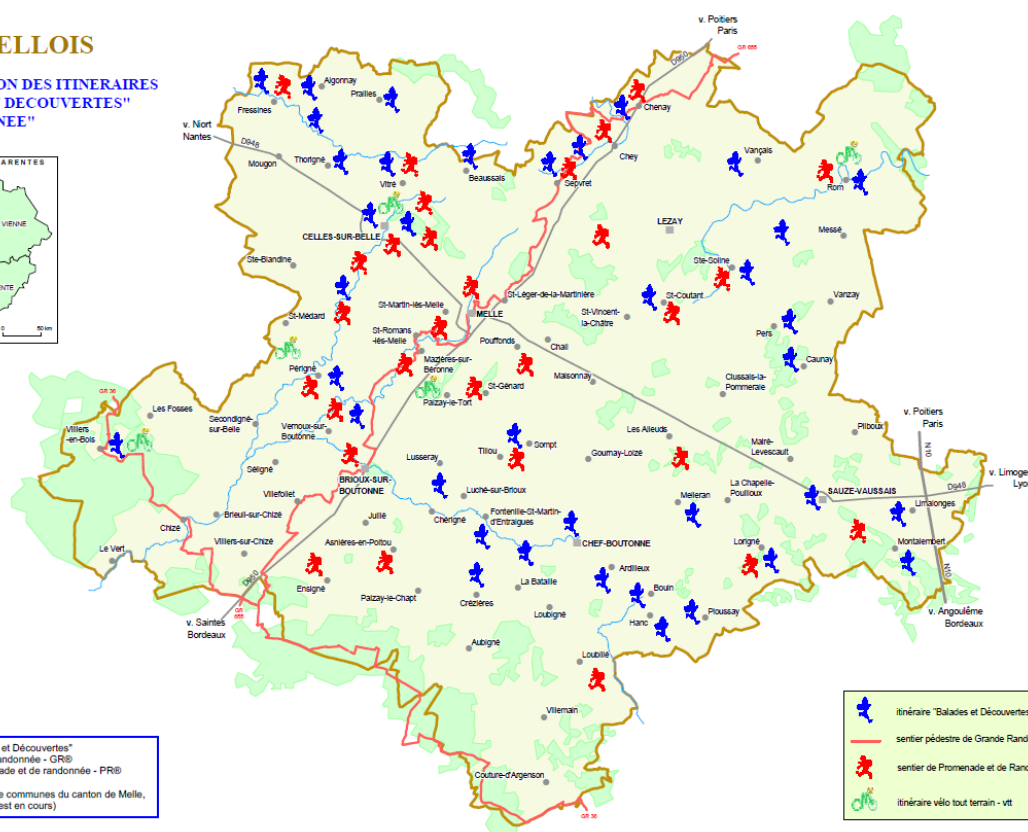
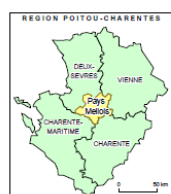
- > **Créer une offre combinée inter-sites de visite**
- > **Mutualiser la gestion de certains sites, les organiser en réseau**
- > **Développer l'offre pour les groupes constitués**
- > **Renforcer la fonction d'accueil des sites de visite en lien avec l'Office de Tourisme**

ZOOM : Un réseau d'itinéraires pour un tourisme doux

Traversé par des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, le Mellois en Poitou est un territoire de balade et de découverte du patrimoine architectural (art roman), religieux (terre protestante) et naturel (grands espaces, sources de la Sèvre, base de loisirs du Lambon, Zoodyssée...). Il recense 52 circuits balades et découvertes et 30 circuits randonnées du Conseil Général. La pratique d'activités sportives de pleine nature telles que la randonnée ou encore le VTT font aujourd'hui partie des demandes touristiques auxquelles le territoire tente de répondre.

PAYS MELLOIS

IMPLANTATION DES ITINERAIRES "BALADES ET DECOUVERTES" ET "RANDONNEE"



© Syndicat Mido du Pays Mellois - octobre 2004
© IGN Paris - Soudan 2004 (données IGN 2002) enrichi avec la BDOR du Pays Mellois - Reproduction interdite

0 2 4 6 8 10 km

Pays Mellois
en POITOU

Le diagnostic du futur schéma de développement touristique 2015-2017 fait ressortir certains **constats** au sujet de ces sites :

- **Développer et promouvoir l'offre de randonnée vélo et équestre**
- **Améliorer les problèmes de signalétique, uniformiser leur présentation**
- **Développer des visites nocturnes**
- **Améliorer la maintenance et l'entretien des sites et des équipements**
- **Développer la cohérence et la vision globale des sites et entre les sites**

Dans le cadre de son Schéma Cyclable Touristique des Deux Sèvres adopté le 19 novembre 2018, le Département va aménager avec les territoires concernés une véloroute V93 inscrite au Schéma National des Véloroutes – voies vertes (SN3V) et au Schéma Régional des Véloroutes – Voies Vertes de la Nouvelle Aquitaine (SR3V Nouvelle Aquitaine). Cet itinéraire reliant Niort à la Charente traversera le Mellois en Poitou, d'Aigondigné à Valdelaume.

ZOOM : Un grand nombre d'animations estivales avec quelques évènements d'ampleur régionale

Le territoire propose une grande offre d'animations, notamment culturelles, du 15 juin au 15 septembre. On recense 7 festivals dans le Mellois représentant 25 935 visites en 2010 soit près de 8% de la fréquentation totale des festivals du département (cf. graphiques ci-dessous).

Le diagnostic du futur schéma de développement touristique 2015-2017 du Mellois en Poitou relève que l'offre est peu tournée vers les jeunes et pose la question d'un festival de musique pour les 15-35 ans.

Nom du festival	Ville	Prix	Nombre de visiteurs	CA
Festival de Melle	Melle	15	1 022	15 330
Festival du village	Brioux-sur-Boutonne	10	15 352	153 520
Boulevard du jazz	Melle	Gratuit	3 850	0
Lumières du baroque	Celles sur belle	13,5	1 135	15 322,5
Marionnettes en campagne	Lusseray	7	2 365	16 555
Festival et Académie Internationale de Musique ArtenetrA	Celles sur belle	12,5	1 600	20 000
Melle en scène	Melle	Gratuit	611	0
Total			25 935	220 727,5

Figure 116 : Données sur les 7 festivals du Mellois en Poitou en 2010 (Source : Le poids économique du tourisme dans les Deux-Sèvres en 2010 par l'ADT 79)

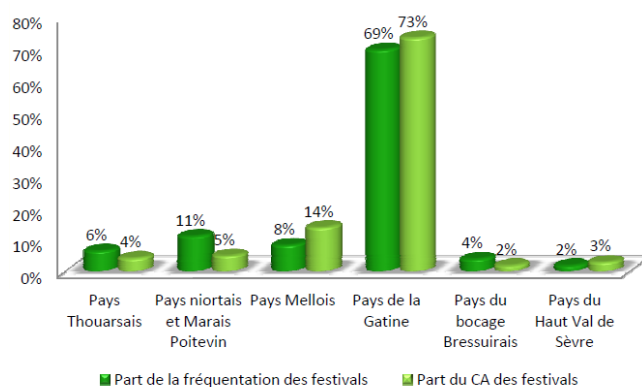


Figure 117 : Répartition par Pays des Deux-Sèvres de la fréquentation et du chiffre d'affaires des festivals du département en 2010 (Source : Le poids économique du tourisme dans les Deux-Sèvres en 2010 par l'ADT 79)

ZOOM : Un parc d'hébergement touristique cohérent en volume avec la demande, mais vieillissant

Le territoire comporte une offre en hébergement touristique relativement dense, diversifiée et répartie sur tout le territoire. Plus de 66 000 nuitées touristiques ont été réalisées (hors résidences secondaires) pour un rapport de plus de 2 millions d'euros.

Au total, on recense :

- > **6 campings** dont un camping privé, professionnel
- > **6 hôtels** dont 4 Logis de France
- > **135 meublés de tourisme** (dont 31 Gîtes de France et 10 Clévacances)
- > **43 chambres d'hôtes** (dont 11 Gîtes de France et 1 Clévacances)
- > **3 meublés 1 épi** ou 1 clé ou 1 étoile
- > **20 meublés 2 épis** ou 2 clés ou 2 étoiles
- > **27 meublés 3 épis** ou 3 clés ou 3 étoiles
- > **6 meublés 4 épis** ou 4 clés ou 4 étoiles
- > **3 villages de gîtes**
- > **4 hébergements de groupe**

Toutefois, le parc s'avère vieillissant et peu qualitatif. En outre, les propriétaires ne sont pas toujours en phase avec les nouveaux modes de consommation des touristes. Il n'y a que deux structures proposant des hébergements insolites (cabanes dans les arbres, roulottes) sur le territoire à Villiers-sur-Chizé et à Prailles (cf. photos ci-dessous). Pour autant, le territoire dispose d'un réseau d'hébergeurs motivés qui travaillent ensemble et créent de l'offre et des animations.



Source : site internet de l'Office de Tourisme du Mellois en Poitou

ZOOM : Des labels, gage de qualité et source d'attractivité

Les atouts du Mellois en Poitou ainsi que les synergies autour du développement touristique du Mellois ont conduit à sa labellisation en tant que Pays d'Art et d'Histoire (PAH) en janvier 2008 par le ministère de la culture. Cette reconnaissance officielle de la qualité du patrimoine est un gage de compétence des professionnels et de qualité de leurs actions proposées toute l'année.

Les objectifs du label PAH sont de :

- > **Sensibiliser les habitants à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère**
- > **Valoriser le territoire auprès du public via un programme de visites découvertes et de rendez-vous variés, permettant au plus grand nombre de s'approprier son patrimoine**
- > **Initier le public jeune à l'architecture, au patrimoine, au paysage**
- > **Promouvoir par la connaissance et la recherche**
- > **Développer des liens avec l'enseignement supérieur**
- > **Enrichir le réseau de professionnels et acteurs patrimoniaux et culturels**

Le territoire fait l'objet de plusieurs autres labels :

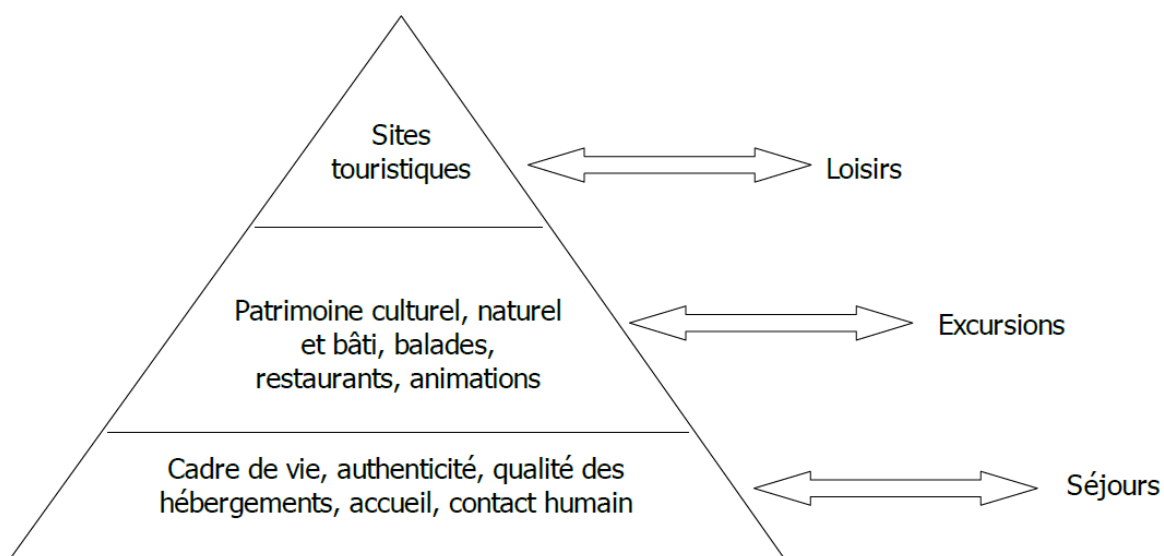
- > **UNESCO pour l'Église St-Hilaire-de-Melle** au titre de la Voie de St-Jacques-de-Compostelle, seul monument des Deux-Sèvres
- > **Petite Cité de Caractère** : Melle, Celles-sur-Belle, la Mothe-St-Héray et Chef-Boutonne
- > **6 villes et villages fleuris**
- > Label **Ville en Poésie pour Celles-sur-Belle**
- > **Station Verte pour Celles-sur-Belle** mais sans communication et en perte de vitesse
- > **Label Tourisme et Handicap et Ecolabel Européen** à développer

Le diagnostic du futur schéma de développement touristique 2015-2017 alerte sur le caractère pernicieux de la multiplicité des labels : trop de label nuit à la bonne compréhension du territoire. En outre, il s'agit de leviers qui sont parfois compliqués aux yeux des clientèles. C'est d'autant plus le cas pour le Mellois en Poitou que ne dispose pas de labels à forte notoriété (par exemple « plus beau village de France »).

Un territoire qui attire plutôt une clientèle de loisirs et d'excursionnistes

La vocation touristique d'un territoire se décline de trois manières :

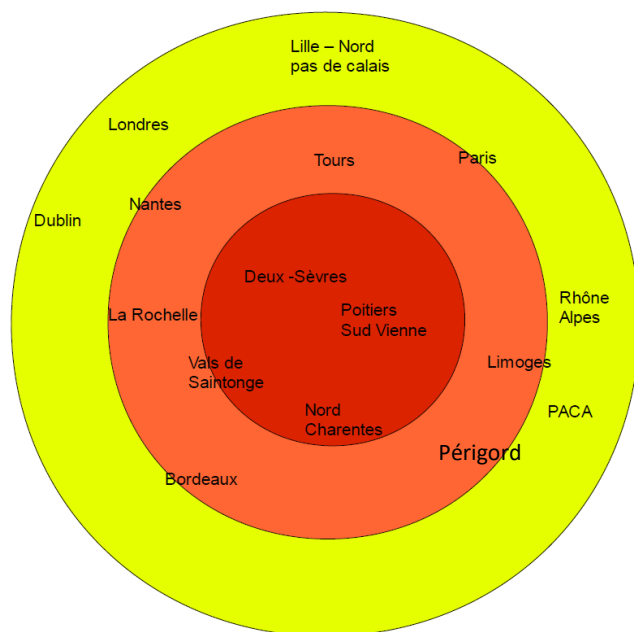
- > **Une vocation de loisirs** (territoire accueillant des visiteurs pour une activité de loisirs bien précise : sportive, culturelle, patrimoniale...)
- > **Une vocation d'excursion** (territoire proposant une offre « à la journée » pour le visiteur - Combinaison de plusieurs activités marchandes ou non marchandes sur un ou plusieurs secteurs d'activités)
- > **Une vocation de séjour** (territoire favorisant l'accueil de touristes pour au moins une nuitée sur le territoire (capacité d'accueil, sites d'importance, qualité de la restauration, des paysages...))



Source : projet de développement touristique du Mellois en Poitou, 2009

Si l'on rapproche les attentes de la clientèle au positionnement géographique de la clientèle, on remarque que le Mellois attire en premier lieu, une clientèle de loisirs ou d'excursionniste (à la journée). Ce n'est que dans un second temps, que le territoire peut attirer une clientèle du séjour.

Représentation des bassins de clientèle en fonction des vocations touristiques



- > **Cercle rouge = Vocation Loisirs** (Moins d'une heure, accès et communication facile)
- > **Cercle orange = Vocation Excursion** (1H à 2H, 2H30)
- > **Cercle jaune = Vocation Séjour** (+ de 2H à 4H du Mellois)

Source : projet de développement touristique du Mellois en Poitou, 2009

Atouts

- > Un projet de développement touristique élaboré en 2009, réinterrogé en 2014 pour la période 2015-2017
- > De nombreux atouts tant sur le plan patrimonial (architectural, bâti et naturel), qu'environnemental, paysager et culturel
- > Une relativement bonne accessibilité au territoire
- > Un parc d'hébergement touristique cohérent en volume avec la demande, diversifié et réparti sur tout le territoire
- > Un grand nombre d'animations estivales avec quelques événements d'ampleur régionale
- > Un territoire principalement à vocation excursion voire court séjour avec l'offre des villages vacances du Mellois en Poitou
- > Des sites touristiques majeurs qui accueillent plus de 72 000 visiteurs par an
- > Un réseau d'itinéraires « balades et découvertes » et « randonnée »

Faiblesses

- > Une image parfois inexistante du territoire
- > Une action disparate et non coordonnée :
 - Une offre diffuse sur le territoire qui se limite souvent à promouvoir un site touristique plutôt que le territoire
 - Des offres qui se font concurrence entre sites, entre hébergements...
 - Un manque de réseau entre les sites touristiques
 - La volonté des collectivités de conserver parfois leur équipement en gestion
 - Une inadéquation parfois de l'offre et de la demande
- > Peu de renouvellement de l'offre de visites, pas d'innovation, des muséographies vieillissantes voire obsolètes
- > Un parc d'hébergement touristique vieillissant et peu qualitatif.

Enjeux

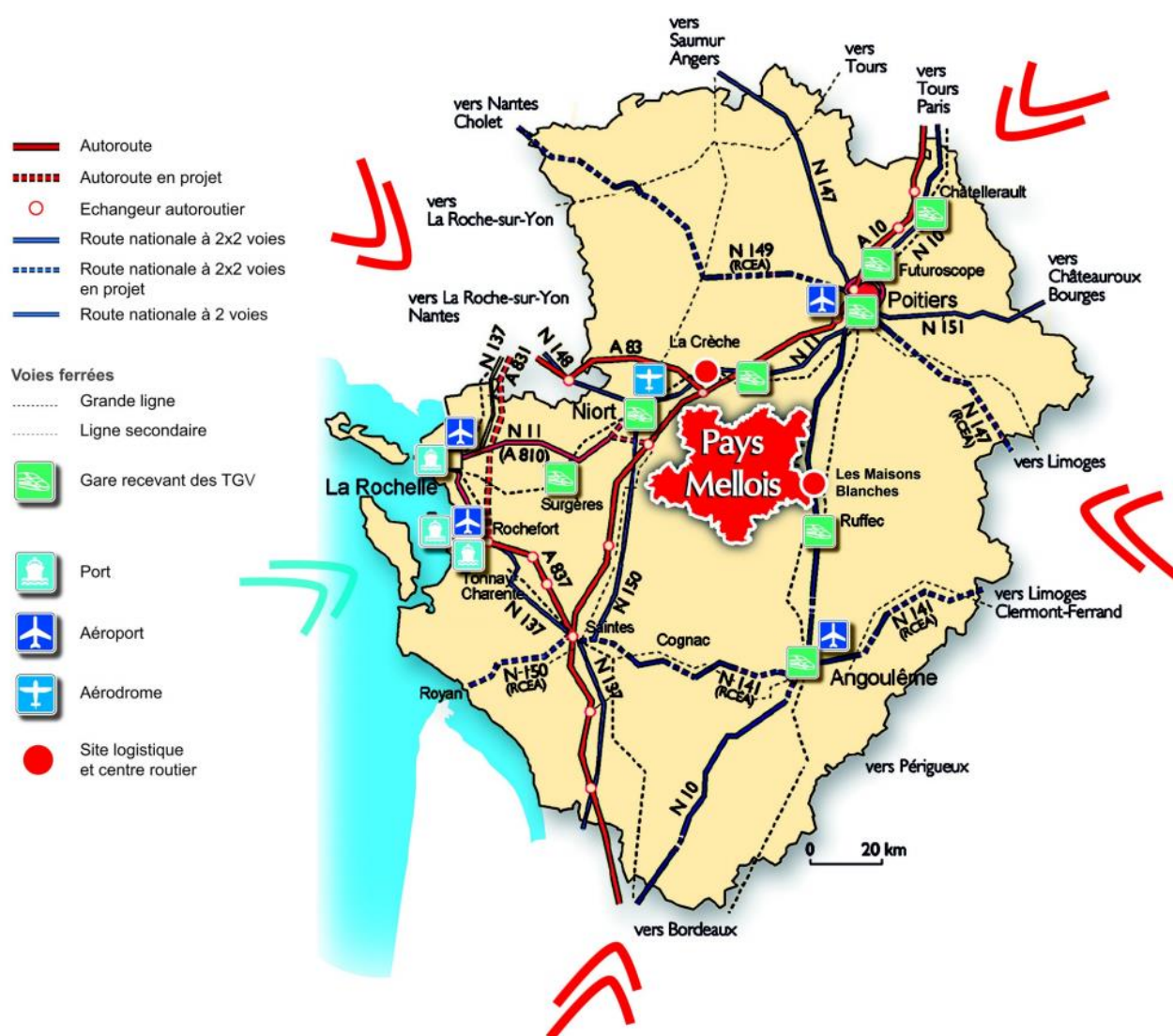
- > Renforcer l'image de « destination d'excursion »
 - Valoriser l'offre d'animations et d'événements
 - Valoriser et diversifier l'offre patrimoniale
 - Valoriser et conforter l'offre de loisirs nature
- > Travailler à une logique de marque de territoire
- > Mettre en avant les savoir-faire locaux et les ressources à des fins touristiques
- > Développer une offre de séjours de qualité
- > Développer la capacité en hébergement touristique
- > Mieux diffuser l'information et mieux accueillir les usagers

2. DEPLACEMENT ET MOBILITES

2.1 Le réseau, support des déplacements

Situation générale

Le Mellois en Poitou se localise au cœur de la région Poitou-Charentes, au carrefour entre les quatre départements qui la compose. Il se localise au sud-est du département des Deux-Sèvres, à 80 km de La Rochelle, 80 km d'Angoulême, 55 km de Poitiers et 30 km de Niort.



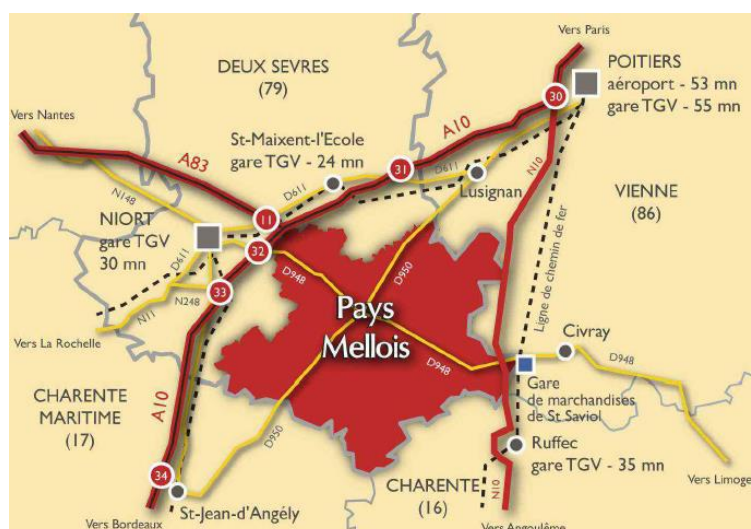


Figure 118 : Desserte du Mellois en Poitou (source : Syndicat Mixte du Pays Mellois, 2010)

Accessibilité routière

Deux grands axes traversent le Mellois :

- > la D 948 (Limoges – Niort). Il s'agit de l'axe principal de circulation. Il traverse la Communauté de Communes du nord-ouest au sud-est. Il faut 45 minutes pour traverser cet axe d'un bout à l'autre du Mellois en Poitou, à savoir de Mougou à Limalonges. Il traverse ou contourne les principaux chefs-lieux de cantons : Melle, Celles-sur-Belle, Sauzé-Vaussais. Les études réalisées par l'Agence Technique Territoriale ont permis d'identifier un nombre important de véhicules sur cet axe : près de 11 000 véhicules / jour et un fort taux de poids lourds (25% de camions par jour, soit 2750). Par ailleurs, le nombre de véhicules sur cet axe a augmenté de 6% en 10 ans et le nombre de poids lourds de 21 %.
- > la D 950 (Poitiers, St Jean d'Angely). Cet axe traversant la Communauté de Communes du Nord au Sud et reliant Saintes-Poitiers est fréquenté quotidiennement par en moyenne 4500 véhicules.

Le Mellois en Poitou est également encadré par des axes routiers d'importance nationale : RN10, A10 et A83. Ces axes ne traversent pas le Mellois mais sont rapidement accessibles. 4 sorties d'autoroutes se situent d'ailleurs à proximité du Mellois.

Accessibilité aérienne

- > 2 aéroports à moins d'1H30 (La Rochelle et Poitiers)
- > Aéroport de Bordeaux et Nantes à moins de 2H30

Accessibilité ferroviaire

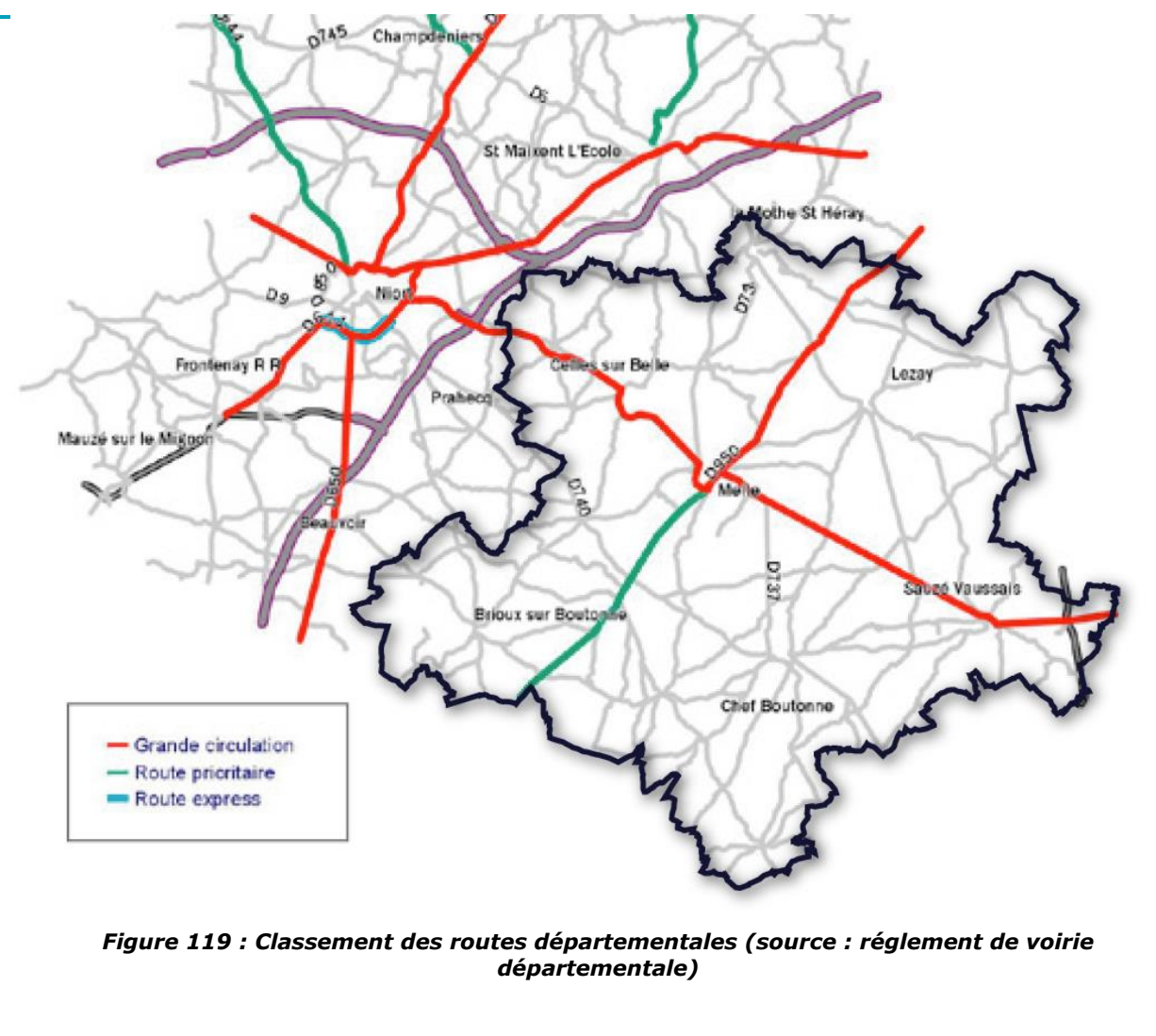
- > 2 gares TGV proches à moins de 30 min de Melle sur l'axe La Rochelle-Paris
- > Gare de Ruffec à 35 min de Melle
- > Gare Ter de Lusignan à 35 min de Melle

NB : le Département des Deux Sèvres a fait reconnaître auprès de la Région Nouvelle Aquitaine le classement de la RD948 en tant qu'itinéraire d'intérêt régional dans le SRADDET. Au regard des impacts de la deuxième tranche du projet de déviation de la RD948 sur les communes de Melle, Saint Léger de la Martinière et Pouffonds, une démarche d'aménagement foncier sera mise en place par le Département.

Les routes départementales structurant le territoire

Le Mellois en Poitou est concerné par des routes départementales qui sont classées comme voies à Grande Circulation. Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Zoom sur le classement des routes départementales grande circulation, prioritaires et express sur le Mellois en Poitou



Or conformément à l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme :

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Elle ne s'applique pas :

- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;*
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;*
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;*
- aux réseaux d'intérêt public.*

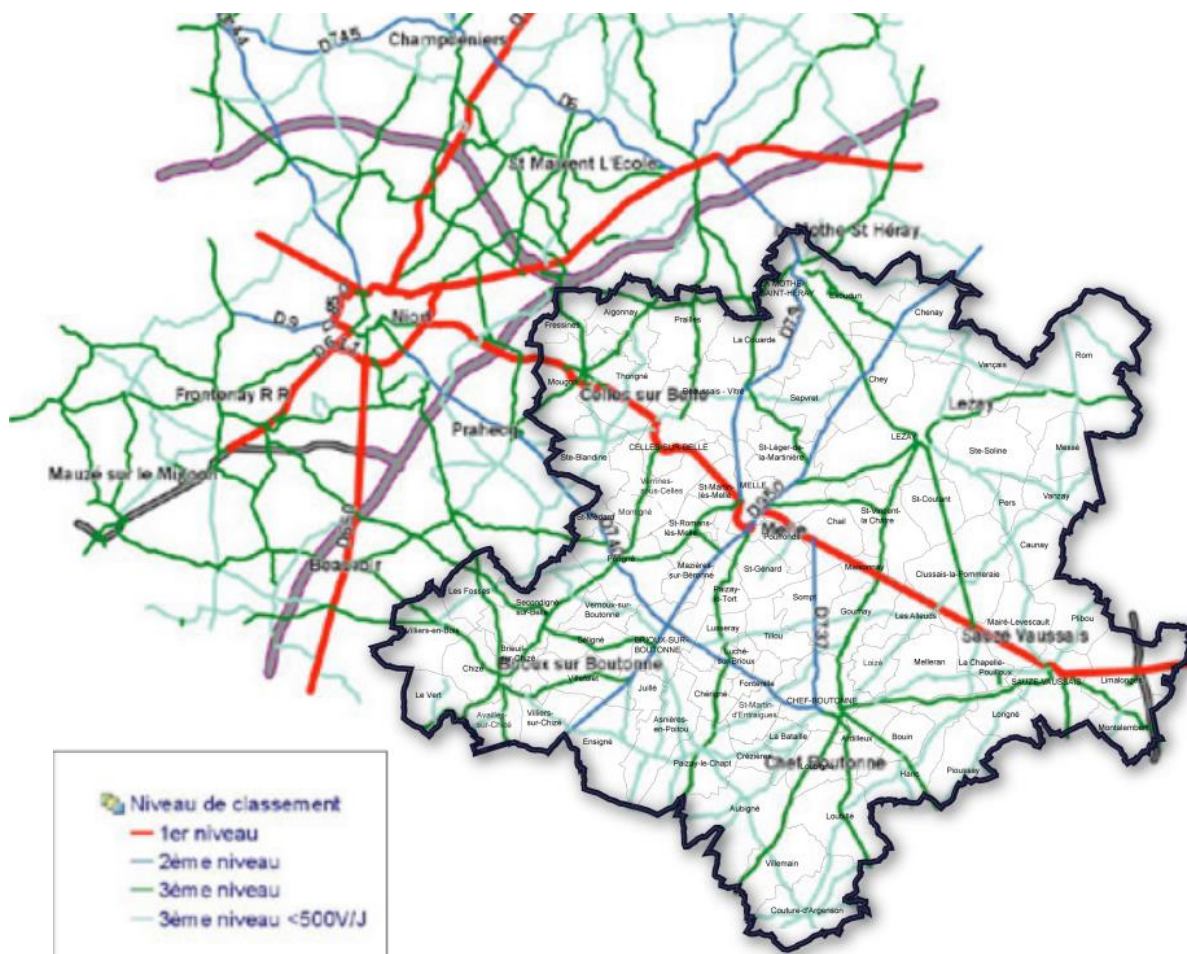
Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.

Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Dans les communes dotées d'une carte communale, le conseil municipal peut, avec l'accord du préfet et après avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article au vu d'une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Il peut être dérogé aux dispositions du présent article, avec l'accord du préfet, lorsque les contraintes géographiques ne permettent pas d'implanter les installations ou les constructions au-delà de la marge de recul prévue au premier alinéa, dès lors que l'intérêt que représente pour la commune l'installation ou la construction projetée motive la dérogation. »

Le schéma routier départemental classe également les voies selon 3 niveaux différents en fonction de leur importance et entraînant des gestions différenciées.



Source : Règlement de voirie départementale

- Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur les routes départementales en 2013 (source : CG 79)

RD	Niveaux	Caractéristiques	Sections	Tous véhicules	dont poids lourds PL	
14	3		Melle - Lezay	1 724	142	8 %
14	3		Lezay - Rom	1 113	128	11 %
14	3		Rom - limite Vienne	1 086	89	8 %
45	3		La Mothe - Chey	1 950	326	17 %
45	3		Chey - Lezay	1 161	74	6 %
45	3		Lezay - RD 948	1 383	256	18 %
737	2		au Nord de La Mothe	3 072	365	12 %
737	2		Beaussais - La Mothe	1 127	265	23 %
737	2		Melle - Beaussais	3 250	450	14 %
737	2		Chail - Chef-Boutonne	2 396	273	11 %
737	3		Chef-B. - limite Charente	1 082	147	13 %
740	2		Prahecq - Brioux	2 405	181	7 %
740	2		Brioux - Chef-Boutonne	1 819	261	14 %
740	3		Chef-B. - limite Charente	1 130	44	4 %
948	1	route à grande circulation	Niort - Melle	12 557	1 795	14 %
948	1	route à grande circulation	déviations de Melle	6 010	1 218	20 %
948	1	route à grande circulation	Melle - Chail	9 408	1 461	15 %
948	1	route à grande circulation	Chail - RD 45	6 786	1 492	22 %
948	1	route à grande circulation	RD 45 - Sauzé-V. - RN 10	8 100	1 498	18 %
948	1	route à grande circulation	RN 10 - limite Vienne	4 367	1 046	24 %
950	2	route à grande circulation	Melle - limite Vienne	8 767	460	5 %
950	2	route à grande circulation	Melle - quartier Beausoleil	9 695	2 000 *	20 %
950	2	route prioritaire	Melle - limite Charente Me.	3 852	529	14 %

* valeur approchée

Le Conseil Général des Deux-Sèvres estime par ailleurs que l'évolution annuelle du trafic sur ces routes ne devrait pas dépasser 2 à 2,5%.

➤ La modernisation de la RD948 par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres a engagé un projet de modernisation de la RD948 entre Melle et Limalonges (jusqu'au carrefour avec la RN10). En effet, cet axe à fort trafic (environ 10 000 véhicules par jour dont 25 % de poids lourds) est à deux voies, traverse de nombreux villages et possède une densité d'accident 2,5 fois plus élevée que la moyenne nationale.

Le projet prévoit :

1/ L'achèvement du contournement de Melle :

La première partie de la déviation de Melle a été entreprise sur une longueur de 2,2 km et mise en service en mai 1996. La seconde partie de la déviation comporte une section à 3 voies sur 2,5 km et la construction d'un viaduc de 340 mètres sur la Légère. Ces travaux prévus à partir de 2020 conduiront à l'artificialisation de 7,16 ha de terres agricoles et de 2,2 ha de terres naturelles.

2/ La réalisation de deux secteurs de dépassement à trois voies sur la RD948 :

Il s'agit de réaliser :

- un créneau de dépassement à 3 voies de 900 mètres entre Maisonnay et la base logistique de Gournay (Alloinay)
- un créneau de dépassement à 3 voies de 1290 mètres entre Chaignepain (Alloinay) et La Presle (Clussay-la-Pommeraye)
- la sécurisation du carrefour entre la RD948 et la RD45 (route de Lezay) par un giratoire avec rabattement de la RD173.

2.2 Les modes de déplacements alternatifs à l'automobile

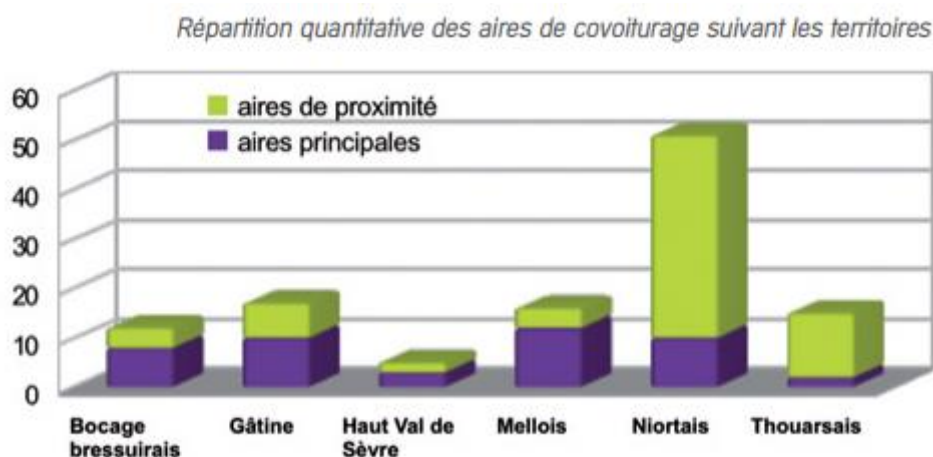
L'offre de transport en commun est limitée sur le territoire, mais on recense plusieurs initiatives pour pallier le manque d'offre.

> Le covoiturage

Dès mars 2008, il a été proposé un service de mise en relation entre automobilistes et covoiturés intitulé « covoiturons ! ». L'objectif est de contribuer à renforcer le lien social entre les habitants, et de réduire le trafic routier pour atténuer l'impact sur l'environnement.



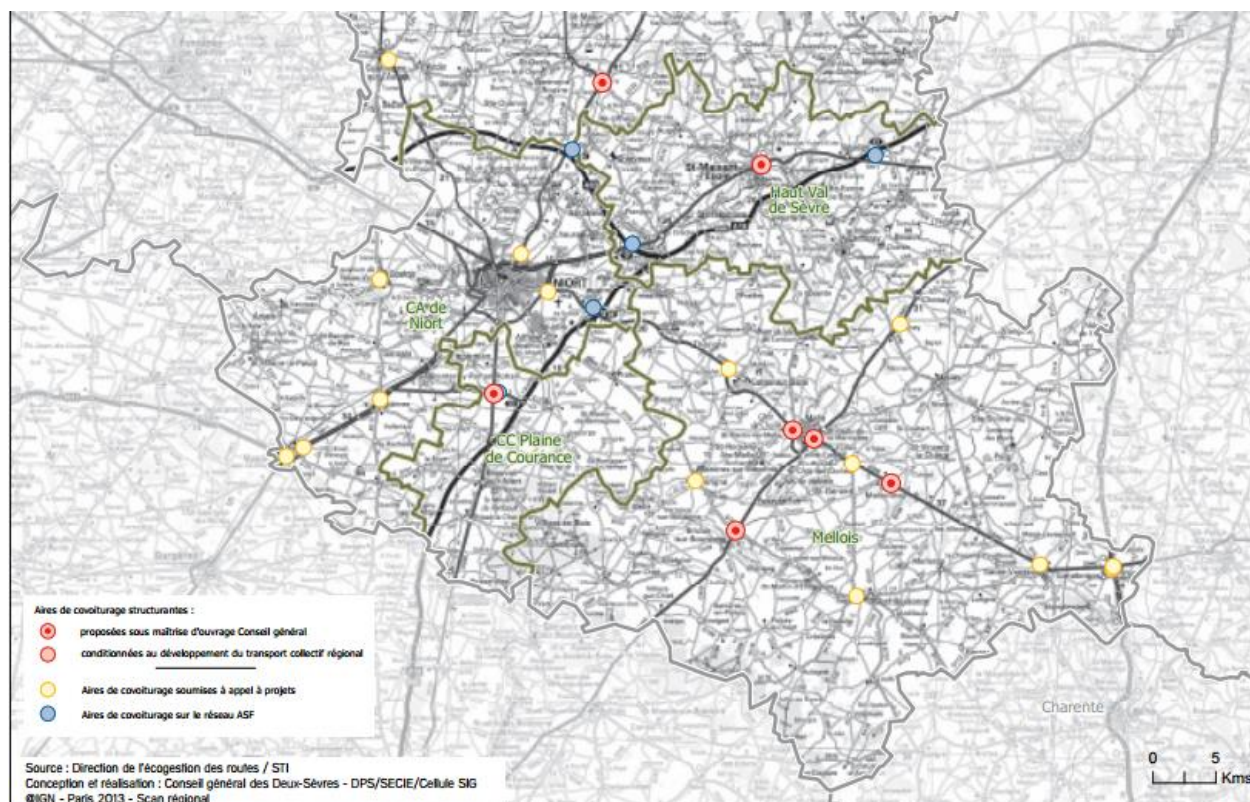
Des aires de covoiturage informelles commencent à se développer, notamment sur le parking de certains supermarchés et près des noeuds routiers. Dans le cadre du Contrat Local Initiative Climat, le Syndicat Mixte du Pays Mellois, la Région Poitou-Charentes, l'ADEME et le Conseil Général des Deux-Sèvres ont élaboré un document grand public pour informer les habitants sur l'éco-mobilité et l'offre de déplacement en Mellois.



Dans le cadre du schéma départemental des Aires de Covoiturage voté par le Conseil général des Deux-Sèvres le 18 novembre 2013, le Conseil Général des Deux-Sèvres et l'ADEME ont identifié sur le Mellois 15 aires de covoiturage en vue d'un aménagement :

Source : Schéma départemental des aires de covoiturage, CG 79, novembre 2013

Principales aires de covoiturage du Sud des Deux-Sèvres (Source : Schéma départemental des aires de covoiturage, CG 79, novembre 2013)



> Les lignes de car

L'offre RDS (Réseau de bus des Deux-Sèvres), gérée par le CG 79, se limite à deux lignes :

- > ligne 17 (Sauzé-Vaussais / Melle / Celles-sur-Belle / Mougou / Niort). La fréquence est d'environ 15 passages depuis Melle (le nombre de passages est fonction du jour de la semaine). La desserte depuis Sauzé-Vaussais est moindre (4 passages par jour).

La ligne 17 dessert également la commune de Lezay par un aller-retour quotidien les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En 2012, 3 557 usagers (dont 1 102 scolaires) ont emprunté la ligne 17.

- > ligne 18 (Chef-Boutonne / Brioux-sur-Boutonne / Niort).

En outre, il existe trois lignes « virtuelles » pour lesquelles une réservation 24 heures à l'avance est nécessaire :

- > Chizé – Secondigné - Périgné

- > Lezay - Melle
- > Chef-Boutonne - Brioux sur Boutonne - Melle



Le Mellois en Poitou a également travaillé à une meilleure accessibilité des transports en commun aux personnes à mobilité réduite, en partenariat avec le Conseil Général. Depuis mars 2006, certains horaires de passage des lignes 17 et 18 sont accessibles pour les handicapés. Par ailleurs, les communes desservies ont aménagé les arrêts et des places de stationnement pour optimiser l'accès aux personnes à mobilité réduite.

> Le train

Il n'y a pas de transports ferroviaires sur le territoire, puisque le territoire n'est desservi par aucune gare. Pour prendre le train, les Mellois se rendent dans les gares de Saint-Maixent-l'Ecole, Niort et Ruffec desservies par le TER et le TGV et dans les gares de Saint-Jeand'Angély et de Lusignan desservies par le TER.

De 1994 à 2019, le Syndicat Mixte du Pays Mellois puis la Communauté de communes Mellois en Poitou ont géré en régie un « Point Transport » en partenariat avec la SNCF, permettant la vente de billets de train (TGV et TER) et de tickets de bus RDS. Dans le cadre de la restructuration des points de vente de la SNCF, ce « Point Transport » a fermé ses portes au 1er janvier 2020.

> Le parc cyclomoteur

C'est un service d'accueil et d'accompagnement vers l'emploi, des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés sur le Mellois en Poitou. L'objectif de ce service, géré par l'association Toits etc, est d'offrir un moyen de locomotion simple, économique, aussi modeste soit-il, permettant au public reçu de se déplacer en toute indépendance sur le territoire, d'accéder à un emploi, de suivre une formation et plus globalement de favoriser l'autonomie.

A ce jour, le parc compte 11 cyclomoteurs qui sont loués chaque année en moyenne à 25 personnes.

> Le fret SNCF

Le fret entre La Rochelle/Poitiers se situe à proximité du Pays Mellois : les gares les plus proches desservies par le fret sont Saint-Maixent, La Mothe Saint-Héray et Pamproux. Les produits transportés vers le port sont nombreux, mais c'est le trafic des céréales au niveau du port de la Rochelle qui reste un des plus soutenus : ce port est le 2ème port français en matière d'exportation de céréales, et le trafic a augmenté de près de 30% en 2008. Le port draine les productions des régions Poitou-Charentes, Centre et Limousin. Au niveau de la région Poitou-Charentes l'activité céréalière reste importante, à la fois au départ des différents silos embranchés de collecte, mais également à l'arrivée sur les silos d'exportation du Grand Port Maritime de La Rochelle. L'année 2013 a été exceptionnelle, avec plus de 900 000 tonnes de trafics céréaliers transportés vers le port de La Rochelle. Le trafic fret de la ligne Poitiers - La Rochelle dépend entièrement de l'activité du Port de la Pallice et demeure donc modéré : une dizaine de trains quotidiens partent à l'expédition et autant à la réception.

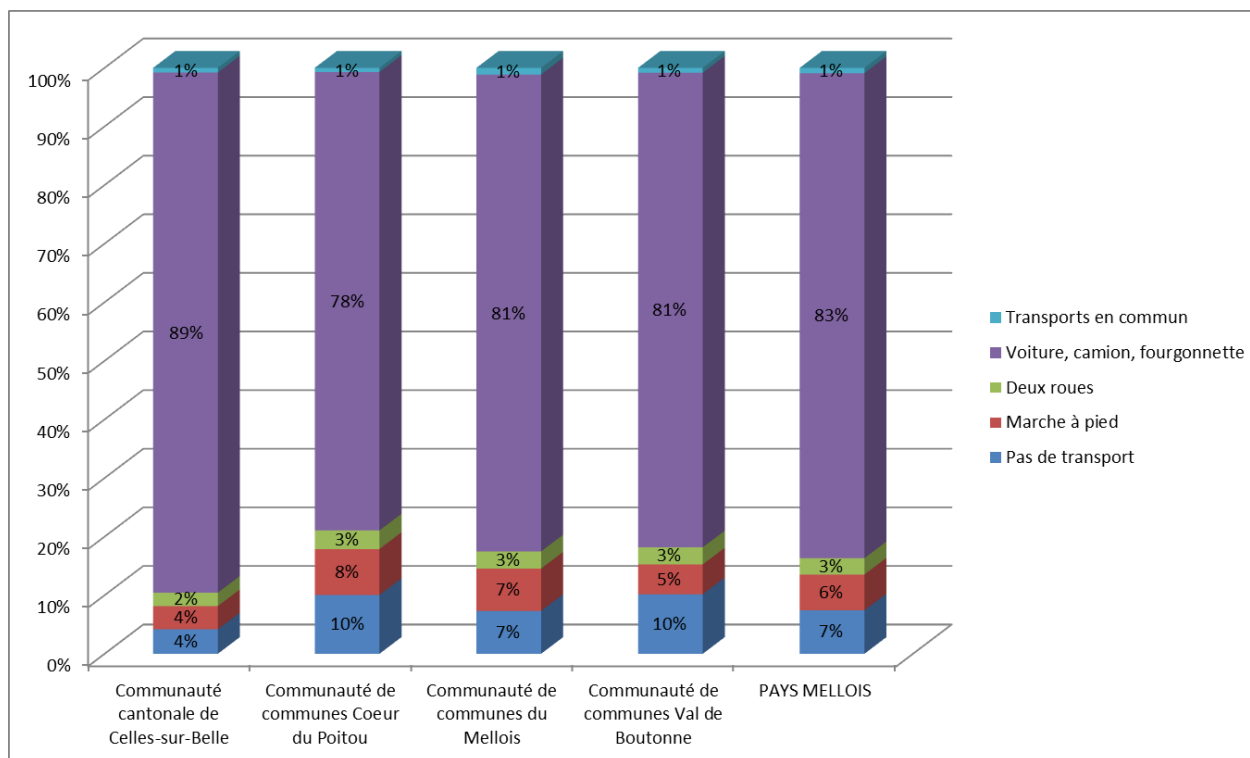
2.3 La voiture, mode de transport phare sur ce territoire rural

Selon les données INSEE, en 2011 :

- > Les déplacements domicile / travail des actifs du Mellois en Poitou sont effectués à **83% en voiture**. Ce taux est le plus élevé dans l'ex-Communauté Cantonale de Celle-Sur-Belle (89% des déplacements quotidiens pour le travail s'effectuent en voiture).
- > **La marche à pied représente 6% des déplacements domicile / travail** des actifs habitant sur la Communauté de Communes.
- > **7%** des travailleurs du Mellois en Poitou n'utilisent pas de transport pour se rendre à leur emploi. Il s'agit essentiellement des **professionnels travaillant à domicile**. Leur part est relativement élevée dans les ex-Communautés de Communes plus rurales, éloignés des très gros pôles d'emplois comme Niort (à savoir Cœur du Poitou et Val de Boutonne : 10% des actifs travaillent à domicile).

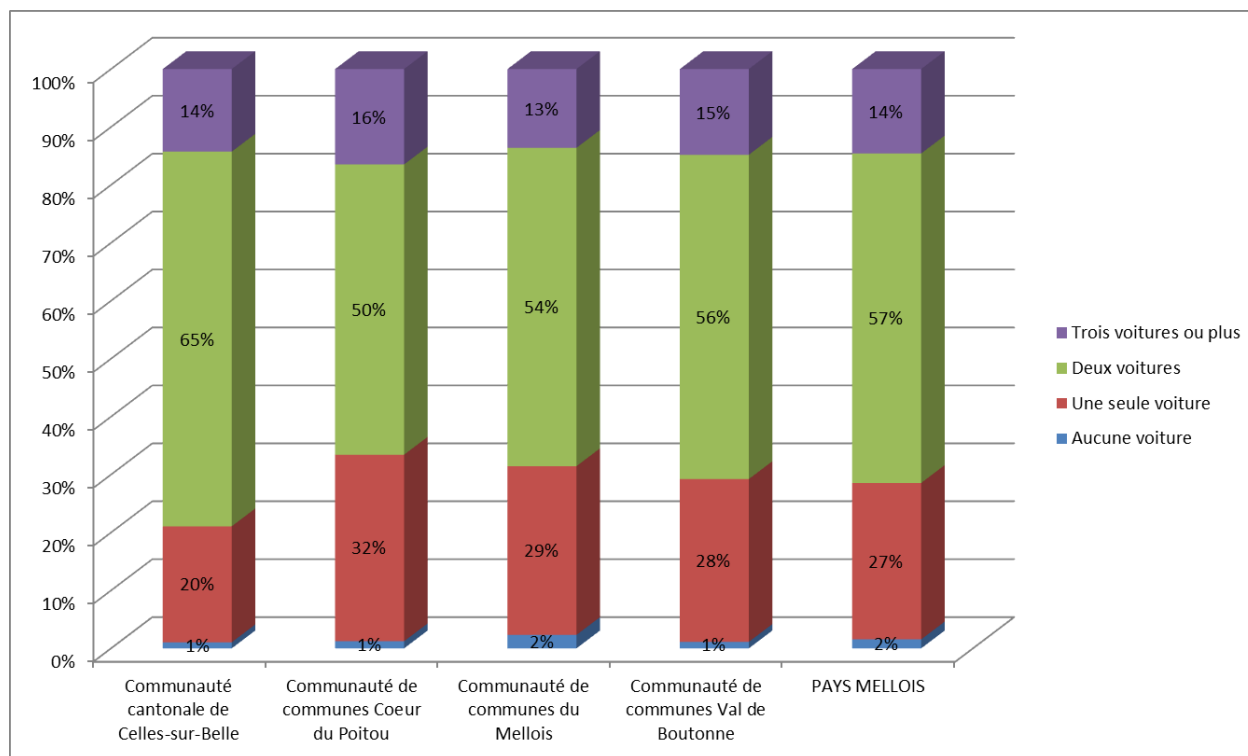
- > **Les transports en commun ne représentent que 1% des déplacements** domicile / travail sur la Communauté de Communes. L'offre en TC s'avère inadaptée et insuffisante (deux lignes de bus départementales, trois lignes virtuelles et pas de gare).

Modes de déplacements pour les trajets domicile-travail en 2011 (Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation complémentaire)



La voiture est donc le mode de transport le plus utilisé pour ce type de déplacement. **98% des ménages disposent d'une voiture sur la Communauté de Communes, dont 71% sont multimotorisés.**

Taux de motorisation des ménages en 2011 (Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation complémentaire)



2.4 Des flux domicile travail principalement sortants et à destination de Niort

Selon l'exploitation complémentaire du recensement de la population 2011 de l'INSEE, les flux des actifs sortants du Mellois en Poitou sont près de 18 fois plus nombreux que ceux entrants (1887 sorties quotidiennes pour 107 entrées). Les flux sortants s'orientent majoritairement vers Niort (90% des flux sortants), puis Chauray (10% des flux). Les flux entrants sont eux à destination de Melle. À noter également qu'une quantité importante d'actifs habitant Celles-sur-Belle part travailler sur Melle.

Attention, ces chiffres ne sont que des indications qu'il convient de relativiser. En effet, ils ne tiennent compte que des flux domicile / travail de plus de 100 actifs mobiles. Or, près de 40% des communes du Mellois en Poitou (soit 31 communes sur 80) comptent moins de 100 actifs. Les flux de ces personnes ne sont donc pas pris en considération.

Tableau des flux domicile / travail de plus de 100 actifs de plus de 15 ans ayant un emploi sur le territoire en 2011 (Source : INSEE 2011) :

- en vert, les flux sortants du Mellois en Poitou
- en bleu, les flux entrants dans le Mellois en Poitou
- en rouge, les flux de plus de 100 unités restants dans le Mellois en Poitou

Lieu de travail	Chauray	Niort	Melle
Commune de résidence			
Aigonnay		117	
Celles-sur-belle		437	100
Fressines	100	283	
Mougon	103	442	
Périgné		101	
Niort			107
Saint-Blandine		119	
Thorigné		185	
TOTAL	203	1684	

	Flux sortants	Flux entrants	Flux restants dans la Communauté de Communes
TOTAL des flux de plus de 100 unités	1887	107	100

Atouts

- > Un réseau structurant et quadrillant le territoire d'est en ouest et du nord au sud
- > Des projets routiers pour améliorer la desserte et la circulation : élargissement de la RD 948, déviation de Sauzé-Vaussais
- > 15 aires de covoiturage en vue d'un aménagement
- > En projet : un maillage de plus de 40 bornes de recharge électrique sur le territoire

Faiblesses

- > Une importance des flux domicile travail vers Niort
- > Une prédominance de la voiture dans les déplacements, un taux de multimotorisation conséquent
- > Une offre en transport en commun inadaptée et insuffisante : 2 lignes de bus départementales, 3 lignes virtuelles et pas de gare

Enjeux

- > Développer les modes de transport limitant les émissions de gaz à effet de serre : voiture électrique, transport en commun, mobilité douce, covoiturage
- > Améliorer la desserte en transport en commun
- > Faciliter l'insertion des personnes ayant des difficultés à se déplacer notamment par le biais d'une offre en transport adaptée
- > Améliorer les liaisons douces au sein des bourgs (entre bourg et lotissement, lotissement et école, bourg et centre commercial périphérique) pour limiter au maximum l'usage de la voiture, notamment dans les bourgs structurants (35% de la population du Pays y vit).
- > Optimiser les liaisons douces qui relient les bourgs, en valorisant et sécurisant les chemins existants (chemin de Saint-Jacques de Compostelle, GR)

UN TERRITOIRE OU LA VOITURE EST LE MODE DE TRANSPORT PREDOMINANT ET DONT L'USAGE S'APPUIE SUR UN RESEAU STRUCTURANT ET QUADRILLANT LE TERRITOIRE D'EST EN OUEST ET DU NORD AU SUD

Des déplacements routiers principalement organisés selon une logique Ouest / Est et Nord / Sud

- Deux axes structurants : la RD 948 (Limoges - Niort) et la RD 950 (Poitiers - St Jean d'Angely)
- Des axes secondaires : RD 14, 45, 737, 740

Des déviations permettant de désengorger les bourgs et de fluidifier le trafic

- Réalisée
- Projetée

Une faible desserte et accessibilité aux transports en commun

- Une faible accessibilité ferroviaire
- Réseau SNCF existant

Des gares TGV/TER ou TER situées en dehors du Pays Mellois
LGV Sud Europe Atlantique (Tours – Bordeaux) passant sur le territoire mais qui ne le dessert pas (Mise en service en 2017)

Une offre en car limitée

2 lignes principales orientées Est / Ouest et communes desservies par ces lignes (15 passages par jour depuis Melle et 4 depuis Sauzé-Vaussais)

Des lignes « virtuelles » pour lesquelles une réservation 24 heures à l'avance est nécessaire et communes desservies uniquement par ces lignes virtuelles

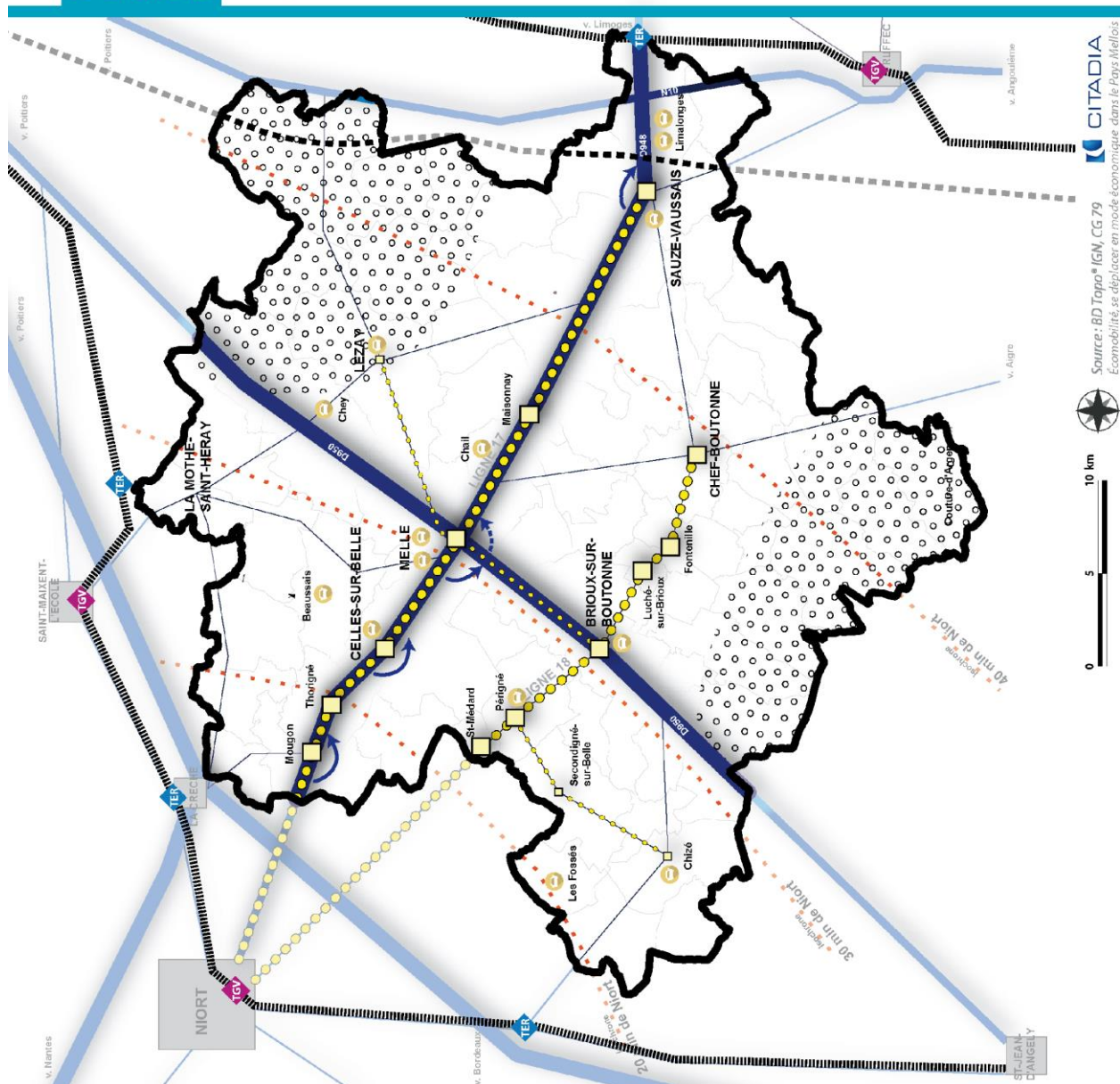
Secteurs les plus éloignés des dessertes en transport en commun internes ou externes au Pays (car et train)

Des réflexions à l'échelle du Pays Mellois pour pallier le manque de transport en commun

L'ensemble des circuits scolaires est ouvert à tous, permettant d'offrir une offre de transport plus large

Un parc de 11 cyclomoteurs est géré par l'association Toits etc. pour aider les jeunes de 16 à 25 ans et les bénéficiaires de minimas sociaux domiciliés sur le Pays Mellois à trouver des solutions pour se rendre à leur travail

Le Pays compte une quinzaine d'aires de covoiturage structurantes en vue d'un aménagement



Source : BD Topo[®] IGN, CG 79
Ecomobilité, se déplacer en mode économique dans le Pays Mellois

3. EQUIPEMENTS, SERVICES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

3.1 Répartition et taux d'équipement

La base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Cette base comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir et du tourisme.

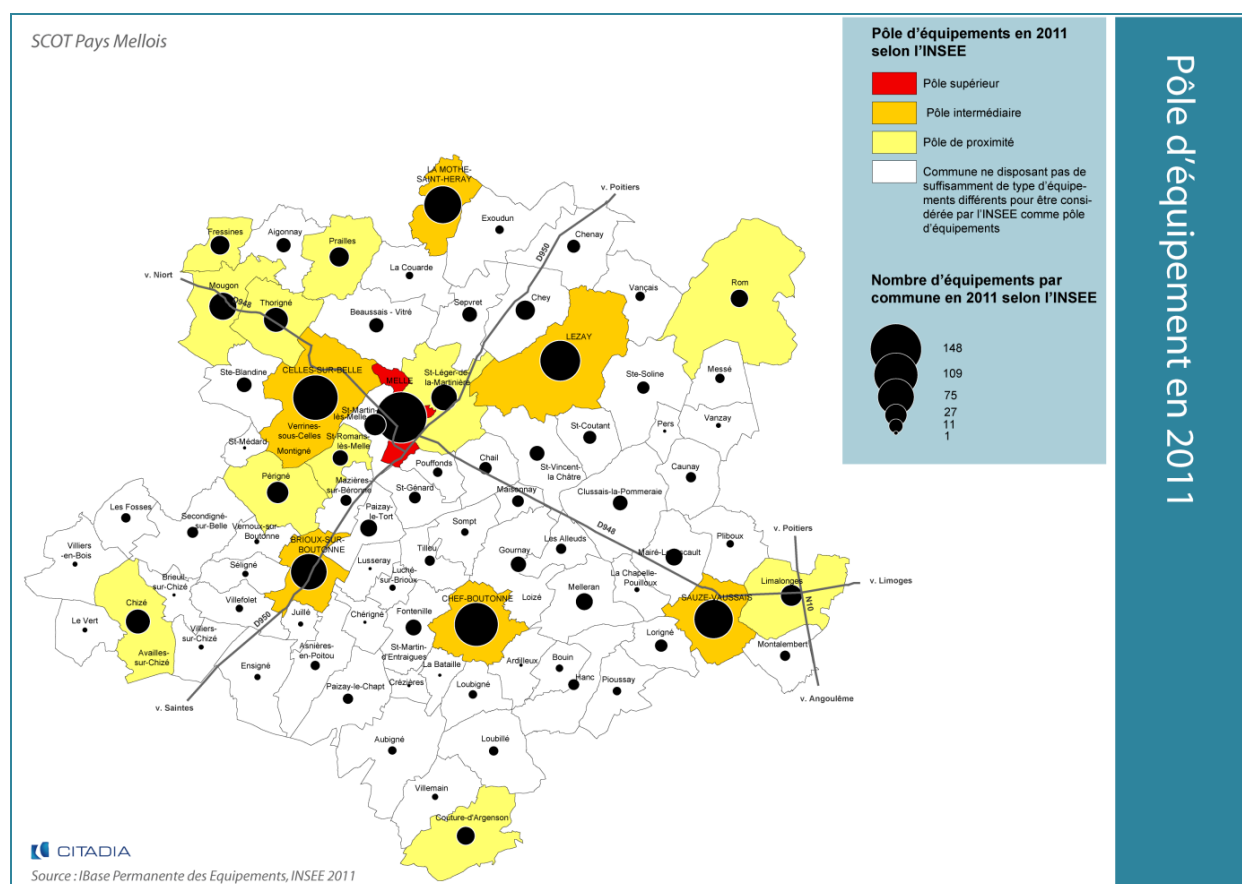
Pour la base d'équipements de 2011, 95 équipements ont été retenus. Ils se répartissent en trois gammes :

- > **Gamme de proximité (29 équipements différents) : École maternelle, pharmacie, boulangerie, la poste...**
- > **Gamme intermédiaire (31 équipements différents) : Collège, orthophoniste, supermarché, Trésor public...**
- > **Gamme supérieure (35 équipements différents) : Lycée, maternité, hypermarché, Pôle emploi...**

Une commune qui possède au moins la moitié des équipements d'une gamme est considérée comme pôle d'équipement de ladite gamme. La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes et met en évidence une organisation hiérarchisée du territoire en termes de services à la population. Les équipements les plus rares s'implantent dans les communes les plus peuplées, qui disposent également des équipements les plus fréquents. De ce fait, on observe un emboîtement des pôles : tous les pôles intermédiaires sont aussi pôles de proximité et tous les pôles supérieurs sont également pôles intermédiaires.

Les gammes d'équipements sont actualisées chaque année pour une nouvelle version de la Base Permanente des Équipements. En effet, d'une part de nouveaux équipements peuvent être introduits dans la base et, d'autre part, l'implantation des équipements dans les communes peut être modifiée, tout cela pouvant avoir des conséquences sur la composition des gammes. Dans la base de 2011, les équipements à caractère touristique, les équipements de loisirs ainsi que certains équipements sportifs, s'ils continuent à être recensés de manière globale, ne font plus partie des équipements déterminant les gammes d'équipements.

Il a été considéré en effet qu'ils fournissent leurs services davantage à une clientèle de passage qu'à la population résidente et/ou obéissent à des logiques d'implantation spécifiques.



Melle, seul pôle d'équipements supérieur

La commune de Melle regroupe la majorité des 1 474 équipements que recense la Communauté de Communes et constitue le seul pôle d'équipements supérieur (28 équipements de gamme supérieure). C'est notamment dans les domaines des loisirs et de la culture (avec la présence d'un cinéma), mais aussi de la santé (établissements de santé, structures spécialisées et spécialistes) et de l'enseignement (2 lycées) que la commune de Melle se distingue.

Au sens strict de la base permanente des équipements de l'INSEE, Saint-léger-de-La-Martinière est un pôle de proximité et Saint-Martin-lès-Melles ne dispose pas de suffisamment de types d'équipements différents pour être considérée par l'INSEE comme pôle d'équipements (elle n'a que 13 types d'équipements différents de la gamme de proximité quand il faudrait en réunir 15 pour être considéré comme pôle de proximité). Toutefois, selon l'analyse plus fine effectuée précédemment en termes de concentration d'emplois, de démographie et de spatialisation des activités, il est ressorti qu'une partie de ces deux communes fonctionnaient avec Melle.

Les autres chefs-lieux de canton sont tous des pôles d'équipements intermédiaires

Les 6 autres chefs-lieux de cantons (Celles-sur-Belle, Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauze-Vaussais et Lezay) sont tous des pôles de gamme intermédiaire. On y trouve par exemple, des supermarchés, magasins de vêtements, collège...

Quelques pôles de proximité surtout sur la moitié nord-ouest du territoire

Le territoire présente de nombreux pôles de proximité (au sens de cette typologie), c'est-à-dire qu'ils se composent d'au moins 15 types d'équipements recensés dans la gamme de proximité. Ils se localisent principalement à l'ouest d'une diagonale découpant le territoire selon un axe nord-est / sud-ouest. Les pôles de proximité sont principalement localisés à proximité de l'aire urbaine de Niort ou sont même des communes faisant partie de cette aire urbaine.

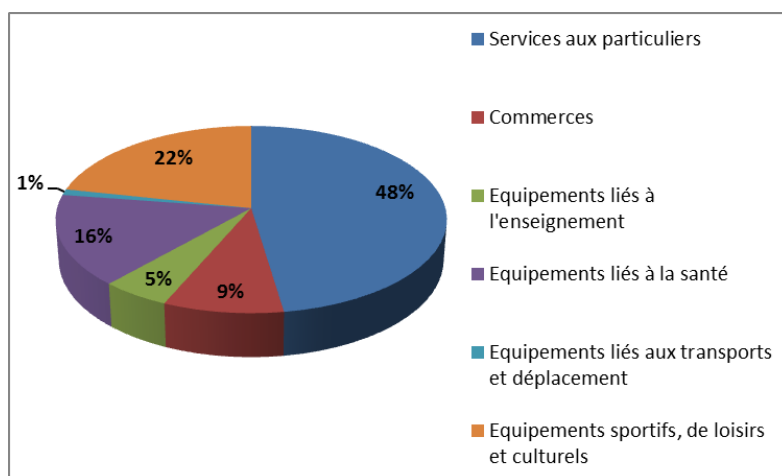
Il faut bien noter qu'un pôle ne se détermine pas au nombre d'équipements et services qu'il propose mais à la diversité de l'offre proposée. Ainsi, et par exemple, Chey concentre 23 équipements de gamme de proximité mais seulement 13 types d'équipements de cette même gamme. Elle n'en fait donc pas partie.

Seule la commune de Brioul-sur-Chizé dans l'ex-Communauté de Communes du Val de Boutonne ne dispose d'aucun équipement de proximité. Elle concentre en revanche un Établissement de santé de moyen séjour considéré comme étant un équipement de la gamme supérieure de la BPE de l'INSEE.

3.2 Une offre largement orientée vers les services à la population

Pour rappel, le territoire du Mellois en Poitou se compose de près de 1475 équipements, services et commerces selon la BPE en 2011. Représentant 48% environ des équipements du territoire, c'est le domaine des services aux particuliers qui prime, suivi par les équipements sportifs, de loisirs et culturels (22%), puis par les équipements et services liés à la santé (16%).

Répartition des équipements selon leur type (Source : BPE 2011, INSEE)



Thème central des programmes LEADER II et LEADER + du Mellois en Poitou, les services à la population se sont développés ces 15 dernières années de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire. Le programme LEADER + a notamment permis de développer des services de qualité avec, notamment la création du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique pour les seniors) et la création de formations à destination des encadrantes des services d'aide à domicile et des aides à domicile. Ces formations ont abouti à une reconnaissance des compétences pour les professionnels bénéficiaires du dispositif.

Au-delà de ces actions, d'autres projets ont été menés à destination de l'ensemble de la population, des plus petits aux plus âgés : développement d'un réseau d'assistantes maternelles, création d'espaces petite enfance et d'espaces jeunes, amélioration des maisons de retraite, portage des repas pour les personnes âgées, guide d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, création d'une épicerie sociale...

Par ailleurs, le territoire accueille un certain nombre de services administratifs des collectivités et de l'État : Pôle Emploi, Service d'Action Sociale Territoriale (SAST), permanence des services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la MSA...

Zoom sur les services à la personne et les formations développées sur le Mellois en Poitou :

- > **Petite enfance** : : des centres de loisirs communautaires ou associatifs ; des garderies périscolaires ; 2 structures multi-accueil à Aigondigné (bourg de Mougon) et à Melle ; 5 relais d'assistante maternelle (RAM) à Celles-sur-Belle, Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne-Sauzé-Vaussais ; 3 associations d'assistante maternelle
- > **Accueil des plus de 12 ans** : Point jeunes à Celles sur Belle, Centre Socio Culturel du Mellois à Melle, Espace jeunes du Lezayen, Maison communale des jeunes à Sauzé-Vaussais, Point jeunes à Brioux-sur-Boutonne
- > **Éducation** : 51 écoles, 9 collèges (au moins 1 dans chaque chef-lieu de canton), 3 lycées (dont 1 lycée public d'enseignement général à Melle, 1 lycée d'enseignement professionnel à Chef-Boutonne et 1 lycée agricole à Melle)
- > **Enseignement professionnel** :
 - o Maison Familiale Rurale (MFR) de formation à distance de Vitré : 4ème et 3ème de l'Enseignement Agricole et Bac Professionnel services aux personnes et aux territoires
 - o Maison Familiale Rurale (MFR) de formation à distance de Brioux-sur-Boutonne. Domaines de formation : Services aux Personnes-Santé-Social et optique
 - o Centre Départemental de formation des Apprentis Agricoles à Melle
 - o Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Melle
 - o Association pour la Formation et l'Information des Paysans et Ruraux du Poitou-Charentes à Melle
 - o Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement à Villiers-en-Bois. Domaines de formation : relation interpersonnelle, sciences, ornithologie, génie civil, construction, bois, haute qualité environnementale, échange et gestion, conduite de réunions, services aux personnes, relation aide, atelier conte, pédagogie, formation formateur spécialisé, services à la collectivité, développement durable, protection milieu naturel, environnement aménagement, animation environnement, gestion déchet, découverte nature.
- > **Personnes âgées** : un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) depuis février 2003 à Melle (Le même accueil est proposé dans les permanences qui se tiennent dans chaque chef-lieu de canton du Mellois en Poitou), un réseau gériatologique
- > **Personnes handicapées ou fragiles** : centre d'aide par le travail, maison de l'autisme à Saint-Martin-lès-Melle, institut médico-éducatif (IME) à Melle, un hôpital de proximité à Melle, des unités Alzheimer, des maisons de retraite
- > **Action sociale** : 1 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans chaque commune (présidé par le maire), 1 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS du Mellois au Point Public de Lezay)

L'accès aux soins

- **Une densité en médecins généralistes, pour l'ensemble du Mellois en Poitou, inférieure à ce qui est observé en moyenne dans la région, mais supérieure à la moyenne départementale**

En 2014 selon le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS), il y avait **44 médecins généralistes libéraux en exercice dans le Mellois en Poitou**, soit une densité de près de 91 pour 100 000 habitants. Le département compte 7 médecins de moins pour 100 000 habitants tandis que la région comptabilise 8 médecins de plus. Il est à noter que les médecins généralistes sont moins âgés sur le Mellois en Poitou (48% ont plus de 55 ans) que sur la région (51%) ou le département (50%).

	Médecin généraliste		
	Effectif en 2014	Part âgée de 55 ans et plus en 2014	Densité (pour 100 000 hab.)
Poitou-Charentes	1 754	51	99
Deux-Sèvres	312	50	84
Pays Mellois	44	48	91

Source : ADELI RPPS, INSEE (RP 2011)

Par ailleurs, plusieurs spécialistes officiaient également sur la Communauté de Communes en 2014 :

- > 1 ophtalmologiste, 20 masseurs kinésithérapeutes et 12 chirurgiens-dentistes. Les densités pour 100 000 habitants y sont plus faibles que sur le département et la région. De plus, ces professionnels sont en moyenne plus âgés que sur le département et la région.
- > 2 sages-femmes. Il y a ainsi plus de sage-femme par habitant sur la Communauté de Communes que sur le département et la région.

	Ophtalmologiste		Masséur kinésithérapeute			Chirurgien dentiste			Sage femme	
	Effectif en 2014	Densité (pour 100 000 hab.)	Effectif en 2014	Part âgée de 55 ans et plus en 2014	Densité (pour 100 000 hab.)	Effectif en 2014	Part âgée de 55 ans et plus en 2014	Densité (pour 100 000 hab.)	Effectif en 2014	Densité (pour 100 000 hab.)
Poitou-Charentes	111	6	1 218	22	69	782	37	44	69	19
Deux-Sèvres	14	4	198	24	53	136	41	37	16	21
Pays Mellois	1	2	20	30	42	12	58	25	2	22

Source : ADELI RPPS, INSEE (RP 2011)

Enfin, les migrations pendulaires domicile-travail peuvent permettre à une certaine frange de la population, notamment dans le canton de Celles-sur-Belle, de recourir aux médecins libéraux exerçant au sein de l'agglomération de Niort.

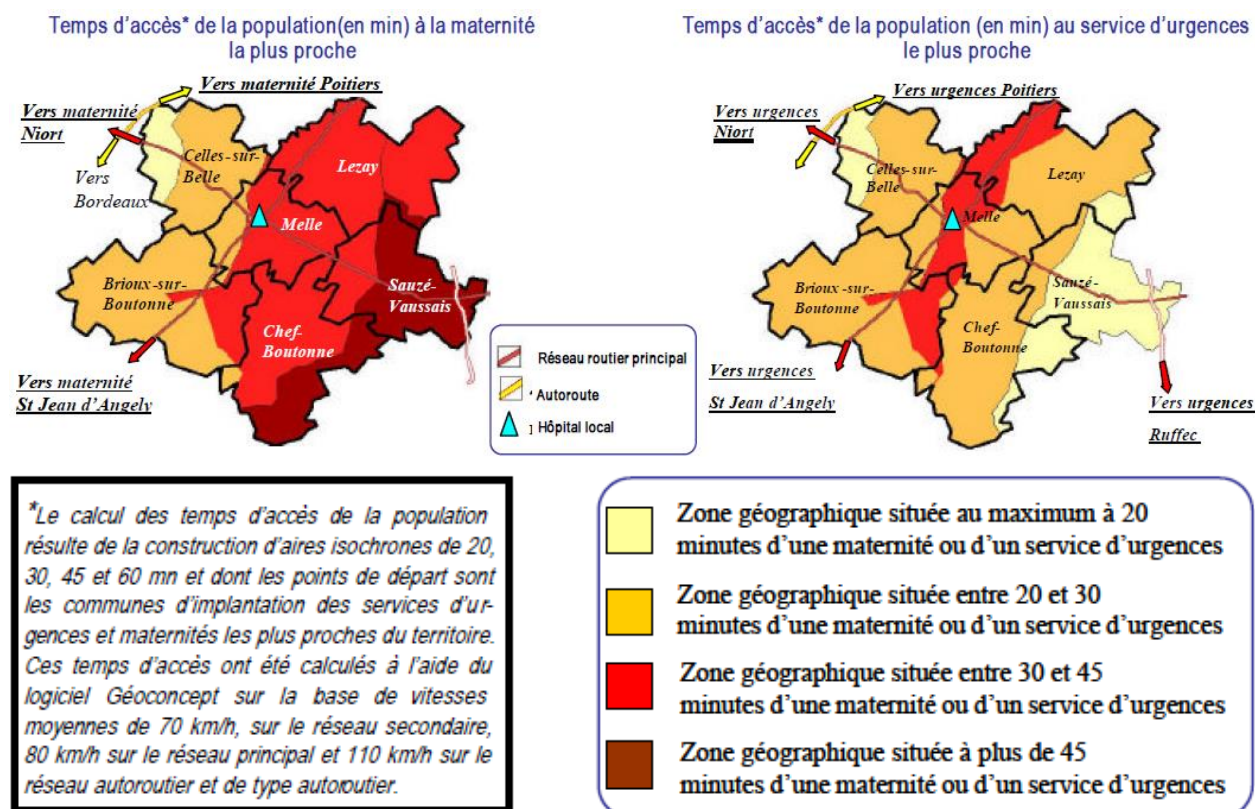
Le territoire comptait en 2014, 55 infirmiers libéraux et 21 pharmacies. Si la densité d'infirmiers pour 100 000 habitants est largement supérieure sur la Communauté de Communes que sur le département et la région, on y recense, en revanche, moins de pharmacie par habitant.

	Infirmier			Pharmacie	
	Effectif en 2014	Part âgée de 55 ans et plus en 2014	Densité (pour 100 000 hab.)	Effectif en 2014	Densité (pour 100 000 hab.)
Poitou-Charentes	1 937	21	109	871	49
Deux-Sèvres	354	23	95	167	45
Pays Mellois	55	27	114	21	44

Source : ADELI RPPS, INSEE (RP 2011)

- **Un territoire relativement enclavé vis à vis des services d'urgences et des maternités**

Le Mellois en Poitou est un des territoires picto-charentais qui compte parmi les plus importants temps d'accès aux services d'urgences les plus proches (Niort, Ruffec et St-Jean-d'Angély) et à la maternité la plus proche (Niort, St-Jean-d'Angély et Poitiers)



Source : Statistique annuelle des établissements de santé, 2004
Réalisation : Observatoire Régional de la Santé Poitou-Charentes

- **Un hôpital local répondant aux besoins de proximité de la population**

L'ancien couvent des Récollets, construit entre 1646 et 1860, fut une église puis, tour à tour, sous-préfecture, tribunal et ancien hôtel de ville avant de devenir l'hôpital local de Melle. Aujourd'hui, il fait partie d'un réseau de soins et d'une communauté d'établissements avec Saint-Maixent-l'Ecole et la Mothe Saint Heray (Ehpad les fontaines) dans le cadre d'une convention de direction commune.



L'histoire récente de l'hôpital a été marquée par la construction d'un nouvel établissement. La pose de la première pierre a eu lieu le 12 octobre 2006 et en mars 2009, l'ensemble des patients et résidents ainsi que le personnel a emménagé dans les nouveaux locaux, route de la Roche.

L'hôpital de Melle est un **établissement public de santé à vocation gériatrique de 158 lits et places**. Il répond aux besoins de la population de proximité en matière d'hospitalisation et d'accueil en Établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il comprend :

- > Le service de médecine : 10 lits
- > Le service Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) : 25 lits dont 4 lits dédiés aux soins palliatifs et 5 lits d'état végétatif chronique (E.V.C.)
- > Un secteur Hospitalisation à Domicile (HAD) : 10 places.
- > Un secteur EHPAD avec 113 chambres réparties sur 3 unités
- > Un espace PASA (pôle d'activité et de soins adaptés)
- > Un accueil de jour de 6 places pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

L'hôpital est inscrit dans une filière de soins gériatriques et développe des partenariats avec les différents acteurs qui assurent la prise en charge des personnes âgées (Centre hospitalier de Niort, CHU de Poitiers, Services de soins infirmiers à domicile - SSIAD, Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC, Aide à domicile en milieu rural - ADMR, Groupement de coopération sociale et médico-sociale - GCSMS, ...).

Qu'est-ce qu'un hôpital local ?

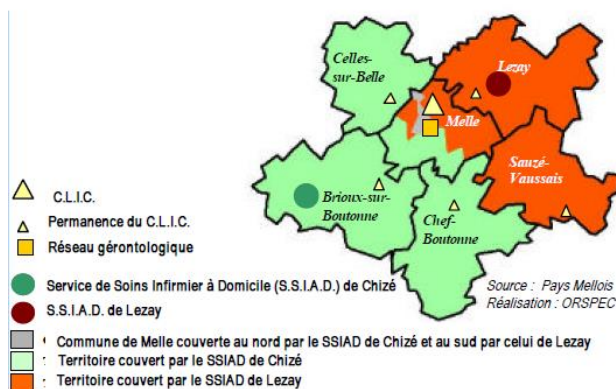
La circulaire du 28 mai 2003 relative aux missions de l'hôpital local stipule que ce type d'établissement constitue un premier niveau de prise en charge :

- > il dispense des soins à une population vivant à domicile, dans une zone géographique de proximité grâce aux services de médecine, de soins de suite et de réadaptation, et aux services d'hospitalisation, de soins, d'aide ou de soutien à domicile ;
- > il accueille dans des services adaptés, une population âgée dépendante ou en perte d'autonomie, nécessitant un accompagnement et des soins de qualité. Son fonctionnement médical repose, pour l'essentiel, sur des médecins généralistes libéraux : l'hôpital local constitue un lieu de collaboration entre la médecine libérale et hospitalière.

- **Un territoire totalement couvert par les services de soins infirmiers à domicile et les services d'aide à domicile**

Toutes les communes du Mellois en Poitou sont couvertes par un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et par un service d'aide à domicile (SAD). Au total, on compte sur ce territoire 2 SSIAD offrant 105 places.

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) en Pays Mellois



Le réseau gérontologique

En juillet 2005 a été créé le réseau gérontologique couvrant le Pays Haut Val de Sèvre et le Mellois en Poitou. En règle générale, le réseau gérontologique est un regroupement de professionnels de santé médicaux et paramédicaux ainsi que d'organismes à vocation sanitaire ou sociale, regroupés au sein d'une association. Au près de la personne âgée, un médecin généraliste libéral de son choix et une assistante sociale coordonnent l'ensemble des interventions. L'association est également là pour informer et aider à accomplir les formalités et démarches administratives nécessaires.

- **Une offre d'hébergement, d'accueil temporaire et de jour pour personnes âgées supérieure à la moyenne régionale**

Comme vu précédemment, le territoire compte une grande part de personnes âgées. Ainsi, selon les données INSEE, 13,6% des habitants du Mellois en Poitou avaient plus de 75 ans en 2011, contre 11.5 % des habitants de la région et 11,3% des habitants du département.

De nombreuses structures accueillent la population âgée sur le territoire. 19% des places d'hébergement pour personnes âgées du département se situent dans le Mellois alors que la Communauté de Communes ne représente que 13% de la population départementale et 16% des plus de 75 ans des habitants des Deux-Sèvres.

Il y a d'ailleurs plus de places par personne âgée sur la Communauté de Communes que sur la région ou le département. Ces constats s'observent aussi bien en matière d'hébergement sur le long terme, que d'hébergement temporaire et d'accueil de jour. Ce n'étaient pas le cas il y a environ 10 ans. En effet, Fin 2003, le Mellois en Poitou ne disposait d'aucune place d'accueil de jour et de seulement 9 places en hébergement temporaire, contre 60 places aujourd'hui (accueil temporaire et de jour confondus).

	Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Pays Mellois
Nombre de places d'hébergement complet pour personnes âgées en 2014	27 570	6 404	1 196
Taux d'équipement en places d'hébergement complet pour personnes âgées en 2014 (pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus)	135	153	182
Part des places d'hébergement complet pour personnes âgées non EHPAD en 2014 (%)	14	12	15
Nombre de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour pour personnes âgées en 2014	1 146	261	60
Taux d'équipement en places d'accueil temporaire et d'accueil de jours pour personnes âgées en 2014 (pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus)	6	6	9
Nombre de places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées en 2014	2 872	686	199

Source : ARS (Finess), INSEE (RP 2011)

3.3 Équipements sportifs, de loisirs et culturels

On recense 59 sites de sport nature sur le territoire et 385 équipements de sport de qualité dont 2 plans d'eau et 6 piscines.



Le territoire dispose de nombreux équipements culturels.

L'école de Musique du Pays Mellois

L'association qui porte l'école de Musique du Pays Mellois est basée à Melle. Elle enseigne une quinzaine d'instruments à 350 élèves et emploie 18 salariés. Les enseignements sont dispensés sur plusieurs communes du territoire : Melle, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne.

Sur Melle, faute de disponibilité et de salles adaptées, les cours étaient dispensés dans une multitude de salles. Depuis fin 2019, l'école de musique a emménagé dans les locaux de l'ancienne école primaire Jules Ferry à Melle, rénovés par la Communauté de communes Mellois en Poitou. Ainsi, les locaux administratifs et les cours donnés à Melle sont rassemblés sur le même site.

Les bibliothèques et les médiathèques

Ces équipements sont gérés directement par les communes. Les communes les plus importantes comme Melle, Celles-sur-Belle, Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, la Mothe-Saint-Héray et Brioux possèdent des fonds régulièrement abondés et renouvelés. Pour le fonctionnement de ces équipements les communes emploient des bibliothécaires qui proposent des animations pour les scolaires et le grand public : chaque mercredi

avant les vacances scolaires, séances de lecture en musique en partenariat avec l'école de musique du Pays Mellois à Melle ; plusieurs samedi matin par an, séances « bébés lecteurs » pour les 0-6ans à Celles-sur-Belle ; séances de dédicaces et rencontre avec des auteurs ; expositions...

Parmi les autres communes, un grand nombre possèdent également une bibliothèque : Couture d'Argenson, Loubillé, Lorigné, Melleran, Mairé l'Evescault, la Chapelle-Pouilloux, Montalembert, Tillou, Secondigné, Chizé, Brieuil-sur-Chizé, Saint-Médard, Périgné, Aigondigné (Mougon, Sainte-Blandine, Thorigné), Beaussais-Vitré, Prailles-La Couarde, Rom, Sainte-Soline.

Ces lieux sont ouverts en général quelques heures par semaine et fonctionnent souvent grâce à des bénévoles. Certains équipements sont très récents comme la bibliothèque de Couture d'Argenson ouverte en 2018.

La plupart des bibliothèques travaillent en réseau avec la Médiathèque départementale des Deux-Sèvres ce qui leur permet d'accéder à certains ouvrages, de donner accès aux habitants à un fonds de prêt plus important, de recevoir des expositions, de s'inscrire dans une programmation culturelle....

Le cinéma de Melle

Le cinéma associatif Cinémel existe à Melle depuis 1985. Il est classé Arts et Essais depuis 1991. L'association compte plus de 450 adhérents. Il dispose de deux salles de projection : la salle « le Méliès » de 155 places qui sera entièrement rénovée en 2020 (accessibilité, confort thermique, acoustique...) ; la salle « le Métallum » de 280 places qui peut diffuser des films en 3D.

Le cinéma vend plus de 30 000 entrées par an et rayonne sur tout le territoire mellois.

Le cinéma de Chef-Boutonne

Le cinéma associatif Ciné-Chef assure la diffusion de films grand public et de films Art et Essai dans la salle de cinéma située dans le centre culturel de Chef-Boutonne. La salle peut accueillir 146 personnes et assure environ 260 séances à l'année, dont certaines en 3D.

Des salles de projection

Le territoire possède plusieurs salles (d'environ 120 places chacune) équipées de fauteuils en gradin, d'écrans, de sonorisations et de systèmes de projection dans lesquelles ont lieu régulièrement des séances de cinéma : Salle Robert Dalban à Celles-sur-Belle ; salle du foyer rural/ancien cinéma à Lezay ; salle de conférence-cinéma à l'étage de la mairie de Sauzé-Vaussais ; salle de ciné Yfaucou à Chizé. Les projections de films dans ces salles se sont dans le cadre du circuit itinérant « cinéma chez nous » géré par la Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes et plus particulièrement par le Centre Régional de Promotion du Cinéma (CRPC).

Le Moulin du Marais

L'Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes (URFR) implantée au Moulin du Marais à Lezay anime un « Pôle Culturel Régional des Arts de la Parole et des Écritures Contemporaines ». Le site possède : un hébergement de groupe jusqu'à 35 personnes avec « La Maison Augereau » et un gîte, permettant les résidences artistiques, d'écriture et d'actions culturelles ainsi que les stages/formations ; une salle de formation ; une théâtre-tèque dotée de plus de 9000 titres, dont 1200 pour la poésie ; une salle de spectacle

Les salles de spectacles

La programmation de spectacles et de concerts mise en œuvre tout au long de l'année par les associations culturelles du territoire est accueillie dans différents types de salles :

- Les salles équipées de fauteuils en gradins : les salles de cinéma décrites plus haut
- La salle de spectacle du Moulin du Marais à Lezay
- Les salles polyvalentes de grande capacité : La Boutonnaise à Brioux, salles des fêtes de Melle, Celles-sur-Belle, Alloinay, Lezay
- Les salles des fêtes du territoires
- Des cafés....

La vie culturelle du territoire est rythmée par de nombreux festivals :

- Musiques actuelles : les givrés à Melle en février ; programmation de la Ronde des Jurons à Melle de septembre à mai
- Théâtre en itinérance : Scène Nomades sur tout le Mellois de septembre à mai
- Théâtre et musique, autour du texte : programmation du Moulin du Marais à Lezay en automne-hiver
- Musique Jazz : Boulevard du jazz à Melle fin juillet ; programmation des Arts en Boule à Melle de septembre à mai
- Musique Classique : Arnetra à Celles-sur-Belle et les communes alentours en juillet ; Festival de Melle des Amis de Saint-Savinien à Melle en juin
- Théâtre et Arts du cirque et de la rue : festival au Village à Brioux en juillet
- Danse : le Plancher des valse ; Mastoc Production

De plus, tous les 2 ans Melle accueille une biennale d'Art contemporain, de notoriété nationale.

Le territoire possède également associations favorisant les initiatives d'habitants et l'innovation :

La Bêta-Pi et le FabLab « Bêta-Lab »

Parmi les nombreuses missions et actions qu'elle développe, l'association la Bêta-Pi (éducation populaire et médiation scientifique) à Melle porte dans ses locaux un FabLab : laboratoire de fabrication ouvert à tous où sont mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des outils pilotés par ordinateur (imprimantes 3D, découpeuse-graveuse laser, brodeuse numérique, etc...). On y trouve aussi des ordinateurs pour dessiner, modéliser, programmer, du matériel électronique pour découvrir, s'amuser, prototyper.

L'association la Bêta-Pi anime un samedi par mois un « Café réparation » ou « repair café ». Il s'agit d'un atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit.

Le Centre socio-culturel du Mellois

Il s'agit d'une association disposant de l'agrément « centre socio-culturel » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base d'un projet social révisé tous les 4 ans. Le périmètre d'action de l'association est sur 14 communes autour de Melle (ancien Canton de Melle). L'association se positionne comme « un foyer d'initiatives ouvert à tous, qui accompagne les projets portés par les habitants, visant à renforcer leur pouvoir d'agir et leur qualité de vie ». Parmi les différentes missions et actions qu'elle développe, l'association coordonne ou porte des activités initiées par des habitants : carnaval ; ateliers de photographie, loisirs créatifs, langue des signes, cirque ; Batoucada ; cours de danse ; groupe d'habitants sur l'accès aux droits et à la mobilité ; groupe d'aide au départ en vacances...

Les foyers ruraux

Le territoire compte plus d'une dizaine d'association appartenant au Mouvement de Foyers Ruraux (Beaussais-Vitré, Brioux-sur Boutonne, Verrines-vous-Celles, Couture d'Argenson, Mairé-L'Evescault, Melle, Melleran, Lezay, Valdelaume, Sauzé-Vaussais, Rom, Saint-Léger...). En général, ces associations possèdent plusieurs sections dédiées aux savoirs-faires (vannerie, tissage, couture, peinture...) et aux activités culturelles (théâtre, chant, danse...). Dans leur communes, ces associations bénéficient d'une ou plusieurs salles mises à disposition par les mairies pour exercer leurs différentes activités.

Équipements festifs et associatifs

La plupart des communes disposent d'une salle des fêtes ou salle polyvalente. Les plus petites communes qui n'en disposent pas possèdent en général a *minima* une salle communale permettant la tenue de réunions et qui est mise à disposition des associations (souvent aménagée dans l'ancienne école du village).

Le Mellois en Poitou possède un nombre important d'équipements culturels, bien répartis sur l'ensemble du territoire et animés par un réseau associatif dense, notamment sur la dimension culturelle et socio-éducative.

Les locaux accueillants ces activités et manifestations sont soit des locaux dédiés, soit des locaux polyvalents et partagés avec d'autres acteurs.

Le nombre d'équipements apparaît comme suffisant. Si de nouveaux équipements étaient créés, ils verraient le jour dans le cadre de réhabilitations de locaux désaffectés.

Équipements sportifs

On recense 59 sites de sport nature sur le territoire et 385 équipements de sport de qualité dont 5 plans d'eau et 6 piscines.

Piscines : Le territoire possède 5 piscines de plein air (Sauzé-Vaussais, Lezay, Chef-Boutonne, Brioux, Celles-sur-Belle) et une piscine couverte à Melle. Ces six équipements sont gérés en régie par la Communauté de communes Mellois en Poitou.

Base de loisirs et plans d'eau : Il existe des plans d'eau ou étangs à Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Périgné et Messé aménagés pour la pêche. La Base de Loisirs du Lambon à Prailles permet de pratiquer en plus des activités nautiques (canoë, paddle, planche à voile) et de plein air (VTT). Aucun des ces plans d'eau ne permettent la baignade.

Gymnases/salles omnisports : Les communes de Melle, Celles-sur-Belle, Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, la Mothe-Saint-Héray et Brioux possèdent des salles omnisports. Ces sites sont parfois équipés d'autres salles plus spécialisées : dojo à la Mothe et à Melle ; salle de gymnastique à Melle ; salle de ping-pong à Chef-Boutonne.

Stade de rugby : La commune de Melle possède un stade de rugby.

Stades de football : Les communes de Melle, Celles-sur-Belle, Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, la Mothe-Saint-Héray, Brioux, Aigondigné, Périgné, Limalonges possèdent un stade de football.

Mur d'escalade : La falaise de Cinq-Coux sur la commune d'Aigondigné a été aménagée pour permettre la pratique de l'escalade en milieu naturel.

Centres équestres : Le territoire dispose de trois centres équestres à Melle, à Lezay et à Valdelaume.

Stand de tir sportif : La commune d'Aigondigné possède un stand de tir sportif (Thorigné).

Skate-parcs et terrains de BMX : Il existe des skate-parcs à Melle, la Mothe et Brioux. Il existe un terrain de BMX à Melle (Saint-Léger).

De nombreuses communes du territoire disposent de : city-stades ou city-parcs, cours de tennis, terrains de pétanque, terrains de football.

3.4 Projets d'équipement



La Communauté de communes Mellois en Poitou, dans son plan pluriannuel d'investissements, envisage d'effectuer des réhabilitations d'équipements existants (en général des sites scolaires) et la création de nouveaux équipements :

- Construction d'une caserne de gendarmerie (3 brigades, 19 logements) à Melle ;
- Construction d'une résidence habitat jeunes à Celles-sur-Belle ;
- Construction d'un gymnase à Brioux-sur-Boutonne ;
- Aménagement d'un nouveau Point jeunes à Brioux-sur-Boutonne en lien avec le nouveau gymnase ;
- Construction d'un bâtiment multi-accueil à Aigondigné (bourg de Mougon) ;
- Construction d'une déchèterie à Lezay.

3.5 Aménagement numérique du territoire

L'aménagement numérique d'un territoire est le processus par lequel les acteurs publics améliorent les conditions d'accès aux ressources de la société de l'information, pour la population (particuliers et entreprises) de ce territoire.

Concrètement, cela se traduit par :

- > Le déploiement de réseaux de communications électroniques sur le territoire
- > le développement d'une offre de services répondant aux besoins de la population du territoire considéré
- > l'accompagnement de la population dans l'appropriation des outils

Le gouvernement a lancé en juin 2010 le « programme national très haut débit », avec l'objectif final que tous les foyers aient avant 2025 accès à un service très haut débit grâce à fibre optique ou à la technologie la mieux adaptée à leur territoire. Les enjeux de ce programme concernent à la fois la cohésion sociale et le développement économique : l'accès de tous à l'ensemble des services publics et marchands de l'internet à très haut débit permet de soutenir le développement des industries de télécommunication, de contenus numériques et de services en ligne.

Le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) des Deux-Sèvres est un cadre de référence commun aux différents acteurs : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, utilisateurs finaux et différents intervenants, partenaires ou prestataires, opérateurs.

La mission du SDTAN est double :

- > Favoriser la cohérence des initiatives publiques ;
- > Favoriser l'articulation des initiatives publiques avec l'investissement privé.

À l'identique des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et autres documents associés à l'aménagement du territoire, le SDTAN devient un outil de la programmation de l'intervention des acteurs dans le secteur du numérique.

Le Département, au travers du SDTAN, se doit d'anticiper et de créer les conditions incitant les opérateurs à investir de façon durable sur le territoire départemental, sachant que le déploiement d'une nouvelle infrastructure FTTH (fibre à l'abonné), sera un chantier de longue haleine, à l'identique de ceux qui ont dessiné les territoires du département (les routes, l'électricité, l'eau courante, etc.).

3 phases d'action composent le SDTAN des Deux-Sèvres :

- > Phase 1 : 2013 - 2018
 - Déploiement de la fibre (FTTH) sur la partie dense des 10 « villes moyennes » de plus de 1500 logements (31 526 prises),

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS DES 10 COMMUNES		
Communes	Logements en zone dense	Logements hors zone dense
Bressuire	6 736	1 811
Thouars	5 678	0
Parthenay	5 528	0
Saint-Maixent	3 394	0
Mauléon	2 530	773
Nueil-les-Aubiers	1 772	520
La Crèche	1 509	804
Cerizay	1 811	249
Melle	1 718	93
Celles-sur-Belle	850	734

- Alimentation en fibre (à la place du cuivre) de 50 sous-répartiteurs ayant plus de 100 lignes de débit inférieur à 2 Mbits, garantissant ainsi une montée en débit très significative (>10 Mbits/s) des dites lignes (12 102 lignes concernées éligibles aux aides du Fonds National pour la Société numérique),
 - Alimentation directe par fibre des sites d'intérêt général jugés prioritaires par les partenaires publics (établissements de santé, d'enseignement, sites touristiques, culturels, service public, zones d'activité économique). 225 prises estimées, mais ce point devra être affiné dans le cadre de nouveaux échanges avec les partenaires publics locaux.
 - Valorisation des technologies hertziennes existantes (montée en débit Wimax en cours d'expérimentation, alimentation THD en « FH point à point », déploiement de la 4 G.),
 - Suivi du déploiement du FTTH par France Telecom sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Niort (CAN) (suite à l'engagement pris dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'intentions d'Investissement - AMII lancé au niveau national).
- > Phase 2 : 2019 - 2023
- Déploiement du FTTH sur les poches denses comprises entre 300 et 1 500 logements (28 268 prises complémentaires),
 - Montée en débit sur les autres sous-répartiteurs éligibles (8 309 lignes).
- > Phase 3 : 2024 - 2030
- 37 577 prises complémentaires seraient à installer, permettant d'atteindre une desserte en FTTH de 85 % des logements.

Dans le cadre de l'alimentation en fibre des sous-répartiteurs, le Conseil Général des Deux-Sèvres a réalisé un échéancier (susceptible d'évoluer en fonction des crédits mobilisables et des difficultés techniques ou administratives) de mise en service. Sur la période 2015-2018, 20 sous-répartiteurs du Pays Mellois sont concernés par des travaux de montée en débit.

Période provisionnelle de mise en service du sous-répartiteur	Nom de la commune	Nombre de lignes du sous-répartiteur	Nombre de lignes du sous-répartiteur bénéficiant du gain en débit à 2 Mbits/s
1er semestre 2015	LORIGNE	191	191
2nd semestre 2015	EXOUDUN	215	215
2nd semestre 2015	SAINT ROMANS LES MELLE	263	263
2nd semestre 2015	SAINTE BLANDINE	229	229
1er semestre 2016	FONTENILLE ST MARTIN D'ENTRAIGUES	173	173
2nd semestre 2016	BEAUSSAIS	191	168
2nd semestre 2016	VERRINES SOUS CELLES	227	157
1er semestre 2017	BOUIN	125	125
1er semestre 2017	CHENAY	188	97
1er semestre 2017	GOURNAY LOIZE	211	83
1er semestre 2017	SEPVRET	169	93
2nd semestre 2017	LUSSERAY	81	81
2nd semestre 2017	MONTIGNE	103	103
2nd semestre 2017	SAINT MARTIN D'ENTRAIGUES	96	74
2nd semestre 2017	VILLIERS-EN-BOIS	69	69
1er semestre 2018	CAUNAY	146	60
1er semestre 2018	FRESSINES	428	63
1er semestre 2018	MESSE	81	53
1er semestre 2018	SAINT ROMANS LES MELLE	67	67
1er semestre 2018	SEPVRET	65	65

En lien avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDAN) du département des Deux-Sèvres, mis en place par le Conseil Général, et pour tendre pour tout le Mellois en Poitou vers un réseau très haut débit à horizon 2025, le SCoT pourrait encourager :

- > Le raccordement, le plus possible, des sites d'intérêt général à la fibre optique (Santé, Enseignement, Tourisme et culture, Services publics, Zones d'activités principales, Points haut aménagés et mutualisés, raccordables par opportunité) et notamment ceux identifiés par le SDTAN ;
- > L'anticipation, le plus possible, du Très Haut Débit dans les opérations d'aménagement d'ensemble (travaux de génie civil comportant des fourreaux réservés pour la fibre optique).

- > La montée en débit sur le réseau cuivre pour préparer la fibre optique, dans les conditions fixées par le SDTAN (sous-répartiteurs éligibles à la montée en débit sur le territoire intercommunal) ;
- > Les dispositions réglementaires qui créent un contexte favorable à l'aménagement numérique.

SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES DEUX-SÈVRES



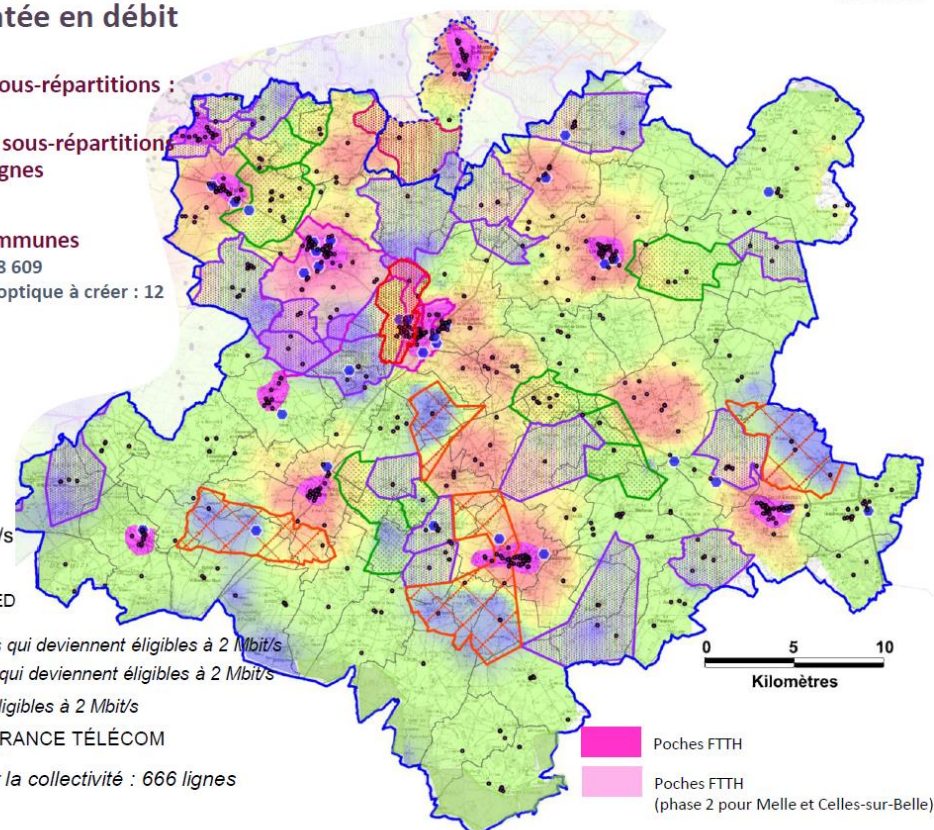
Synthèse FTTH – Montée en débit

- ◆ Montée en débit sur 22 sous-répartitions : 3 538 lignes
- ◆ Montée en débit sur 12 sous-répartitions supplémentaires : 1 712 lignes
- ◆ 12 poches FTTH sur 11 communes
 - Logements concernés : 8 609
 - Point de mutualisation optique à créer : 12

- Implantation des entreprises
- Zones d'activités

Couverture ADSL

- plus de 10 Mbits/s
- entre 2 et 10 Mbits/s
- entre 512 Kbits/s et 2 Mbits/s
- moins de 512 Kbits/s
- Sous-répartition éligible à la MED
- SR ayant entre 10 à 49 lignes qui deviennent éligibles à 2 Mbit/s
- SR ayant moins de 10 lignes qui deviennent éligibles à 2 Mbit/s
- SR n'ayant aucune lignes inéligibles à 2 Mbit/s
- Multiplexeur supprimé par FRANCE TÉLÉCOM
- Sous-répartiteur traité par la collectivité : 666 lignes



© O' MALLEY CONSULTING – Communauté de communes du Pays Mellois – 26 avril 2012 - page 15

Atouts

- > Présence d'un pôle d'équipements supérieurs notamment dans les domaines des loisirs, de la culture, de la santé et de l'enseignement
- > Les 6 autres chefs-lieux de canton sont tous des pôles d'équipements intermédiaires
- > Quelques pôles de proximité surtout sur la moitié nord-ouest du territoire
- > Une offre largement orientée vers les services aux particuliers
- > Des communes qui disposent globalement d'une bonne offre en équipements sportifs
- > Des projets d'équipements sportifs et de services dans les pôles d'équipements (chefs-lieux de cantons) pour rayonner sur leur territoire

Faiblesses

- > Des communes notamment rurales (cœur du Poitou, Val de Boutonne) qui ne disposent d'aucun équipement
- > Des zones faiblement ou non desservies par l'ADSL

Enjeux

- > le choix d'une stratégie en matière de répartition d'équipements sur le territoire : le confortement de l'organisation multipolaire du territoire ?
- > la montée en débit sur tout le territoire, pour notamment conserver une bonne attractivité économique

Table des illustrations

Figure 1 : Positionnement du Mellois en Poitou au sein de la Région Nouvelle Aquitaine	6
Figure 2 : Carte du des communes du Mellois en Poitou au 1 ^{er} janvier 2019	8
Figure 3 : Un territoire multipolarisé	11
Figure 4 : Population par commune en 2010.....	13
Figure 5 : Les pôles d'emploi du Mellois en Poitou en 2010	15
Figure 6 : Un territoire constitué de quatre unités paysagères.....	20
Figure 7 : les vallées larges (Source : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2003).....	21
Figure 8 : Les vallées étroites (Source : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2003).....	22
Figure 9 : Structuration paysagère (Source : CREN Poitou-Charentes)	24
Figure 10 : Représentation schématique des Terres Rouges (Source : CREN Poitou-Charentes)....	25
Figure 11 : Les rebords du Clain (Source : CREN Poitou-Charentes).....	26
Figure 12 : Représentation schématique d'une vallée du Ruffécois (Source : CREN Poitou-Charentes)	27
Figure 13 : Panorama sur les coteaux boisés (Source : CREN Poitou-Charentes)	28
Figure 14 : Lecture du paysage depuis une voiture (Source : Plan Paysage, 2003)	29
Figure 15 : La morphologie des bourgs anciens(Source : CITADIA).....	30
Figure 16 : Morphologie des extensions récentes (Source : CITADIA)	34
Figure 17 : Cimetière de Verrines à Celles-sur-Belle (source : région Poitou-Charentes, 2002).....	38
Figure 18 : Bourg d'Exoudun (source : région Poitou-Charentes, 1999).....	38
Figure 19 : Périmètre de la ZPPAUP sur la commune de Melle (source : PAC).....	40
Figure 20 : Abri de cantonnier à la Mothe-St-Héray et un puits abandonné à Sauzé-Vaussais	41
Figure 21 : Les éléments patrimoniaux du Mellois en Poitou.....	42
Figure 22 : Carte des sites et zonages archéologiques (source : PAC)	44
Figure 23 : Evolution de la population de 1968 à 2016 (source : INSEE 2016)	57
Figure 24 : Taux de croissance annuel moyen (source : INSEE)	57
Figure 25 : Démographie et évolution de la population – Analyse comparée à la distance à Niort .	60
Figure 26 : Poids démographique par CdC de 1968 à 2010 (Source : INSEE)	61
Figure 27 : Taux de croissance annuel moyen (Source : INSEE).....	61
Figure 28 : Evolution de la population dans les 4 intercommunalités (1968-2010)	62
Figure 29' : Evolution de la population entre 2011 et 2016	62
Figure 30 : Moyennes annuelles du solde migratoire et naturel 1968-2010	63
Figure 31 : Moyennes annuelles du solde naturel et migratoire entre 1999 et 2010 par intercommunalités.....	65
Figure 32 : Soldes naturels et migratoires de 1999 à 2010 (source : INSEE).....	65

Figure 33 : Evolution de la population par tranche d'âge (source : INSEE 2010).....	66
Figure 34 : Age de la population en 2010 (Source : INSEE)	67
Figure 35 : Age de la population en 1999 (Source : INSEE)	67
Figure 36 : Répartition de la population par tranches d'âges selon les intercommunalités (source : INSEE 2010).....	68
Figure 37 : Indice de jeunesse en 2010 (Source : INSEE).....	68
Figure 38 : Indice de jeunesse en 2010.....	70
Figure 39 : Évolution de la taille des ménages (Source : INSEE).....	71
Figure 40 : Evolution de la taille des ménages de 1990 à 2010	71
Figure 41 : Evolution des revenus annuels moyens de 2007 à 2009.....	72
Figure 42 : Revenu net déclaré en 2009.....	74
Figure 43 : Part de foyers non imposables.....	74
Figure 44 : Evolution du parc de logement comaprativement à l'évolution démographique	77
Figure 45 : Taux de croissance annuel moyen du parc de logement	78
Figure 46 : Nombre de logement et leur évolution sur la période 1999-2010	79
Figure 47 : Part des types de résidences en 2010.....	80
Figure 48' : Part des types de résidences en 2016.....	80
Figure 49 : Evolution des types de résidences de 1968 à 2016.....	81
Figure 50 : Part des types de résidences en fonction des intercommunalités.....	81
Figure 51 : Evolution du parc de logement de 1968 à 2010	81
Figure 52 : Nombre de logements vacants en 2010	84
Figure 53 : Statuts d'occupation des logements par intercommunalités en 1999 et 2010	85
Figure 54 : Prix médian des terrains à bâtir, hors lotissements, en 2018 (Source : ADIL 79).....	87
Figure 55 : Communes du Mellois en Poitou disposant des taux de logements locatifs HLM par rapport à leur parc de résidences principales les plus importants en 2010 (INSEE)	90
Figure 56: Le marché locatif privé en Deux-Sèvres – Logements Individuels (Source et réalisation carte : ADIL 79).....	91
Figure 57 : Typologies des logements du Mellois en Poitou	94
Figure 58 : Taille des logements et taille des ménages.....	96
Figure 59 : Dynamique de construction sur le Mellois en Poitou entre 2003 et 2012.....	97
Figure 60 : Dynamique de construction dans le département et la région	98
Figure 61 : Dynamique de construction sur le territoire national, départemental et régional.....	98
Figure 62 : Part de la construction par intercommunalités de 2003 à 2012	99
Figure 63 : La construction neuve sur le territoire du Mellois en Poitou.....	101
Figure 64 : Évolution des emplois au lieu de travail entre 1999 et 2010 (Source : INSEE)	108
Figure 65 : Pôles d'emplois du Mellois en Poitou en 2010 (source : INSEE)	110
Figure 66 : Évolution du taux de chômage entre 1999 et 2010 (source : INSEE)	111
Figure 67 : Demandeurs d'emploi par catégories au 30 septembre 2014 (Sources : Pôle Emploi - DIRECCTE Poitou-Charentes)	112

Figure 68 : Évolution des demandeurs d'emplois catégories A et B et secteurs sous tension (Sources : Pôle Emploi - DIRECCTE Poitou-Charentes / Production ARFTLV Poitou-Charentes mission OREF)	114
Figure 69 : Offres d'emplois en Pays Mellois en 2014 (Sources : Pôle emploi - DIRECCTE Poitou-Charentes / Production ARFTLV Poitou-Charentes mission OREF)	115
Figure 70 : Évolution des emplois au lieu de travail entre 1999 et 2010 et projection par rapport au nombre d'actifs (Source : INSEE)	116
Figure 71 : Évolution de la structure des 15 / 64 ans dans le Mellois en Poitou (Source : INSEE)	117
Figure 72 : Structure des 15 – 64 ans en 2010 (Source : INSEE)	117
Figure 73 : Flux domicile-travail, entrées et sorties sur le Pays Mellois en 2010 (source : INSEE)	118
Figure 74 : Flux domicile-travail, mobilité entre Pays Mellois et Départements (source : INSEE)	119
Figure 75 : Tableau de la destination des actifs se dirigeant hors du Pays Mellois pour travailler (source INSEE recensement 2010)	120
Figure 76 : Tableau de l'origine des actifs venant travailler sur le Pays Mellois (source INSEE recensement 2010)	120
Figure 77 : Communes ou pôle du Pays Mellois générant le plus de flux domicile-travail entrants (source : INSEE)	121
Figure 78 : Tableau de la commune de destination des actifs venant travailler sur le Pays Mellois, source INSEE recensement 2010	122
Figure 79 : Tableau des actifs habitant et travaillant sur le Pays Mellois, source INSEE 2010	122
Figure 80 : Nombre d'actifs salariés et non salariés des établissements implantés sur le Pays Mellois par grand secteur d'activité (Source:INSEE)	123
Figure 81 : Répartition de l'emploi salarié et non salarié par secteur d'activité en 2010 sur le Pays Mellois (Source : INSEE)	124
Figure 82 : Évolution du profil économique du Pays Mellois entre 1999 et 2010 au regard des secteurs d'activités (Source : INSEE)	124
Figure 83 : Nombre et évolution de l'emploi selon le secteur d'activité sur le Pays Mellois (Source : INSEE)	125
Figure 84 : Nombre d'établissements actifs implantés sur le Pays Mellois par grand secteur (Source : fichier de la CMA Deux-Sèvres - Répertoire des Métiers au 26/02/2015)	128
Figure 85 : Évolution des emplois entre 1999 et 2010 et projection par rapport au nombre d'actifs (Source : INSEE)	130
Figure 86 : Évolution des emplois entre 1999 et 2010 par secteur d'activité (Source : INSEE) ...	130
Figure 87 : Emplois selon le secteur d'activités en 2010 (Source : INSEE)	131
Figure 88 : Évolution des emplois par catégorie socioprofessionnelle entre 1999 et 2010 à l'échelle du Mellois en Poitou (Source : INSEE)	133
Figure 89 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2010 par ex-Communauté de Communes (Source : INSEE)	133
Figure 90 : Taille des établissements dans le Mellois en Poitou au 31/12/11 (Source : INSEE) ...	134
Figure 91 : Nombre d'établissements actifs au 31/12/2011 par secteur d'activité et taille d'établissement (Source : INSEE)	135
Figure 92 : Principaux employeurs du territoire en 2011 (Source : Comité de Bassin d'Emploi Mellois)	135

Figure 93 : Répartition pour chacune des ex-communautés de communes et pour le Mellois en Poitou des établissements actifs par secteurs d'activité au 31 décembre 2011 (Source : INSEE)	136
Figure 94 : Représentation du secteur d'activité des établissements par taille d'établissement au 31 décembre 2011 (Source : INSEE)	137
Figure 95 : Établissements et création d'établissements (et rappels concernant le nombre et l'évolution de l'emploi entre 1999 et 2010) (Source : INSEE)	137
Figure 96 : Localisation des zones d'activités et disponibilités foncières (Source : Mellois en Poitou)	143
Figure 97 : Localisation des zones d'activités selon la classification proposée ci-dessus foncières (Source : Mellois en Poitou)	166
Figure 98 : Surfaces agricoles selon le type de cultures	176
Figure 99: Aire géographique de l'AOC Chabichou du Poitou (source : INAO)	178
Figure 100: Répartition des entreprises relatives à l'AOP Chabichou du Poitou (source : chabichou-du-poitou.eu)	179
Figure 101 : Aire géographique de l'AOC Beurre Charentes Poitou (source : INAO)	180
Figure 102 : Evolution des principaux cheptels (Source : Porter à la connaissance de l'État)	182
Figure 103: Source : Diagnostic des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le Mellois en Poitou / Clim'Agri (2010)	183
Figure 104 : Evolution de la surface agricole utile par cantons (Source : Agreste)	187
Figure 105 : Evolution de la surface agricole utile par intercommunalités (Source : Agreste)	187
Figure 106 : Exploitations agricoles et SAU par exploitation (source : Agreste)	188
Figure 107 : Surface agricole utile par exploitation en 2010 selon l'Agreste	188
Figure 108 : nombre d'emplois agricoles par intercommunalités (Source : INSEE)	189
Figure 109 : La succession des exploitations agricoles en 2010 (Source : Agreste)	191
Figure 110 : Part des agriculteurs de plus de 55 ans dans le nombre d'exploitations en Poitou-Charentes (Source : RA 2010 / Réalisation : Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes)	191
Figure 111 : Surface agricole utile par exploitation en 2010 selon l'Agreste	192
Figure 112 : Répartition et composition de l'offre commerciale	195
Figure 113 : Répartition et composition de l'offre commerciale	196
Figure 114 : Tissu commercial et artisanal du pôle Mellois	199
Figure 115 : Eglises romanes en Pays Mellois	205
Figure 116 : Données sur les 7 festivals du Mellois en Poitou en 2010 (Source : Le poids économique du tourisme dans les Deux-Sèvres en 2010 par l'ADT 79)	211
Figure 117 : Répartition par Pays des Deux-Sèvres de la fréquentation et du chiffre d'affaires des festivals du département en 2010 (Source : Le poids économique du tourisme dans les Deux-Sèvres en 2010 par l'ADT 79)	211
Figure 118 : Desserte du Mellois en Poitou (source : Syndicat Mixte du Pays Mellois, 2010)	218
Figure 119 : Classement des routes départementales (source : règlement de voirie départementale)	219



www.melloisenpoitou.fr